REVUE AFRICAINE

VOLUME 85 ANNÉE 1941

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1941

REVUE AFRICAINE

NUMERO 85

ANNEE 1941

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 85

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1941



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Vice-Président d'honneur :

M. HARDY, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. AUDOLLENT, membre de l'Institut, 5, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand.
BOSCH Y GIMPERA, professeur à l'Université de Barcelone.
Americo CASTRO, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.
Abbé CHABOT, membre de l'Institut.
Alfred COVILLE, membre de l'Institut.
Halvdan KOHT, professeur à l'Université d'Oslo.
Hugo OBERMAIER, professeur à l'Université de Madrid.
Comte PELLATI, inspecteur général des Antiquités à Rome.
PUIG Y CADAFALCH, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.
Georges SMETS, professeur à l'Université de Bruxelles.
G. P. STEVENS, directeur de l'Académie américaine de Rome.
G. SUSTA, professeur à l'Université de Prague.
V. USSANI, professeur à l'Université de Rome.

Président honoraire :

M. MARTINO, recteur de l'Académie d'Aix-en-Provence.

Secrétaires généraux honoraires :

MM. G. YVER, professeur honoraire à l'Université.
G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Membres honoraires :

MM. J. CARCOPINO, membre de l'Institut, Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique.
CHEVREUX (Charles), préfet du Puy-de-Dôme.
LARNAUDE, directeur-adjoint du cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique.
H. MASSÉ, professeur à l'Ecole des langues orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).
RIVIÈRE, préfet des Hautes-Alpes.

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, délégué financier.

Vice-présidents MM. G. MARÇAIS, directeur du Musée Stephane-Gsell.
LESPÈS, docteur ès Lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.

Secrétaire général : M. Despois, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. Berque, directeur des Affaires musulmanes au Gouvernement général.

Trésorier-adjoint : M. Migon, secrétaire de C. M., détaché à la direction générale des Affaires musulmanes.

Membres :
MM. de Tissot, directeur du Cabinet du Gouverneur Général.
Général Meynier, directeur honoraire au Gouvernement Général.
Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale.
Alazard, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Leschi, directeur des Antiquités de l'Algérie.
Viard, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Emerit, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. Fayolle, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
Ibnou Zekri, membre du Conseil National.

MEMBRES A VIE

MM. Le Général Azan, 37, rue Général-Foy, Paris (VIIIe).
Boulogne, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).
Bousquet, professeur à la Faculté de Droit, rue du Panorama, Alger.
Herber (Docteur), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).
Pallary (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).
Poinssot, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
Ricard (Robert), directeur de l'Enseignement au Maroc.
Sergent (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.
Serres (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

MEMBRES

MM. Général Abd El Wahab, Dar el-Bey (Tunis).
Aboudou, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).
Alazard (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger, *Membre du bureau.*
Alcover (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).
Mlle Allais, professeur au Lycée Racine, Paris.
M. Amady Soalihy M'koudou, commerçant-libraire à Tanamhao, Diégo-Suarez (Madagascar).
Archives départementales, Alger.
Archives départementales, Constantine.

Archives départementales, Oran.
Archives et Bibliothèque municipales d'Arles en Provence (Bouches-du-Rhône).
MM. Arnaud (Robert), Gouverneur honoraire des Colonies, Alger.
Asher, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.
Aubry (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine d'Alger.
Averseng (Pierre), El-Affroun (Alger).
Aymard (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
Barbès (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.
Basset (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
Bataillon (Marcel), professeur à la Sorbonne.
Baudoin (Robert), administrateur-adjoint, M'Sila (Constantine).
Bel (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de Médersa, Tlemcen (Oran).
Bergé (A.), directeur d'école, 14 ter, rue Rochambeau (Alger).
Bernard (Augustin), membre de l'Institut, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).
Berque (Augustin), directeur des Affaires musulmanes au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger. *Trésorier.*
Berque (Jacques), contrôleur civil, Had Kourt (Maroc).
Bertrand (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.
Bessière (Lucien), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger.
Bibliothèque municipale, rue Général-Boissonnet, Alger.
Bibliothèque Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.
Bibliothèque de l'Université, rue Michelet, Alger.
Bibliothèque des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
Bibliothèque municipale, Bône (Constantine).
Bibliothèque municipale, Marseille.
Bibliothèque municipale, Tlemcen (Oran).
Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure, 65, r. d'Ulm, Paris (V^e).
Bibliothèque de l'Université, La Sorbonne, r. des Ecoles, Paris (V^e).
Bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Bibliothèque générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
Bibliothèque de la Résidence générale de France, Tunis.
Mlle Boulbès, professeur à l'E.P.S., avenue Pasteur, Alger.
Mme Bourgarel-Musso, parc Gatliff, Alger.
MM. Bourlon (Henri), retraité des C.F.A., Oran
Braudel, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris.
British Museum, Londres (Angleterre).
Brulard, instituteur à Guettar-el-Aïch (Constantine).
Brunot (L.), directeur de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, Rabat.
Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 20, avenue Aristide-Briand, La Redoute (Alger). *Membre du bureau.*
Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P. Callens, des Pères Blancs, Ouadhias.
M. Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*

MM. Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres. *Membre du bureau.*
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, 155, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).
Cardonne (P.), ingénieur agronome, Direction des Affaires économiques, Tunis.
Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Cavazza (Conte professore Filippo), Bologne (Italie).
Ceccaldi (Charles), contrôleur général de l'armée de l'Air, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).
Cercle militaire, Fort-National (Alger).
Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).
Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.
Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.).
Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).
Coco (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.
Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).
Mlle Cohen-Bacri (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.
M. Colas (G.), interprète assermenté près la Cour d'Appel d'Alger.
Collège franco-musulman, Fès (Maroc).
Collège de garçons, Bône (Constantine).
Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).
Collège de garçons, Philippeville (Constantine).
Collège de garçons, Sétif (Constantine).
Collège de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Collège franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).
Commune d'Er-Rahel (Oran).
Commune de Sidi-Merouan (Constantine).
Commune mixte d'Aflou (Oran).
Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).
Commune mixte d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).
Commune mixte d'Ammi-Moussa (Oran).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commune mixte de l'Aurès, Arris (Constantine).
Commune mixte du Bélezma, Corneille (Constantine).
Commune mixte de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
Commune mixte des Bibans, La Medjana (Constantine).
Commune mixte du Cacherou, Palikao (Oran).
Commune mixte de Châteaudun-du-Rhummel (Constantine).
Commune mixte du Cheliff, Orléansville (Alger).
Commune mixte de Chellala (Alger).
Commune mixte de Corneille (Constantine).
Commune mixte du Djebel-Nador, Trézel (Oran).
Commune mixte du Djurdjura, Michelet (Alger).
Commune mixte de l'Edough, Bône (Constantine).
Commune mixte des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-Medzala (Constantine).

Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Frenda (Oran).
Commune mixte de Guergour (Constantine).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de La Medjana.
Commune mixte de la Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Commune mixte de La Mina (Oran).
Commune mixte des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Maillot (Alger).
Commune mixte de Michelet (Alger).
Commune mixte de Morsott, Tébessa (Constantine).
Commune mixte de Nedroma (Oran).
Commune mixte de l'Oued-Cherf (Constantine).
Commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Renault (Oran).
Commune mixte de Saïda (Oran).
Commune mixte de Saint-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Sebdou (Oran).
Commune mixte de Sedrata (Constantine).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Commune mixte de Trézel (Oran).
Consul général de Grande-Bretagne, boulevard de France, Alger.
MM. Cortès, rédacteur à la Direction générale des Affaires musulmanes du Gouvernement général, Alger.
Counilhon, professeur agrégé au Lycée, 14, rue Rochambeau, Alger.
Cour, docteur ès Lettres, place Négrier, Constantine.
Courtois, professeur agrégé au Lycée, 7, chem. Marcel Pallat, Alger.
Croux (R.), 15, boulevard Pasteur, Constantine.
Dalet, professeur honoraire de l'Université.
Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.
Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).
Abbé Déjardins, curé de Sidi-bel-Abbès (Oran).
Deny (G.), administrateur de l'Ecole des langues orientales, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
Derendinger (Général), 20, quai de Passy, Paris (XVIe).
Desparmet (J.), professeur honoraire au Lycée d'Alger.
Despois, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger, *Secrétaire général.*
Dessus-Lamare, conservateur au Musée Stephane-Gsell, rue Fontaine-Bleue, Alger.
Di Luccio, inspecteur de l'enseignement primaire, Barcelonnette.
Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIe).
Directeur de l'Enseignement, Rabat (Maroc).
Direction de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).
Direction des Antiquités algériennes, Alger,
Direction des Antiquités et Arts, Tunis.
Mme La Directrice du Cours professionnel des institutrices, Jardin-d'Essai, Alger.

MM. Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).
Douel (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (xvie). *Membre correspondant.*
Dumas (Charles), inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes, Alger.
Ecole normale de jeunes filles, Constantine.
Ecole normale de jeunes filles, Miliana.
Ecole normale d'instituteurs, Oran.
Ecole normale de jeunes filles, Oran.
MM. Eisenbeth, grand rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.
Emerit, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger. *Membre du bureau.*
Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale. *Secrétaire général honoraire.*
Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).
Estaunié, 3, rue Arthur Ranc (Oran).
Fabregoule, Directeur de l'Administration générale au Gouvernement Général.
Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*
Franc (J.), docteur ès Lettres, professeur au Lycée Janson de Sailly, rue de la Pompe, Paris (xvie).
Garteiser (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (viie).
Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (vi^e^).
Gaudissart, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (xvie).
Mme Gaudry-Boaglio, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.
MM. Gauthier, administrateur-adjoint, La Soummam (Constantine).
Gerbier, administrateur principal honoraire de commune mixte.
Gernet, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, Dar el Coudia (parc Gatliff), Alger.
Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Kerrata (Constantine).
Ginther (Paul), 6, rue du Maroc, Sétif (Constantine).
Glénat (Jean), conservateur du Musée, Cherchell.
Mlle Graf, professeur agrégé au Lycée Armand-Fallières, Tunis.
MM. Grandchamp (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.
Harvard, Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).
Hattinguais, ingénieur, Paris.
Mlle Haurie (Y.), Alger.
MM. Heurgon, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 220, rue Michelet, Alger.
Hilbert, vétérinaire, 2, avenue Sidi Chami, Oran.
Hirtz, administrateur-adjoint, Aflou (Oran).
Hognon, lieutenant-colonel en retraite, Batna (Constantine).
Horluc, vice-recteur honoraire, 10, rue d'El-Biar, Alger.
Howard (E.-L.), Hôtel de Cornouailles, Alger.
Ibnou Zekri, membre du Conseil National. *Membre du bureau.*
Immarigeon, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).
Institut Français d'Archéologie, Palais Azem, Damas (Syrie).
Institut des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa-el-Haoua, Tunis.

Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Institut Oriental, Prague (Tchécoslovaquie).
MM. Isnard (H.), professeur à l'E.P.S., 5, rue Pirette, Alger.
Jogerst, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.
Julien (Ch.-André), agrégé de l'Université, 1, square de Port-Royal, Paris (xiiie).
Kehl, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
Kest (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
Kongelige bibliothek, Copenhague (Danemark).
Ladreit de Lacharrière (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (viie).
Laherre, professeur agrégé des Lettres au Lycée, Alger.
Lahout, architecte, Tébessa (Constantine).
R. P. Lapeyre, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
MM. Laurens (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.
Lavaysse, Secrétaire général de la Préfecture, Alger.
Lebar (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.
Le Bissonnais, administrateur, détaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.
Leschi (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*
Lespès (René), docteur ès Lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*
Lestrade-Carbonel, sous-préfet honoraire.
Lévi-Provençal (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 146, Télemly, Alger.
Lévi-Provençal (H.), notaire à Aïn-Temouchent (Oran).
Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.
MM. Liabas (Docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.
Llabador (Francis), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
Lovichi, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.
Lung (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue Littré, Alger.
Luthereau, officier interprète, Khenifra (Maroc).
Lycée de garçons, Alger.
Lycée de garçons, Constantine.
Lycée de garçons, Oran.
Lycée de jeunes filles, Constantine.
Lycée de jeunes filles, Oran.
Maglione et Strini, libraires, 88, via due Macelli, Rome.
Mahdi Sadok, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).
Mangion, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Alger.
Marçais (Georges), directeur du Musée Stéphane-Gsell, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*
Marçais (Philippe), directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).
Marçais (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (xviie).
Marcy, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massiera, principal du Collège Colonial, Sétif (Constantine).
Massignon, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (viie).
Mathieu, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

MM. Maury (E.), contrôleur honoraire des dépenses engagées au Gouvernement Général, Alger.
Mazard (Jean), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mégnin (Docteur), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).
Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, parc Gatliff, Alger. *Président.*
Merlin (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.
Meynier (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
Migon, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général. *Trésorier-adjoint.*
Millon (Gabriel), missionnaire protestant, 15, rue Danton, Alger.
Mirabella, interprète des Services municipaux, Safi (Maroc).
Montaland (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.
Montanié (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.
Musée Demaeght, Oran.
Musée Stephane-Gsell, rue Michelet, Alger.
Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.
Nick, administrateur principal honoraire de commune mixte.
Noël (Jean), professeur adjoint au Lycée d'Alger.
Parker (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).
Pellati (Comte), inspecteur général des Antiquités, Rome.
Pellegrin (A.), membre du Grand Conseil de la Tunisie.
Pérès, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger.
Perrin, avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.
Pestemaldjoglou, archiviste départemental d'Alger.
Petersen (Georgen), consul de Danemark, Alger.
Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).
Piédallu (lieutenant-colonel pharmacien), parc d'Hydra (Alger).
Pignon, professeur au Lycée, Carcassonne (Aude).
Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran).
Rahmani Slimane, instituteur, 2e groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.
Rattier, inspecteur général des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).
Ravenet, chemin Buknal, El-Biar (Alger.
Le Résident Général de France, Rabat (Maroc).
Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.
Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.
Riggio (A.), 3, passage Garrel, avenue de Madrid, Tunis.
Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).
Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Nédroma (Oran).
Rols (Denys), sous-directeur au Gouvernement Général, Alger.
Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viale Tito Livio, Rome (Italie).
Roussier-Théaux, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.
Rouvier (Paul), professeur à la Médersa d'Alger.
Rozis (A.), Maire d'Alger.

MM. Sabatier (J.), 16, rue des Blancs-Manteaux, Paris (IVe).
Sacerdoti (Dr A.), Padoue (Italie).
Sagot (François), docteur ès Lettres, 26, r. Pasteur, Dijon (Côte-d'Or).
Salenc, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 11, rue Adolphe Blasselle, Alger.
Samboeuf (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.
Savoyant, avocat à la Cour d'Appel, 17, avenue Pasteur, Alger.
Schweitzer, vice-recteur, Alger.
Section historique du Maroc, 4, rue de Lille, Paris (VIIe).
Service des affaires indigènes et du personnel militaire, Gouvernement général, Alger.
Simon, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.
Socard (Tony), architecte du Gouvernement général, 9, rue Edouard Cat, Alger.
Société des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
Soualah (M.), docteur ès Lettres, Alger.
Stotz, ancien directeur de l'Institut Agricole de Maison-Carrée, Chessy (Rhône).
Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison-Carrée, Alger.
Supérieur des Pères Blancs, 7, boulevard Gambetta, Alger.
Syndicat agricole et viticole, Tlemcen.

Mlle Teboul (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. Torki (Général), directeur du Protocole et 1er interprète de S. A. R. le Bey de Tunis.
Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).
Tressère, juge de paix suppléant, Bou-Saada (Alger).
Truillot, secrétaire honoraire de commune mixte, villa Suzanne, Sousse (Tunisie).
Université, Sao Paulo (Brésil).
University of Witwatersrand, Johannesburg (Afrique du Sud).
Valat (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.
Valet (René), chef de bureau, Service du contentieux, Gouvernement général, Alger.
Vallois, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).
Viard, professeur à la Faculté de Droit d'Alger. *Membre du bureau.*
Viel, administrateur-adjoint, Direction générale des Affaires musulmanes, Alger.
Villata (Félix), directeur honoraire de la Compagnie Algérienne.

Mme Vincent, 14, boulevard Sébastopol, Oran.

MM. Voitelier, administrateur adjoint, Laghouat (Alger).
Vonderheyden (Maurice), docteur ès Lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.
Vrolyck, administrateur-adjoint de la commune mixte, Tizi-Ouzou (Alger).
Yacono, professeur à l'Ecole Primaire supérieure d'Alger.
Zanettacci, administrateur, détaché à la Sous-Préfecture, Sidi-bel-Abbès (Oran).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 26 Janvier 1941 (1)

La *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale le dimanche 26 janvier 1941 dans la Bibliothèque du Gouvernement Général, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, président, assisté des membres du bureau.

M. FABREGOULE, Directeur de l'Administration générale, assistait à la réunion

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, mes chers Confrères,

« Nous n'avons point tenu d'assemblée générale depuis Janvier 1939, et c'est à peine si l'on ose évoquer les événements affreux qui légitiment cette abstention. En Janvier 1940, la mobilisation éloignait de notre siège une grande partie de nos adhérents, dont la plupart sont aujourd'hui rentrés après avoir accompli vaillamment leur devoir, et c'est pour moi une satisfaction profonde que de les saluer ici. Entre temps, la Société Historique a elle aussi fait le sien, c'est-à-dire qu'elle n'a point suspendu ni même ralenti de manière sensible son activité. Une rapide revue vous en donnera témoignage.

Ce fut d'abord, en Avril 1939, le Congrès de Tunis, qui connut le même succès que les précédents, et groupa un nombre considérable de délégués de toutes nos Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. Vous savez la part essentielle prise par la Société Historique Algérienne dans la création de la Fédération de ces compagnies, et dans l'organisation même des congrès dont notre Secrétaire Général, M. ESQUER, a été l'infatigable animateur. Je rappellerai, puisque j'ai la joie de le retrouver dans nos rangs, que l'idée première en appartient à notre Président honoraire, M. le Recteur HARDY, qui a signalé son premier passage à la tête de notre grande Université par tant d'initiatives et de créations heureuses. M. HARDY nous est heureusement revenu, et pourra, malgré la dureté des circonstances présentes, ou peut-être en raison même de ces difficultés, continuer son œuvre, la maintenir et l'étendre avec son habituelle maîtrise. Je suis certain d'être l'interprète de tous en le félicitant et en nous

(1) Etant données les circonstances, la liste des membres de la Société ne peut être publiée cette année.

félicitant nous-mêmes de ce retour. Je veux aussi dire à M. MARTINO, son successeur et son prédécesseur, qui, sans participer de façon directe à nos travaux, nous a toujours témoigné une bienveillance si attentive et si efficace, quels regrets nous cause son éloignement ; je lui adresse en votre nom nos souhaits les meilleurs dans ses nouvelles fonctions de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille.

Parmi tous les changements survenus depuis ce congrès de Tunis, je voudrais évoquer ceux qui intéressent notre Société ou nos collaborateurs d'une manière directe. M. le Gouverneur Général LE BEAU, qui nous a toujours témoigné sa haute et efficace protection, a quitté l'Algérie après quatre années d'un gouvernement marqué par une série de réalisations heureuses, inlassablement poursuivies au milieu de graves difficultés. Après lui sont partis nos aimables confrères du bureau : MM. RIVIÈRE, nommé Préfet en France, et CHAPOUTON, qui poursuit sa carrière au Maroc ; à tous deux j'adresse notre meilleur souvenir.

Vous me permettrez d'exprimer à M. l'Amiral ABRIAL, qui a pris en mains les destinées de ce pays au sortir d'une lutte effroyable au cours de laquelle il s'est couvert de gloire, nos souhaits de respectueuse bienvenue, et de remercier son très distingué Directeur du Cabinet, M. DE TISSOT, d'avoir bien voulu nous donner une marque d'intérêt à laquelle nous sommes particulièrement sensibles en acceptant de remplacer à notre bureau M. RIVIÈRE.

Un autre changement important s'est produit dans nos rangs. M. ESQUER, qui assure, — avec quelle maîtrise, — depuis quatorze années les lourdes fonctions de Secrétaire Général de notre Société a cru devoir, en raison de son état de santé, prendre une demi-retraite. M. ESQUER nous reste fort heureusement comme membre du bureau, et sans vouloir faire ici l'éloge de cet historien de l'Algérie dont l'œuvre marquera dans nos annales, je me bornerai à souhaiter à notre Société de profiter longtemps encore de ses conseils, de son expérience et de son autorité. Sans aucun doute, l'assemblée générale ratifiera le titre de Secrétaire Général honoraire qui lui a été conféré par le bureau.

Notre collègue M. DESPOIS, un géographe dont j'aurai l'occasion de reparler, a bien voulu accepter de prendre sa succession comme Secrétaire Général. M. DESPOIS, dont l'œuvre tunisienne est déjà considérable, nous apporte l'appoint précieux d'une compétence agissante, et je tiens à l'en remercier en votre nom.

Deux des nôtres ont été l'objet, de la part de l'Institut de France, des plus flatteuses distinctions. Notre Vice-Président, M. Georges MARÇAIS, a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où siège déjà son frère M. William MARÇAIS. Je n'ai pas à rappeler ici l'œuvre d'historien de notre éminent collègue, qui est en même temps un critique d'art et un spécialiste de l'Art musulman dont nous avons pu goûter les exposés pleins de charme soit à son cours public, soit au long des routes du Maghreb qui con-

duisent à Tlemcen, à Fez ou à Tunis, métropoles vénérables d'une civilisation dont il connaît admirablement tous les mystères. Seul peut-être parmi tous ceux qui se sont occupés de l'art musulman, Georges MARÇAIS joint à un goût très sûr les qualités et l'immense érudition d'un véritable orientaliste. Que l'Institut de France l'ait reconnu en l'appelant dans ses rangs nous est une joie.

C'en est une autre que la désignation de notre confrère M. J. ALAZARD en qualité de membre correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. M. ALAZARD, dont l'œuvre d'historien de la peinture italienne et de critique d'art n'épuise pas la multiple compétence, restera pour nous le professeur éminent dont les cours dépassent le cercle des étudiants pour obtenir l'audience du plus large public, et surtout le créateur du magnifique Musée des Beaux-Arts dont s'enorgueillit la capitale de notre Empire.

Notre Société est grandement honorée par cette double et flatteuse désignation. Aux deux nouveaux membres de l'Institut j'adresse nos bien cordiales et sincères félicitations.

Nous avons à déplorer la perte d'un de nos confrères : M. COCKEMPOT, qui professa longtemps à Alger et qui remplissait à Evreux les fonctions d'Inspecteur d'Académie, a été tué au cours d'un bombardement aérien. Sa belle conduite lui a valu d'être cité à l'Ordre de la Nation. J'adresse en votre nom à sa famille nos profondes condoléances.

Nous avons d'autre part appris avec beaucoup de peine la mort de M. DESTAING, le professeur de berbère bien connu, qui a enseigné au Maroc, puis à l'Ecole des Langues orientales de Paris. M. André Basset va lui consacrer dans cette revue une notice nécrologique.

Un des nôtres, M. Robert RICARD, a été appelé aux hautes fonctions de Directeur de l'Enseignement au Maroc ; nous sommes heureux de lui adresser nos plus vives félicitations.

Un autre de nos confrères, M. BRAUDEL, est retenu prisonnier en Allemagne. Puisse-t-il recevoir nos vœux ardents de prompte libération, et surtout puissent ces vœux être exaucés !

M. SCHWEITZER, qui était il y a peu d'années professeur d'Histoire au Lycée d'Alger, et qui nous avait momentanément quittés pour remplir à Agen les fonctions d'Inspecteur d'Académie, nous revient en qualité de Vice-Recteur. M. SCHWEITZER avait laissé dans notre Société les meilleurs souvenirs. Nous sommes heureux de le compter de nouveau parmi les présents et de lui adresser, avec nos vives félicitations pour l'avancement si justifié dont il est l'objet, nos souhaits de très cordiale bienvenue.

Après cette revue rapide et bien incomplète, ce dont je m'excuse auprès de ceux que j'ai involontairement omis, je vous demande la permission de revenir à ce congrès de Tunis, si bien organisé par M. M. CALVET et Mlle GRAF, et qui nous a réservé des plaisirs délicats et des satisfactions profondes. Parmi les premiers, la visite des magnifiques collections du Bardo, l'excursion aux ruines de

Dougga, la promenade à Carthage et à Sidi-bou-Saïd, sous la conduite de ce guide incomparable qu'est M. POINSSOT, dont la jeunesse et la pétulance font parler les vieilles pierres et revivre le passé des terres chargées d'histoire. Parmi les secondes, la vision, pour ceux qui ont connu la Tunisie du XIXe siècle, des résultats merveilleux de notre effort de soixante années dans une terre que l'empreinte du génie national a suffisamment marquée pour la rendre à jamais française. Les moissons ondulant au vent dans des steppes naguère arides, les splendides oliveraies de Sfax qui s'étendent maintenant à Gabès et poussent des avant-postes jusqu'à Zarzis et à la frontière tripolitaine, l'outillage remarquable des ports de Sousse et de Sfax, le développement de l'industrie extractive et tant d'autres réalisations, dont l'énumération ne saurait trouver place ici, furent pour certains une révélation, et constituent pour tous une moisson de souvenirs ineffaçables. Il m'est agréable de signaler que l'un des nôtres, et des meilleurs, M. DESPOIS, notre nouveau Secrétaire Général, a tout récemment publié sur « La Tunisie orientale, Sahel et Basse Steppe » un volume en tous points remarquable, où tous les problèmes de géographie humaine concernant notre province orientale sont traités avec une maîtrise qui montre à quel point il a su les assimiler et les dominer. Imprimé à Alger, avec l'aide du Gouvernement général et de notre Faculté des Lettres et édité par la Société des Belles-Lettres, ce très beau volume fait honneur aux presses algéroises et constitue une mise au point définitive de nos connaissances actuelles sur cette région.

Le congrès de Tunis, dont le compte rendu paraîtra incessamment, a été l'occasion de communications nombreuses et variées, si nombreuses que nous avons dû en ajourner la publication intégrale ; décision prise à regret, et vous le devinez, dictée par les impérieuses raisons d'économies dont je vous ai entretenu lors de notre dernière assemblée. Plusieurs de ces communications ont reçu l'hospitalité de la *Revue Africaine* ; d'autres, comme l'intéressante étude de M. PELLEGRIN sur les appellations successives de la Tunisie, ont vu le jour dans diverses publications. Il nous a bien fallu concentrer tous nos efforts pour le maintien de notre chère *Revue Africaine* malgré les difficultés nées d'une crise sans précédent dans notre histoire. C'est pour votre bureau une satisfaction profonde que d'y avoir réussi. Non seulement les publications dont je vous entretenais lors de notre dernière assemblée ont pû être assurées au cours de 1939, mais d'autres ont vu le jour dans le dernier trimestre de la même année, malgré l'entrée en guerre : telles, l'étude de M. RAVENET sur l'échauffourée de la porte d'Azzoun en 1541, celle de M. SAADEDDINE BEN CHENEB sur la littérature arabe moderne, celle de M. TINTHOIN sur l'Oranie agricole en 1868.

Nous avons pu de même assurer en 1940 la publication intégrale de notre quatre-vingt-quatrième volume, qui contient deux études de MM. LOGEART et LESCHI sur les épitaphes chrétiennes du Djebel

Nif Enneser, une étude de droit musulman tunisien de MM. DEMEERSEMAN et BOUSQUET, des textes arabes du Sud algérien de M. DHINA, le curieux récit du baptême à Palerme d'un prince tunisien en 1646 par M. GRANDCHAMP, un historique de la forteresse de Mers-el-Kebir par M. PESTEMALDJOGLOU, un exposé du commerce anglais avec le Maroc au XVI[e] siècle par M. J. CAILLÉ, de solides études de M. CANTINEAU sur les parlers arabes du département d'Oran et de M. CAPOT-REY sur le Mouvement de la Population dans les Territoires du Sud.

Pour 1941, la vie de la *Revue Africaine* est assurée, tant matériellement que moralement. Elle publiera dans le courant de 1941, les articles suivants :

M. LESCHI, *Uu aqueduc romain dans l'Aurès.* — Mme ALQUIER, *Les ruines antiques de la vallée de l'Oued el Arab* (Aurès). — M. G. MARÇAIS, *La Berbérie au IX[e] siècle d'après El Yakoubi.* — M. A. BASSET, *La langue berbère dans les Territoires du Sud.* — M. J. CANTINEAU, *Les parlers arabes des Territoires du Sud.* — Mlle G. CHANTRÉAUX, *Le tissage des tapis à Aït Ichem et dans le Haut-Sébaou.* — M. TROUSSEL, *Notes sur la Commune mixte des Eulma.* — M. LESCHI, *Le Centenarium d'Aquaviva* (*limes* de Tobna) et la Chronique archéologique de 1940, etc...

Je voudrais aussi mentionner ici les documents publiés par M. EMERIT, les comptes rendus nombreux et intéressants de divers collègues, et tant d'autres études qui donnent à notre vieille et toujours jeune *Revue Africaine* un intérêt soutenu d'actualité, à côté de travaux d'un caractère plus général, plus scientifique, et en quelque manière inactuel. Mais ceux-ci mêmes ne sont pas seulement un refuge contre les préoccupations qui nous assiègent. Ils y touchent, ils y répondent en quelque sorte, en maintenant ce qui est l'essentiel de notre patrimoine national, cet amour de la recherche désintéressée, ce culte de la science et de l'humanisme, cette spiritualité en un mot qu'il n'est au pouvoir de personne de nous ravir et qui affirmera toujours qu'il y a une France, en même temps qu'elle aidera avec toutes les forces morales à restaurer et à reconstruire la France matérielle. Il semble que de telles manifestations empruntent une signification plus complète à ce fait qu'elles émanent de l'Empire, c'est-à-dire du plus magnifique exemple de ce que peut le rayonnement de la France, de sa pensée et de son action. L'unanimité touchante des populations d'origines si diverses apporte ici un témoignage irrécusable.

La Société Historique, dans les rangs et au nombre des collaborateurs de laquelle figurent, on a pu le voir par ce bref exposé, les représentants qualifiés de ces races si françaises par l'origine ou par le cœur, a conscience du rôle modeste, mais essentiel à divers titres, qui lui est dévolu sur ce plan primordial. Ce lui est une raison majeure pour redoubler d'efforts, et pour ranimer sa foi inébranlable dans l'avenir.

M. ESQUER, Secrétaire général, a donné ensuite lecture du rapport suivant :

« Depuis plusieurs années, le rapport qui vous est présenté en nos assemblées générales concerne à la fois l'activité de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord et celle de la Société Historique Algérienne, puisque Fédération et Société ont le même secrétaire général.

« Le cinquième congrès de la Fédération s'est tenu à Tunis, du 6 au 8 avril 1939, sous la présidence de M. SAUMAGNE, directeur de l'Administration départementale et communale, président en exercice. Malgré les préoccupations de l'heure, ce congrès a groupé les fidèles de ces réunions. Ils ont partagé leur temps entre les séances de travail, des promenades et des excursions qui, avec des guides tels que MM. Louis POINSSOT et Jean DESPOIS, leur ont permis de voir, de la façon la plus compréhensive, la Tunisie sous ses aspects les plus caractéristiques. M. CALVET et Mlle GRAF avaient organisé le Congrès avec beaucoup de dévouement.

« Le volume consacré à ce congrès va être distribué. Il est plus modeste que ceux qui ont eu pour objet les congrès antérieurs. Quoique un nombre de communications moins grand que les années précédentes eût été envoyé au Secrétariat général, les frais d'impression auraient cependant dépassé de beaucoup les crédits disponibles. Ce volume comprend donc les Actes du Congrès, le texte de la conférence de M. Georges MARÇAIS sur l'Urbanisme musulman, la liste des communications inscrites au programme et les rapports sur l'activité des Sociétés savantes en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

« Il a été décidé, d'une part que le prochain congrès se tiendrait à Oran, d'autre part que les congrès ne seraient plus annuels, mais qu'ils auraient lieu tous les deux ans ; enfin que l'on mettrait à l'étude la création d'un Bulletin qui maintiendrait le contact entre les Sociétés, ce qui est précisément la raison d'être de la Fédération. Elle a été, en effet, créée en 1935 pour établir un lien permanent entre toutes les Sociétés qui se consacrent à la connaissance de l'Afrique du Nord et de ses habitants, dans le domaine physique et naturel, archéologique et historique. C'est parce qu'elle a permis d'abattre un certain nombre de cloisons qui s'élevaient entre les trois pays qui forment l'Afrique du Nord française que la Fédération a connu ses succès et ses congrès leur réussite.

« Avec Tunis s'est terminé le premier périple de la Fédération qui a pu, en dépit de quelques difficultés, tenir successivement ses assises en Algérie (Alger, Tlemcen, Constantine), au Maroc (Rabat), à Tunis. Il est impossible, jusqu'à nouvel ordre, d'organiser des déplacements quelconques. Mais lorsque l'heure sera redevenue favorable, le secrétaire général qui sera alors en fonctions n'aura pas de peine à reprendre une tradition dont l'expérience a montré qu'elle répondait à une nécessité bienfaisante.

« Malgré la guerre, la Société Historique Algérienne a vécu, et la *Revue Africaine* a paru régulièrement.

« Notre Société a derrière elle une existence déjà longue : elle va entrer dans quelques semaines dans sa 85e année. Elle a connu bien des traverses, elle a dû surmonter bien des difficultés dues à la même cause, une impécuniosité chronique et congénitale. Malgré quoi, elle a beaucoup produit et la collection de la *Revue Africaine*, à laquelle ont collaboré tous ceux qui depuis 1855 avaient quelque chose d'utile à dire, est depuis longtemps l'une des Sommes de notre connaissance de l'Afrique du Nord. Notre Société a également, pour nous en tenir à ces treize dernières années, publié d'importants volumes consacrés l'un au deuxième congrès national des Sciences historiques, l'autre au cinquième congrès international d'Archéologie tenus tous deux à Alger en 1930, le troisième au cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger. Elle a de plus contribué à la publication des congrès tenus par la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord.

« Si l'on veut caractériser cette production, on peut dire que tous les travaux publiés sous les auspices de la Société Historique sont inspirés par la recherche désintéressée de la vérité scientifique qui ne demande d'autre récompense que la satisfaction d'avoir pu faire avancer cette vérité.

« Cette œuvre dont notre Société peut s'enorgueillir, elle n'a pu la mener à bien et de plus en plus elle ne pourra la poursuivre qu'avec l'appui financier de l'Administration. Des études aussi spécialisées que les nôtres n'attireront jamais qu'un petit nombre d'adhérents, et si la Société avait été jamais réduite aux seules cotisations de ses membres, son activité aurait aussitôt pris fin. Mais nous ne sommes pas des mendiants, et les subventions qui nous sont accordées et qui n'ont jamais compromis l'équilibre du budget de l'Algérie, ces subventions sont entièrement employées à l'impression de la *Revue Africaine*. Aucun centime n'est affecté à des dépenses d'administration ou de personnel. Or le Gouvernement Général est intéressé à ce que des publications telles que les nôtres ne soient pas interrompues. Sur ce pays où le présent tient de façon si étroite au passé, sur ses habitants, leur histoire, leurs coutumes, leurs dialectes, il a intérêt à disposer d'une documentation exacte et solide telle que nous la lui apportons. Ainsi pouvons-nous dire : nous ne sommes ni des parasites ni des budgétivores et les subventions que nous accorde l'Administration sont justifiées par les services que nous lui rendons.

« Ces choses, votre Secrétaire général, arrivé au terme de son mandat, avait le devoir de le dire dans son dernier rapport, au moment où, plus que jamais, l'existence de la Société Historique Algérienne dépendra presque exclusivement de l'appui effectif qu'elle recevra des Pouvoirs publics. »

M. MIGON, Trésorier adjoint, présente ensuite, au nom du trésorier M. BERQUE, le compte rendu financier pour les exercices 1939 et 1940 :

EXERCICE *1939*

En caisse au 1er janvier 1939 :

Caisse		271 50
Compte chèques postaux		26.308 65
Total		26.580 15
Recettes en 1939		61.809 45
dont :		88.389 60
Subvention Université	5.000 »	
Subvention Gouvernement Général (Paysanat)	15.000 »	
Subvention Gouvernement Général (Intérieur)	18.000 »	
Subvention Gouvernement Général (Aff. Indig.)	14.000 »	
Subvention Recherche scientifique	4.000 »	
Total	56.000 »	
Dépenses en 1939		60.152 65

dont 60.000 frs factures « La Typo-Litho et Jules Carbonel ».
Le reste en frais divers.

BALANCE *au 31 décembre 1939*

Recettes	88.389 60
Dépenses	60.152 65
Excédent de recettes	28.236 95

EXERCICE *1940*

En caisse au 1er janvier 1940 :

Caisse		271 50
Comptes chèques postaux		27.965 45
Total		28.236 95
Recettes en 1940		86.367 95
dont :		114.604 90
Subvention Gouvernement Général (Intérieur)	5.000 »	
Subvention Université	5.000 »	
Subvention Gouvernement Général (Aff. Indig.)	15.000 »	
Subvention Gouvernement Général (Intérieur)	20.000 »	
Subvention Comité Centenaire	40.000 »	
Total	85.000 »	
Dépenses en 1940		55.001 20

toutes en factures « La Typo-Litho et Jules Carbonel ».

BALANCE *au 31 décembre 1940*

Recettes	114.604 90
Dépenses	55.001 20
Excédent de recettes................	59.603 70
Il reste dû à « La Typo-Litho et Jules Carbonel »	14.458 50
Excédent net de Recettes au 31 décembre 1940	45.145 20

Il faut également tenir compte des fonds déposés à la Caisse d'Epargne (77 fr. 29), au Crédit Lyonnais (510 francs) et des éléments de notre portefeuille déposés au Crédit Lyonnais d'Alger et dont voici le détail avec la valeur boursière des titres au 24 janvier 1940 :

1 bon Panama à lots	130 »
1 obligation Communale 1899	302 »
1 obligation Crédit National 5 % 1920	520 »
1 obligation Foncière 1885	312 »
1 obligation Communale 1892	357 »
1 obligation Ville de Paris 1894-1896	236 »
400 francs de rente 4 % 1917	8.750 »
9 francs de rente 4 ½ % 1932 A	181 40
4 fr. 50 de rente 4 ½ % 1932 A	90 70
Total................	10.879 10

Malgré la période d'incertitude que nous avons traversée, la plupart des cotisations sont rentrées et nous nous emploierons, autant que les circonstances le permettront, à faire rentrer les arriérés. Il ne faut toutefois pas se dissimuler que les cotisations ne forment qu'une petite partie de nos recettes et qu'il est possible que les subventions dont nous avions bénéficié jusqu'ici nous soient supprimées ou du moins considérablement réduites. Il faudra dès lors faire preuve de prudence si nous voulons continuer à pouvoir assurer la publication de la *Revue Africaine*.



Il est enfin procédé au renouvellement du Bureau pour 1941 :

Président : M. Gustave MERCIER.
Vice-Présidents : MM. G. MARÇAIS et R. LESPÈS.
Secrétaire général : M. J. DESPOIS.
Trésorier : M. BERQUE.
Trésorier adjoint : M. MIGON.
Membres : MM. DE TISSOT, Général MEYNIER, ALAZARD, BASSET, BRUNSCHWIG, CANARD, CANTINEAU, CAPOT-REY, EMERIT, FAYOLLE, IBNOU-ZEKRI, LESCHI, VIARD.
Membre correspondant : M. DOUEL.

Un aqueduc romain dans l'Aurès

In memoriam.

Je dois à la mémoire de Georges Bel, négociant à Batna, membre de la Société Historique Algérienne, enlevé prématurément à sa famille et à ses amis au printemps de 1939, l'hommage des lignes qui suivent. Il était juste que paraisse dans la *Revue Africaine*, où Georges Bel a publié en 1932 un article ingénieux sur le cadran solaire ou gnomon qui s'étend, en partie mutilé, mais bien lisible encore, devant le Capitole de Lambèse (1), la dernière contribution que ce chercheur a apportée à l'archéologie et à l'histoire de la région de Timgad et de Lambèse, qu'il connaissait si bien pour l'avoir explorée avec tant d'ardeur.

Il s'agit d'une inscription que, quelques jours avant de quitter Batna, Georges Bel avait, sur les indications de M. Tingry, ingénieur des Ponts et Chaussées, à qui revient l'honneur de la découverte, vue sur la route d'Arris, auprès de l'Aïn Cherchar. A la lettre qui me la signalait était jointe une copie faite avec le plus grand soin et il m'a été facile, en avril 1940, de retrouver le texte et d'en faire un estampage avec l'aide de M. Godet, inspecteur des Monuments Historiques à Timgad et à Lambèse.



Lorsqu'on se dirige vers Arris par la route de l'Aurès qui part de Marcouna, l'antique Verecunda, on passe, après avoir traversé la vallée de l'oued Taga, au-dessus d'une source abondante qui jaillit à la hauteur de la borne kilométrique 33. C'est l'Aïn Cherchar (2). Des vestiges d'aqueduc subsistent,

(1) G. Bel. *Le Gnomon du Capitole de Lambèse* (*Rev. Afr.*, 3e et 4e tr. 1932). — C'est par erreur que la table des matières de la *Revue* donne le titre : Le Gnomon du théâtre de Lambèse.

(2) L'*Atlas archéologique* de Gsell, f° 27, indique la source au-dessous du n° 347, mais n'y signale aucun vestige antique.

paraît-il, à proximité de la source ainsi que dans le voisinage de l'Aïn Chair, située plus haut. Pressé par le temps, nous n'avons pas cherché à retrouver l'aqueduc, mais l'inscription signalée par Georges Bel était là, à deux cents mètres environ en aval de la source, sur la rive droite du petit ruisseau qui y prend naissance.

Il s'agit d'un grand autel en calcaire gris qui mesurait 1 m. 89 de hauteur. Il est actuellement brisé en deux, à peu près par le milieu. Il se compose d'un dé, sur lequel est gravée l'inscription et qui mesure 1 m. 14 de hauteur, 0 m. 46 de largeur et 0 m. 50 d'épaisseur. Un couronnement de 0 m. 35 de haut surmonte le dé et le tout repose sur une base de 0 m. 40 de hauteur. Tout cela, d'ailleurs, taillé dans un seul bloc.

L'inscription, en lettres assez irrégulières de 0 m. 03 à 0 m. 04, est la suivante :

L·A·PRONIVS
PIVS· LEGAVG
PR·PR·COS·DES
VOTVM QVC
COEPTOOP
AQVAE DVC
I·O ◊ SOL
VIT
CLODIVS SEPTI
MINVS DISCENS
LIBRATORVM
FECIT

Le texte offre certaines lacunes. A la fin de la ligne 4, il faut lire sans doute : *quo*[*d*], à la fin de la ligne 5 : *op*[*ere*], de la ligne 6 : *aquaeduc*[*tus*]. En outre, après la ligne 6, un martelage a fait disparaître au moins une ligne, ce qui rend hypothétique la lecture du texte. Il y est question d'un légat propréteur : Lucius Apronius, dont nous reparlerons plus loin et d'un vœu qu'il a accompli. La formule *votum* .... *solvit* a été conservée sur la pierre. L'occasion de ce vœu a été, semble-t-il, l'entreprise de construction d'un aqueduc : *quo*[*d*] *coepto op*[*ere*] *aquaeduc*[*tus*] .... Etait-ce un vœu fait par le légat ? Mais alors que dissimule la lacune ? Un martelage sur une inscription de la région de Lambèse suggère aussitôt une mention de la III[e] Légion Augusta, dont nous savons que la mémoire a été abolie après les événements de 238 et le nom martelé sur les inscriptions gravées antérieurement à cette date.

Aussi bien peut-on penser à une restitution comme : *quo*[*d*] *coepto op*[*ere*] *aquaeduc*[*tus*] [*per Leg*(*ionem*) *III Aug*(*ustam*) ou encore *quo*[*d*] *coepto op*[*ere*] *aquaeduc*[*tus*] *Leg*(*ionis*) *III Aug*(*ustae*) ou enfin, ce qui fournit une solution plus satisfaisante : *votum quo*[*d*] *coepto op*[*ere*] *aquaeduc*[*tus*] [*leg*(*io*) *III Aug*(*usta*) *fecerat ou promiserat*...].

Une obscurité subsiste. Avant le verbe *solvit*, on lit sur la pierre deux lettres séparées par un point et suivies d'une belle feuille cordiforme. Il s'agit sans doute de la divinité à laquelle le vœu a été fait et dont on attendrait normalement la mention en tête de l'inscription. Bien que l'abréviation soit rare, on est tenté de rétablir ici les mots : *J*(*ovi*) *o*(*ptimo*). L'expression complète est, en général, *J*(*ovi*) *o*(*ptimo*) *m*(*aximo*), à Jupiter, Très bon, Très grand.

Voici donc une restitution du texte qui offre un sens satisfaisant :

L. Apronius | *Pius Leg*(*atus*) *Aug*(*usti*) | *pr*(*o*) *pr*(*aetore*) *co*(*n*)*s*(*ul*) *des*(*ignatus*) | *votum quo*[*d*] | *coepto op*[*ere*] | *aquaeduc*[*tus*] | [*Leg*(*io*) *III Aug*(*usta*) *fecerat ou promiserat*], *J*(*ovi*) *O*(*ptimo*) *sol* | *vit. Clodius Septiminus discens* | *libratorum* | *fecit.*

« Lucius Apronius Prius, Légat d'Auguste, propréteur,

consul désigné, a accompli le vœu que la IIIe Légion Auguste, en entreprenant l'aqueduc, avait fait à Jupiter Très bon. Clodius Septiminus, élève-arpenteur, a fait ceci. »

⁂

Le légat d'Auguste, gouverneur de Numidie, que mentionne la pierre de l'Aïn Cherchar est connu par d'autres documents. On l'appelle parfois Lucius Julius Apronius Maenius Pius Salamallianus (3).

On voit que le graveur a cru devoir faire un choix parmi tous ces noms. Il en a été de même sur des inscriptions de Sigus (4), d'El-Ghara (5), et de Zoui (6). Il s'agit bien du même personnage, connu également en Galatie (7). Grâce à une inscription de Lambèse on a pu dater approximativement son commandement (8). Il a gouverné la Numidie sous le règne de Sévère Alexandre (222-235) et, selon toute probabilité, dans la deuxième partie du règne.

Nous savions déjà que, pendant qu'il était légat en Numidie, il avait été désigné pour gérer le consulat. Mais nous ignorons la date exacte de ce consulat, ni s'il l'a géré à Rome ou en Afrique, comme on en a des exemples.

L'intérêt de l'autel votif de l'Aïn-Cherchar ne se borne pas là. On y trouve, en effet, pour la première fois, à notre connaissance, la mention d'une fonction militaire, celle de *discens libratorum*. On connaissait déjà par plusieurs documents, dont deux africains d'ailleurs (9), le *librator*, soldat d'élite ou sous-officier, parfois vétéran, qui, géomètre-arpenteur, empruntait son nom, non pas à la balance, *libra* en latin, mais

(3) *C.I.L.*, VIII, 18.270 et aussi *C.I.L.*, 18.271, qui donne les noms de ses enfants.

(4) *C.I.L.*, VIII, 19.131.

(5) *C.I.L.*, VIII, 8.782 = 18.018.

(6) *C.I.L.*, VIII, 17.639.

(7) Arthur R. Munro, *Journal of hellenic Studies*, 1900, p. 162.

(8) Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 442, proposait de dater son commandement de 242, sous Gordien, mais Cagnat (*Bullet. du Comité*, 1916, p. CCXLI) et Carcopino (*Revue des Etudes Anciennes*, 1923, p. 35), ont écarté cette hypothèse et l'ont daté du règne de Sévère Alexandre.

(9) En Afrique : *C.I.L.*, VIII, 2.934 ; 2.728 = 18.122. A Rome : *C.I.L.*, VI, 2.754 (*mensor et librator*) et *C.I.L.*, VI, 2.454 (*librator et tesserarius*). — Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 190.

au niveau d'eau *libra aquaria* (10). D'après les textes que nous possédons, et celui que nous étudions en fournit une nouvelle preuve, le *librator* s'occupait surtout de l'aménagement des travaux d'adduction des eaux et devait procéder, sur le terrain, aux mesures de visée et de jalonnement.

La plus belle illustration de l'activité de ces spécialistes qui figuraient parmi les techniciens des Légions romaines, nous est fournie par la célèbre inscription de Nonius Datus, trouvée à Lambèse et aujourd'hui à Bougie (11). Lorsqu'en 137 de notre ère, Petronius Celer, gouverneur de la Maurétanie Césarienne, voulut assurer l'alimentation en eau de la Colonie romaine de Saldae (Bougie), ce fut un *librator* de la IIIe Légion, venu spécialement de Lambèse, Nonius Datus, qui établit le projet. Il s'agissait de capter des sources à Toudja, à l'ouest de la ville et d'amener l'eau à Bougie par un aqueduc qui mesurait 21 kilomètres de long. Il comportait notamment un passage aérien non loin du col dit d'El Hanaiat, où subsistent encore des vestiges d'arcades (12), et, auprès du village actuel d'El Abel, un tunnel de 482 mètres de longueur devait faire communiquer les vallées de l'oued S'rir et de l'oued Rhir, affluents de la Soummam (13). Les plans une fois établis, Nonius Datus retourna à Lambèse. Mais une dizaine d'années plus tard, les travaux entrepris sur l'ordre d'un nouveau gouverneur de Maurétanie, Porcius Vetustinus, causèrent de tels déboires, qu'il fallut faire revenir Nonius Datus à Bougie. Il y tomba gravement malade et dut retourner à Lambèse. En son absence, les travaux marchèrent très mal. Dans la galerie souterraine, entreprise par ses deux extrémités, les deux équipes qui marchaient au-devant l'une de l'autre, sans doute par suite d'erreurs de calcul, ne se rejoi-

(10) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, art. *librator*.

(11) *C.I.L.*, VIII, 2.728 = 18.122. — Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps*, p. 167-170. — Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 67-71, pl. VI, fig. 1.

(12) Mélix, *Rec. de Constantine*, IX, 1865, p. 25-30 et pl. II. — Vigneral, *Ruines romaines de la Kabylie du Djurdjura*, p. 152-4. — Mercier, *Bull. du Comité*, 1888, p. 131-2.

(13) Gsell, *Monuments Ant. de l'Algérie*, I, p. 249 (*Rev. Afr.*, XIX, 1875, p. 335-6.

gnaient pas ([14]). Il fallut que, pour la troisième fois, Varius Clemens, qui avait succédé à Porcius Vetustinus, dans le gouvernement de la province, demandât au Légat de Numidie, Valerius Etruscus, l'envoi à Bougie de Nonius Datus. Cette fois, on aboutit et l'ingénieur eut la satisfaction de voir son ouvrage inauguré par Varius Clemens. On comprend la légende gravée au début du récit de ces laborieux travaux : « *Patientia, Virtus, Spes* ».

Le rôle du *librator* apparaît clairement dans le détail de l'inscription : il s'agissait, en tenant compte des différents niveaux du terrain, d'établir le tracé de l'aqueduc (*rigor*). Quant à la galerie souterraine, elle était déterminée par un jalonnement extérieur (*depalatus*). C'était assurément un travail délicat et qui nécessitait des connaissances particulières. On le voit, d'après d'autres textes tirés de la Correspondance de Pline avec Trajan. Au cours de sa mission en Bithynie, Pline, qui étudie ce qu'on pourrait appeler un programme de grands travaux, réclame à l'empereur l'envoi d'un arpenteur-géomètre ou d'un architecte (*libratorem vel architectum*) pour voir si le lac voisin de Nicomédie est situé au-dessus du niveau de la mer et s'il serait possible de creuser un canal qui le mettrait en communication avec elle. Trajan lui conseille, dans sa réponse, de s'adresser au gouverneur de la Mésie Inférieure. Celui-ci, en effet, qui avait sous ses ordres des forces légionnaires importantes, devait pouvoir rendre à son collègue de Bithynie, le même service que le Légat de Numidie a rendu à Saldae au procurateur de Maurétanie, en lui adressant un *librator* de la IIIe Légion ([15]).

Clodius Septiminus qui figure sur l'inscription de l'Aïn Cherchar, est un *discens libratorum*. C'est, si l'on veut, un apprenti-géomètre. A côté du *librator*, il y avait donc à la Légion, un ou plusieurs militaires qui servaient d'aide au

(14) Les procédés que dut employer Nonius Datus pour établir son projet ont été vraisemblablement ceux que décrit Héron d'Alexandrie dans son traité *De la Dioptre* et notamment à propos du 12e Problème, paragraphe XV : « Percer une montagne suivant une ligne droite qui joigne deux points A, B, opposés sur ses flancs ». — Voir sur ce sujet : Germain de Montauzan, *Essai sur la science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'Empire romain*, p. 69, fig. 10.

(15) Correspondance de Pline avec Trajan. *Lettres*, 41, 42, 61, 62.

chef d'emploi et, en même temps, s'initiaient à la science de l'ingénieur. On connaissait déjà un *discens mensorem* ([16]) parmi les prétoriens, mais ni dans le Prétoire, ni dans les Légions, on n'avait encore rencontré de *discens libratorum*. L'expression est curieuse par elle-même, car on attendrait avec le participe *discens*, un complément à l'accusatif comme par exemple *discens mensorem* que nous venons de citer. En réalité, l'usage semble s'être établi dans la langue militaire de traiter le participe *discens* comme un véritable substantif signifiant disciple, apprenti, élève, et de le construire avec le génitif : on trouve, en effet, des *discentes equitum* ([17]), des *discentes capsario[rum]* ([18]), un *discens aquiliferu[m]* pour *aquiliferorum* ([19]) et des *discentes signiferum* ([20]). Le pluriel *libratorum* pourrait indiquer que la Légion comptait dans ses rangs plusieurs *libratores*. Le fait n'est pas pour nous surprendre quand on songe aux nombreux travaux réalisés par l'armée romaine d'Afrique ([21]).

Clodius Septiminus a-t-il été chargé de diriger la construction de l'aqueduc ? Tâche bien considérable pour un élève ingénieur. Le texte lui attribue un rôle plus modeste qui a consisté à graver sur l'autel de pierre l'inscription votive qui commémore l'heureux achèvement de l'ouvrage. Mais ceci expliquerait peut-être certaines particularités de l'inscription dont le libellé n'est pas absolument correct, un *votum* débutant en général par le nom du dieu qu'il remercie, et dont la gravure est faite d'une main assez malhabile. Un géomètre-arpenteur n'est pas forcément un bon lapicide.

***

De l'aqueduc, dont il est fait mention, il serait intéressant de rechercher les traces sur le terrain. Georges Bel pensait

(16) *C.I.L.*, VI, 32.536.
(17) *C.I.L.*, V, 8.278.
(18) *C.I.L.*, VIII, 2.553.
(19) *C.I.L.*, VIII, 2.988.
(20) *C.I.L.*, VIII, 2.562.
(21) Cagnat, *op. cit.*, p. 360, et Daremberg Saglio. *Dict. des antiquités*, art. *Manus militaris*.

que l'Aïn Cherchar et, plus haut, l'Aïn Chair alimentaient le même système de canalisation. A quel usage était-il destiné? On ne peut que faire des hypothèses à ce sujet, mais la configuration du terrain exclut, semble-t-il, que cet aqueduc ait alimenté Verecunda (l'actuelle Marcouna) où se trouvent des sources abondantes, captées dès l'antiquité ([22]), ou Lambèse qui avait d'importantes ressources en eau. Peut-être s'agit-il des villages dont les vestiges sont signalés le long de la vallée de l'oued Taga ([23]) ou peut-être, aussi, à 20 kilomètres de là, de l'importante agglomération de Thamugadi.

Louis LESCHI.

(22) Gsell, *Atlas archéol.*, f° 27, n° 240. Cf. *C.I.L.*, VIII, 4.205.

(23) Gsell, *Atlas archéol.* f° 27, n°s 347, 349 ; *Rec. de Constantine*, VII, 1863, p. 160-1, avec une carte, pl. 35.

LES RUINES ANTIQUES
de la vallée de l'Oued el Arab (Aurès)

Lorsqu'on examine les cartes des feuilles 39, Chéria, 38, Aurès, de l'*Atlas archéologique* de Gsell, on est étonné du petit nombre de ruines signalées dans la vallée de l'Oued el Arab, où les auteurs sont pourtant d'accord pour faire passer la route de Mascula (Khenchela) à Badias (Badès).

La bibliographie concernant ces rares points archéologiques est brève. Ce sont souvent des études superficielles et quelquefois fantaisistes ([1]).

Cependant, au cours d'un voyage à Khenchela, les indigènes m'ont dit qu'il y avait de très nombreux vestiges antiques dans cette région, ils précisaient même qu'il y avait, tout le long de l'oued, des fortins distants de 1.500 mètres les uns des autres.

Cette contradiction entre les archéologues et les gens du pays m'a incitée à entreprendre un voyage d'étude, rendu difficile et pénible par l'absence de routes. Il n'y a qu'une piste impraticable aux voitures jusqu'à Guelaa el Trab, puis il faut prendre les sentiers muletiers jusqu'à Khenga Sidi Nadji. (Voir la carte).

Grâce à l'amabilité de M. Laussel, Administrateur principal de la commune de Khenchela et de son collaborateur M. Perrier, mon voyage s'est effectué dans les meilleures conditions possibles. Il a duré dix jours, pendant lesquels le mulet a été mon seul moyen de locomotion, Ies gourbis ont été le plus souvent mon gîte, sauf à Gelaa el Trab et à Kheirane où le marabout m'a offert une confortable hospitalité.

(1) El Bekri, *Description de l'Afrique Septentrionale.* — Reboud, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XIX, p. 49. — Masqueray, *Revue Africaine*, 1878, p. 26. — Lambin, *Bulletin Archéologique*, 1892, p. 136. — Gsell, *Atlas Archéologique*, F. 38 et 39 ; *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 68. — *Corpus des Inscriptions Latines*, VIII, 10.753 à 10.755.

Je suis partie de Khenchela en automobile pour atteindre le N° 25 de Gsell (Voir la carte), endroit où l'Oued el Abiod prend le nom d'Oued el Arab et entre dans la vallée qui porte son nom. C'est à partir de ce point que devaient commencer mes recherches.

La vallée de l'oued el Arab est limitée à gauche par la haute-muraille du Djebel Chechar dont le point culminant est le Kef Ichmerzou (1.834 m.). A droite elle est dominée par l'imposant massif de l'Aurès.

Dans la première partie de son cours l'oued el Arab est peu sinueux, ses eaux sont calmes, ses affluents peu importants, ses rives sont larges et fertiles, on y cultive des céréales et l'élevage y paraît florissant.

Aussitôt après avoir passé Guelaa el Trab le cours de l'oued devient de plus en plus sinueux, la vallée se rétrécit, son lit est coupé par de multiples barrages naturels. (Photo 1). Il reçoit alors sur sa rive gauche les eaux de nombreux petits torrents, secs en été, qui descendent du Chechar ; sur sa rive droite, d'importantes rivières lui apportent des eaux abondantes en toutes saisons, comme l'Oued Mellagou, l'Oued Hella, l'Oued Chli qui forment des vallées secondaires où passaient dans l'antiquité des routes bordées d'une multitude de fermes.

Les pentes rocailleuses de sa rive gauche sont presque totalement dépourvues de végétation. Par contre, celles de sa rive droite sont boisées mais on n'y trouve guère des arbres de haute futaie, quelques pins d'Alep, des chênes verts, des genévriers constituent une forêt peu dense où la broussaille domine (2).

A partir de Foum Hella les bords de l'oued sont encombrés par une succession de jardins et de vergers qui deviennent de véritables oasis avec de magnifiques palmiers à Kheirane, Chébla, Ouldja. Ces vergers sont formés d'arbres fruitiers les plus divers, cerisiers, abricotiers, cognassiers, poiriers, pommiers, orangers et bien d'autres encore sous lesquels s'abritent de nombreuses ruches.

(2) Reboud, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 19, p. 55.

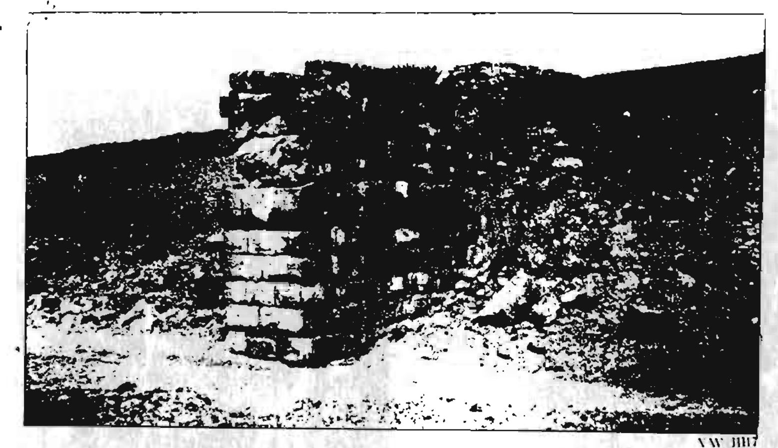


Photo 4. — Culée d'un aqueduc. N° 31 de la carte.

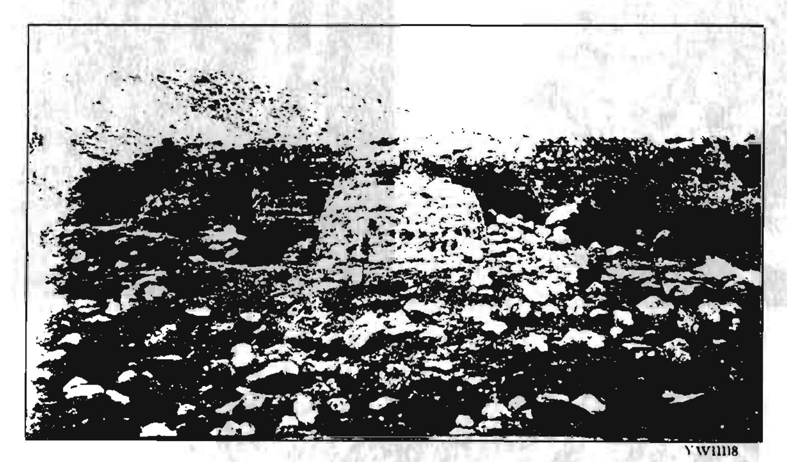


Photo 5. — Bassin situé au n° 17 de la carte.

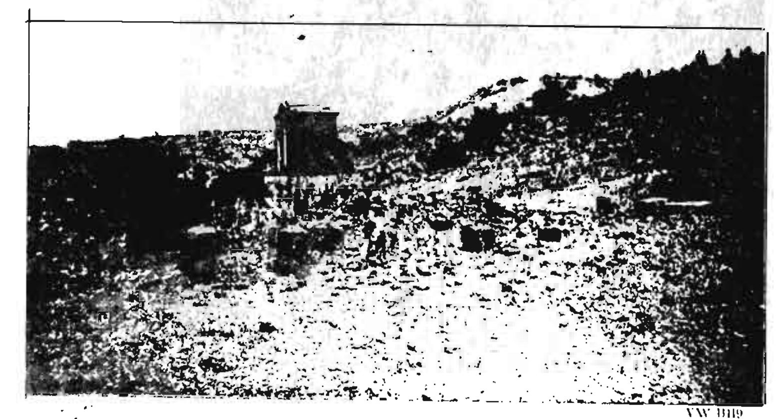
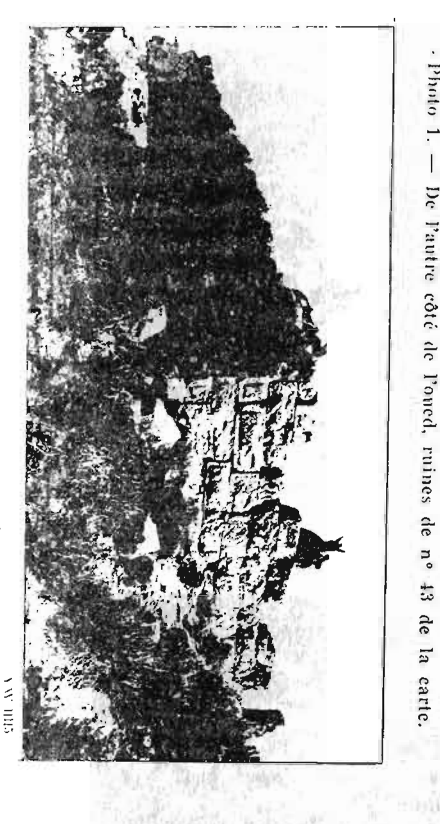


Photo 6. — Mausolée à étage à l'Henchir Ikhettehen. N° 94 de la carte.



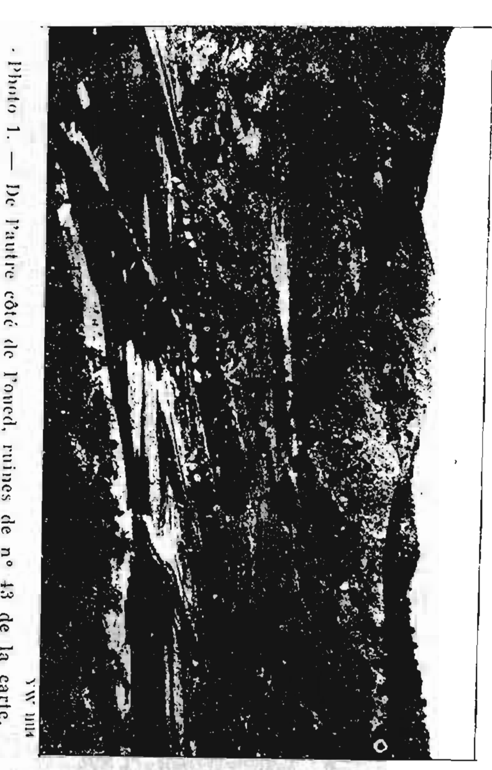


Photo 1. — De l'autre côté de l'oued, ruines de n° 43 de la carte.

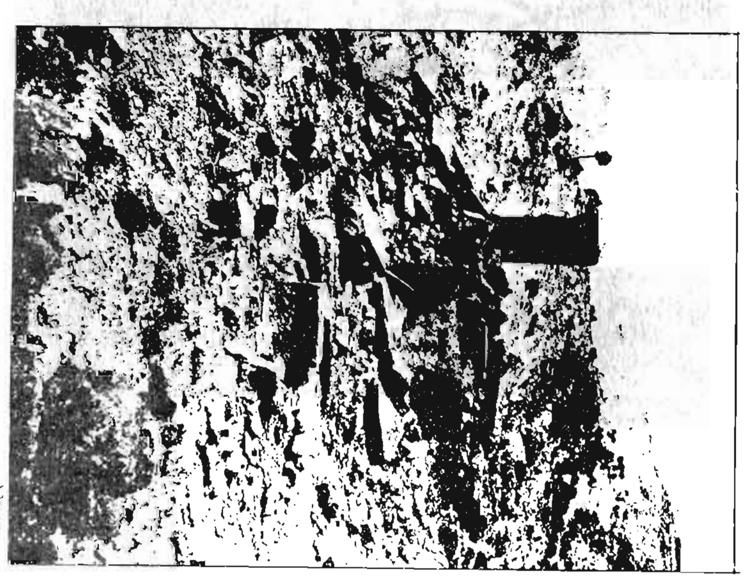


Photo 3 —

Les troupeaux sont peu importants. Il n'y a pas de vaches, quelques moutons, mais beaucoup de chèvres.

On vit de lait, de fromage pressé, de miel et de fruits. La datte est un des principaux aliments. Le blé du couscous est toujours importé.

La vie des habitants de la vallée de l'oued el Arab est actuellement très précaire, cependant il ne semble pas qu'il en fut de même dans l'antiquité.

En effet, les ruines qui m'avaient été signalées comme des ouvrages de défense sont en réalité celles de grandes fermes qui ne peuvent qu'indiquer l'opulence.

Ces fermes sont très rapprochées et, en certains endroits, se succèdent à quelques mètres de distance. Cependant, pour si rapprochées qu'elles soient, elles ne sont jamais groupées pour former un village. C'est pourquoi on ne trouve en aucun endroit des monuments publics, des nécropoles. Toutes ces fermes devaient dépendre de l'administration de Mascula pour celles du Nord, de Badias pour celles du Sud.

La multiplicité des exploitations dans un espace aussi restreint semble indiquer le morcellement de la propriété dans cette région, ce qui ne paraît pas avoir nui à la prospérité des colons romains à en juger par leurs demeures, bien qu'elles ne soient pas aussi somptueuses et luxueuses que celles trouvées et fouillées sur les Hauts Plateaux.

Presque toutes ces fermes sont bâties sur des éperons qui dominent l'oued, sans doute à cause des crues du printemps, par crainte du paludisme, ou bien pour être à proximité du canal qui amenait l'eau, peut-être aussi par mesure de sécurité, mais cette dernière raison paraît peu probable comme nous le verrons plus loin.

Lorsque l'on aperçoit de loin une de ces constructions perchée sur une crête, sa silhouette massive donne bien plus l'impression d'une forteresse que d'une pacifique demeure d'agriculteur, c'est ce qui explique la confusion faite par les indigènes.

En général, ces fermes étaient formées par un vaste rectangle ou un carré, dont les murs étaient solidement construits en grosses pierres à bossage soigneusement jointes (Photo 2).

Il n'y avait qu'une seule ouverture, située du côté de la

montagne, large portail par lequel un chariot pouvait aisément passer et qui donnait dans une cour centrale autour de laquelle, sur trois côtés, étaient disposés les divers locaux. Parfois, mais assez rarement, cette porte était latérale et alors les locaux étaient disposés sur les quatre côtés, la porte ouvrant sur un large couloir (N° 18 de la carte).

Ces « *villae* » étaient toutes des « *villae rusticae* » où le propriétaire vivait toute l'année. C'est pourquoi s'ajoutait un confortable appartement aux bâtiments d'exploitation, pour le maître du logis. Cet appartement était situé au fond de la cour, sur la façade qui dominait l'oued.

En général, il se composait d'une vaste salle rectangulaire située au centre et, suivant l'importance de l'exploitation, d'un plus ou moins grand nombre d'autres pièces plus petites disposées à droite et à gauche. Du côté de la cour il y avait une galerie ou un vestibule. Des fouilles seules pourraient donner des détails sur la destination des pièces, sur leur décoration, sur les pavements qui étaient peut-être en mosaïque.

Il ne semble pas que la cour ait été divisée pour en réserver une partie aux maîtres. Les bâtiments latéraux servaient au personnel, au logement des bêtes, à la fabrication des produits agricoles.

En de très rares points, lorsque l'exploitation était très importante, les bâtiments destinés au bétail étaient dans des locaux séparés mais à proximité (N°ˢ 21, 30, 94).

Comme nous le voyons ces fermes n'apportent, à première vue, rien de nouveau dans la disposition des bâtiments à celles décrites antérieurement par Vitruve et Columelle.

Quelles étaient les cultures qui nécessitaient ces vastes exploitations, qui permettaient à une population assez dense non seulement de vivre mais de vivre largement ?

Nous pouvons affirmer que c'étaient les céréales pour la région située au Nord de Guelaa el Trab et uniquement l'olivier pour celle située au Sud.

En effet, du N° 1 au N° 13 de la carte, c'est-à-dire du début de la vallée jusqu'à l'oued Mellagou, nous avons trouvé des moulins à grain, ce qui prouve que la culture des céréales était répandue dans cette région et probablement l'élevage, comme aujourd'hui.

Mais à partir de l'oued Mellagou jusqu'à Ouldja, dans toutes les fermes, sans exception, on fabriquait de l'huile comme en témoignent les pressoirs et les vastes bassins que nous avons trouvés dans chaque exploitation.

En trois endroits (N°ˢ 21, 17 et 36) il y avait de véritables usines séparées du reste des bâtiments. Au N° 21 il y avait cinq bassins pouvant contenir chacun plusieurs hectolitres d'huile.

Nous n'avons trouvé que très peu de pierres à pressoirs avec l'encoche en queue d'aronde qui indiquent ordinairement l'emplacement d'une huilerie, probablement parce que les barres des presses devaient s'encastrer directement dans le mur.

Au N° 36 nous avons trouvé une installation assez bien conservée. Il y avait une plate-forme carrée à rainure où l'on écrasait les olives, à laquelle on accédait par un escalier de quelques marches. Autour de cette plate-forme il y avait un petit passage où pouvaient circuler les ouvriers. Le tout était entouré d'une balustrade dont on voyait les points d'insertion dans le mur (Photo 3). En avant il y avait un grand bassin pour recevoir l'huile, formé de quatre grandes dalles monolithes de 2 m. 50 de long sur 1 m. 50 de large.

Pour fournir les olives nécessaires à ces fermes il fallait une grande quantité d'oliviers, or nous n'en avons pas trouvé, même à l'état sauvage, La broussailleuse forêt actuelle a totalement remplacé les olivettes antiques, probablement parce qu'avec le temps les canaux d'irrigation ont été détruits et dans cette région, très chaude en été, aucune culture ne peut résister sans de copieux arrosages.

Le problème de l'eau a été la grande préoccupation des Romains dans toute l'Afrique où l'on trouve de nombreux vestiges de travaux hydrauliques.

Dans la vallée de l'oued el Arab, il a été résolu par la construction de canaux situés au flanc des pentes, au-dessus des fermes. Ils servaient non seulement à l'irrigation mais aussi à l'alimentation des exploitations.

Nous avons trouvé les traces d'un canal dans la vallée de l'oued Mellagou. Il prenait naissance à une source située au-

dessus du marabout de Ben Dja, à quelques Kilomètres du N° 21.

Un autre partait de Guelaa el Trab et se dirigeait vers le Sud. Nous en avons trouvé des traces jusqu'à Ouldja.

Des aqueducs soigneusement construits assuraient le passage des canaux au-dessus des ravins. Nous en avons trouvé un au Chabet Kef Djemil (N° 26), un autre au N° 31, ce dernier a été décrit par nos prédécesseurs (3) (Photo 4) ; enfin un troisième sur l'oued Arsatt (N° 53).

Au N° 17, où le canal de la vallée de l'oued el Arab prend naissance, il y avait un grand réservoir de 10 mètres de long sur 6 mètres de large. Les murs, épais de 0 m. 60, construits en petits matériaux, étaient soutenus par des contreforts coniques, placés aux quatre angles et sur les grands côtés du rectangle (Photo 5).

Tous ces travaux hydrauliques expliquent en grande partie la prospérité qui paraît avoir régné dans la vallée de l'oued el Arab sous l'occupation romaine.

La quantité de céréales, d'huile, de fruits, produits par cette riche région était certainement bien supérieure aux besoins de la population locale, l'excédent devait donc être exporté dans les pays voisins, pour cela il fallait une route carrossable :

Cependant, aucun aménagement de terrain, aucune borne milliaire n'indiquent la trace de cette route.

Il n'y avait peut-être qu'une piste aménagée, mais cela semble invraisemblable, le charroi et la circulation devaient être intenses par suite de l'abondance des produits et du grand nombre d'habitants.

La route passait peut-être sur les crêtes, au-dessus des fermes, pour éviter les crues de l'oued. Notre temps et nos provisions étant limités nous n'avons pas pu nous en rendre compte.

Enfin on peut supposer qu'elle a été détruite par le temps, mais dans ce cas il resterait çà et là quelques traces indicatrices, il semble impossible que la destruction ait été totale sur 70 à 80 kilomètres de longueur.

(3) Gsell, *Atlas Archéologique*, F. 39, n° 31.

Si notre voyage nous a permis de repérer 57 ruines nouvelles, il a été beaucoup moins fructueux au point de vue des textes épigraphiques. Cela tient probablement à l'absence d'agglomération, de monuments publics, de nécropoles.

Non seulement il n'y a pas de nécropoles mais les tombeaux isolés sont assez rares, nous n'en avons trouvé que quelques-uns.

A l'henchir Ouarama (N° 21), à 200 mètres d'une exploitation, au bord de l'oued, se dresse un mausolée carré en pierres de taille de 4 m. 50 de haut. L'intérieur était dallé. Nous avons trouvé deux sarcophages au milieu des décombres.

Autour de ce mausolée, il y a une dizaine de tombes très abîmées qui devaient être les sépultures des propriétaires des fermes, nombreuses dans ces parages, et qui appartenaient peut-être à des membres de la même famille.

A l'henchir Tibaliine se trouvent les trois tombeaux de la famille des Vitellii portant trois textes publiés (4) et un mausolée carré.

A un kilomètre et demi de cet endroit, à l'henchir Ikhetteben, se dresse un magnifique mausolée à étage, sans inscription, qui a été décrit par nos devanciers (5) (Photo 6).

Enfin, nous avons trouvé trois stèles funéraires dans trois ruines différentes, qui nous ont donné les textes suivants :

1) A l'henchir Teizirt (N° 45), dans les pierres éparses d'une exploitation rurale, sur la rive gauche de l'oued el Arab, une stèle de 1 m. 40 × 0 m. 40. Hauteur des lettres de 0 m. 06 à 0 m. 08.

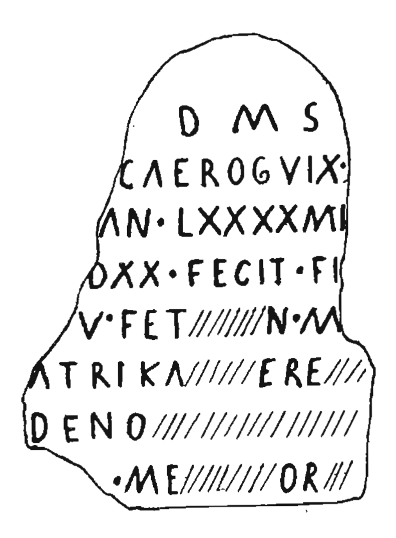
IVLIOLE
NTIDIA
NOVIXIT
ANNISLX
GEMELL
NVSPATR
MERETIEC

ETIVLIOA
BDINNO
FRATRI
MIL · LEG
IIIAVG · VI
XITAN
NISXXIIII

(4) *Corpus des Inscriptions Latines*, VIII, 10.753 à 10.755.

(5) Masqueray, *Revue Africaine*, XXII, 1878, p. 38. — Lambin, *Bull. du Comité*, 1892, p. 137. — Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 68.

2) A l'henchir Tisegmat (N° 50), dans une ruine sur la rive gauche de l'oued el Arab, sur un caisson cassé de



o m. 50 × o m. 45 × o m. 45. Hauteur de lettres de o m. 035 à o m. 07.

3) A l'henchir Tabiloud (N° 55), au pied du Djebel Sofia, sur la rive gauche de l'oued el Arab, une stèle de o m. 50 × o m. 30 × o m. 40. Hauteur des lettres de o m. 04 à o m. 05.

D M S
C·IVLIV
SSATVR
NINVSFI
LIVSBELL
ICIVETER
ANIVIXIT
ANNIS LXII

A cette maigre moisson épigraphique nous devons ajouter une courte inscription qui paraît indiquer une limite de propriété. Nous l'avons trouvée à la dernière ruine rencontrée pendant notre voyage, sur la rive gauche de l'oued el Arab (N° 57). Elle est écrite au tiers de la hauteur d'un grand monolithe, bloc de pierre non taillé, d'environ 3 mètres de

PM PRIO

haut. Nous n'avons pas pu mesurer la hauteur des caractères, trop élevés, ils paraissaient avoir de o m. 07 à o m. 08.

A partir du N° 57, situé à deux kilomètres avant d'arriver à Ouldja, jusqu'à Khenga Sidi Nadji, c'est-à-dire sur environ 20 à 25 kilomètres, on ne rencontre plus de vestiges antiques. Sans doute parce que la grande chaleur de cette région aride, au relief tourmenté, ne permettait pas la culture des céréales ou de l'olivier, et celle des dattiers ne devait pas intéresser les colons romains. D'autre part, les eaux de l'oued el Arab et de ses affluents deviennent de plus en plus saumâtres en approchant du désert, ce qui n'est pas favorable à la vie rurale.

La multiplicité des fermes, leur isolement, l'absence d'ouvrages défensifs dans la vallée de l'oued el Arab font penser que la sécurité y était complète. Il faut dix ans pour qu'un olivier donne des récoltes appréciables, les guerres, les révoltes, le brigandage n'auraient pas permis le développement des plantations, il faut donc conclure que les colons travaillaient et vivaient en paix.

La vallée était d'ailleurs bien défendue. Au Sud, Badès, située sur le *limes* de Trajan, faisait bonne garde. Au Nord, à Mascula, un détachement de la III[e] légion Auguste et quelques hommes de la VII[e] cohorte des Thraces tenaient garnison [6]. Au Nord-Est, Vazaivi avait un poste important. Enfin, au Nord de Mascula, il y avait la grande forteresse de Bagai.

Actuellement, la vallée de l'oued el Arab jouit d'une sécurité égale à celle qui y régnait dans l'antiquité, mais ses cultures ne peuvent pas rivaliser avec celles des colons romains.

Elle retrouvera sa splendeur passée le jour où elle aura à nouveau une route, où les canaux auront été refaits. Alors les olivettes seront replantées, les fermes seront reconstruites et les colons y redeviendront nombreux.

J. ALQUIER.
Conservateur du Musée Stéphane Gsell.

(6) Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2, p. 580-1.

LA BERBÉRIE AU IX[e] SIÈCLE

d'après El-Ya'qoûbî

Nous possédions du *Kitâb al-buldân* d'El-Ya'qoûbî une traduction latine partielle de J. de Goeje parue à Leyde en 1860 (1). Il était urgent qu'une traduction française complète vînt mettre ce livre important à la portée de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au passé du monde musulman. M. Gaston Wiet s'en est chargé (2) et l'on doit lui en être fort reconnaissant. Sa traduction est précédée d'un avant-propos substantiel, où il s'efforce de dégager la personnalité de l'auteur, le caractère de l'ouvrage et le genre d'information qu'on peut en attendre. Des notes copieuses accompagnent le texte et l'éclairent sur beaucoup de points. On ne saurait être surpris si le traducteur se révèle particulièrement bien renseigné dans les notes qu'il consacre à l'Egypte et à la Syrie. Pour le Maghreb, sa documentation n'est que rarement déficiente. Là encore sa traduction annotée rendra les plus grands services. Elle m'a personnellement permis d'examiner plus commodément un ouvrage dont l'intérêt m'avait parfois échappé et d'en tirer quelques indications sur l'état de la Berbérie au IX[e] siècle, que je voudrais présenter ici.

Aboû'l-'Abbâs Aḥmed ibn Abî Ya'qoûb ibn Wâḍiḥ dit el-Ya'qoûbî, d'une famille de hauts fonctionnaires de l'empire 'abbâssite, fut lui-même homme de gouvernement auprès de plusieurs souverains orientaux plus ou moins dépendants de Bagdâd. Pour le service de ses maîtres ou pour sa propre satisfaction, il voyagea beaucoup, séjournant dans les pays et y menant des enquêtes, dont il devait nous faire profiter. On est tenté d'expliquer à la fois par son atavisme, par les nécessités de sa carrière et par ses goûts personnels le genre d'intérêt qu'il porte aux étapes de sa route et la nature des renseignements qu'il fournit. Agent du pouvoir, et moins géographe qu'historien (il a écrit plusieurs livres d'histoire dont certains nous sont parvenus), il se montre avant tout curieux des populations et des revenus que l'Etat en tire. Sa documentation varie d'ailleurs d'un pays à l'autre, et l'on a parfois l'impression qu'il l'emprunte plutôt à des archives officielles qu'à des informations orales recueillies sur place. Pour la Perse, il nous donnera la liste des préfets qui gouvernèrent le Séistân et le Khorassân, et le montant de l'impôt foncier dans les diverses provinces. En Syrie et en Palestine, il énumérera les colonies militaires. Sa description des villes principales, en particulier celle de Bagdâd et de Samarra, comporte surtout la nomenclature des concessions faites par le souverain aux tribus et aux chefs de l'armée. En Egypte, s'il s'intéresse aux productions des différents centres, c'est apparemment pour le bénéfice que l'Etat peut y trouver, et il enregistre le rendement de la capitation depuis la conquête jusqu'à son temps.

Pour la Berbérie, qui échappe d'ailleurs au contrôle fiscal des califes, son enquête ne trahit pas ces préoccupations d'ordre pratique ; mais elle porte sur la carte politique et sur le peuplement, et, à ce double titre, elle nous est utile. Elle éclaire la situation du pays pour une époque encore mal connue.

Il importe de préciser cette époque. El-Ya'qoûbî, qui devait mourir en 284/897, composa son *Kitâb al-buldân* — il nous l'apprend lui-même — cinquante-cinq ans après la fondation de Samarra (221/836) ; donc en 276/889 (3). Il y mettait

(1) *Descriptio al-Magribi sumta ex Libro regionum Al-Jaqubii*, par J. de Goeje, publié sous la direction de I.G.J. Juynboll. Le texte du *Kitâb al-buldân* a été publié par de Goeje, *Bibliotheca geographorum arabicorum*, VII, Leyden, 1892.

(2) Ya'kûbî, *Les Pays*, traduit par Gaston Wiet, XXXI-291 pp. in-8° ; Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1937.

(3) El-Ya'qoûbî, trad. p. 62. Brockelmann, art. Al-Ya'kûbî (*Encycl. de l'Islâm*) donne 278/891.

en œuvre des renseignements qu'il avait recueillis en Berbérie quelques années auparavant. Il avait résidé à Tâhert sous le règne du Rostemide Aboû Yaqdhân [4]. Celui-ci, qui mourut en 894, après un règne de quarante ans [5], avait dû prendre le pouvoir vers 854. On retardera ce *terminus a quo* en notant qu'El-Ya'qoûbî a connu la résidence de Raqqâda [6], qui fut fondée par les émirs de Kairouan en 263/876. C'est donc pour la période de treize années qui s'écoule entre cette fondation et la composition de son livre, de 876 à 889, que l'on peut considérer les renseignements d'El-Ya'qoûbî comme valables.

Sur l'état de la Berbérie pendant le dernier quart du IXe siècle, sur les populations qui l'habitent et les autorités dont elles dépendent, son témoignage est précieux.

Trois royaumes principaux se partagent inégalement ce vaste pays, préfigurant la division que connaîtra la fin du Moyen âge et celle qui subsistera jusqu'à nos jours. Cependant, entre le royaume des Aghlabides de Kairouan et celui des Idrîsides de Fès, le domaine des Rostemides de Tâhert est loin de combler l'espace. C'est dans cette partie intermédiaire de la Berbérie que la carte est le plus compliquée. C'est là seulement que les tribus, échappant à l'autorité de pouvoirs réguliers, conservent une personnalité suffisamment apparente pour être notée par le voyageur. El-Ya'qoûbî n'y a pas manqué. Il nous fournit, pour cette grande région, une répartition géographique des tribus qui peut, sur certains points, éclairer les monographies historiques d'Ibn Khaldoûn.

Un des caractères qui s'en dégagent est le fractionnement des vieux groupes considérés comme issus d'un ancêtre commun et leur dispersion à travers la Berbérie. Dès le IXe siècle, on trouve des Lowâta à la fois en Tripolitaine, dans la région de Gabès et au nord de l'Aurès. Les Awrâba, qu'Idrîs Ier a

(4) [Aboû Yaqdhân] Mohammed b. Aflah est alors l'imâm régnant. Ya'qoûbî, trad. 217. Détail curieux, il note (*ibid.*, p. 207) que les Ibâdites de Tripoli obéissent à l'imâm de Tahert, qui se nomme 'Abd el-Wahhâb b. 'Abd er-Rahmân. Celui-ci est mort vers 208/823. Faut-il en conclure qu'El-Ya'qoûbî est passé à Tripoli trente et un ans avant d'arriver à Tahert ?

(5) Ibn Çaghir, *Chronique*, trad. de C. Motylinski (*XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 3e Sect.), p. 107.

(6) Ya'qoûbî, trad. p. 209. Cf. *Encyclopédie de l'Islâm* s. v. Rakkâda

rencontrés dans le Maghreb extrême, ont des représentants dans la région de Ngaous ; les Beni Demmer, qu'Ibn Khaldoûn connaîtra au Djebel Nefoûsa, s'étendent depuis le Zâb jusqu'aux abords de Tâhert ; les Matmâta, qui voisineront avec les Demmer sur les confins tripolitains, s'étendent depuis Tâhert jusqu'à la Moulouya ; quant aux Howwâra, on note leur présence dans le pays de Barca (Cyrénaïque), dans l'Aurès et aux abords orientaux du massif et au nord du Sersou, où ils fonderont la Qal'at Howwâra.

On présume d'ailleurs que cet émiettement et cette dispersion ne s'arrêteront pas là. Si, cinq siècles plus tard, la carte des groupes berbères, dont Ibn Khaldoûn nous fournira les éléments, peut nous sembler relativement claire, c'est que son esprit constructif élimine bien des détails qui la compliqueraient. D'une grosse tribu jadis puissante comme celle des Beni Yrniyân, qu'El-Ya'qoûbî connaît à l'Ouest du Hodna [7], et qui, au XIVe siècle, sera surtout localisée dans la vallée de la Moulouiya, Ibn Khaldoûn dit : « On trouve les Yrniyân répandus en grand nombre dans *toutes les localités habitées par les Zenâta* [8] ». Autant dire qu'on en trouve un peu dans toute la Berbérie.

Il ne nous est pas possible de savoir quelles causes rompirent l'unité des groupes et amenèrent cette dispersion, frappante au IXe siècle : transports forcés, exodes volontaires ou survivances de groupes réduits attestant des extensions anciennes. Nous sommes tentés d'y voir une conséquence du brassage qu'avaient dû provoquer la conquête musulmane ou mieux encore les guerres que le triomphe du Khârijisme entraîna. On sait quelle avait été, au VIIIe siècle, l'ampleur de cette doctrine importée d'Orient. La plupart des groupes berbères y avaient partiellement ou entièrement adhéré. Lowâta, Matmâta, Beni Demmer, et combien d'autres encore ! avaient trouvé dans ce puritanisme musulman un principe de solidarité et de résistance à la domination arabe. [9]. Nous ne som-

(7) Dans la région de Hâz. El-Ya'qoûbî, trad. p. 215.

(8) I. Khaldoûn, *Berbères*, texte II, 68, trad. III, 280.

(9) Dès qu'El-Ya'qoûbî quitte le domaine des Aghlabides, il arrive chez les Beni Berzâl, famille des Beni Demmer, qui professent le khârijisme (trad. p. 215).

mes pas surpris de trouver plusieurs de ces groupes conservant quelque indépendance et quelque cohésion en marge du pays contrôlé par les maîtres de Kairouan et de voir certains d'entre eux en contact avec le royaume khârijite de Tâhert par lequel l'hérésie nationale fait encore figure en Berbérie.



Alors que, dans le Maghreb central, les tribus Berbères, bien que formant une mosaïque confuse, sont encore individualisées, il n'en est pas de même dans le territoire soumis aux émirs de Kairouan. Ici, plus de tribus. Il en subsiste cependant. Nous ne pouvons en douter, puisque des écrivains très postérieurs, comme Et-Tijânî ou Ibn Khaldoûn, nous permettront de les connaître et de les localiser avec une suffisante précision. Mais ces groupes ont échappé à l'attention d'El-Ya'qoûbî. Il faut dire que, dans ce vieux pays riche en villes, notre voyageur n'a guère vu que des villes et leur banlieue ; et les clans berbères ne s'imposent guère à l'attention dans les populations urbaines ; ils y sont réduits et forment une masse, que nous supposons assez misérable, juxtaposée aux autres éléments ethniques. Ces éléments et leur dosage varient d'une ville à l'autre. Dans beaucoup de centres vivent côte à côte immigrés orientaux et autochtones, peu mélangés et assez faciles à distinguer ([10]).

Les Orientaux sont des Arabes et des Persans. Les Arabes, qui, mieux que les Berbères, gardent le souvenir et l'orgueil de leur clan, se glorifient d'être de Qoraïch, de Modar, de Rabî'a, de Qahtân ou de Qodâa. Il est facile de trouver ici l'écho de ce racisme des immigrés, que les luttes du VIIIe siècle contre les Berbères hérétiques avaient exaspéré, en lui donnant un prétexte religieux.

Pour les Persans, nous reconnaissons sans trop de peine leur présence sous l'étiquette assez vague de *'ajam* : non arabe (ou non-arabophone), dont se sert le géographe, et

(10) Sauf dans une ville comme Sousse, où El-Ya'qoûbî se contente de dire : « La population de Sousse est un mélange de gens » (éd. de Goeje, p. 9, trad. Wiet, p. 210). Sousse est devenu une sorte de centre industriel, depuis qu'on y a créé un arsenal maritime.

nous distinguons ces non-arabes étrangers des « non-arabes du pays », dont nous parlerons tout à l'heure. Quand El-Ya'qoûbî spécifie qu'il y a des *'ajam* du Khorassân à Kairouan et à Baghaï, l'identification ne laisse aucun doute. Elle nous paraît non moins légitime quand les *'ajam* sont associés aux Arabes, comme à Gabès, au Cap Bon, à Béja, à Majjâna, à Tobna, à Maqqara. Ces *'ajam* sont bien des Persans, membres du jound des 'Abbâssides, qui sont venus renforcer utilement les Arabes des villes de garnison. Nous savons au reste qu'outre les gens de la milice, il y avait, dans les villes de Berbérie, des colonies de marchands originaires de l'Irâq ou de l'Iran. Ils étaient notamment nombreux à Tâhert ([11]), capitale des Persans Beni Rostem, et qu'on appelait « l''Irâq du Maghreb ».

Parmi les autochtones, on distingue aussi des groupes ; l'amalgame est loin d'être fait entre les éléments ethniques que les dominations antérieures ont laissés dans le pays. Il en sera de même, ou peu s'en faut, cent cinquante ans plus tard, au temps d'El-Bekrî. Les indications que celui-ci nous donne recoupent ou complètent celles que nous devons à El-Ya'qoûbî. Essayons de les éclairer l'un par l'autre.

Dans l'ensemble des « non-arabes du pays » (*'ajam al-balad*), El-Ya'qoûbî distingue : 1° des Berbères, 2° des Roûm, 3° des Afâriq. El-Bekrî ne parle plus de Roûm, mais connaît 1° des Berbères, 2° des Afâriq, 3° des métis.

Pour les Berbères, nulle difficulté : ce sont des gens des tribus nord-africaines, mais ayant perdu le contact avec ces tribus, se servant encore du berbère ou ayant adopté l'arabe qu'ils parlent incorrectement, convertis depuis plus ou moins longtemps à l'Islâm, et suspects de Khârijisme.

Les Roûm ([12]) que connaît El-Ya'qoûbî, et que, du temps d'El-Bekrî, on ne rencontrera plus nulle part, sont des descendants des anciens maîtres du pays. El-Idrîsî ([13]) nous dira que

(11) Cf. Ibn Çaghir, *Chronique*, trad. de Motylinski (*Actes du XIVe Congrès des Orientalistes*. Alger, IIIe Partie) p. 68 ; Ya'qoûbî, p. 217.

(12) Voir, sur les sens de Roûm, le curieux passage d'Ibn Khaldoûn, *Berbères*, I, 132-133, trad. I, 208-209, et la note de Slane, *ibid*, trad. I. 321.

(13) Idrîsi, éd. Dozy et de Goeje, p. 110, trad. p. 128.

le Patrice Grégoire était le Maître des Roûm d'Afrique c'est-à-dire des Byzantins. Pour El-Ya'qoûbî, écrivain oriental, auteur d'une histoire de l'Empire byzantin ([14]), le nom de Roûm a bien ce sens précis ; les sujets de l'Empereur de Constantinople ne sont jamais désignés autrement. Rien d'étonnant d'ailleurs si de son temps on trouve encore en Berbérie orientale des « anciens Roûm » (*ar-Roûm al-qadam*) ([15]) des « survivants des Roûm » (*baqâïâ ar-Roûm*) ([16]), c'est-à-dire des descendants des soldats ou des fonctionnaires de l'empire, venus de Byzance deux ou trois siècles auparavant, qui n'ont pas pris part aux exodes massifs du VII[e] et du VIII[e] siècle ([17]) et qui, tenus à l'écart par les vainqueurs Arabes, tenant eux-mêmes à l'écart les Berbères sujets de leurs ancêtres, ont pu se garder assez purs de race. Un siècle et demi après il n'en ira pas de même. Les Roûm se seront fondus avec les Berbères. A Tobna, où El-Ya'qoûbî avait trouvé des Arabes, des Berbères et des Roûm ([18]), El-Bekrî ne signale plus que des Arabes et des métis ([19]), deux groupes seulement, entre lesquels règnent des querelles san fin.

Nous imaginons ces métis (*muwalladoûn*), ces gens de race mixte, ces sangs mêlés, comme les descendants des Grecs qui tinrent garnison dans les villes fortifiées telles que Tobna. Ces petits-fils de Roûm se sont unis à des femmes berbères. Très comparables sont, à l'époque contemporaine, les *qouloughlis*, nés de miliciens turcs et de femmes indigènes, que l'on trouve encore dans les villes militaires comme Tlemcen ou Médéa. La haine qui, d'après El-Bekrî, oppose, au XI[e] siècle, les *muwalladoûn* aux Arabes de Tobna, et qu'Ibn Hawqal signalait déjà au X[e] siècle ([20]), trouverait de même sa réplique dans la rivalité toujours latente qui se maintient entre *qouloughlis* et *ḥadris*, citadins de pure origine berbère.

(14) Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même : « qad dhakarnâ akhbâr bilâd ar-Roûm ». Texte de Goeje, p. 323.
(15) Ya'qoûbî, texte de Goeje (*Descriptio*), p. 10.
(16) Ya'qoûbî, *ibid.*, p. 11.
(17) Cf. Diehl, *Afrique byzantine*, p. 561, 583, 585, 591.
(18) Ya'qoûbî, tr. 213.
(19) Bekrî, éd. de Slane 1911, p. 51, l. 10, tr. 1913, p. 110.
(20) Ibn Hawqal, tr. de Slane, *Journal Asiatique*, 1842, I. 219.

Si l'identité des Roûm et des métis se laisse assez aisément concevoir, celle des Afâriq est moins saisissable.

Nous avons vu qu'El-Ya'qoûbî ne les confond ni avec les Roûm, ni avec les Berbères. El-Bekrî les distingue de même des Berbères et ils ne paraissent pas non plus être interchangeables avec les métis. Ce sont pourtant, d'après El-Ya'qoûbî, des « non-arabes nés dans le pays » (*'ajam al-balad*). Il y a tout lieu de supposer qu'ils sont bien de race indigène, c'est-à-dire berbère, ou d'origine étrangère mais fixés dans le pays depuis de nombreuses générations, mais qu'ils se distinguent de la masse indigène par quelques particularités. On présume que ces particularités sont en rapport avec le passé du pays, avec cette *Africa* dont ils tirent leur nom, que la plus apparente consiste dans la langue qu'ils parlent et que cette langue n'est ni le berbère, ni l'arabe, ni le grec, mais le latin de la vieille province. Un texte assez postérieur nous permet d'affirmer que l'usage du latin se maintenait très vivace dans le Sud tunisien au milieu du XII[e] siècle, et cette persistance, en dépit de l'arabisation des campagnes, consécutive à l'invasion hilâlienne, révèle une emprise singulièrement forte. A Gafça, nous dira El-Idrîsi, « la plupart des gens parlent la langue latine d'Afrique » (*al-lisân al-latînî al-âfarîqî* ([21]). Tout porte à croire que telle était, cent cinquante ans plus tôt, la langue des Afâriq et que la conservation du latin est alors le caractère qui permet le mieux de les identifier. Il semble bien d'ailleurs que bon nombre d'entre eux se distinguent aussi par un autre trait : leur fidélité à la foi chrétienne ou le souvenir que l'on conserve de leur récente conversion ([22]).

Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Ici plus que partout ailleurs latinité et christianisme ont partie liée. C'est en latin, chez les immigrés ou les indigènes parlant la langue des conquérants, que s'était de très bonne heure propagée l'évangélisation, qui, de ce fait, laissait inentamées les masses berbérophones. Dès le II[e] siècle, l'église africaine s'était affirmée comme une église latine, « la plus latine de tout l'Occi-

(21) Idrisi, éd. Dozy et de Goeje, p. 104-105, tr. p. 122.
(22) Un chef des Khârijites Çofrites était 'Abd al-Ala ben Hodaij al-Ifriqi, « homme d'origine chrétienne ». I. Khaldoûn, *Berbères*, trad. I, pp. 216-217.

dent » ([23]). Le latin et non le grec, dont on se servait en Gaule et même en Italie, triomphait en Afrique dans les œuvres des théologiens, dans les Actes des Martyrs, dans les inscriptions et dans la liturgie. Nous rappellerons tout à l'heure comment le latin devait se maintenir dans les épitaphes trois ou quatre siècles après la conquête musulmane. Jusqu'au dernier jour, les Chrétiens useront d'un latin qui, quelque corrompu qu'il soit, leur confère une dignité dont ils sont jaloux. « Leur foi et leur langue, plus inséparables que jamais, isolent ces groupes chrétiens de la nouvelle destinée du Maghreb » ([24]).

Descendants des immigrés d'origine grecque et qui se fondront par métissage dans la masse indigène, descendants des Berbères romanisés ou des colons Romains parlant la langue latine et vraisemblablement chrétiens, ces éléments ethniques, que les géographes nous autorisent à distinguer mais qu'il serait peut-être parfois prudent de confondre, comme il arrivait sans doute qu'ils se confondissent eux-mêmes ([25]), se rencontrent les uns et les autres dans le domaine des Aghlabides. Ils ne sont pas au reste également répartis dans tout ce domaine ; et leur localisation se justifie par des conditions historiques aisément concevables.

D'après El-Ya'qoûbî, on trouve encore des Roûm dans les quatre villes du Djerîd : Tozeur, El-Ḥamma, Taqiyous et Nefta ([26]), dans les anciennes forteresses byzantines de la marche orientale devenues garnisons aghlabites, telles que Tobna ou Baghaï ([27]) : enfin on en rencontre aussi dans Kairouan ([28]), et nous essaierons d'indiquer pourquoi.

Les Afâriq, Berbères latinisés ou Latins africanisés, se localisent à peu près dans les mêmes régions que les Roûm. Comme les Roûm, ils sont à Tobna ([29]) et d'autre part dans le Djerîd ([30]), régions éloignées des centres d'arabisation, où ils ont pu conserver leur langue et la foi de leurs ancêtres. On présume d'ailleurs que des îlots chrétiens relient à ces collectivités du Sud tunisien celles de la Tripolitaine, dont l'existence est attestée jusqu'au X[e]-XI[e] siècle. Celles du Djerîd subsisteront bien au delà de cette date. Deux passages de l'*Histoire des Berbères* ([31]) d'Ibn Khaldoûn, attestent que, dans les villages des Nefzâwa, partie orientale du Djerîd, vivent toujours de son temps (fin du XIV[e] siècle) des Chrétiens soumis à la capitation et que, moyennant cet impôt, ils jouissent du libre exercice de leur culte ([32]).

Ces deux textes ne laissent pas d'être obscurs. Les ancêtres de ces chrétiens d'origine « franque » (européenne) seraient venus de Sardaigne « au temps de la conquête musulmane ». L'exode de Sardes quittant une île encore chrétienne ([33]) pour se réfugier dans un pays qui venait justement d'être annexé à l'Islâm apparaît comme bien invraisemblable. On ne peut guère ajouter foi à cette tradition se rapportant à des événements alors vieux de sept siècles et à une des périodes les plus brumeuses de l'histoire africaine. Il semble qu'il faille y voir seulement l'explication tardive d'un fait encore actuel et contrôlable : la survivance de Chrétiens existant au milieu des Musulmans et payant la capitation. Survivance à coup sûr exceptionnelle en Berbérie, mais qui nous surprend moins quand nous savons que, dans la même région, El-Ya'qoûbî a connu des Afâriq ([34]) et qu'ils devaient subsister nombreux dans les régions voisines. Nous avons vu en effet que, d'après Idrîsî, on parlait encore le latin d'Afrique à Gafça, de son temps, c'est-à-dire au milieu du XII[e] siècle ([35]). Quant à Gabès, les

(23) J. Gagé, Nouveaux aspects de l'Afrique chrétienne. (*Annales de l'Ecole des Hautes études de Gand*. I, 1937, p. 184).

(24) *Ibid.*, p. 222.

(25) Voir Ibn 'Abd al-Ḥakam, trad. A. Gateau, dans la *Revue tunisienne*, 1936, p. 81.

(26) Ya'qoûbî, trad. p. 212.

(27) Ya'qoûbî, trad. p. 214-215. Sur le rôle de Tobna et de Baghaï à l'époque byzantine, cf. Diehl, *l'Afrique byzantine*, pp. 241-2, 250.

(28) Ya'qoûbî, trad. p. 210.

(29) Ya'qoûbi, trad. p. 213.

(30) Ya'qoûbi, trad. p. 212.

(31) I. Khaldoûn, texte I, 146, 647, trad. I, 231, III, 156.

(32) D'après le voyageur Moulaï Aḥmed il y avait encore des Chrétiens à Tozeur au début du XVIII[e] siècle. « Les gens de Tozeur sont un reste de Chrétiens qui étaient autrefois en Ifriqiya ; la plupart des habitants du Djerid ont cette même origine ». *Voyage de Moulaï Ahmed*, trad. Berbrugger (*Exploration scientifique de l'Algérie*, IX, Paris, 1846), p. 289.

(33) Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 586.

(34) Ya'qoûbî, trad. p. 213.

(35) Idrîsî, trad. Dozy et de Goeje, p. 122.

Afâriq continuent à y tenir une place particulièrement importante. El-Bekrî y signale leur présence au XI[e] siècle ([36]), et, pour El-Idrîsî, Gabès est « la ville des Afâriq » ([37]).

Bien que les géographes n'en disent rien, on présume que les anciens cultivateurs de la côte orientale continuent à y posséder des terres, avec l'assentiment des Musulmans, dont ils n'ont pas adopté la croyance. Aboû 'l-'Arab nous conte l'histoire d'un Chrétien du Sahel qui fabriquait la meilleure huile de la région. On vint lui en acheter pour le pieux El-Bohloûl b. Râchid ; quand il sut qu'elle était destinée à ce saint homme, il la céda pour un prix dérisoire ; mais El-Bohloûl ne voulut pas, par scrupule religieux, accepter la générosité du Chrétien et lui fit rendre l'huile ([38]).

Si l'anecdote n'est pas une pure légende édifiante, elle prouve — du moins de la part du Sahelien — que des rapports cordiaux unissaient Chrétiens et Musulmans dans le royaume aghlabite. Les maîtres du pays ne semblent pas non plus tenir en suspicion les Roûm, ni les Afâriq, convertis ou chrétiens ([39]). On est tenté de penser que, parmi les Roûm qu'El-Ya'qoûbî a trouvés dans Kairouan même, plus d'un collaboraient à l'administration centrale. Ici comme en Syrie ou en Egypte, les gouverneurs musulmans durent avoir recours aux anciens fonctionnaires et à leurs descendants, détenteurs de traditions administratives éprouvées. Plusieurs faits nous montrent que les émirs Aghlabides n'hésitaient pas à confier aux Chrétiens et aux convertis de date récente des postes de confiance dans le gouvernement ou de hauts commandements militaires.

L'armée que Ziyâdat Allâh I[er] envoya contre le chef arabe rebelle Mançoûr et-Tonbodhî était commandée par Mohammed ben 'Abd Allâh Ifrîqî ([40]). Le père de ce dernier devait déjà

(36) Bekrî, trad. p. 41.

(37) Idrîsî, trad. p. 143.

(38) Aboû 'l-'Arab, *Classes des Savants d'Ifriqiya*, trad. Ben Cheneb, p. 118.

(39) Il n'est pas impossible que le gouvernement de Baghdad ait lui-même employé des Afâriq. Les Afâriq avaient une concession dans la ville ronde d'El-Mançoûr. Ya'qoûbî, trad. p. 32.

(40) Ibn el-Athîr, tr. Fagnan (*Annales du Maghreb et de l'Espagne*), p. 189, n. 3.

avoir embrassé l'Islâm ; le nom qu'il porte le laisse supposer, mais le surnom qu'il conserve atteste son origine. Plus fréquemment encore, ceux dont les émirs attendent des services sont des chrétiens fidèles à leur foi ou convertis mais demeurés dans leur dépendance comme affranchis (*mawlâ*). Ziyâdat Allâh III confie cinquante cavaliers à Fotoûh « le Chrétien » pour ramener prisonnier de Tobna un de ses parents révoltés, 'Abd Allâh el-Ahwal ([41]). On sait d'autre part le rôle que jouent les affranchis dans la conduite des constructions de la dynastie ([42]) ou le contrôle de la frappe des monnaies ([43]). Sur les édifices comme sur les pièces aghlabites figurent les noms de *mawlâ* ([44]), anciens esclaves nés non-musulmans.

A ces postes de confiance, les émirs employaient-ils aussi des Chrétiens restés libres? Un fait rapporté par Ibn 'Idhârî ([45]) nous fournit une indication qui pourrait nous en faire douter. En 891, Ibrâhîm II offrit au Chrétien Sawâda le bureau de l'impôt foncier à condition qu'il embrasserait l'Islâm. Sawâda répondit qu'il n'était pas homme à abandonner sa religion pour obtenir une place ; l'émir le fit couper en deux et crucifier. Ibrâhîm II était une brute sanguinaire, qui ne ménageait pas plus les Chrétiens que les Musulmans. Il se peut au reste que la conversion qu'il exigeait de Sawâda fût une condition nécessaire de sa collaboration à un service public. Quoi qu'il en soit, il semble bien que cet homme, que nous supposons un notable de probité reconnue, ne dépendait de personne à titre d'affranchi, et qu'il aurait sans doute continué à pratiquer sa religion si l'émir n'avait pas eu la fâcheuse idée d'assurer sa fortune.

La tolérance relative, dont jouissaient les non-musulmans sous les dynasties des premiers siècles, semble encore mieux établie par ce fait qu'ils avaient des églises dans certaines villes. Nous apprenons incidemment qu'ils en possédaient au

(41) Ibn Idhârî, *Bayân*, tr. Fagnan, I, p. 182.

(42) Cf. notre *Manuel d'art musulman*, I, pp. 9-13.

(43) Vonderheyden, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benou'l-Arlab*, p. 171.

(44) Cf. Farrugia de Candia, dans *Revue tunisienne*, 1935, n[os] 5, 6, 7, 8, 11, 15, 28, *ibid.*, 1936, n° 2.

(45) *Bayân*, tr. Fagnan, I, p. 161.

moins une à Kairouan au IXe siècle (46) et que, jusqu'au milieu du XIe siècle, c'est-à-dire à la veille de l'invasion hilâlienne, cette ou ces églises étaient pourvues d'un clergé dont deux épitaphes attestent l'existence (47). Nous savons également qu'en 1147, lors de l'expédition de Georges d'Antioche contre Mahdiya, cette ville comptait plusieurs églises (48) ; et nous connaissons d'autre part l'église de la Vierge Marie qui s'élevait encore en 1114 à la Qal'a des Beni Ḥammâd (49).

Kairouan, Mahdiya, la Qal'a : trois capitales de fondation spécifiquement musulmane. Il ne peut s'agir ici de communautés chrétiennes antérieures à l'Islâm, mais plutôt de groupes chrétiens venus de l'intérieur du pays qui trouvaient auprès des maîtres de la Berbérie, protection et moyens d'existence. On notera que l'église de Kairouan et celle de la Qal'a des Beni Ḥammâd étaient l'une et l'autre situées — ainsi sans doute que le quartier des Chrétiens — dans le voisinage du palais du souverain ou de son représentant, ce qui ne saurait nous surprendre si nous considérons la localisation habituelle du quartier juif dans les villes musulmanes.

***

El-Ya'qoûbî a traversé le royaume des Aghlabides depuis la région de Gabès jusqu'à Arba, ville non identifiée, sur les confins occidentaux du Zâb. Telles sont les limites du domaine soumis aux Emirs de Kairouan. Chemin faisant, il énumère les circonscriptions administratives ou mieux les résidences des représentants provinciaux du pouvoir central. Cette liste est loin d'être complète. Il semble l'avoir dressée sans méthode, au hasard des étapes de sa route et, contrairement à son habitude, sans recourir à des sources officielles.

(46) Abou 'l-'Arab, *Classes des savants de l'Ifriqiya*, trad. Ben Cheneb, p. 244.

(47) Epitaphes d'un *senior* (prêtre), mort en 1050-1051, et d'un *lector*, mort en 1048, trouvées à Kairouan. Cf., pour la première, Monceaux, *Revue archéologique*, 1903 ; pour la seconde, Saumagne, *Bulletin archéologique*, Années 1928-29, p. 370, et Seston, Sur les derniers temps du Christianisme en Afrique, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1936.

(48) Ibn el-Athîr, *Târîkh*, éd. Tornberg, XI, 83, trad. Fagnan (*Annales du Maghreb et de l'Espagne*), p. 564.

(49) D'après la *Chronique du Mont Cassin*. Voir les études de Mas Latrie, *Traités de paix et de Commerce*, Documents, p. 2, n. 1 ; P. Blanchet, *Recueil des notices et mémoires .. de Constantine*, 1898, p. 113 ; de Cénival, Le prétendu évêché de la Kal'a, dans *Hespéris*, 1933, t. XV, p. 1.

Quelque déficiente que sa description soit à cet égard, elle nous donne l'impression assez nette de la division du royaume en deux grandes régions : une région orientale, correspondant à peu près à l'actuelle Tunisie, et une région occidentale, qui s'étend sur presque toutes les hautes plaines constantinoises et constitue une sorte de marche. Entre les deux pays, la frontière coïncide apparemment avec celle qui délimitait les deux provinces ecclésiastiques de Numidie et de Proconsulaire (50). C'est une frontière héritée de l'époque chrétienne. Dans la province de Numidie, au temps d'El-Ya'qoûbî, l'élément arabe du jound formait encore, pour une bonne part, la population des villes, presque toutes anciennes forteresses romaines et byzantines. Les contingents réguliers apparaissent à Mejjâna (51), au Nord-Est de Tébessa, et ils sont composés d'Arabes originaires de Sinjâr, à l'Ouest de Mossoul ; et, poursuivant sa route, le voyageur en trouve à Baghaï, à Belezma, Tobna, Ngaous et dans les forteresses qui avoisinent Maqqara, l'antique Macri (52).

Le régime administratif de cette province militaire, qui s'étend sur près de trois cents kilomètres, semble assez différent de celui auquel est soumis l'ancienne Proconsulaire, futur territoire tunisien. Alors que celui-ci, où l'élément militaire arabe a dû être, à la suite des révoltes, systématiquement réduit en nombre au profit de la Sicile, est administré par des *'âmil*, directement contrôlés par Kairouan et dont la fonction est surtout celle de collecteurs d'impôts, dans la marche, où quelques *'âmil* sont aussi mentionnés (53), les représentants du pouvoir central sont des *wâlî*, ou plutôt, si nous nous en

(50) Cf. E. Albertini, Le recueil des Inscriptions latines de l'Algérie, dans la *Revue Africaine*, 1939, pp. 31-32.

(51) Ya'qoûbî, trad. p. 211.

(52) Gsell, *Atlas archéologique*, 26, n° 111.

(53) A Baghaï et à Sétif. — Ibn Khaldoûn (*Kitab al-ibar*, éd. Boulak, IV, p. 32, l. 24 ss, trad. de Slane, *Berbères*, II, 511-512) nomme aussi ceux de Belezma et de Msila. Ces *'âmil* de la Marche ont des commandements militaires. A l'époque des Fatimides Baghaï aura également un *'âmil*, chef militaire. I. Khaldoûn, *Kitab al-ibar*, IV, p. 41.

rapportons à El-Ya'qoûbî, un *wâlî*, celui du Zâb, dont la résidence est à Tobna. Tobna occupe, d'après le dire très inexact de notre auteur, une situation centrale dans la province ([54]), qui englobe, à l'Ouest, la ville d'Arba, que nous pensons pouvoir placer vers Msila, et, à l'Est, la place forte de Baghaï.

Vers le Nord, la province du Zâb comprend-elle la cité de Mila, comme elle le fera cent cinquante ans plus tard ? Mila est maintenant, écrira El-Bekrî « une des villes les plus importantes du Zâb » ([55]). El-Ya'qoûbî ne nous dit pas que Mila relève du *wâlî* de Tobna ; mais il affirme que Mila n'a pas de *wâlî* et n'en a jamais eu ([56]). Sous cette forme absolue, le renseignement paraît inexact. Le hasard d'une trouvaille archéologique nous a fait connaître un poids étalon de verre estampillé au nom de Maçal ben Ḥammâd, wâlî de Mila en 127/745 ([57]). Nous pouvons difficilement croire que ce titre officiel fût usurpé.

Mila, d'après El-Ya'qoûbi, est une ville forte pourvue de deux citadelles : l'une est placée au-dessus de l'autre (peut-être l'enceinte byzantine, que domine la qaçba). Le chef de cette citadelle est un Arabe des Beni Solaïm appelé Moûsa ben 'Abbâs, qui tient son autorité du prince Aghlabide. L'expression employée par le géographe est ici la même que pour Sétif. Elle laisse supposer, pour ces deux cités militaires de la région Nord, une similitude de statut et, pour ceux qui y commandent, une similitude de dignité et de fonction ; peut-être, chez l'un et l'autre, une soumission plus immédiate et plus complète vis-à-vis de l'Emir de Kairouan et une relative indépendance à l'égard du gouverneur de Tobna.

Notons, pour en finir avec cette province occidentale du royaume d'Ifriqiya, qu'El-Ya'qoûbî confirme ce que les historiens nous avaient permis de savoir : l'absence de loyalisme

(54) Ya'qoûbi, trad. pp. 214-215.

(55) Bekrî, trad. p. 133.

(56) Ya'qoûbî, *Descriptio*, p. 11, l. 2 av. la fin, trad. Wiet, p. 214.

(57) G. Marçais et E. Lévi-Provençal. Note sur un poids de verre du VIII[e] siècle, dans *Annales de l'Institut d'études orientales*, Alger, 1937, pp. 6 ss. — Ibn Khaldoûn (*Kitab al-ibar*, IV, 33, l. 24) nous dit que le chi'ite Aboû 'Abd Allâh s'empara de Mila, tua celui qui y commandait et qu'il y nomma comme *wâlî* Mâkinoûn ben Dhabâra.

de ces garnisons arabes, notamment de celles de Belezma ([58]) et des citadelles du Hodna ([59]), envers les Aghlabides, le peu de fond que ceux-ci pouvaient faire sur ces défenseurs de leur race, et, pour tout dire, la fragilité d'une telle couverture.

Ibrâhîm II devait l'affaiblir encore par sa rigueur maladroite. En 280/893 — quelques années après le passage d'El-Ya'qoûbî — eut lieu l'affaire du jound de Belezma : la garnison arabe entièrement massacrée par l'Emir, et cette exécution impitoyable suivie de soulèvements dans les villes d'Ifriqiya, à Tunis, à Laribus, à Béja, au Cap Bon et dans le territoire de Qamouda, à la voix des miliciens qui s'y trouvaient encore. « L'affaire de Belezma, dit Ibn 'Idhârî, fut une des causes qui contribuèrent à la ruine de la dynastie » ([60]). Nous en saisissons ici les signes avant-coureurs.



De même que la puissance politique et le prestige moral des Emirs s'avéraient comme précaires, l'autorité spirituelle des docteurs fameux de Kairouan se révélait fort limitée. Dans les montagnes de Petite Kabylie, la grande tribu des Kotâma n'avait pas encore été touchée par la propagande chi'ite ; mais le plus notable de ses chefs « penchait vers le rite des Ibâdhites Nokkârites » ([61]) et cette inclination, qu'il manifestait pour l'hétérodoxie, devait inciter le Missionnaire annonciateur du Mahdî à l'endoctriner ainsi que ses compagnons. L'hérésie khârijite enserrait d'ailleurs le domaine aghlabite de toutes parts. D'après El-Ya'qoûbî, dès qu'on avait franchi les frontières occidentales du pays théoriquement soumis aux Emirs kairouanais, on entrait dans la région de Msila, sur le terri-

(58) Ya'qoûbî, trad. p. 214, « Belezma est peuplée de Beni Tamîm et de clients de cette tribu, pour l'instant hostiles au prince Aghlabide ».

(59) Ya'qoûbî, trad. p. 215, « forteresses .. habitées par un clan nommé les Beni Çamçâma ... Ceux-ci se révoltèrent contre le prince Aghlabide, qui réussit à réduire un certain nombre d'entre eux, qu'il fit emprisonner ».

(60) *Bayân*, trad. I, 162-163.

(61) *Bayân*, trad. I, 165.

toire des B. Berzâl, « tous hérétiques » ([62]). L'« homme à l'âne », l'agitateur khârijite, devait par la suite les appeler à la révolte. Ce même aventurier devait également trouver de très utiles soutiens chez les Howwâra de l'Aurès ([63]). L'Aurès, toujours insoumis, était un des bastions de l'hérésie. Enfin le Khârijisme s'affirmait plus solide encore et plus combatif dans le Djebel Nafoûsa. « Les Nafoûsa, écrit El-Ya'qoûbî, ne paient d'impôt foncier à aucun gouvernement et n'obéissent qu'à un chef suprême, qui réside à Tâhert » ([64]). « Les Nafoûsa du Djebel, dira Ibn Çaghîr, avaient une telle adoration pour le Rostemide Aboû 'l-Yaqdhân — celui-là même chez qui El-Ya'qoûbî séjourna à Tâhert — qu'en ce qui concerne la religion, ses prescriptions et ses prohibitions, ils le plaçaient au rang que les Chrétiens ont assigné à Jésus, fils de Marie » ([65]). Entre les mains de cet Aboû'l-Yaqdhân, qu'un témoin même étranger à la secte comme Ibn Çaghîr nous présente comme le modèle des imâms, le rayonnement de l'imâmat semble avoir été considérable ([66]). Son nom était vénéré au Tafilalet, d'où lui venait l'argent de la dîme, comme en Irâq, d'où lui venaient des ambassadeurs chargés de présents ([67]). Le prestige des Rostemides s'étendait presque d'un bout à l'autre du monde musulman ; et cependant, dans la Berbérie même, le rite dont ils étaient les pontifes, cette hérésie khârijite, qui avait, au VIIIe siècle, si fortement pénétré dans les masses, qui s'était identifiée avec les aspirations du peuple vaincu vers l'affranchissement, accusait une incontestable régression. El-Ya'qoûbî nous apporte ici des informations qu'on chercherait vainement ailleurs ; de tous les enseignements qu'on peut tirer de son livre, celui-ci est probablement le plus précieux.

(62) Ya'qoûbî, trad. p. 215. I. Khaldoûn (*Berbères*, II, 18, trad. III, 203) place les B. Berzâl dans les montagnes au Sud de Msila ; Idrîsî, texte 86, trad. 99, les connait à Msila et dans les environs.

(63) Ya'qoûbî, trad. p. 214. I. Khaldoun, *ibid.*

(64) Ya'qoûbî, trad. p. 207.

(65) Ibn Çaghîr, *Chronique*, trad. de C. Motylinski, *Actes du XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, IIIe partie, p. 111.

(66) Ibn Çaghîr, *ibid.*

(67) Abou Zakariya, trad. Masqueray, p. 51.

Et sans doute, en suivant le voyageur dans sa randonnée vers le Maghreb extrême trouverons-nous, au delà des B. Berzâl, des populations appartenant aux diverses obédiences khârijites. Avant d'aborder le territoire dépendant de Tâhert, nous passerons chez les B. Demmer ([68]), parents des B. Berzâl et que l'on peut placer approximativement au Sud d'Aumale. « Propriétaires de cultures et éleveurs de bétail, ils sont tous hérétiques et reconnaissent pour chef un certain Mouçâdif b. Jartil. » A une ou deux journées de marche vers l'Ouest commence la principauté des Rostemides, dont la superficie « très importante » au dire d'El-Ya'qoûbî ([69]), nous est d'ailleurs inconnue et dut en fait être flottante. Une route relie Tâhert, la capitale des Imâms, au port de Marsâ Farroûj, où stationne leur flotte ([70]). Au Nord-Ouest du territoire rostemite, à dix milles ou davantage de la capitale, un groupe d'Ibâdhites dissidents obéit à Ibn Massâla, originaire des Howwâra, qui réside à Jabal (ou Kedal) ([71]) non loin sans doute de la future Qal'a des Beni Râched.

Cependant, ce sont là des îlots, entre lesquels ou en marge desquels de vastes régions, naguère khârijites, se sont ralliées à l'orthodoxie. Et c'est là ce qu'El-Ya'qoûbî met en lumière.

Cette extension ou cette reprise de l'Islâm orthodoxe est essentiellement le fait de descendants du Prophète, membres de la lignée des 'Alides, qu'à une époque plus récente on nommera des Chorfa.

Le premier de ces saints personnages, que le voyageur rencontre en s'éloignant des frontières aghlabites, tient le

(68) Ya'qoûbi, trad. p. 216. Ils se trouvent à une journée à l'Ouest de Hâz. Sur la place de Hâz, voir infra, n. 72.

(69) Ya'qoûbî, trad. p. 216-217.

(70) Ya'qoûbî, *ibid.* De Slane (trad. d'El-Bekri, trad. p. 164) place Aïn Farroûj (la source du Coq) à Port-aux-Poules entre Arzeu et Mostaganem. Idrîsî place Haudh Farroûj à 24 milles *à l'Est* de Mostaganem, c'est-à-dire vers le Petit Port abrité par la pointe d'El-Aoua.

(71) Ya'qoûbî, trad. p. 221. — La lecture *Kedal* est donnée par El-Bekrî, trad. p. 274. Kedal est le nom d'une rivière d'où l'on arrive à la ville d'Illîl.

territoire d'Hâz ([72]), que nous présumons situé au Nord du Zaghez Chergui. En se rapprochant de la mer, on en trouve un autre installé dans la plaine de la Mitidja, qu'El-Ya'qoûbî déclare prospère, bien cultivée et parsemée de villes et de forteresses ([73]). La cité de Madkara, que l'on a identifiée avec Miliana, héberge également des 'Alides ([74]). Ils semblent particulièrement nombreux dans la vallée du Chélif : ils y détiennent le territoire d'El-Khadhrâ, l'antique Oppidum Novum, l'actuelle Duperré ([75]). Un peu plus loin, Soûq Ibrâhîm, au confluent de l'oued Sli et du Chelif ([76]), doit son nom à l'un d'entre eux ([77]). D'autres représentants de l'auguste famille sont établis à Tlemcen ([78]) et dans les régions avoisinantes, aussi bien à l'Est, où l'un d'eux réside à Thamtilas ([79]), qu'à l'Ouest, où ils ont fondé Medina 'Alawiyn (la Ville des 'Alides), identifiée avec le village de Sabra ([80]), et où ils tiennent Nomaleta, aujourd'hui Maghnia ([81]). Au Nord-Ouest, l'importante cité de Faloûsan, que l'on suppose être Nedroma, est, d'après El-Ya'qoûbi, le dernier poste de ce domaine 'alîde ([82]). Mais nous pouvons compléter cette énumération pour l'Est et pour l'Ouest grâce à El-Bekrî. Celui-ci nous fait connaître : d'une part, l''Alide Ḥamza, fondateur de Soûq Ḥamza ([83]), l'actuelle

(72) Ya'qoûbi, trad. p. 215 ; *Descriptio*, texte p. 13 ; Bekri, trad. p. 275 ; Idrisi, texte Dozy et de Goeje, p. 87, trad. p. 101. D'après l'itinéraire d'Idrisi, Hâz serait à chercher à environ 40 km. W.-N.W. de Msila. Hâz était ruinée dès le Xe siècle d'après I. Hawqal, *J. As.* 1842, I, 220.

(73) Ya'qoubî, trad. p. 216.

(74) Ya'qoûbi, *ibid.* Sur l'identification Madkara = Miliana, voir de Goeje, *Descriptio*, p. 98.

(75) Ya'qoûbi, *ibid.* Cf. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 13, n. 63.

(76) Bou Râs, trad. Arnaud, p. 74.

(77) Au XIe siècle, Bekrî (trad. p. 128) signalera des 'Alides descendants d'Ibrâhîm à Ténès.

(78) Ya'qoûbi, trad. p. 221-222.

(79) Ya'qoûbi, trad. p. 222. — Timtilas, d'après Idrisi (trad. p. 102) est une tribu zénète qui nomadise entre Tâhert et Tlemcen.

(80) Yá'qoûbi, trad. p. 222 ; Bekrî, trad. p. 146. Sur El-'Alawiyn = Sabra (Turenne) cf. R. Basset, *Nédromah et les Traras*, pp. 7-8. Ibn Ḥawqal (Xe s.) connaît une autre El-'Alawiyn à l'Ouest de Tlemcen. *J. As.* 1842, I. 231.

(81) Ya'qoûbi, *ibid.* ; identifié par R. Basset, *Nédromah*, p. 7.

(82) Ya'qoûbi, *ibid.* ; R. Basset, *ibid.*

(83) Bekri, trad. 134-135, 303.

Bouïra, dans la vallée de l'Oued Sahel ; d'autre part, l''Alide Aboû 'l-'Aych 'Isâ ben Idrîs, qui fonda en 259/872 la ville de Jerâwa ([84]) dans une plaine côtière sur les confins algéro-marocains, et dont le domaine devait s'étendre jusqu'à Archgoul (Rachgoun), où naquit son fils Ibrâhîm ([85]).

Ainsi ces résidences des 'Alides du Maghreb central se suivent, formant un chapelet discontinu depuis le Sud de la Grande Kabylie jusqu'aux abords de la Moulouiya, principalement dans les plaines côtières et les vallées du Tell et, semble-t-il, au Nord des régions où se maintiennent les populations khârijites.

Au delà vers l'Ouest, nous entrons dans l'empire des Idrîsides. El-Ya'qoûbi nous fournira, sur la répartition du Nord marocain entre les membres de la famille, sur les effets du partage de 828 entre les descendants d'Idrîs, quelques précisions qui complètent utilement le témoignage des historiens ([86]).

Si nous en croyons Ibn Khaldoûn ([87]), ce partage se serait étendu à Tlemcen et aux pays du Maghreb central qui s'y rattachaient. Il nous dit qu'après la mort d'Idrîs II, les conseils de la veuve d'Idrîs Ier décidèrent l'héritier du trône à faire « le partage du royaume des deux Maghreb entre les membres de sa famille. Tlemcen passa alors sous l'autorité de 'Isâ, fils de Moḥammed ben Solaymân, et les provinces qui en dépendent échurent aux autres fils de Moḥammed ». Cependant cette attribution d'apanages semble plutôt la confirmation d'un droit antérieurement acquis. Solaymân, le grand-père de 'Isâ, qui recevait Tlemcen pour sa part, en était déjà détenteur. Ce Solaymân, frère d'Idrîs Ier, était arrivé en Maghreb après son frère, mais du vivant de celui-ci et, sans

(84) Bekri, trad. pp. 156, 273.

(85) Bekri, trad. p. 158.

(86) Cf. I. Khaldoûn, *Berbères*, trad. II. Appendice, p. 563 ; Ibn Idhârî, *Bayân*, trad. I, 305 ; Ibn Abizar', *Qirtâs*, éd. Tornberg, p. 28, trad. pp. 39-40 ; Bekri, trad. pp. 241-242.

(87) I. Khaldoûn, *Berbères*, trad. II, 563 ; III, 335.

doute avec son approbation, il s'était installé à Tlemcen, résidant tantôt dans la ville, tantôt aux environs ([88]). Ibn Idhârî et El-Bekrî confirment le fait ([89]).

Cet 'Alide tlemcenien avait essaimé à travers le Maghreb central. Les 'Alides, que nous avons rencontrés en suivant El-Ya'qoûbi complété par El-Bekrî, sont des descendants de Moḥammed fils de Solaymân frère d'Idrîs, sauf toutefois les plus orientaux, savoir : celui de Hâz et de la région, dont la généalogie est la suivante : Ḥasan ben Solaymân ben Solaymân ben Ḥosaïn ben 'Alî ben Ḥosaïn ben 'Alî ben Abi Tâlib ([90]) ; celui de Ḥamza, qui se rattache à la lignée de Ḥamza ben Ḥasan ben Solaymân ben Ḥosaïn ben 'Alî ([91]), et celui de la Mitidja, qui est des Beni Moḥammed ben Ja'far ben ...Ḥasan ben 'Alî ([92]).

Tous ces membres de la famille 'Alide sont les fils ou les petits-fils des rescapés du désastre de Fakhkh (169/786) près de la Mekke, où ils furent décimés par les troupes 'abbâssites. Ils sont venus, comme Idrîs, peut-être un peu plus tard et sans doute à son exemple, chercher refuge dans ce pays extrême de l'Islâm et y tenter la fortune. Une sorte de vague 'alide s'est propagée jusqu'au pays des Berbères et, parvenue au bout de sa course, y a séjourné sans laisser de traces pour nous perceptibles. L'histoire n'a guère retenu que le nom d'Idrîs, parce qu'il a fondé, à défaut d'un empire très solide, une capitale, centre de rayonnement religieux, et une dynastie dont le prestige a traversé les siècles ; mais l'action des 'Alides du Maghreb central, s'exerçant dans un pays moins apte à recevoir la civilisation urbaine, plus exposé aux retours de la barbarie, ne paraît cependant pas négligeable. Toute proportion gardée, cette action n'est pas sans analogie avec celle des fondateurs de Fès. Ils ne créèrent pas de villes importantes, mais des villages où la vie économique put se cristalliser. Il est notable que deux au moins des centres auxquels ils donnèrent leur nom et qu'on a lieu de considérer comme fondés par eux portent la désignation de *soûq*. Dans la vallée du Chélif, Soûq Ibrâhîm tire son nom d'Ibrâhîm ben Moḥammed ben Solaymân ; au Sud de la Grande Kabylie, Soûq Ḥamza eut pour fondateur et premier occupant Ḥamza ben El-Ḥasan. Ce ne sont pas au reste les seuls exemples que nous offrirait l'Afrique du Nord de la concomitance entre l'activité religieuse et l'activité commerciale, entre la résidence d'un personnage vénéré, but de pèlerinage, et le marché périodique.

(88) I. Khaldoûn, *Berbères*, trad. II, 560.

(89) I. Idhârî, *Bayân*, trad. I, 303 ; Bekri, trad. pp. 238-239. — Voir aussi *Bayân* (trad. I, 68) citant Ibn Ḥazm : « Idrîs et Solaymân, tous deux fils de 'Abd Allâh ben El-Ḥasan ben El-Ḥasan ben 'Ali ben Abi Tâlib s'insurgèrent dans le Maghreb el-Aqça et s'en rendirent maîtres ».

(90) Ya'qoûbî, trad. p. 215.

(91) La généalogie de Ḥamza est très incertaine. El-Bekrî la donne de deux manières différentes : trad. p. 134, comme nous la donnons dans le texte ; trad. p. 303. Ḥamza ben Ja'far descendant de 'Obaid Allâh ben Idrîs ben Idrîs. I. Khaldoûn, *Berbères*, I, 223, trad. II, 46, l'appelle Ḥamza ben Idrîs.

(92) Ya'qoûbi, trad. p. 216.

Il va sans dire que, dans le domaine de la foi, l'action de ces descendants du Prophète fut plus efficace encore. Leur prestige, comme celui d'Idrîs, fit beaucoup pour asseoir l'Islâm dans les campagnes du Maghreb central. Mieux que les savants illustres, qui faisaient l'orgueil de Kairouan, ces 'Alides durent contribuer à déraciner l'hérésie khârijite, qui avait été sur le point d'isoler les Berbères du reste du monde musulman, et à faire accepter, en leur personne, la tradition orthodoxe par les ruraux qui les entouraient.

G. MARÇAIS.

La Langue berbère dans les Territoires du Sud

La Répartition – les Etudes – Remarques

Il y a en somme, dans les Territoires du Sud, deux zones bien tranchées de populations berbérophones : l'une de nomades au sud, l'autre de sédentaires au nord.

Les nomades — au sud — sont les Touaregs du nord, essentiellement les Kel Ahaggar et les Kel Ajjer (ceux-ci en partie en Tripolitaine) : ils vont de Ghadamès à la frontière de l'Afrique Occidentale Française au delà de laquelle se trouvent, bien plus nombreux, les Touaregs du sud. Pris parmi ces Touaregs du nord, vivent quelques sédentaires : ceux de Djanet (Azelouaz, El Mihan, Adjahil), et aussi ceux de Ghat.

Quant aux sédentaires du nord, voici, d'après nos enquêtes de ces dernières années, et en allant d'ouest en est, la liste, complète ou presque, des points où l'on parle actuellement berbère :

a) La presque totalité des ksours oranais, de Mecheria à Beni Abbes : Asla, Chellala Dahrania, Bou Semghoun, Tiout, Sfisifa, (Ich), Mograr Tahtania et Foggania, (Figuig), Beni Ounif et Fendi, Sfisifa, Moughel, El Ahmar, Bou Kais, (Ain Chair), Ouakda, Bechar, Berrebi, Igli, Mazer ;

b) Tementit et Tittaf, au Touat ;

c) Tit, au Tidikelt ;

d) La moitié environ des ksours du Gourara (1) ;

e) Les sept villes du Mzab : Ghardaïa, Melika, B. Izguen, El Ateuf, Bou Noura, Berrian et Guerara ;

f) Ouargla et Ngousa ;

(1) André Basset, *Les Ksours berbérophones du Gourara*, 3e Cong. Fédérat. Soc. Sav. Af. du Nord, *Revue Africaine*, 1937, p. 353-5.

g) Blidet Amer, Temasin, Tamellaht, Ghomra et Meggarin, immédiatement au sud et au nord de Touggourt, dans l'oued Righ.

L'intérêt scientifique pour les parlers sahariens s'est manifesté de très bonne heure. C'est ainsi que les premiers recueils de documents linguistiques — aussi minces soient-ils — concernant les sédentaires, sont maintenant vieux d'un siècle : un vocabulaire mzabite de 1830, un vocabulaire de Ouargla de 1844. Cet intérêt s'est maintenu tout au long du siècle dernier, mais presque uniquement au profit du Mzab sur lequel on est revenu par dix fois au moins (Shaler, 1830 ; Samuda, 1840 ; Hodgson, 1844 ; Duveyrier, 1858 ; Masqueray, 1879; René Basset [Melika], 1885; Mouliéras [B. Isgen], 1895; Amer Si Lounis, 1897 ; Gourliau [Guerara], 1898 ; Biarnay [Berrian], 1924). Toutefois Ouargla a été l'objet, en 1908, d'une des monographies berbères sérieuses, due à Biarnay et surtout René Basset, entre 1883 et 1887, pour Bou Semghoun, Sfisifa, Figuig ; — Tementit, Tittaf, Timisakht ; — Timimoun, Badrian ; — Melika ; — Ouargla ; — Temasin, c'est-à-dire pour un ou plusieurs points de chacun des grands groupements de ces sédentaires, réunit un minimum de documentation personnelle qui permettait d'avoir, il y a cinquante ans déjà, une première vue d'ensemble sur la répartition dialectale de ces parlers.

Connus sensiblement à la même date, — nous avons un vocabulaire de 1844 — les parlers touaregs ont été aussi l'objet d'études renouvelées et généralement plus poussées. L'une d'elles, celle de Barth, a été consacrée à des nomades des bords du Niger (1857), une autre, de Nehlil, aux sédentaires de Ghat (1909), une autre encore, toute récente, d'un officier italien, le lieutenant Carlo Appoggi, aux Ajjer (1933), d'autres enfin, plus importantes, de Hanoteau (1860), de Masqueray (1893-1896), de Cid Kaoui (1894-1900) aux Kel Ghela ou aux Taitoq, aux gens de l'Ahaggar ou de l'Ahnet. Mais il en est une qui les domine toutes, et de beaucoup, c'est celle que Motylinski a si modestement commencée en 1906 et que Foucauld a si magnifiquement réalisée en dix ans. C'est une œuvre admirable qui ne vaut pas seulement par l'ampleur

I. homme, sg.

[Maroc]

[A]lgérie]

[Tunisie]

aṛžaz

aṛγaz

argaz

[25 n]

uggid

[Soudan]

aləs

haləs

[niger]

iləs

iləš

II. femme, sg.

tamaṭṭut

tunṭa

[25 n]

tamaṭ

tantut

tamtut

de l'enquête et la richesse de la documentation, mais encore par sa qualité, sa précision et sa sûreté : le dictionnaire touareg-français, en particulier, qu'il s'agisse de l'abrégé, en près de 1.500 pages, publié, ou du dictionnaire non abrégé, deux fois plus volumineux, encore inédit, est un chef-d'œuvre ; depuis Foucauld, et grâce à lui, la langue des touaregs nobles du Ahaggar est — et restera longtemps encore sans doute — le parler berbère le mieux connu.

A l'étude de la langue des Touaregs, se rattache celle de leur écriture, les tifinagh, spécialement le relevé, la lecture et l'interprétation des textes épigraphiques. MM. Reygasse et Monod ont triplé ces dernières années le nombre des inscriptions publiées, 600 passées maintenant, et pendant que M. Beguinot nous donnait quelques traductions impeccables, M. Marcy consacrait un travail d'ensemble à la question.

L'étude de ces parlers berbères sahariens se poursuit. MM. Dupuis Yakouba et Ben Hamouda pour la région de Tombouctou, les lieutenants Soulié et Le Sourd pour Djanet et les Ajjer, le Dr Huguet pour le Gourara, nous ont confié, ces dernières années, des notes ou des textes, encore manuscrits, plus ou moins récents et abondants, mais toujours utiles. De son côté, M. Bise a abordé de façon sérieuse un des parlers de la région de Touggourt, celui de Tamellaht. Et il serait à souhaiter qu'à l'exemple du Ahaggar chacune des grandes régions fût dotée d'une monographie, au moins, qui s'efforcerait d'être exhaustive et que seuls des gens vivant sur place peuvent songer à mener à bien.

Pour nous, suivant les principes de la géographie linguistique, nous avons procédé de 1932 à 1939 à une vaste enquête, embrassant à la fois le Sahara et le Soudan (2). Chez les sédentaires, nous avons pris les agglomérations une à une ; c'est à peine si quelques ksours du Gourara nous ont échappé. Chez les Touaregs, où la densité des informateurs est moindre, nous avons cependant entendu une centaine d'individus représentant une centaine de groupements différents, répartis sur tout

(2) Il nous est particulièrement agréable d'exprimer notre gratitude envers M. le Général Meynier qui, directeur des Territoires du Sud, s'est dès le début, vivement intéressé à notre enquête et qui est, par excellence, l'un de ceux grâce à qui elle a pu être menée à bien.

le domaine. A tous ces informateurs, nous avons demandé un même vocabulaire minimum, fournissant des matériaux aussi directement comparables que possible et à beaucoup d'entre eux, un vocabulaire beaucoup plus considérable, allant, dans les conditions les plus favorables, jusqu'à un millier de mots. L'enquête est achevée et les matériaux réunis seront publiés sous forme d'atlas, chaque carte étant consacrée à l'expression d'un objet ou d'une notion. On pourra ainsi saisir immédiatement la multiplicité et la localisation des diverses appellations d'une même chose et, par la comparaison des cartes entre elles, apprécier la mesure dans laquelle les limites linguistiques se superposent, embrigadant ou non les différents parlers locaux en unités supérieures : sous-dialectes et dialectes. En attendant cette publication, les quatre croquis inédits que l'on trouvera ici, joints, si l'on veut, à ceux que nous avons déjà donnés ailleurs (3), permettront de se faire une première idée de la façon dont les problèmes se posent.

Voici néanmoins quelques observations :

Au Sahara proprement dit, l'existence de vastes zones absolument désertiques, telles que les tanezroufts, favorise le compartimentage de la population, sédentaire ou nomade, et partant, la superposition des limites linguistiques et le groupement des parlers en sous-dialectes et dialectes.

D'autre part, si les parlers des sédentaires de Ghat et de Djanet, bien que différents en base, sont de plus en plus le reflet de ceux des Touaregs Ajjer qui les environnent de toutes parts et les dominent, Ghadamès, à la lisière nord des nomades, garde sa pleine autonomie, et, d'une façon plus générale, conditions géographiques et sociales s'associent pour opposer profondément les sédentaires du nord et les nomades

(3) André Basset, *Présentation des premières cartes d'un atlas linguistique, en cours de réalisation, des parlers berbères du Sahara et du Soudan* dans *Actes du IVe Congrès international des Linguistes* (1936), Copenhague, 1939, pp. 177-182 (trois croquis d'ensemble : coq, poussin, œuf). — *Note sur les parlers touaregs du Soudan* dans *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, t. XVII, 1934, pp. 496-509 (18 croquis partiels concernant le corps humain). — *Parlers touaregs du Soudan et du Niger*, *ibid.*, t. XVIII, 1935, pp. 336-352 (dix croquis partiels concernant des animaux sauvages).

III. femme, pl.

lwašun

alḫalat

tisədnan

tǝnṭawin

tiḍidin

tiḍudin

šidudin

ṭiḍudin

IV. il a donné

yuša

yuši

yušu

ikfu

ikfa

iffa

du sud ; aussi retrouve-t-on avec une régularité remarquable sur tous les croquis que nous avons établis jusqu'ici, le même tracé, capital, de limite linguistique entre ces deux groupements fondamentaux. Toutefois cette foncière opposition n'exclut pas toute possibilité d'emprunt d'un groupe à l'autre et les gens du Gourara, par exemple, ont adopté la prononciation touarègue, inattendue chez eux, du nom du chameau.

Si, pour la grammaire, en dépit d'innovations et d'évolutions inévitables, certains parlers touaregs constituent un pôle de conservatisme, au même titre sensiblement que certains parlers de la grande Kabylie et de la Tachelhit, pour le vocabulaire, ces mêmes parlers touaregs constituent le pôle de conservatisme berbère par excellence ; nulle part, en effet, on ne trouve aussi peu d'emprunts qu'au Ahaggar où leur nombre est vraiment insignifiant. Mais il n'en est pas de même de tous les parlers touaregs. Si ceux du sud, en effet, ne comptent, eux aussi, que fort peu d'emprunts arabes, ils ont puisé largement, par exemple pour tout ce qui touche à la vie régionale comme les animaux et les plantes, dans les langues noires voisines, Songhay, Djerma ou Haoussa, suivant les endroits.

Dans son dictionnaire des noms propres, le Père de Foucauld signale entre autres un fragment de vallée appelé *afunas* ou encore une montagne nommée *ti-n-teghellet*. Ce sont terme et expression que nous connaissons bien par d'autres parlers, signifiant le premier « bœuf, taureau », la seconde « celle de la jument », mais que l'informateur local n'a pu expliquer et que l'on chercherait en vain dans le dictionnaire touareg-français. Ceci nous prouve, et c'est un des mérites de la toponymie, qui toujours garde sur place des traces des formes anciennes du parler ou maintient des éléments de parlers ou de langues antérieurs, qu'aussi protégé de l'emprunt et aussi conservateur qu'il soit, le vocabulaire des Touaregs du nord n'est pas resté absolument immuable ou que d'autres groupes berbérophones ont vécu là.

André BASSET.

SUPPLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1830 SHALER. — Esquisse de l'Etat d'Alger, Paris (vocabulaire mzabite inédit).

1859 HANOTEAU. — Trois fables en dialecte touareg (*Revue Africaine*).

1882 NEWMAN. — Lybian Vocabulary, Londres (touareg).

1886 René BASSET. — Notes de lexicographie berbère, troisième série (*Journal Asiatique*, Ksours du Sud oranais).

1898 GOURLIAU. — Grammaire complète de la langue mzabite, Miliana.

1908 DE CALASSANTI-MOTYLINSKI. — Grammaire et Dictionnaire français-touareg, t. Ier (seul paru), Alger.

1924 BIARNAY. — Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines, Paris (Berrian).

1925-1930 LE P. DE FOUCAULD. — Poésies touarègues, 2 vol., Paris.

1929 André BASSET. — La langue berbère : Morphologie, le Verbe, Etude de thèmes, Paris.

1936 André BASSET. — Situation actuelle des parlers berbères dans le département d'Oran (IIe Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord).

1937 André BASSET. — Les Ksours berbérophones du Gourara (IIIe Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord).

1939 André BASSET. — Présentation des premières cartes d'un atlas linguistique, en cours de réalisation, des parlers berbères du Sahara et du Soudan (Actes du IVe Congrès international des Linguistes, Copenhague).

1940 LE P. DE FOUCAULD. — Dictionnaire abrégé touareg-français des noms propres (dialecte de l'Ahaggar), Paris.

Voir en outre :

Les Nos 147, 890, 951 de l'Essai de bibliographie (1930).

(1) Supplément à l'*Essai de bibliographie*, paru dans *Les Territoires du Sud de l'Algérie*, troisième partie, Alger, 1930. — On ne trouvera pas ici les indications relatives aux tifinagh.

Les parlers arabes des Territoires du Sud

Les parlers arabes du Sahara Algérien et de ses abords sont assez peu connus : l'énumération des travaux dont ils ont été l'objet tient en quelques lignes [1] ; ce qui fait surtout défaut, ce sont des vues d'ensemble sur ces parlers et sur leur répartition géographique. Aussi j'ai englobé les Territoires du Sud dans mes projets de recherches sur les parlers arabes de l'Algérie [2]. En ce qui concerne ces Territoires, les enquêtes faites jusqu'ici par moi sont au nombre de 75, se répartissant ainsi : Territoire de Touggourt, 20 ; Territoire de Ghardaïa, 21 ; Territoire des Oasis, 6 ; Territoire d'Aïn-Sefra, 28. Il s'en faut d'ailleurs que ce réseau d'enquêtes soit complet : seul le Territoire de Ghardaïa a été entièrement prospecté ; sur le Territoire de Touggourt, il me reste à enquêter dans l'annexe d'El-Oued et dans celle d'Ouled-Djellal ; dans le Territoire des Oasis, si la région d'Ouargla a été suffisamment étudiée, je ne connais les parlers du Tidikelt que par des informateurs

(1) Voici les travaux qui ont été publiés jusqu'ici sur les parlers arabes des Territoires du Sud, à ma connaissance du moins :

A. Joly, *Remarques sur la poésie moderne chez les nomades algériens* (*Rev. Afr.* 1900, pp. 283-311 ; 1901, pp. 208-236 ; 1903, pp. 171-194 ; 1904, pp. 211-263).

A. Joly, *Poésies du Sud* (*Rev. Afr.* 1909, pp. 285-307).

G. Kampffmeyer, *Südalgerische Studien* (MSOS, VIII, 1905, pp. 225-245).

L. Mercier, *L'arabe usuel dans le Sud Oranais* (XIVe Congrès des Orientalistes, 1905, t. III, pp. 282-393).

C. Sonneck, *Chants arabes du Maghreb*, Paris 1902-1904 (quelques-uns proviennent du Sahara).

J'ai fait publier par un de mes élèves : A. Dhina, *Notes sur la phonétique et la morphologie du parler des 'Arbâʿ*, (*Rev. Afr.* 1938, pp. 313-352) ; *Textes arabes du sud-algérois* (*Rev. Afr.* 1940, pp. 93-117).

(2) Voir : Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, *Géographie linguistique des parlers arabes algériens* (Actes du IIe Congrès, 1936, I, pp. 91-93) ; *Les parlers arabes du département d'Alger* (Actes du IIIe Congrès, 1937, II, pp. 703-711) ; *Les parlers arabes du département de Constantine* (Actes du IVe Congrès, 1938, II, pp. 849-863) ; *Les parlers arabes du département d'Oran* (*Revue Africaine*, 1940, pp. 220-231).

questionnés à El-Goléa ; dans le Territoire d'Aïn-Sefra, si j'ai abondamment enquêté dans les annexes d'Aïn-Sefra même, de Méchéria et de Géryville, par contre les parlers du Touat et du Gourara ne me sont connus que par des informateurs questionnés également à El-Goléa — et j'ignore tout des parlers de la Saoura, des régions de Beni-Abbès, Colomb-Béchar, et à plus forte raison des parlers qui peuvent exister plus à l'ouest. Ces lacunes seront à combler dès que possible.

Le procédé employé pour ces enquêtes est en principe toujours le même : j'utilise un questionnaire préparé à l'avance, portant sur des éléments de vocabulaire (parties du corps, instruments agricoles, animaux, noms de parenté, etc.), des éléments de phonétique et des éléments de morphologie, le tout amené par des questions très simples. Avec une certaine pratique et des informateurs d'intelligence moyenne, on peut remplir ce questionnaire en moins de trois heures. Je m'adresse toujours à un petit groupe d'informateurs, trois ou quatre, choisis au hasard, en évitant seulement les lettrés. Je dois ici remercier tout spécialement MM. les Officiers et Administrateurs des Territoires du Sud, qui m'ont fourni ces informateurs avec la meilleure bonne grâce et ont souvent facilité mes déplacements.

Malgré les lacunes qui subsistent encore dans le réseau des enquêtes, il est possible, dès maintenant, de classer les parlers arabes sahariens et d'indiquer en gros leur répartition géographique.

***

Précisons d'abord que les parlers arabes du Sahara Algérien sont des parlers de type maghrébin. Il existe ailleurs en Afrique, par exemple dans la région du Tchad, des parlers de type tout différent, apparentés à ceux du Soudan Egyptien. A ma connaissance, aucun parler de ce genre n'est attesté dans le Sahara algérien.

Si nous parcourons le Sahara septentrional de l'est à l'ouest, nous rencontrerons en premier lieu dans l'Erg Oriental et les oasis d'El-Oued des parlers analogues aux parlers de nomades de la Tunisie méridionale. Je ne m'étendrai pas sur les caractéristiques de ces parlers sud-tunisiens: on con-

sultera W. Marçais, *Trois textes arabes* d'el-Ḥamma de Gabès et mon article *Les parlers arabes du département de Constantine*, pp. 857-858, où je les appelle dialecte E.

Dès qu'on a franchi l'Oued Righ, on entre dans la zone des parlers les plus caractéristiques du Sahara algérien, que j'ai appelés dialecte A. Je rappelle les faits principaux qui les distinguent: en phonétique, métathèses ou dissimilations du žîm avec des sifflantes ou des chuintantes: *zäžžär* « boucher », *ɛözûž* « vieille femme », *zebš* « plâtre », *zêš* « troupe armée », *zaḥš* « ânon »; passage de ġayn à qâf: *qāba* « forêt », *qläm* « moutons », *ma bqāš* « il n'a pas voulu » et parfois fausses restitutions de qâf ancien en ġayn: *ġâyed* = *qâyed* « caïd »; légère tendance vers *ä* (è) de *-a* long en finale: *nsä* « il a oublié »; tendance à la conservation partielle des anciennes diphtongues, ou au maximum à leur réduction en *-ē-, -ō-*: *bēit, bēt* « tente », *lōun, lōn* « couleur »; conservation de certaines anciennes voyelles brèves, en syllabe ouverte, sous une forme ultra-brève: *lebän* « petit lait », *berag* « éclair ». En morphologie, à l'accompli du verbe, la 3ᵉ pers. sg. fém. suivie des suffixes pronominaux à initiale vocalique est traitée phonétiquement: *käṭelto* « elle l'a tué », *šätto* « elle l'a tenu »; au pluriel de l'inaccompli du verbe, ainsi que dans les noms de formes *qatlat-*, *qatalat-*, *miqtal-*, etc. suivis des suffixes pronominaux à initiale vocalique, ces parlers ont également des formes phonétiques : *yedersu* « ils battent le blé », *bagörti* « ma vache », *medörti* « ma fourche à vanner »; absence complète du réfléchi-passif à préfixe *n-* remplacé partout par le réfléchi-passif à préfixe *t-* : *tbâɛ* « il a été vendu », *tḥabäs* « il a été vendu »; élatifs, noms d'infirmité et de couleur de forme *aqtal* bien conservée, etc.

Ces parlers A couvrent dans le Sahara Algérien une immense surface : environ 800 kms du nord au sud, de Boghari au plateau du Tademaït ; au moins 500 kms de l'est à l'ouest, de l'Oued Righ à l'Erg Occidental — et peut-être beaucoup plus loin vers l'Ouest, comme nous le verrons tout à l'heure ; ils sont employés par les plus connues des tribus nomades sahariennes d'Algérie : les Larbaa, les Chaamba, les Oulâd Nâil, etc. Voyons d'une façon plus précise quelles sont leurs limites :

A l'est, dans l'annexe de Touggourt, ils atteignent à peu près l'Oued Righ ; ils sont notamment employés par les Oulâd Zekri d'Oulâd Djellâl, par les Bouazid de Doucen, par les Omour des Ziban, par les Arab Chraga de la région de Biskra, par les Arab Ghraba de la région de Mghaïer, par les Oulâd Saieh et les Said Oulâd Omor de la région de Touggourt. Certains parlers, un peu plus à l'est, constituent une zone de transition entre le dialecte A et le dialecte E usité à El-Oued : ce sont en particulier ceux des Ghmougât de Sidi-Okba, et ceux des Khodhrân du Zâb Chergi. Fait important : les parlers des sédentaires des oasis, notamment ceux de Tolga, Biskra, Sidi-Okba, Mghaïer, Jama, Touggourt, renferment beaucoup plus de faits caractéristiques du dialecte E que ceux des nomades qui les entourent. Il semblerait donc que les nomades du Sud Tunisien et de l'Erg Oriental se déplaçaient autrefois bien davantage vers l'ouest et que ce serait à eux qu'il faudrait attribuer l'arabisation de ces oasis — autrement dit l'extension vers l'Oued Righ des nomades du Sahara Algérien serait un fait relativement récent.

Vers le nord, les parlers A s'étendent très au delà de la frontière des Territoires du Sud. Dans le département de Constantine, ces parlers à l'état pur ne se rencontrent que sur les bords sud du Chott Hodna, quoiqu'ils fassent sentir leur influence bien plus loin vers le nord, par la formation de parlers de transition, jusque dans la plaine de Sétif. Au contraire, dans le département d'Alger, les parlers A occupent tous les Hauts-Plateaux jusqu'aux premières pentes des massifs Telliens, et font sentir leur influence plus loin encore vers le Nord, jusqu'à Bouira, Berrouaghia, Teniet-el-Had. Dans le département d'Oran, les parlers A n'occupent que le territoire des communes mixtes d'Aflou et de Trézel, ainsi que le douar Ahl Ouiakel de l'annexe de Géryville, quoique leur influence s'étende jusqu'à Tiaret. Le reste des Hauts-Plateaux Oranais (annexes de Géryville, de Méchéria et d'Aïn-Sefra) est occupé par des parlers de transition où un dialecte du Tell Oranais (dialecte D, déjà décrit par W. Marçais, *Le dialecte arabe des Oulâd Brahîm de Saïda*), mêle son influence à celle des parlers A.

Dans les annexes d'Aïn Sefra et de Méchéria, les faits A

ne sont qu'une faible minorité et l'on a affaire à un parler D légèrement influencé par A, ce que je désignerai par D$_A$. Au contraire dans l'annexe de Géryville, les faits A l'emportent de beaucoup sur les faits D : Je désignerai ce parler de transition par A$_D$.

Dans le Sahara même, le dialecte A est le seul employé par les nomades du Territoire de Ghardaïa : Oulâd Nâil, Larbaa, Chaamba, etc. Pour la partie saharienne du Territoire d'Aïn-Sefra, mes renseignements sont trop insuffisants pour que je puisse être tout à fait affirmatif ; néanmoins en comparant les informations à distance que j'ai pu recueillir avec la note de L. Mercier, *L'arabe usuel dans le Sud Oranais*, on a l'impression que les parlers de transition des Hauts-Plateaux se continuent au sud de l'Atlas Saharien, jusque dans l'Erg Occidental : tel est par exemple le parler des Oulâd Sîdi Cheikh. Les quelques notes que j'ai pu prendre à El-Goléa sur les parlers du Gourara et du Touat montrent qu'ils sont très différents des parlers A, et présentent au contraire beaucoup de faits caractéristiques du dialecte D (outre diverses particularités phonétiques dues à l'influence nègre). Sur le Territoire des Oasis, les nomades de la région d'Ouargla : Chaamba, Saïd Otba, Mkhadma, Beni Thor, sont de parlers A; ils sont séparés par l'Erg Oriental des parlers berbères des Touaregs. Dans le Tidikelt est usité, si j'en juge par les notes que j'ai prises à El-Goléa, un parler fort différent du dialecte A, et où apparaissent des éléments de diverses provenances.

En résumé, le groupe de parlers arabes désigné par le nom de *dialecte A* est le plus important du Sahara Algérien ; son aire propre est le Territoire de Ghardaïa, mais il tend à s'étendre aux dépens des parlers voisins et à les pénétrer de son influence : c'est ce qui s'est produit, semble-t-il, sur le Territoire de Touggourt à l'est, sur les confins du Tell au nord, sur les Hauts-Plateaux Oranais (Territoire d'Aïn-Sefra, annexe de Géryville) au nord-ouest. Cette extension du dialecte A doit avoir des raisons assez complexes : les unes économiques : estivage aux abords du Tell des tribus du Territoire de Ghardaïa (toutefois on notera que les nomades

du Territoire de Touggourt qui estivent au nord de l'Aurès ne semblent pas avoir une action notable sur les parlers de cette région, en partie berbérophones), hivernage au Sahara des tribus de l'annexe de Géryville, dans des régions où elles sont en contact avec celles du Territoire de Ghardaïa ; — et d'autres sentimentales : prestige que possède pour les populations moins nomades tout ce qui touche au grand nomadisme et à la vie au désert, tendance plus ou moins consciente à imiter les nomades sahariens en bien des points, à commencer par la langue. On aurait là un cas particulier d'un phénomène linguistique bien connu : l'extension des « langues de prestige ».

J. CANTINEAU.

Le Tissage sur Métier de haute lisse

à Aït-Hichem et dans le Haut-Sebaou [1]

I. — RITES RELATIFS AU TISSAGE

Le tissage à Aït-Hichem est exécuté sur un primitif métier de haute lisse. Comme tous les travaux de la laine il est fait par les femmes, conservatrices des traditions ancestrales. Celles-ci ont gardé intacts, à côté d'une technique archaïque, les rites curieux qui en accompagnent l'exécution.

Ces rites ne s'attachent, en effet, qu'aux plus anciens procédés, et se sont transmis partout où ceux-ci sont encore en honneur. En général, ils ne sont plus observés par les hommes qui emploient un métier plus perfectionné de basse lisse et pour qui le tissage est devenu une industrie.

Ils restent particuliers au métier de haute lisse, surtout dans les centres ruraux. Aït-Hichem pouvait donc être choisi pour y étudier le tissage et y noter les croyances et les pratiques qui accompagnent ce travail. Celles-ci ont été recueillies auprès des plus anciennes tisseuses, celles, encore nombreuses, pour qui cette occupation est restée une industrie familiale. Elles paraissent d'ailleurs en voie de disparition et ne sont plus observées dès qu'une ouvrière emploie un métier quelque peu perfectionné.

Les rites ont été arbitrairement séparés de la technique, avec qui ils sont en réalité intimement liés, mais, si la partie magico-religieuse du tissage a été traitée tout d'abord, c'est qu'ils sont ici si nombreux et caractéristiques, qu'une place spéciale doit leur être consacrée.

Les rites se concentrent autour du tissage ; aucun d'eux

(1) Nous n'avons pas pu, pour des causes matérielles, conserver l'excellente notation des mots berbères dans le corps même de l'article. On la retrouvera dans un glossaire qui sera intégralement publié à la fin de cette étude. (*Note de la rédaction*).

n'accompagne les opérations préparatoires du travail de la laine. Les uns sont relatifs à l'influence que la vie du tissage peut avoir sur celle des ouvrières (d'où un certain nombre de rites prophylactiques et d'abstentions ayant pour but de se protéger contre cette action néfaste) ; les autres sont destinés à faciliter la bonne marche de l'ouvrage suivant les lois de la magie sympathique.

Des rites secondaires consistent enfin à utiliser les forces obscures cachées dans tout ce qui a servi au travail de la laine et participe par là au caractère magique des opérations.

***

La laine est la seule matière première employée ; or, une fois débarrassée de ses impuretés, sa blancheur, sa souplesse, sont des qualités qui frappent vivement les imaginations simples [2]. On en a fait le symbole d'une existence « douce » et, comme telle, le jeune homme n'omet jamais d'en déposer au fond de la corbeille de noce : *tisnilt ichet't'id'en t-teslit* « panier des effets de la mariée », qu'il envoie le matin du mariage.

La laine figure encore dans le tamis que le cultivateur porte aux champs le jour des premiers labours : *tappurt-useggwas* (avec des fèves, du blé, des noix, des dattes, qu'il répand dans le premier sillon).

Bien plus, semble-t-il, la laine est considérée comme le siège de forces cachées, elle jouit d'une vie propre, et les femmes insistent sur ce fait, qu'après lavage, elle doit être abandonnée pendant cinq ou sept jours car un lent travail de transformation s'opère alors en elle ; on ne saurait la toucher ou même la découvrir sans danger.

Si, ailleurs, existe la croyance que la laine s'accroît après lavage [3], on admet généralement ici qu'elle change de nature, les fibres devenant à la fois plus blanches et plus résistantes ; la laine, explique-t-on, « mûrit » : *tetteppay* ; de là l'expression proverbiale : *at-teppu am tad'ut't' t-temurt,*

(2) Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc* (trad. Arin).
(3) H. Basset, *Les rites du travail de la laine à Rabat*, in *Hespéris*, 1er-2e trimestres 1922, p. 142. — A. Bel et P. Ricard, *Le travail de la laine à Tlemcen*, p. 42.

(« elle se transforme comme la laine du pays », en parlant d'une jeune fille qui change à son avantage).

La laine est encore source de bénédictions, et, comme autrefois pour la fabrication de l'araire, la tonte est ici — où les moutons d'ailleurs sont peu nombreux — un acte méritoire, jamais rémunéré. Le tondeur n'accepte qu'un plat de *ticheppwad'in* (beignets), pour son repas.

Si dans la laine résident des forces occultes, le tissage, également, jouit d'une existence autonome. Il naît, grandit et meurt.

L'ourdissage terminé, il vient de voir le jour, et l'on accourt présenter ses vœux à l'ouvrière comme à la naissance d'un enfant, avec les mêmes formules :

— *D-amerbuh' d-asseâdi, uzet't'a i-n-em !*
« Que ton tissage soit béni et heureux ! »
— *A-kem isserebh' erreppwi !*
« Que Dieu te bénisse ! »

Et l'on offre des *tighrifin* (beignets).

Plus caractéristique encore est la formule invariable, que l'on prononce au moment de couper le tissage :

— *ig-gepped'en d-elâemer uzet't'a ; matchi d-win el-lwachul.*

« La vie du tissage est arrivée à son terme ! Non pas celle [des membres] de la famille ! », ajoute-t-on.

La vie du tissage est donc bien une réalité aux yeux des femmes, mais leur œuvre créatrice ne saurait être accomplie sans le concours des anges (*elmalaykat*), toujours présents et invoqués.

De même qu'ils assistent à la naissance de l'enfant, ils sont présents à l'ourdissage, et viennent eux-mêmes donner vie à l'ouvrage. Le travail n'a pas pris d'existence réelle avant qu'ils ne se soient manifestés. Ceci se produit quand la pelote de laine que l'ouvrière dévide pour tendre le fil de chaîne s'échappe de ses mains et vient rouler à terre. Toutes les assistantes s'écrient aussitôt :

— *Epped'ett elmalaykat !*
« Les anges sont arrivés ! »

Dans le cas contraire, il est bon de recommencer l'ourdissage — ce qui est fait incontinent — le tissage n'arriverait pas à sa fin sans quelque accident.

Le tissage, dès lors, n'est plus l'œuvre de l'ouvrière seule ; c'est le « tissage des anges » (*azet't'a l-lmalaykat*). Ceux-ci seront présents jusqu'à la fin de l'ouvrage. Encore faut-il que la tisseuse n'ait commis aucune faute, les anges s'éloigneraient et le tissage serait mal exécuté. Aussi, la perfection du travail est-elle considérée comme le signe probant d'une conscience sans reproche.

Les anges sont toujours aux côtés de l'ouvrière, la guident, veillent sur le métier quand elle s'absente. En se mettant, le matin, à l'ouvrage, elle formule :

— *Di-lâenaya-enkwett, a lmalaykat !*
« [Nous nous mettons] sous votre protection, ô anges! »

Quand elle s'arrête de tisser, elle ajoute :

— *Ezd'emt lh'eqq-enkwett, a-lmalaykat !*
« Tissez votre part, ô anges ! »

Lorsqu'elle coupe le tissage, elle le met encore sous l'égide des anges et prononce avant de le dérouler :

— *Kemmelemt-et, a-lmalaykat.*
« Terminez-le, ô anges ! »

Ceci est destiné, sans doute, à illustrer la croyance aux forces occultes qui résident dans le tissage, et qui, assimilées à la vie elle-même, échappent au pouvoir de l'individu et le dépassent.

Le tissage a donc une personnalité, et qui mieux est, une existence propre, d'ailleurs dangereuse pour ceux qui l'approchent sans observer un certain nombre de prescriptions. Dans les diverses phases de sa « vie » il est funeste, soit aux enfants, — aux jeunes filles surtout —, soit aux hommes, soit même aux femmes.

Le caractère magique du tissage apparaît toutefois comme une notion ambiguë, en sorte que, redoutable aux uns, il peut être à la fois favorable aux autres.

On prend bien garde, quand une femme tisse, de ne pas lui tendre son enfant — qu'elle allaite le plus souvent tout en

travaillant —, en le faisant passer entre les deux ensouples, ou par-dessus l'ensouple supérieure. L'enfant (4) serait victime d'une maladie ou d'un accident, et l'on cite à l'envi des exemples qui confirment la règle.

Pour la même raison, on veille à ce qu'un enfant ne se glisse pas sous une chaîne que l'on tend (quand on l'enroule autour des ensouples). On le fait tout aussitôt revenir sur ses pas.

Mais, passer sous la chaîne ou sauter par-dessus, enjamber une ensouple, sont des gestes tout particulièrement funestes pour la jeune fille. On y voit, assure-t-on, l'équivalent de rites de « ferrure » qui l'empêcheraient de remplir son devoir d'épouse (5).

Les femmes mariées, par contre, doivent observer une autre interdiction, non moins grave. Quand on enroule la nappe de fils sur l'ensouple supérieure, deux personnes doivent demeurer sur l'ensouple inférieure pour l'alourdir et la maintenir (6). Ce sont toujours ici des vieilles femmes, des veuves, ou des divorcées, n'ayant plus l'espoir de se remarier; toute autre serait frappée de stérilité.

Une phase particulièrement redoutable pour les assistants est le coupage du tissage (7) ; non seulement pour les enfants qui pourraient, en jouant, passer sous le métier, ou l'enjamber, mais, bien plus encore, pour les hommes qui seraient,

(4) A Takroûna, le même fait a des conséquences fâcheuses, non pour l'enfant, mais pour l'ouvrage lui-même, « il alourdit, il apparesse le métier, en sorte que le tissage y traîne indéfiniment » (W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, p. 359, I). Au Mzab, dans ce cas, la laine diminue (A. M. Goichon, *La vie féminine au Mzab*, p. 111).

(5) C'est l'explication partout donnée à cette interdiction générale observée à Rabat : H. Basset, *op. cit.*, p. 149 ; à Bougie : P. Ricard, *Techniques et Rites du travail de la laine en Algérie*, in *Mémorial Henri Basset*, t. II, p. 212. Par contre, Destaing note : « Si la natte est destinée au lit d'une fiancée ou d'une femme du village, on fait passer rapidement à deux ou trois reprises, par-dessus la trame enroulée, une jeune vierge de l'endroit. » (*Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, p. 265).

(6) Pratique encore observée à Takroûna : W. Marçais, *op. cit.*, p. 359 ; à Demnat : Boulifa, *Textes berbères en dialecte de l'Atlas Marocain*, p. 194.

(7) On ne note ici aucune interdiction lors du montage de la chaîne dans la pièce comme à Takroûna, W. Marçais, *op. cit.*, p. 359 : à El-Oued, à Orléansville, P. Ricard, *op. cit.*, p. 215.

affirme-t-on, paralysés dans leurs fonctions intellectuelles. Si l'un d'eux entre, par mégarde, pendant cette opération, l'ouvrière détache quelques fils de chaîne et les dépose sur sa tête ; plus souvent même, le sens primitif se perdant, sur la tête de toutes les personnes présentes sans distinction (8).

Il apparaît donc que les interdictions observées ont surtout pour but d'éviter un danger d'ordre sexuel.

Le caractère magique du tissage peut être encore utilisé dans ce même domaine à des fins utiles. On se livre alors à une pratique significative qui est essentiellement un rite de « ferrure » devant entraîner l'annulation de tout autre rite similaire dont une jeune fille aurait pu être victime précédemment.

La « qibla » y procède le jour du mariage. Elle dépose et maintient sur la tête de la jeune fille, un paquet de laine cardée que celle-ci doit filer debout, jusqu'à ce que le fil obtenu touche terre. Elle montera ensuite entre les jambes écartées de la mariée un minuscule tissage qu'elle coupera aussitôt, jettera les fils dans le feu et lui fera faire une fumigation (9).

***

L'influence du métier peut être encore funeste en bien des cas. On redoute de faire entrer dans une maison un tissage

(8) L'interdiction d'assister au coupage du tissage est générale. Cf. H. Basset, *op. cit.*, p. 151 et note 1 ; à Takroûna il est également « réputé dangereux pour un homme d'entrer dans une pièce où une natte nouvellement séparée du métier n'a pas encore été enlevée. Pour obvier aux conséquences funestes de son acte il lui faut prendre un des fils de lisière demeuré à l'ensouple et le rompre en sept morceaux au-dessus de sa tête », W. Marçais, *op. cit.*, p. 380. Or, il est à remarquer, que d'une façon plus générale, il y a toujours danger, pour un homme, à arriver à l'improviste, là où des femmes accomplissent leurs travaux. Dans le fait qu'un brin de laine est déposé sur la tête de l'homme, ne pourrait-on voir une survivance du geste symbolique suivant lequel l'intrus était « tenu par le fil » et devait se racheter en payant rançon. Cf. W. Marçais, *op. cit.*, p. 330.
Ailleurs il est funeste pour les hommes aussi bien que pour les femmes et les enfants au moment du montage. Cf. Destaing, *Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, p. 265.

(9) Un rite similaire est connu à Rabat, H. Basset, *op. cit.*, p. 151.
A Takroûna, dans le même but, on procède à une lotion sur le métier démonté et ses accessoires, W. Marçais, *op. cit.*, p. 395, et c'est là une des pratiques les plus employées à Aït Hichem dans les rites d'expulsion du mal.

en cours d'exécution (*azet't'a m-eh'enenned'*), ce qui, croit-on, entraînerait la mort de l'un des membres de la famille.

Pour la même raison, il est interdit de faire sortir un tissage non terminé. Si, dans un cas de force majeure, on y est contraint, on ne manque jamais de sacrifier un poulet sur le seuil de la demeure. Quand on donne quelque réjouissance qui nécessite dans la maison la plus grande place libre, certains, ne pouvant sortir le métier, se contentent de détacher l'ensouple inférieure et de la fixer, avec le tissage qu'elle porte, sur l'ensouple supérieure. D'autres ne consentent même pas à employer ce procédé.

Il est, de plus, formellement interdit de monter deux tissages dans une même pièce, ou de faire deux ourdissages le même jour, dans une même famille.

Enfin, on se refuse souvent à dérouler le tissage avant qu'il ne soit complétement terminé, non par crainte de sortilèges pouvant atteindre le tissage lui-même, mais parce que l'ouvrière ou un de ses parents seraient victimes de quelque malheur.

Non seulement le tissage, mais encore le cordonnet retordu avec lequel on forme les chaînettes dites *tisugra* (qui aux deux extrémités de la chaîne emprisonnent chaque fil), ne peut, sans préjudice pour l'ouvrière, passer la nuit dans la maison. S'il est préparé à l'avance il doit être déposé sur le toit et exposé « aux étoiles », ou mieux, être filé le matin même avant l'ourdissage.

Une semblable interdiction concerne le fil de chaîne qui n'a pas été filé et mis en pelotes (*tikurin*) dans la maison où le tissage doit être exécuté et où il est dangereux, en pareil cas, de le faire pénétrer ; l'ouvrière, ou ses enfants, seraient atteints d'une adénite chronique (*tikurin*) [10]. Pour l'éviter, on dépose dans les fondations des maisons en construction, une pelote de chaîne filée par des mains étrangères. On prend encore la précaution suivante :

On détache d'une pelote de chaîne une longueur de fil égale à la hauteur et à la largeur de la porte ; on le fait brûler

(10) Comme dans bien d'autres cas, la maladie porte le nom de la cause magique à laquelle elle est attribuée.

et on en disperse les cendres au dehors. La chaîne peut alors être introduite sans danger dans la maison.

Dans la tribu voisine des Aït Ghobri on a soin, avant d'utiliser le fil de chaîne qui n'aurait pas été filé par la tisseuse elle-même, d'apporter un fuseau garni de la même laine non dessuintée (*tizd'it t-teghessalt*). On le trempe dans de l'eau et on en asperge les différentes parties du métier, afin, dit-on encore, de se préserver de la même maladie. Ces rites n'ont plus lieu d'être observés lorsqu'il s'agit d'une chaîne manufacturée, ils ne le sont que lorsqu'elle a été filée sous un autre toit, par une ouvrière salariée.

On conçoit aisément que l'on observe un certain nombre de rites relatifs au fil de chaîne, contrairement à ce qui se passe pour le fil de trame. Le filage de la chaîne est une opération délicate, par laquelle une mèche de laine acquiert la solidité et la résistance voulues pour supporter de fortes tensions. De là, dépend la qualité du travail exécuté. Une semblable opération ne peut être faite sans le concours de quelque force magique à laquelle participe l'ouvrière. Faire alors pénétrer dans une maison, la chaîne qui n'y aurait pas été filée, serait y introduire, non sans danger, une puissance étrangère redoutable.

On note, à Aït-Hichem, une interdiction qui ne saurait être enfreinte sans que l'un des membres de la famille disparaisse. C'est celle des laines teintes, de la couleur.

Il y a moins d'une génération cette défense était générale, et le tissage exécuté avec des laines préalablement teintes était partout prohibé. Certaines familles s'y conforment encore scrupuleusement, particulièrement dans le sof plus conservateur des Aït-Madi ; on n'y tisse que des laines naturelles, et l'on teint les pièces une fois terminées.

Cette défense semble avoir été levée tout d'abord au profit de quelques familles dont le chef avait fait le pèlerinage à la Mecque. Dans ce cas, il est admis que les interdictions de ce genre n'ont plus lieu d'être observées (et il se trouve que l'infraction aux anciennes croyances est justifiée par une pratique orthodoxe).

Plus généralement, pour répondre à des conditions économiques nouvelles, on a adopté un moyen terme conforme à

l'esprit berbère, qui permet de concilier les innovations avec le respect aux traditions, tout en restant dans le cadre de la magie, puisqu'il consiste à placer dans les fondations de la maison ou sous le seuil de la porte, des brins de laine teints de diverses couleurs. Il n'en reste pas moins, que quelques familles seules, en minorité, ont le droit de faire des tissages décorés d'importation récente, encore entravés dans leur développement par cette interdiction de la couleur. A un autre stade l'ouvrière, tout en se servant de laines teintes, restreint leur emploi aux lignes de couleurs alternées et se refuse d'autre part à exécuter tout dessin ou figuration symbolique par crainte superstitieuse. De plus, on ne manque jamais, dans ce cas, soit au début, soit à la fin du tissage, de faire un sacrifice propitiatoire : poulet, pigeon ou lapin. L'ouvrière fait égorger la victime au-dessus des pelotes de chaîne qui seront employées, ou sur le métier lui-même avant que le tissage ne soit ôté, en ayant soin que le sang de la bête souille les franges (11).

***

Dans l'exécution du travail, un certain nombre de pratiques ou d'abstentions doivent être strictement observées, afin d'assurer la bonne marche des opérations.

Il importe, tout d'abord, de choisir le jour de l'ourdissage. Les jours fastes sont ici le lundi, le jeudi et le samedi, le vendredi est toléré mais, dit-on, « il mange de la laine » (*elejmâa itett tad'ut't'*) et l'ouvrière, dans ce cas, devra en employer une grosse quantité. On choisit de préférence la période où la lune croît : *ma ilal waggur iggar-ed uzet't'a, di-lekhkhar-ppwaggur ineqqez uzet't'a* (si la lune croît le tissage est toujours égal, si la lune décroît il va en se rétrécissant).

Aucun des jours de la semaine n'est considéré comme néfaste pour le tissage mais on recommande de ne pas s'attarder à travailler la nuit du jeudi, celle du vendredi, et de ne pas demeurer seule à côté d'un ouvrage en cours d'exécution.

Si quelqu'un meurt, toutes les tisseuses du village doivent suspendre leur ouvrage jusqu'à l'heure de l'enterrement.

(11) Même coutume à Orléansville, où l'on sacrifie un poulet « pour les tissus de couleur seulement ». P. Ricard, *op. cit.*, p. 214.

Deux périodes dans l'année sont enfin particulièrement redoutées : la *taâachurt* (12) (le 10 du mois de Moharrem) et la fête régionale du *qsem* (le 15 du mois de Chaâbane), pendant cinq ou sept jours. Il est interdit non seulement de tisser mais de se livrer à tous les travaux de la laine.

Quiconque enfreindrait cette défense serait sujet, croit-on, à des tremblements continuels.

Les rites se concentrent, semble-t-il, autour des opérations essentielles : ourdissage de la chaîne, préparation de la lisse, enlèvement du tissage.

L'ourdissage est une opération délicate ; la tension et l'écartement des fils doivent être partout rigoureusement égaux. Avant de commencer, l'ouvrière répand donc sur le sol, entre les piquets autour desquels est tendu le fil, quelques poignées de sel dont le rôle prophylactique est bien connu. Le fil de chaîne est toujours passé à la vapeur (v. *ssfur*), il acquiert ainsi plus de résistance, encore faut-il, dans l'eau qui bout, jeter des fèves et du blé.

L'ourdissage de la chaîne demande une attention soutenue; il est interdit de suspendre ou d'abandonner le travail, de manger même pendant qu'on l'exécute ; la laine viendrait à manquer et le tissage ne pourraît être terminé.

Avant d'ôter le fil encore tendu entre les piquets, l'ouvrière, sur chaque chaînette, doit mettre un peu de salive — dont on connaît le pouvoir magique, tout particulièrement dans le transfert de la baraka — créant ainsi un lien entre elle-même et l'ouvrage qui vient d'être fait. Si elle désire dès lors une période de beau temps elle dépose, suivant les lois de la magie sympathique, de la braise ardente dans les trous laissés par les piquets qui viennent d'être retirés ; si elle souhaite au contraire de la pluie, elle y verse de l'eau.

Le rite suivant, plus obscur, est observé partout sans réserve : la chaîne, après avoir été roulée sur les ensouples, est déposée à terre ; l'ouvrière s'asseoit alors dessus un instant en disant :

(12) Sur l'interdiction de travailler la laine le jour de l'Achoura, comme en Europe pour la Noël, cf. H. Basset, *op. cit.*, p. 141 et note.

— *egeregh-k ass-a, a-k-ekkesegh azekka !*

« Je t'ai ourdi aujourd'hui, je t'enlèverai demain ».

afin que le tissage arrive rapidement à sa fin. Après quoi, elle saute par trois fois au-dessus de l'ensouple.

La chaîne est alors emportée à la maison et suspendue sur le métier.

L'exécution de la lisse est l'opération qui requiert sans doute la plus grande attention. Pour qu'elle soit menée à bien et que les fils de chaîne se trouvent également répartis, l'ouvrière a soin de glisser un peigne — et un miroir — entre les deux nappes.

Ce travail demande également à ne pas être interrompu. Dès qu'il est terminé on offre au métier quelques morceaux de galette que l'on dépose sur l'ensouple inférieure, aux deux extrémités. Les femmes qui ont aidé à monter la chaîne reçoivent de même leur part de galette qu'elles emporteront chez elles. L'ouvrière elle-même, par contre, ne peut en manger, elle s'abstient en général de toute nourriture « sèche », (les fils de chaîne, dit-on, se briseraient facilement).

Aussi l'*imensi t-tesegrut* ou « repas de la chaînette », pris en famille ce jour-là, se compose-t-il invariablement de nourriture « humide » : couscous et *tighrifin* (beignets).

Quand une femme exécute un ouvrage pour une personne étrangère, le propriétaire du tissage ne saurait se dérober à son devoir et envoie à l'ouvrière et à sa famille un copieux *imensi t-tesegrut*. Dans les mêmes conditions, lorsque la pièce est terminée, il offre l'*imensi t-tukkesa* ou « repas de l'enlèvement ».

Il ne paraît y avoir ici aucune trace de la croyance, très répandue, au mauvais œil. Aucun rite prophylactique n'est observé en vue de protéger le tissage, aucun talisman suspendu au métier. Tout au plus prend-on soin, au début des opérations, comme il a été déjà vu, de répandre du sel entre les piquets.

Au cours du tissage on veille à ne pas disperser dans la maison les brins de laine inutilisés. Ceux-ci sont soigneusement recueillis et déposés, le dernier jour, sur le toit.

Il arrive enfin parfois, que l'ébranlement du métier, le déplacement des fils, fassent résonner les roseaux qui rendent un faible bourdonnement. On considère ce bruit comme un augure défavorable ; la trame préparée ne suffira pas, croit-on, au tissage en cours.

La pratique suivante est sans doute une innovation récente. Pour que la fillette retienne facilement les dessins des tissages décorés, sans avoir constamment recours à un modèle, on lui conseille de se procurer dans quelque bassin une *tayidest-ppwaman* ou triton qui présente sur le dos un pointillé évocateur, et de le lécher trois fois en prononçant :

— *ad-insekh erreqem degg-eqarru-iu*
akken t-idd-insekh erreppwi ghef-eârur-im

« Que le dessin se fixe dans ma mémoire
comme Dieu l'a reproduit sur ton dos. »

Le tissage terminé n'est coupé le plus souvent que le lendemain. Jusque-là, s'étend alors une période incertaine, pendant laquelle la vie, sans avoir été ôtée, semble du moins suspendue. On dépose alors sur le seuil de la porte, avec le peigne à tasser, quelques brins de la trame dont on s'est servi.

Les rites toutefois se condensent autour de l'ultime et solennel instant où, devant toutes les femmes réunies, parentes et voisines, l'ouvrière, en un geste symbolique, met fin à l'existence du tissage (13).

Le sens de cette cérémonie est partout nettement affirmé ; qu'elle se passe à Rabat ou en Kabylie, la similitude est frappante.

Au Maroc comme à Ifigha (Aït Ghobri) ou à Ihittousène (Aït Idjeur) l'ouvrière trempe le peigne à tasser dans un récipient plein d'eau, et, avant de le couper, arrose le tissage. A Aït-Hichem, après avoir léché le peigne, la tisseuse donne quelques coups sur l'ouvrage et le métier, imitant en cela l'aspersion qui est ici le rite capital (14).

(13) La coutume observée chez les Beni-Snous est à cet égard assez frappante : « Quand la natte est achevée on coupe les fils de la trame avec un couteau. A mesure que l'on coupe on récite la formule : Il n'y a pas d'autre divinité que Allah, comme lorsqu'un homme va mourir », Destaing, *Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, p. 266.

(14) Une aspersion différente, notée au Maroc, « consiste à arroser le fil de chaîne, quand on monte le tissage, avec de l'eau dans laquelle

L'identité des formules est encore plus frappante :

— *sswigh-k di-ddunit*
a-yi-tesswed' di-lekhkhart,
« Je t'ai abreuvé en cette vie,
Abreuve-moi dans l'autre »,

dit-elle à Aït-Hichem.

C'est là très exactement ce qu'elle prononce à Rabat :

— *sqînâk feddoniâ,*
esqînâ felakhrâ !
« Nous t'avons abreuvé en cette vie,
Abreuve-nous dans l'autre monde » (15).

Le tissage peut être maintenant détaché. L'ouvrière, avec un couteau, fait tout d'abord dans la chaîne sept ouvertures, consacre ensuite chacun des groupes de fils encore maintenu à l'ensouple à tous ceux qui ont participé au travail, et aux membres de sa famille :

wa i-lmalaykat, wa i-nu, wa i-yemma, wa i-ultma, etc...
« Celui-ci est pour les anges, celui-ci pour moi, celui-ci pour ma mère, celui-ci pour ma sœur, etc...».

Elle coupe ensuite le tissage en commençant par la droite. Avant de le dérouler, elle doit encore ôter la lisse. Pour cela elle se glisse sous le bâton qui la porte et le rejette vivement derrière elle en disant :

— *lmalaykat z-zat-iu, echchit'an deffir-iu.*
« Que les anges soient devant moi et le diable derrière! »

La vie du tissage, à laquelle on met ainsi un terme, ayant une action sympathique sur celle de l'ouvrière, on lui souhaite en cet instant :

— *idjdja-y-am d-es's'eh'a !*
« [Puisse-t-il] te laisser en bonne santé ! »

***

a été délayée une sorte de galette faite avec les cendres des feux de l'Achoura, (dans le but, croit-on, de mettre le tissage à l'abri des mites) », E. Laoust, *Cérémonies et feux de joie*, in *Hespéris*, 1921, p. 17, note 1.
L'eau ici n'est que le véhicule du pouvoir magique des cendres des feux de l'Achoura.

(15) H. Basset, *op. cit.*, p. 156.

Aux pratiques qui viennent d'être vues, ayant pour but de préserver tous ceux qui approchent le tissage, de son influence néfaste, ou de le protéger lui-même contre tout maléfice, on peut ajouter un certain nombre de rites connexes pour lesquels sont requis les divers accessoires du métier : roseaux, peigne, lisse, et en général tous les instruments ayant servi au travail de la laine.

On leur attribue un pouvoir magique du seul fait qu'ayant été au contact de la laine et du tissage, ils participent à leur puissance surnaturelle et sont considérés comme les véhicules de cette force, utilisée alors à des fins utiles.

On s'en sert encore parfois comme phylactère, à cause de leur seul aspect physique : forme, douceur, couleur...

Chacun de ces instruments a une destination particulière et est employé dans des pratiques nettement déterminées.

A ces rites secondaires on rattache « l'annulation de la ferrure » faite par la « qibla » comme il a été vu (16), rite qui apparaît comme le corollaire du danger sexuel attribué au tissage.

Le *fuseau*. — La *tagechrirt*, ou volant du fuseau, employée comme talisman, est suspendue pendant un mois au cou de la vache qui vient de vêler, — avec l'œillet d'une sandale de cuir (*arkas*) —, objets présentant tous deux en leur centre un trou symbolisant un œil.

Le septième jour après la naissance, la « qibla » tenant l'enfant contre le fuseau le soulève et le fait sauter un instant en disant :

— *sserqasegh-k s-tezd'it*
at-techrured' am-tetbirt.
« Je te fais danser avec le fuseau,
tu sautilleras comme la pigeonne. »

Le trentième jour la mère sort pour la première fois et se rend à la fontaine. Elle a soin de mettre alors le fuseau dans sa cruche et de l'y laisser pendant trois jours.

Lorsqu'un enfant est pris de convulsions on s'empresse de briser un fuseau au-dessus de lui et de jeter les morceaux dehors, chassant par là le mal lui-même.

(16) *Supra*, p. 83.

On recommande encore à une accouchée qui souffre de maux de tête de tourner sept fois le fuseau de gauche à droite dans une gourde vide.

Le *peigne à carder* est déposé pendant sept jours auprès de la mère et de l'enfant qui vient de naître. Le septième jour, si la femme a eu un garçon, elle saisit le peigne par sa partie la plus large, pose le pied droit sur les dents, franchit ainsi le seuil de la maison, puis fait le simulacre de se battre avec le premier homme ou le premier enfant mâle qu'elle rencontre — pour que son fils, ajoute-t-elle, soit courageux.

Les *cardes* protègent l'enfant dans la circonstance suivante. Lorsqu'un enterrement doit passer devant sa porte, la femme ayant un nouveau-né, place sur le seuil : les cardes, un flocon de laine, la marmite et le moulin à bras. Si cette précaution n'est pas prise, l'enfant tombe malade.

Le *tasseur* est apporté aux champs le jour des premiers labours et déposé sur le sillon.

Peigne à carder, cardes, tasseur, sont employés par ailleurs dans des rites de pluie. Ils sont alors, pendant la nuit, abandonnés sur le seuil de la maison, et, geste significatif, toujours aspergés d'eau.

Si l'on désire au contraire, que la pluie cesse, on place, sur le pas de la porte, le peigne à tasser et de la braise ardente, ce qui est non moins symbolique.

Les *isugra*, ou piquets entre lesquels on ourdit la chaîne, sont employés dans la pratique suivante : Lorsqu'un enfant est atteint d'entérite et qu'on ignore si, selon la croyance, la maladie est due à une influence solaire ou lunaire, on prend les *isugra*, on fait à chacun d'eux une marque distinctive ; l'un désigne le soleil, l'autre la lune ; on les jette sur le toit. Celui qui tombe le plus près du seuil, indique l'astre auquel est imputable la maladie. Si, de plus, celle-ci est due à une influence lunaire, on plante un piquet en terre ; dans le trou qu'il laisse une fois retiré, on dépose un instant du marrube et de l'antimoine qui seront écrasés, additionnés d'eau et donnés à boire à l'enfant.

Les *roseaux* qui séparent les deux nappes de fils de chaîne ont un caractère magique nettement établi.

Le jour même de sa répudiation et dans l'espoir de se remarier au plus tôt, la femme enfourche un des roseaux du métier, court ainsi à travers la pièce en poussant des ululations. Les jeunes filles peuvent alors se placer derrière elle ; elles trouveront sous peu un époux.

Le *fil de la lisse* a des vertus spéciales du seul fait qu'il se présente comme une suite de nœuds dont le rôle en magie est fort connu. Il est parfois employé dans des rites de magie maléficiante ou *ikururen*, plus spécialement ici, pour « nouer l'aiguillette ». Pour cela la femme mesure son mari à son insu avec le fil de la lisse, y fait sept nœuds, prend un fragment d'un vêtement lui ayant appartenu, y enveloppe le fil avec un bouquet d'asa fœtida et va enterrer le tout dans une tombe abandonnée.

Le nouet que la mariée suspend à sa ceinture est toujours attaché par un fil de lisse.

Quiconque, enfin, est sujet à de fréquents accès de fièvre, se rend au village voisin d'Aït-Melläl, auprès d'un marabout guérisseur, à qui il remet un fil de lisse. Celui-ci après y avoir fait sept nœuds, le rend au malade qui l'attache à son bras, défait un nœud chaque matin et au septième est guéri.

Le *fil de chaîne* est brûlé pour guérir l'adénite dont la cause est connue [17].

On emploie également en fumigations quelques esquilles des différentes parties du métier à tisser : montants, ensouples, roseaux, barre de lisse, après une circoncision ou pendant un accouchement.

Le tissage apparaît donc comme un réservoir de forces occultes, il semble doué d'un pouvoir magique dont bénéficient tous les instruments qui concourent à sa fabrication. Ces influences sont néfastes en elles-mêmes et demandent d'attentives précautions pour soustraire l'individu à leurs dangereux effets. Mais elles apparaissent encore comme des armes à deux tranchants et, quoique redoutables, peuvent devenir bienfaisantes, quand elles sont utilisées sciemment dans un certain nombre de rites ayant parfois une évidente signification.

---

(17) *Supra*, p. 84.

II — TECHNIQUE

—

OPERATIONS PRELIMINAIRES

La préparation des fils de chaîne et de trame exige une suite d'opérations partout exécutées par les femmes, suivant les mêmes méthodes, avec un outillage réduit, à la fois simple et ingénieux. (Ces opérations, déjà longuement étudiées [18], ne seront mentionnées ici que pour mieux définir un certain nombre de termes techniques qui, classés dans un index, pourront peut-être apporter une contribution aux notes de lexicographie berbère déjà connues sur ce sujet).

Il ne sera pas fait mention ici de la tonte et des modalités de la vente de la laine (*tad'ut't'*), opérations que les hommes seuls accomplissent.

Pour les travaux de la laine les femmes n'ont jamais recours à une *tiwizi* (le mot n'étant employé que pour les travaux des champs), il est rare qu'elles fassent appel à des *timh'amiyin* ou aides bénévoles, elles prennent le plus souvent une *tamestajart*, ou aide salariée payée à la journée.

Dessuintage. — Un premier triage (*afran t-tad'ut't'*) a pour but de séparer la laine à fibres longues de la laine frisée (*taksast*) à fibres courtes. Chaque paquet sera traité séparément.

Le lavage de la laine (*tarda t-tad'ut't'*) est fait de préférence un lundi ou un jeudi. On se rend ces jours-là aux fontaines qui se trouvent à l'écart des chemins fréquentés, on y apporte les toisons (*ilisen*, sing. *ilis*), un grand plat de bois (*aqduh'*), un petit seau (*tased'lett*) rempli d'une lessive de potasse (*taqet't'art*). Les femmes la font chauffer, en ébouillantent la laine (*uwetett tad'ut't'*), la battent énergiquement avec un battoir (*tamaddazt*), la lavent à nouveau au savon indigène (*s's'abun ineslem*), obtenu en lessivant un mélange de chaux et de cendre, saponifié à l'huile d'olive. Le battage (*tuddeza*) (Pl. I *a*) est répété à plusieurs reprises jusqu'à ce

(18) Cf. surtout Bel et Ricard, *Le travail de la laine à Tlemcen*, pp. 18 à 50.

que le suint (*taghessalt*) ait complètement disparu et que la laine ait été débarrassée de la plupart de ses impuretés [19].

La laine est ensuite rincée (*sslal, sslil*) à grande eau puis placée en paquets (*tabenda* pl. *tibendiyin*). Chacun d'eux est ensuite défait à la main dans l'*aqduh'* pour en retirer les brindilles de toutes sortes (*ikhechlawen*) qui y sont restées fixées. Ce travail (*asefsu t-tad'ut't'*) est long et minutieux (Pl. I *b*).

Lorsque la laine est parfaitement propre, la femme en prend une poignée aux trois premiers *tibendiwin*, les porte successivement à la bouche, en aspire l'eau, qu'elle recrache aussitôt en disant :

> « *u-dd-dettughal tĕghessalt, akken ur-dd-ettughalen-ara imetman ar-imi-u.* »
>
> « Que le suint ne réapparaisse pas ; de même que la salive ne revient pas à ma bouche ! »

La laine est ensuite fortement pressée, séchée, et rapportée à la maison où on l'abandonne quelques jours [20] avant de procéder au battage (*azway t-tad'ut't'*). La femme dispose à terre un tamis renversé, puis tenant de la main gauche un paquet de laine et de la droite une baguette (*lameh'bakt*) ou même la tige du fuseau, la bat à coups redoublés, tandis que sous le tamis s'amasse la poussière (Pl. I *c*).

La laine est à nouveau défaite à la main (v. *ssefsu*), débarrassée de ses dernières impuretés, tandis qu'on met à part la laine blanche (*tad'ut't' tamellalt*) de la laine brune (*tad'ut't' tademdamit*).

Quelques jours avant de procéder au cardage, on humidifie la laine — surtout la « laine du pays » (*tad'ut't' t-temurt*). légèrement jaunâtre — avec de l'eau où l'on a fait dissoudre de l'alun (*az'arif*) afin de la blanchir. Parfois encore on verse dans de l'eau chaude des racines de saponaire (*aghighach*) préalablement pulvérisées et on l'en arrose.

(19) Ces impuretés, comme le sable fin, sont parfois mises intentionnellement dans la toison pour en augmenter le poids. Le fraudeur ou le voleur de laine doit répondre de ses actes au jour du jugement dernier. La laine volée s'enroulera, dit-on, autour de sa langue, la paralysera et l'empêchera de répondre à l'ange de la mort.

(20) *Supra*, p. 79.

On n'utilise jamais la laine arrachée sur la peau (*ah'edduf*) d'un mouton mort sans avoir été sacrifié. La laine est « illicite », dit-on (*tad'ut't' leh'ram*).

La toison du mouton tué à *laâid tameqqralt* (*ilis l-laâid*) n'est jamais vendue, elle doit être tissée par la maîtresse de maison.

Préparation du fil de chaine

Peignage. — La laine à fibres longues sert à confectionner le fil de chaîne (*ided, asebded*), celle à fibres courtes donne le fil de trame (*ulman*).

La première subit tout d'abord l'opération du peignage (*amchad'*).

On se sert pour cela :

1° D'un peigne fixe (*imched'*) (longueur 70 cm., largeur 20 cm.) portant à une extrémité deux rangées de quinze dents (*uglan*) parallèles, mais alternées, d'une vingtaine de centimètres de hauteur.

2° D'un peigne à main (*talemdalt*), portant également une double rangée de dix dents disposées comme celles de l'*imched'*, et comme elles de 20 cm. de hauteur (Pl. I *d*).

Avant de s'en servir, la femme dispose l'*imched'* sur un objet surélevé et le cale avec une lourde pierre (meule du moulin à bras ou pierre à aiguiser (v. *amsed*).

Après avoir garni (v. *âemmer*) les dents du peigne, la femme enlève la laine en passant et repassant la *talemdalt*, dont les dents sont dirigées en sens inverse de celles de l'*imched'* (Pl. I *e*).

Lorsque la *talemdalt* est à son tour garnie, elle retire à la main une mèche (*adlal* ou *acharun*), longue de 40 centimètres environ (Pl. II *a*), l'étale, superpose trois ou quatre *icharunen*, puis, après les avoir humidifiés avec un peu de salive, les enroule sur eux-mêmes et forme une *taud'uft* ; elle réunit les *tiud'fin* en paquets de dix ou vingt et obtient une « main » (*afus t-teud'fin*).

Ce qui est resté entre les dents du peigne (*lqaâ ucharun* ou *ad'raf*) sera cardé ou troqué contre de la pacotille si la laine est de trop mauvaise qualité.

Filage (*tullema*). — Pour filer (v. *ellem*) la chaîne on se sert :

1° De la quenouille (*taruka*), branche fourchue d'une longueur de 80 à 90 centimètres sur laquelle on fixe la *taud'uft* à l'aide d'une cordelière (*echchedd*).

2° D'un petit fuseau (*tizd'it*) (25 à 30 cm.), ayant, à 6 cm. de la pointe inférieure, un peson (*taguchrirt*) de 4 cm. de diamètre. (Le peson est une pièce mobile qui se vend séparément pour la somme modique de 25 centimes ; l'instrument, tige et peson, coûte 0 fr. 50. Le poids total est de 50 gr., le peson seul en pèse 20).

Les fuseaux sont fabriqués surtout au village de Zaknoun (Douar Bou-Akkache) et vendus par des colporteurs.



Fig. 1. — *Taruka ughanim*. Quenouille en roseau en usage dans le douar des Aït Ghobri.

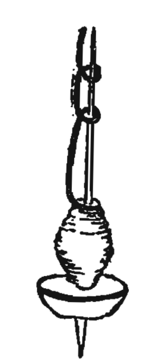


Fig. 2. — *Tifeskert* ou *timeddicht*.

La technique du filage ne présente aucune différence avec celle connue à Tlemcen par exemple [21]. Le fuseau toutefois n'offre ici aucune rainure ; le fil est maintenu par un ou deux nœuds coulants (*tifeskert* ou *timeddicht*) (Fig. 2).

L'ouvrière plante (*tessentuy*) dans sa ceinture la quenouille chargée, effile la *taud'uft* de la main gauche (*temeh'h'es'*) tandis que de la droite elle imprime au fuseau un mouvement de rotation (*teberren*) (Pl. II *c*). Lorsque le fil aminci et retordu est suffisamment long, la fileuse le rattrape entre le pouce et

(21) A. Bel et P. Ricard, *op. cit.*, p. 27.

l'auriculaire de la main droite en l'enroulant en huit (8) (*tekerref*) puis l'embobine sur le fuseau après avoir défait la *timeddicht*, tout en tirant sur le fil qui s'enroule facilement sur lui-même (v. *d'erech*).

Lorsqu'elle commence à filer et que le fuseau est encore vide, la femme fixe le fil au bout de la *tizd'it*, en mouillant celui-ci avec un peu de salive. Quand le fuseau est plein, elle le dévide et met le fil en pelotes (*tikurin*) formées par la superposition de plusieurs *idurra* ou paquets de fils enroulés dans le même sens. La chaîne de coton manufacturée (*ustu*), achetée de plus en plus, est vendue en écheveaux (*isaradjen*). Il faut la retordre et la doubler au fuseau (v. *zeleg*) pour les tissages les plus ordinaires. Le fil de chaîne doit être particulièrement fin pour la confection des burnous dits *arqeâi*, des *ikhellalen*, des *ddyul*. Il est plus épais pour les *iâeddilen* ; la chaîne employée est alors appelée : *bu-t't'ert'eg*, le paquet de laine fixé à la quenouille, beaucoup plus gros que la *taud'uft*, est nommé *ablul*. Le fil le plus grossier provient de la laine de dernière qualité qui, mélangée à des poils de chèvre, donne l'*ustu ah'et't'uf* que l'on tresse en quatre, six ou huit brins pour confectionner les cordes dites *imraren*.

On ne retrouve plus de tissages avec chaîne de lin (*tifest*), cultivé autrefois dans le Haut-Sebaou.

Le filage est une opération qui demande un long apprentissage et une grande habitude, les femmes s'y livrent à temps perdu en faisant paître les bêtes, en attendant leur tour à la fontaine, ou le soir au coin du feu, n'aimant pas être inoccupées ; aussi disent-elles en plaisantant, lorsque quelqu'un reste oisif :

— *argaz u-nekhdem*
efk-as taruka ad-illem

« Quand un homme ne travaille pas,
donnez-lui une quenouille, il filera ! »

Préparation des fils de trame

La laine qui doit être cardée a été mise à part lors du triage, avant lavage ; on y ajoute les paquets de laine (*ad'raf*) retenus entre les dents du peigne.

Les cardes (*aqerdach*) sont de fabrication locale. La plupart viennent du village de Tiroual (douar Bou-Akkache) et sont écoulées dans les marchés de la région. Elles sont hérissées d'aiguilles coudées fixées sur une feuille de cuir ou de carton préalablement perforée à l'aide d'une alène à double pointes distantes d'un demi-centimètre (Fig. 3). Les trous disposés en quinconce sont faits à l'avance ; dans chaque paire de trous on passe ensuite une double griffe de fabrication européenne. On cloue le tout sur une planchette (de 20 × 24 cm.) munie d'un manche. Une paire de cardes se vend alors de sept à dix francs.

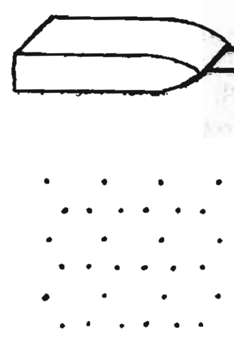


Fig. 3

Cardage. — Le cardage comporte deux opérations : Un premier cardage, pour lequel on emploie des cardes usagées, qui séparent grossièrement les fibres de laine ; c'est l'*aqerdach f-fessu*, suivi de l'*aqerdach uqerdech*, exécuté avec des cardes neuves aux pointes acérées. On obtient sur chacune d'elles une nappe de laine (*tanchart*) que l'on détache et que l'on place côte à côte, puis que l'on dispose en paquets (*tibd'anin*), mis sous presse à l'aide d'une planche sur laquelle on dépose une lourde pierre (Pl. II *d*).

Avant de filer, chaque *tanchart* est partagée en deux dans le sens de la longueur, et l'on aboute (*ssemlil*) simplement les morceaux ainsi obtenus qui forment alors une mèche floconneuse (*bet't'ut*). Chaque paire de *tincharin* en donne environ un mètre.

Filage. — On se sert pour filer la trame d'un fuseau (*izd'i*)

de même forme et de même fabrication que le fuseau appelé *tizd'it* mais de plus grandes dimensions (hauteur : 50 cm.).

L'ouvrière enroule tout d'abord autour de son bras gauche un long ruban de *bet'l'ut*, pose le fuseau à terre en le tenant légèrement incliné et lui imprime de la main droite, un mouvement de rotation (v. *berren*). Le fil reste lâche et s'enroule inégalement sur le fuseau. Lorsque tout le paquet de laine a été ainsi filé, l'ouvrière dévide le fuseau (*tetekkes izd'i*), retouche le fil en l'amincissant (*tettunnid̂ ulman*), égalise les parties épaisses (*tettruz ibruyen*), et l'enroule en huit (8) entre le pouce et l'auriculaire de la main gauche. Le fil mal aminci est appelé *aderdur*.

Lorsque tout le fil a été ainsi repris, la femme l'enroule à nouveau sur le fuseau (*tettarra-t ar-izd'i*), puis, reprenant un autre paquet de *bet'l'ut*, recommence ces opérations.

Quand le fuseau est complètement garni, elle le dévide avec l'aide d'une autre personne qui enroule le fil en écheveau (*takbubt*) entre ses bras (Pl. III *a*).

Teinture (*ighemmi*)

Du fait qu'il existait à Aït-Hichem une interdiction de la couleur, les procédés de teinture végétale semblent n'y avoir jamais été connus. Ce n'est donc pas ici-même mais dans le Haut-Sebaou qu'ont été cherchés et retrouvés les procédés, suivants lesquels étaient teints les tissages décorés récemment importés dans la région. Ces teintures, sauf la couleur verte parfois encore employée, ne sont plus connues que par quelques rares vieilles femmes ; le rouge et le jaune ont complètement disparu.

Leur préparation incombait aux femmes, tandis que la teinture à l'indigo au contraire reste la spécialité de teinturiers (*as'ebbagh*). Ce métier, d'ailleurs, est actuellement presque perdu ; le secret de cette teinture demeure jalousement gardé dans la région par deux vieillards (l'un de Tazrut, commune mixte du Djurdjura, l'autre de Souama, commune mixte du Haut-Sebaou) qui se déplacent sur les marchés où on leur remet la laine et les pièces à teindre, rapportées la semaine suivante.

PLANCHE I

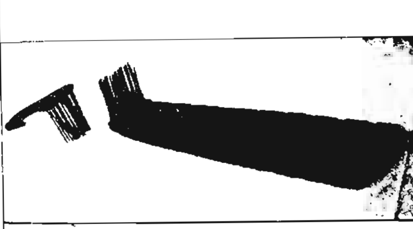
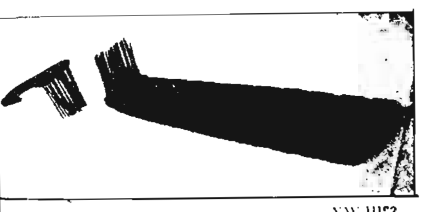


YW 1120

a — Battage de la laine (*tadezza*).

YW 1121

b — *Asefsu t-tad'ut't*.

YW 1153

d — Peignes à laine (*imched'* et *talemdalt*).



YW 1122



c — *Azwag t-tad'ut't*.



YW 1125

e — Cardage.

Les femmes, ici, donnent toujours leurs *ikhellalen* et leurs *ddyul* à teindre après tissage pour les raisons qui ont été déjà vues (22).

La préparation des teintures nous a été enseignée par le teinturier de Tazrut et une femme du village d'Ihittousène (Aït Idjer), la seule qui les connaisse encore dans ce centre autrefois réputé par ses tissages décorés, mais où, comme partout, les teintures à l'aniline sont seules employées aujourd'hui.

Teinture à l'indigo (*nnila*) (23). — On fait griller dans un plat (*ad'ajin*), de la chaux (*ljir*), de la cendre de laurier-rose (*ilili-ppwasif*), dans la proportion de trois parties de cendre pour quatre parties de chaux pulvérisée. On en remplit une couscoussière sur laquelle on verse de l'eau ; on recueille une solution alcaline (*taqet't'art*) dans laquelle on jette l'indigo préalablement réduit en poudre. On y ajoute quelques figues blanches écrasées, dont le lait acide opère comme mordant.

L'indigo est acheté en pain (*lqaleb*) de 125 grammes. Il est écrasé à l'aide d'un galet (*audech*) dans un plat de bois (*aqduh'*).

Le matériel du teinturier se compose de deux cuves (*at'enjir*), d'une contenance de 60 à 80 litres, scellées dans une banquette de maçonnerie où sont aménagés deux foyers (*takuzit*). Dans chaque cuve on peut teindre deux *ikhellalen* ou quatre *ddyul*. La teinture d'un *akhellal* est payée 40 ou 50 francs ; celle d'un *ddil* de 20 à 25 francs. La laine filée est teinte au prix de 1 franc l'écheveau, sans être pesée. La pièce à teindre est plongée dans le liquide chaud et y est brassée à l'aide d'un fort bâton de laurier-rose pendant quelques minutes ; elle est ensuite retirée, tordue, étendue, et bleuit rapidement à l'air par suite de la réoxydation de l'indigo.

L'opération est recommencée deux ou trois fois et demande en tout quatre ou cinq heures. Les teintes verte, jaune, rouge, brune, sont obtenues avec des produits végétaux ; les procédés sont presque partout oubliés.

(22) *Supra*, p. 85.

(23) Un procédé a déjà été donné par Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, pp. 529-530 ; par A. Bel et P. Ricard, *op. cit.*, pp. 35-36.

Les plantes tinctoriales poussent toutes spontanément dans le Haut-Sebaou et à Aït-Hichem même. Ce sont : l'*alz'az'* ou *daphné*, la *tabesbest*, ombellifère, la *tarubya*, garance, la *tasemmumt-ggegd'ad'*, « oseille des oiseaux ».

Teinture à l'alz'az'. — Les femmes teignent (*ghem*) en vert, à l'*alz'az'* la laine préalablement teinte en bleu à l'indigo. La quantité de feuilles employée est toujours approximative ; il faut en remplir un tamis pour teindre trois fuseaux soit, approximativement, un kilog. de laine ; on ajoute à cela environ 60 grammes d'alun réduit en poudre. On met, dans une marmite, une couche d'*alz'az'* et d'alun sur laquelle on dispose les écheveaux de laine que l'on recouvre d'une seconde couche de feuilles. On remplit la marmite d'eau et l'on fait bouillir trois ou quatre heures, jusqu'à ce que l'on constate que la teinte bleue a viré au vert. Si le bleu est encore apparent on rajoute une pincée d'alun. On trempe ensuite la laine dans une lessive de cendre froide, on la rince et on l'étend. Dans la région d'Ihittousène on obtient le plus souvent un vert très foncé, presque noir, lorsqu'on se sert d'eau ferrugineuse (*aman m-bu-chchiwan*).

Teinture à la garance [24]. — Au printemps des femmes récoltent les racines de garance (*tarubya*), les écrasent avec un moulin à bras, vendent la poudre ainsi obtenue.

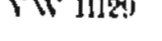
Ce sont surtout les habitantes de Chebel et Moqnia (tribu des Aït Ghobri) qui se livrent à ce travail.

La teinture à la garance se fait en plusieurs temps, et à chaud.

Pour trois « fuseaux » de laine on met dans une marmite un tamis de feuilles d'oseille (*tasemmumt-ggegd'ad'*), qui agit par ses principes acides, et une poignée de garance pulvérisée ; on fait bouillir pendant deux ou trois heures. Lorsqu'on retire la laine, on la saupoudre de chaux vive. On prépare alors un second bain contenant deux bols de garance, et une légère poignée de tartre (*t'l'ard'ar*) écrasé. La laine y est plongée quand l'eau commence à bouillir et on la maintient à la même température de quatre à six heures, en ayant soin de

(24) Hanoteau et Letourneux, *op. cit.*, p. 530.





VW 1129

a — Mise en écheveau



VW 1130



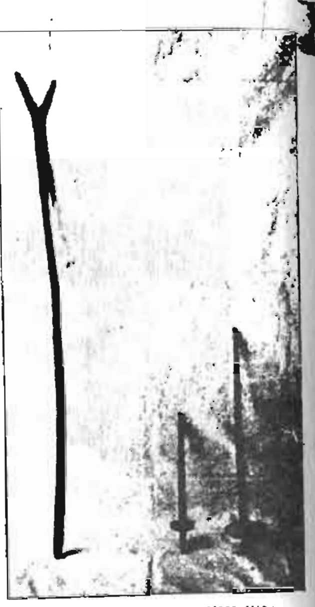
VW 1131

b et *c* — *Ddil* teints après tissage.



YW 1125

a — Etirage d'un *aharun*.





b — Quenouille (*taruka*), fuseaux (*tizd'it* et *izd'i*).

YW 1126



YW 1127

c — Filage de la chaîne.



YW 1128

d — Cardage.

la remuer souvent. L'opération est terminée lorsque la laine a pris la teinte voulue. On la plonge alors dans une lessive de potasse, puis on la rince à grande eau. La teinture tire en général sur le brun ; pour obtenir un rouge plus vif il suffit de mettre moins de chaux mais le mordançage est alors moins prononcé.

Teinture au tabesbest [25]. — Pour teindre la laine en jaune, au *tabesbest*, on choisit de préférence des laines très blanches. Les fleurs de *tabesbest* sont récoltées au début de l'été, en secouant l'ombelle au-dessus d'une étoffe. Trois poignées suffisent pour une marmite d'eau. On les fait bouillir avec une poignée d'alun. On y trempe la laine qui doit y rester deux jours. Lorsqu'on la retire, on la saupoudre de chaux vive, on laisse agir la chaux pendant quelques heures et l'on rince.

Colorants chimiques. — Ce sont les procédés qui prévalent actuellement et ont fait tomber partout en désuétude les teintures végétales. Ils sont plus facilement exécutés, offrent une gamme de couleurs plus riches, plus éclatantes, satisfaisant le goût des contrastes violents.

Les couleurs les plus en honneur sont : le vert : *adal* ou *ah'chaychi*, le rose clair : *akhukhi*, le rose vif : *aghuziu*, le rouge : *azuggwagh*, le jaune pâle : *auragh*, le jaune éclatant : *adehbi*, le bleu vif : *adjdjajiu*, le bleu foncé : *azegza* (*azegzau* désignant sans distinction le bleu, le vert ou même le noir), l'orangé : *aranjiu*, le violet : *elmur* ou *akhikhi*, le violet clair : *amidadi*. Elles se vendent en boîtes d'un kilog. Il suffit d'une cuillerée à soupe de poudre versée dans sept litres d'eau bouillante pour teindre un « fuseau ». L'opération se fait généralement dans des seaux de vingt litres où l'on teint trois écheveaux.

On ajoute comme mordant une cuillerée à café de *fataryul* (vitriol) et l'on fait bouillir une heure environ, jusqu'à ce que la couleur se soit fixée sur la laine et que le bain soit devenu incolore.

---

(25) Cf. Hanoteau et Letourneux, *op. cit.*, *Teinture en jaune par le Ridolfia Segetum*, p. 531.

On teint la laine avant ou après tissage. Dans le premier cas la laine est mise en paquets (*imeqqanen*) de cinq écheveaux (*chchelkha*) — non disposés en huit comme les *tikbubin* — ; chacun d'eux est maintenu par un collier (*tanet't'aft*).

Dans le second cas — lorsque s'est maintenue l'interdiction de la couleur — on a soin de ménager, en tissant, des raies de coton sur lesquelles la teinture ne se fixe pas (Pl. III *b*).

Les vêtements peuvent comporter en outre une décoration obtenue de la façon suivante : Avant de les tremper dans la teinture, l'ouvrière, en plusieurs endroits, replie l'étoffe en deux puis en quatre, même en huit, et la lie fortement avec du coton à un ou deux centimètres de la pointe ainsi formée. L'étoffe est protégée contre la teinture à l'endroit recouvert par la ligature, en sorte que, une fois les nœuds défaits, le tissage se trouve orné de cercles blancs (Pl. III *c*) [26].

Lorsque la laine a subi toutes ces préparations (filage, teinture) et est prête à être tissée, elle prend alors le nom de *liqam*.

Le Métier

Le métier employé actuellement est un métier de haute lisse de type archaïque, transmis de génération en génération sans modifications, et sur lequel les femmes tissent suivant les techniques les plus anciennes, qu'elles conservent fidèlement.

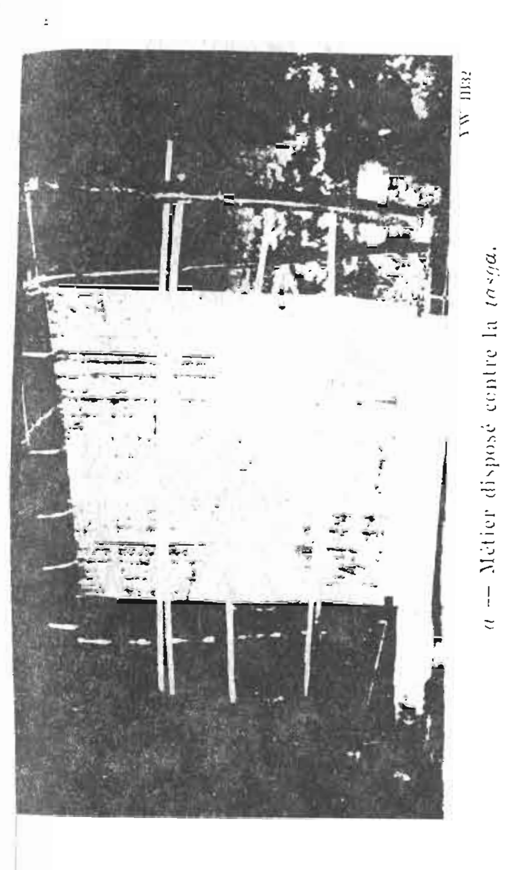
S'il est le seul connu de nos jours, on garde encore à Aït-Hichem le souvenir d'un métier de basse lisse, maintenant disparu, sur lequel on fabriquait des tissus de lin, spécialité des Aït Yahya et de la tribu voisine des Aït Itsourar. Il y a moins de cinquante ans existaient encore quelques métiers dans le village voisin de Taka [27], où cette industrie avait été très florissante.

Ces tissus de lin, fabriqués pour la vente, étaient exécutés par les hommes ; ceux-ci comme partout — et non seulement

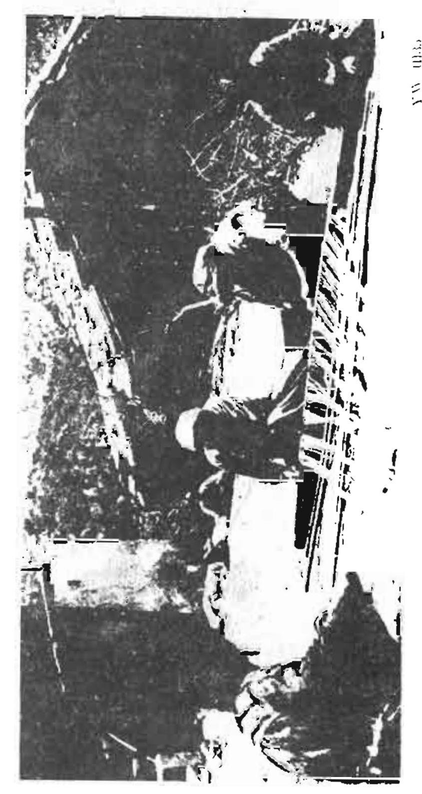
(26) Cp. la décoration des ceintures tissées portées par les femmes de la tribu d'El-Jâïa au Nord de Fez, E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha*, pp. 154-156. Sur les ressources ornementales qu'offre ce procédé de teinture (connu encore dans la vallée de la Soummam, le Sud tunisien, la Tripolitaine, la Haute-Egypte), cf. P. Ricard, *Hespéris* 1924 et 1925 : *Le batik berbère*, p. 412 et sq. et fig. 3, 9, 11 et 12.

(27) Hanoteau et Letourneux, *op. cit.*, p. 547.

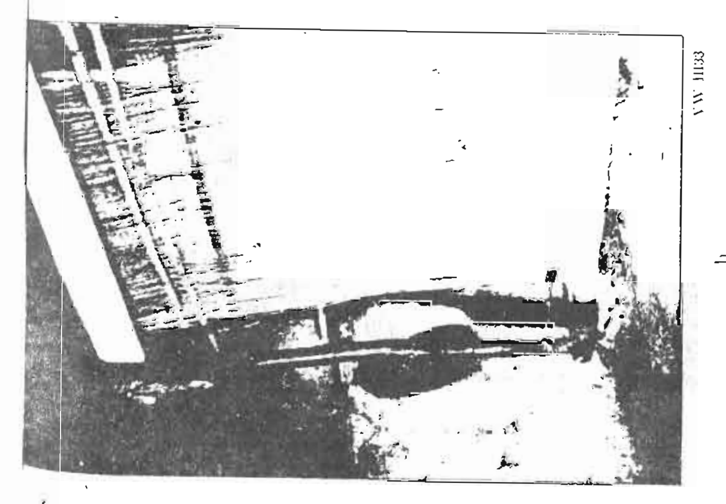
PLANCHE IV



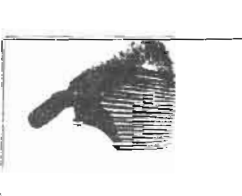
a — Métier disposé contre la *tasga*.

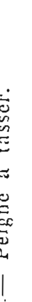


d — Fixation de la chaîne sur les ensouples.

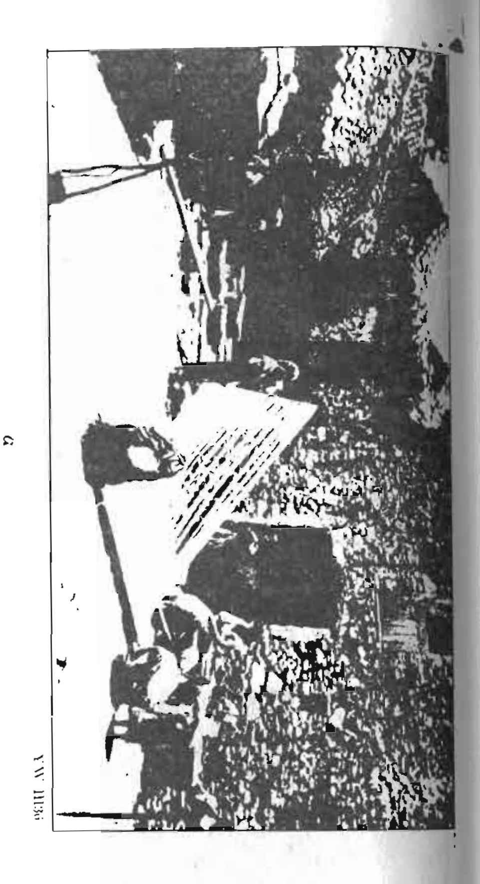


b.



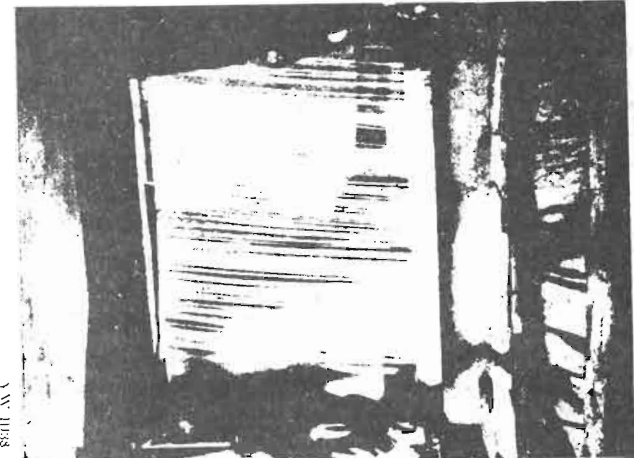


c — Peigne à tasser.



a

b — Battage de la chaîne ou *achechi*, 2e temps.



c — Chaîne suspendue sur le métier (avant que la lisse soit faite).

PLANCHE V

pour le tissage — avaient adopté les procédés les plus modernes, laissant aux femmes l'outillage et la technique primitifs.

Pour ce métier de basse lisse, importé, les parties essentielles étaient désignées par des termes arabes. Hanoteau et Letourneux relevaient [28] : *thah'aoukith*, métier de basse lisse; *chefra*, ros ; *ennir*, lisse ; *ikhedouden*, poulies ; *ikobkhaben*, pédales ; *amkouk*, navette ; *lemdhoua*, ensouples.

La terminologie du métier de haute lisse, au contraire, est essentiellement berbère, un seul terme arabe est connu et bien établi : *erruh'*. Or il désigne la partie vitale du métier, le croisement des fils où réside l'« âme » même du tissage, ce qui a dû frapper vivement des esprits chez lesquels les croyances animistes sont encore très vivaces. Or il est à remarquer, que dans bien des cas semblables, lorsque l'objet semble doué de vie (feu, foyer, etc.) le mot berbère est interdit et qu'à côté de l'antiphrase et l'euphémisme on fait largement appel aux emprunts arabes. Il semble bien qu'il faille voir dans le mot *erruh'* un substitut de ce genre, et l'on peut admettre qu'une crainte religieuse ayant très tôt rejeté du langage courant, l'emploi du mot qui désignait cette partie du métier, celui-ci aurait été remplacé par son synonyme arabe, d'autant mieux maintenu qu'il était plus évocateur.

Le métier de haute lisse n'est pas seulement un métier urbain, ou connu des seuls sédentaires ; on le trouve également chez les semi-nomades où il est dressé au campement devant la tente et maintenu vertical par un système de cordes

---

(28) حوك — حَوْكِيّ : tisserand. Beaussier², p. 252.

شعبرة : peigne du battoir dans le métier de basse lisse. Beaussier, p. 530.

نيرة : lisse du métier à tisser. Beaussier, p. 1013.

خدّ pl. خدود : Face de l'ensouple enrouleuse employée comme mesure de longueur par les tisserands. Beaussier, p. 268.

فبقاب : galoches, patins de bois, sabots. Beaussier, p. 774.

مكوك : navette. Beaussier, p. 940.

مَطْوَى pl. مطاوِي : Rouleau en bois du métier de tisserand, ensouple dérouleuse. Beaussier, p. 620.

tirant en sens contraire et dont les forces se neutralisent (29). Chez les sédentaires, il fait partie intégrante du mobilier et une place spéciale lui est réservée dans l'habitation : au Mzab, dans la *tizefri* (30), à Aït-Hichem devant la *tasga* ou mur du fond faisant face à la porte d'entrée, en sorte que l'ouvrière reçoit le plus de lumière possible. Les montants verticaux restent le plus souvent en place sans être jamais ôtés.

Dès l'automne, lorsque les travaux des champs sont moins pressants, on songe à monter un tissage :

ippwa lekhrif t-tezwal
hatin ur-nsâ-akhellal

« Les figues et les ronces sont mûres,
nous n'avons pas de couverture ! »

et l'on se met au travail avec d'autant plus d'ardeur, que le tissage, dit-on, préserve de la misère :

ur-tettendelay tin isâan ighil
ma tella chchedda at-terfed ayaz'il

« Celle qui est laborieuse ne manque de rien.
Dans l'adversité elle prend le peigne à tasser. »

Ce sont les opérations auxquelles l'ouvrière se livre que nous allons voir maintenant et, tout d'abord, le matériel nécessaire au tissage.

L'outillage. — L'outillage est des plus réduit et toujours de fabrication familiale ou tout au plus régionale. Il se compose d'un cadre en bois, rectangulaire, de ses accessoires, et d'un peigne à tasser.

Le métier est disposé contre la *tasga* et tout juste assez distant du mur (à 50 centimètres environ) pour permettre à l'ouvrière de s'asseoir. Il comprend essentiellement deux montants (*tiriqliwin*) et deux ensouples (*ifeggagen*). Il n'a pas de nom spécial.

Les montants sont fortement liés à une poutre du toit (*ajgu*) à l'aide d'une corde de poils de chèvre et de laine

(29) Cf. E. Laoust, *L'habitation chez les transhumants du Maroc central*, *Hesperis*, 1935.

(30) Cf. M. Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab*, p. 260 et note (2).

(*amrar*) ou d'alfa (*aseghwen*). S'ils ne sont pas assez longs on les fixe à un fort bâton (*lâired'*), parallèle à la poutre, scellé d'un côté dans le mur et, de l'autre, attaché à l'un des montants verticaux qui soutiennent la soupente appelée *takanna*. Ces montants reposent simplement sur le sol ; leur hauteur est donc égale à celle de la pièce à cet endroit, soit 2 m. 50 environ. Ils doivent être en bois droit et résistant, d'une belle venue ; on choisit ordinairement des branches d'aulne (*asghar-sif*) ou de cerisier sauvage (*ant'rim*). Elles sont élaguées à la hache et taillées en biseau à leur extrémité inférieure. Dans cette partie amincie (*errejel*) on ménage un trou (*tatit't'ucht*), permettant de placer un coin en bois (*tashalt*) ou un os long (*ighes*) qui maintiendra l'ensouple inférieure (Pl. IV *b*).

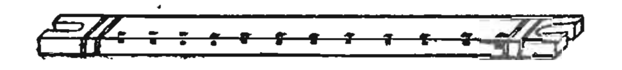




Fig. 4. — Ensouple inférieure (en haut) et supérieure (en bas).

Les ensouples (*ifeggagen*) doivent être particulièrement solides, ayant à résister à la tension de la chaîne, aussi sont-elles en noyer (*tajujett*) ou en chêne (*z'z'en*). Leur plus grande longueur est d'environ 3 mètres et dépasse sensiblement la largeur des tissages les plus importants. Ce sont deux pièces équarries de section rectangulaire (6 × 11 cm.) ; elles étaient autrefois de facture très grossière, elles sont faites maintenant par des menuisiers mieux outillés et cerclées aux deux extrémités par un collier de fer qui leur donne plus de solidité.

Une paire d'ensouples ainsi faites est vendue avec la barre qui porte la lisse (*taâekkwazt-ggelni*), et le bâton fixé à l'ensouple supérieure (*taâekkwazt-ufella*), à raison d'une centaine de francs.

L'ensouple supérieure (*afeggag-ufella*) et l'ensouple inférieure (*afeggag-ppwadda*) ne sont pas identiques (Fig. 4). La

première présente à l'une de ses extrémités une fourche, à l'autre un adent en queue d'aronde (*aqejjir*). La seconde offre une fourche à chaque extrémité. Elle a en outre, sur toute sa longueur, une série de trous rectangulaires (*tigna*, sing. *tignut*) qui s'ouvrent sur deux faces non parallèles de chaque côté de l'arête à un centimètre et demi de celle-ci ; ils sont distants d'un ampan (*tardast*), soit environ 20 centimètres. Les ensouples fixées sur les montants présentent un écartement de 1 m. 50 à 2 mètres.

A cela il faut ajouter :

Un peigne à tasser (*ayaz'il*) en fer (Pl. IV *c*) formé de seize à vingt dents (*uglan*) longues de 15 centimètres en moyenne, et distantes d'un demi-centimètre. Ces dents sont reliées à un

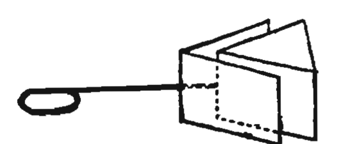


Fig. 5. — Tendeur.

talon plein portant un manche (*afus*) perpendiculaire, recouvert d'une poignée de bois. Le poids du peigne est de 800 à 1.200 grammes environ. L'instrument est donc lourd, il doit être manié des deux mains et fatigue l'ouvrière.

Ces tasseurs sont achetés sur les marchés de la région, où les écoulent les forgerons d'Ihittousène qui les fabriquent, à raison de 20 ou 30 francs suivant la taille.

Des tendeurs (*tijebbadin*) simples et ingénieux (Fig. 5), enserrent les lisières du tissage et les tirent, évitant ainsi que le tissage n'aille en se rétrécissant.

Ils sont formés par une lame de fer de 4 cm. de hauteur, repliée et formant un angle dièdre d'une trentaine de degrés, dans lequel s'emboîte exactement un coin de bois traversé par une tige de fer, le long de laquelle la lame de métal se déplace librement. Un anneau qui termine la tige permet de l'attacher à l'aide d'une cordelette aux montants du métier. Le bord du tissage est glissé entre la lame et le bois, où il se trouve coincé et fortement tenu lorsqu'on resserre la cordelette.

Préparation de la chaine

Ourdissage. — L'ourdissage (*taguri*) se fait toujours dans un endroit plat : sur la place du village (*tajmaât*), dans la cour, pour les tissages de dimensions réduites ; parfois même dans la maison.

La longueur de la chaîne représente celle du tissage augmentée de 40 centimètres environ ; peu de chaîne reste inemployée.

On plante (*ersu*) solidement en terre à l'aide d'un maillet (*azduz*), deux piquets de fer ou de bois (*asegru*, pl. *isugra*), qui sont le plus souvent les poignées mobiles de moulins à bras.

Cette opération demande au moins le concours de trois femmes ; l'une d'elles tend (v. *zzizzel*) le fil de chaîne entre les *isugra* et se déplace de l'un à l'autre ; les deux autres, assises près des piquets, emprisonnent chaque fil passé derrière l'*asegru* dans les mailles d'une chaînette (*tasegrut*).

La *chaînette de fixation* (*tasegrut*) a pour but de maintenir les fils de chaîne à égale distance et de les répartir régulièrement sur toute la largeur du tissage [31] représentée par la longueur de la chaînette. Comme celle-ci doit être assez solide pour résister à la tension qu'on lui fait subir en la fixant ensuite sur la *taâekkwazt-ufella* [32], on emploie généralement un cordonnet de laine retordu et doublé.

On attache sur chaque *asegru* deux ganses dont la longueur est sensiblement supérieure à la largeur du tissage. Une marque de suie faite à l'avance indique approximativement l'endroit où doit être terminée la chaînette. Les ganses sont raccourcies en faisant un écheveau.

L'ouvrière tient une ganse tendue et écartée dans chaque main ; lorsqu'un fil est passé derrière l'*asegru*, elle prend dans la main gauche la ganse tenue dans la droite et inversement,

(31) C'est également le rôle de la *tasfloût* dans le montage de la trame des nattes. Cf. Destaing, *Etude sur le dialecte berbère des Beni-Snous*, t. I, p. 264.

(32) V. infra, p. 111.

ayant soin de passer la seconde dans la première sans croiser les fils à la base. Au second fil de chaîne un mouvement identique se reproduit, la première ganse est glissée à son tour dans la seconde ; ce geste répété amène la formation le long de l'*asegru* de deux cordonnets indépendants et le fil de chaîne se trouve pris dans les deux torons symétriques de chaque cordonnet (Fig. 6). (Ceci rappelle beaucoup le procédé employé par le *brâchmi* pour la confection du *rbîb*) (33).

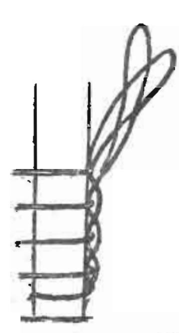




Fig. 6

Du serrage de la chaînette, autant que de la grosseur de la chaîne, dépend le nombre de fils, partant la finesse du tissage. Celui-ci varie de quarante à l'ampan pour la chaîne dite *bu-t't'ert'eg*, à quatre-vingt-dix dans les tissages les plus fins.

Croisement des fils (*erruh'*). — La technique diffère ici de celle qui a été généralement notée (34). Le croisement n'est pas fait par l'ouvrière qui tend la chaîne (v. *zzizzel*) et se contente de la passer « autour » des *isugra*. Cette opération délicate, qui demande une attention soutenue, est ici indépendante. Elle incombe toujours à quelque vieille femme, une de celles qui exécutent la chaînette dite *tasegrut*. Celle-ci, passant une ficelle (*tifecht*) sur le fil *b* (Fig. 7) ramène sous le fil *a* déterminant ainsi deux croisements dont l'un d'ailleurs reste inutilisé. Cette opération est répétée chaque fois qu'un

(33) Cf. A. Bel et P. Ricard, *op. cit.*, pp. 190-191.

(34) Mathéa Gaudry, *La femme chaouïa de l'Aurès*, p. 183, et Delaye, *Notions pratiques de tissage sur les métiers de haute lisse*, pp. 58-59.

fil de chaîne est tendu. Lorsque l'ourdissage est terminé, on glisse des roseaux entre les nappes de fils ainsi séparées.

La lisière (*iri*, pl. *iran*) est toujours renforcée. Le premier fil (*aget't'um*) est généralement mis en quatre ou en six et très retordu ; les trois ou quatre fils suivants sont mis en double (*timezda*, sing. *timezdit*). Au moment de terminer l'ourdissage de la chaîne, on refait symétriquement la seconde lisière en tendant d'abord les *timezda* puis l'*aget't'um*.

Fixation de la chaîne sur les ensouples. — Lorsque l'ourdissage est terminé on ôte (*qelled*) les piquets à la place des-

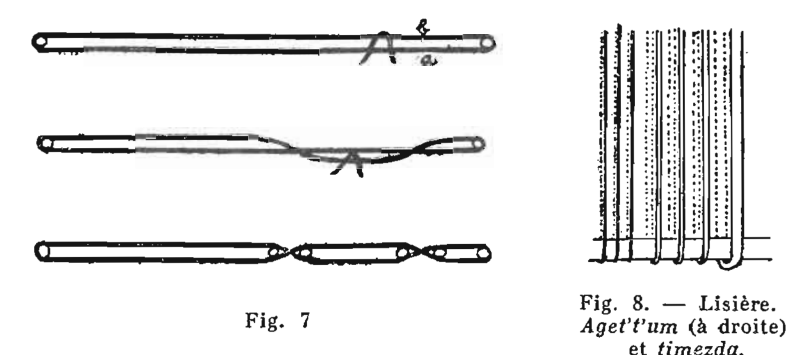


Fig. 7

Fig. 8. — Lisière. *Aget't'um* (à droite) et *timezda*.

quels on glisse, d'un côté, un fort roseau (*amechget't'um* ou *aghanim-ggennu*) qui sera fixé à l'ensouple inférieure, de l'autre un bâton (*aâekkwaz-ufella*) qui sera maintenu sur l'ensouple supérieure.

A la place de la ficelle qui détermine les deux croisements on glisse deux roseaux (*aghanim*, pl. *ighunam*) comme il a été vu (35), puis deux autres encore entre ceux-ci et l'*aâekkwaz-ufella*.

La chaîne est alors étalée, les chaînettes sont étirées et attachées symétriquement sur l'*amechget't'um* et la *taâekkwazt-ufella* (Pl. IV *d*). L'*amechget't'um* est lui-même lié sur l'ensouple inférieure à l'aide d'une cordelière (*ameghnudj*). Elle est d'abord enfilée (*gnu*) à gauche dans le premier trou (*tignut*) de l'ensouple et solidement fixée, puis portée en regard

(35) *Supra*, même page, l. 2.

de la *tignut* suivante plus à droite. Les fils de chaîne sont écartés, l'*ameghnudj* glissé dans le trou puis passé dans la boucle formée entre chaque *tignut*. Lorsque l'*ameghnudj* est resserré, le roseau se trouve immobilisé contre l'ensouple.

Deux vieilles femmes, pour les raisons qui ont été déjà données ([36]), s'assoient alors sur l'ensouple et la maintiennent.

La chaîne est tendue et l'*aâekkwaz-ufella* penché à droite, puis à gauche, pour que les fils soient, à peu près, également répartis (Pl. V *a*).

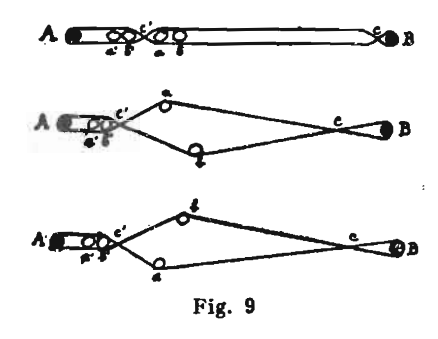


Fig. 9

Pendant que deux ou trois femmes maintiennent la chaîne fortement tendue, on procède à l'*afran l-lekhyud'*, les fils emmêlés sont séparés un à un à la main avant l'opération dite *achuchi* ou battage de la chaîne à l'aide de roseaux (Pl. V *b*).

L'*achuchi*. — Deux femmes se placent de part et d'autre de la chaîne et saisissent à leurs extrémités les bâtons passés entre les deux croisements, pendant que les deux autres bâtons sont maintenus contre la *taâekkwazt*. Elles exécutent alors avec ensemble (v. *chchuchi*) un mouvement alternatif ayant pour but de séparer les deux nappes de fils :

Premier temps : le roseau *a* est levé en même temps que le roseau *b* est abaissé, pour augmenter l'écartement des fils.

Deuxième temps : le roseau *b* est levé à son tour tandis que *a* est abaissé (Fig. 9).

Le mouvement est répété avec cadence, en avançant lentement de A à B ; le croisement *c* se trouve ainsi déplacé et

(36) *Supra*, p. 82.

parcourt toute la longueur de la chaîne. Arrivés à l'extrémité de la course, les femmes qui maintiennent l'ensoupleau, les saisissent et les immobilisent.

Les deux premières prennent alors les roseaux *a'* et *b'* qu'elles transportent de la même façon en B, faisant reculer le croisement *c'* (Fig. 10).

L'opération est délicate, les fils emmêlés peuvent se briser facilement. Dès que les femmes sentent quelque résistance elles les séparent (v. *leqed'*) à la main en les soulevant un par un.

Lorsque la chaîne est particulièrement embrouillée (*ustu ukhrib*), ce qui rend ce travail long et pénible, les femmes déclarent qu'« elle n'a pas bonne nature » (*ur-tesâ-ara t't'ebiâa*) et ajoutent, avec malice, qu'elle ressemble en cela à l'ouvrière qui l'a montée.

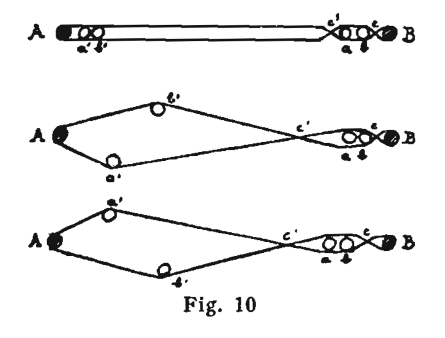


Fig. 10

On procède ensuite à l'enroulage (*tuttela*, v. *ettel*) sur l'ensouple supérieure. Celle-ci est placée contre la *taâekkwazt ufella*, puis, sans que ces deux pièces soient attachées, deux femmes enroulent sur elles la chaîne, ayant soin d'avancer régulièrement en exerçant une égale tension.

La chaîne est alors prête à être suspendue aux montants ; elle est transportée dans la pièce où le tissage va être fait et tendue sur le métier.

Suspension des ensouples (*aâelleq uzet't'a*). — On attache (v. *s'errem*) tout d'abord l'ensouple supérieure. Il est rare qu'on place le montant entre les deux branches de la fourche qui la termine d'un côté. Cette irrégularité est assez généralisée, ceci facilite d'ailleurs le déroulage de l'ensouple. Les deux extrémités de l'ensouple (fourche et adent) passent dans un

nœud coulant formé par une corde, qui, tirée, puis attachée autour du montant, la maintient fortement.

En lâchant au contraire la corde, l'ensouple peut être abaissée et déroulée à volonté.

On fixe alors l'ensouple supérieure à environ 1 m. 50 ou 2 mètres du sol ; l'ensouple inférieure se trouve « *au-dessus* » des trous placés au bas des montants et paraît être ainsi trop courte ; écartant légèrement les pieds des *tirigliwin* qui reposent simplement sur le sol comme il a été vu (37), on les fait glisser entre les dents des fourches qui terminent l'ensouple inférieure.

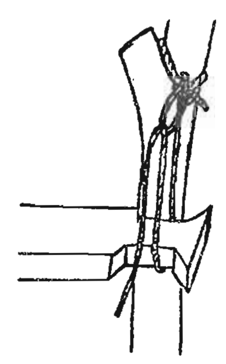


Fig. 11. — Suspension de l'ensouple supérieure après le montant.

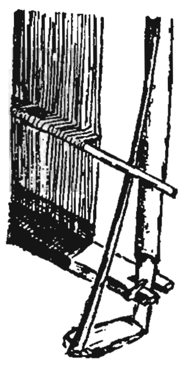


Fig. 12. — *Ajebbad* soutenant le bâton qui porte la lisse.

Deux ou trois femmes montent ensuite sur cette pièce, à chacune de ses extrémités, et appuient de tout leur poids (*z'z'az'z'ay*) ; celle-ci dépasse alors les trous où deux autres personnes glissent les coins qui maintiennent (*h'ebes*) l'ensouple et l'empêchent de remonter. La chaîne se trouve ainsi parfaitement tendue (*h'ezzeq*).

Il arrive que le coin, par suite d'une trop forte tension des fils, ne puisse être placé convenablement et que la seconde dent de la fourche ne se trouve pas maintenue. L'ouvrière a fait alors, dit-on, une « veuve » (*tadjdjalt*) ou un « orphelin » (*agujil*).

(37) *Supra*, p. 107.

La lisse (ilni). — Lorsque la chaîne est tendue, l'ouvrière n'a plus besoin d'aides ; elle fait seule la lisse (v. *sselnet*) du côté du mur, à l'envers du tissage.

La lisse est basse ; elle est placée à environ 1 m. 50 du sol ; elle n'est pas large, pour ne pas gêner la personne qui tisse ; le bâton qui la porte est placé à 10 centimètres de la chaîne. Ce bâton (*akhechbi* [A. I.] ou *aâekkwaz-ggelni*) est soutenu à chaque extrémité par un *ajebbad* ou *amet't'af*, longue branche flexible mais résistante, appuyée à sa partie supérieure contre le cadre du métier, tandis que la partie inférieure en est maintenue éloignée par une large pierre (38) (Fig. 12).

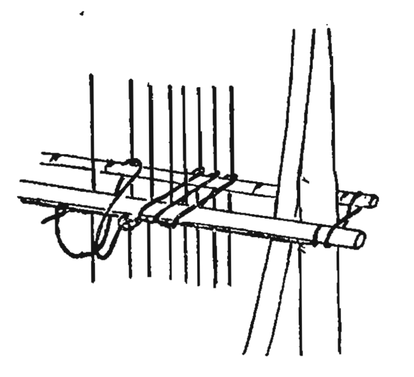


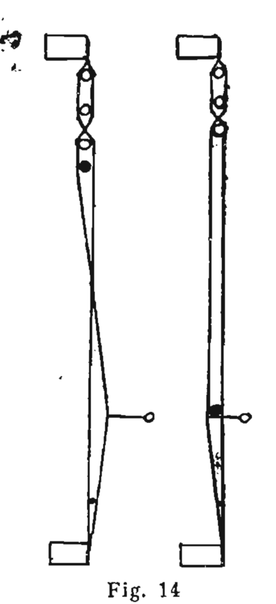
Fig. 13. — Exécution de la lisse.

Le roseau de la lisse est abaissé et attaché à l'*akhechbi* par un collier (*tachekkalt*). Le long de ce bâton court une cordelière (*tasrukht*) sur laquelle sera fixée chaque boucle (*tilemtelnitt*[lh.]) de la lisse.

Le fil de lisse est jeté par-dessus le bâton et le roseau, glissé autour d'un des fils de la nappe arrière puis ramené en avant sous l'*aghanim* et l'*aâekkwaz-ggelni* qui se trouvent ainsi que le fil emprisonnés dans une boucle ; celle-ci est resserrée et retenue par un nœud formé sur la *tasrukht* (Fig. 13). L'ouvrière commence à droite et va vers la gauche. Entre chaque boucle elle laisse libre un des fils de la nappe avant

(38) Ici encore la technique diffère de celle qui a été observée dans l'Aurès, Mathéa Gaudry, *op. cit.*, pp. 186 et planche XXVII, fig. 3.

appelés *imqudwa* ; les fils emprisonnés dans les boucles sont nommés *imelnan*. Le roseau est ensuite retiré (v. *ssenser*), puis replacé au-dessus des boucles entre les deux nappes ; il est désormais arrêté dans sa course par la lisse.


Fig. 14

Lorsque ce roseau (*aghanim-uzet't'a*) est levé, le croisement des nappes se forme au-dessus de la lisse et les *imqudwa* sont placés en arrière (Fig. 14 gauche), lorsqu'il est baissé, celui-ci se forme au-dessous de la lisse et les *imqudwa* se trouvent en avant (Fig. 14 droite).

Dans le premier cas (*amerfud*), la duite est glissée sans que les fils se croisent ; dans le second cas (*asarasu*), elle est placée au-dessus du croisement ; les fils pairs et impairs se trouvent donc recouverts alternativement.

GERMAINE CHANTREAUX.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Edmond DESTAING

(1872 - 1940)

Nous ne saurions laisser partir Destaing, qui vient de mourir le 27 décembre dernier dans sa maison de L'Hay-les-Roses, près de Paris, sans rappeler dans cette Revue qui accueillit en 1905 son premier travail, tout ce que nous devons à ce précieux artisan des études berbères.

Destaing naquit à Rozet-Fluans (Doubs) le 19 janvier 1872. Il passa par l'Ecole Normale de Besançon (1888-1891), enseigna deux ans à Liesle (1891-1893), vint à la section spéciale de la Bouzaréa (1893-1894) et, sorti premier de son cours, resta huit ans à Alger à l'école indigène de la rue Montpensier (1894-1902). Il passa alors dans les Médersas, fut professeur à celle de Tlemcen (1902-1907), dirigea celle de St-Louis du Sénégal (1907-1910), puis celle d'Alger (1910-1914). Enfin il occupa, depuis sa création jusqu'à ces tout derniers jours, la chaire de Berbère à l'Ecole des Langues Orientales, à Paris, et fut chargé entre temps de l'enseignement de l'arabe à l'Ecole coloniale.

En évoquant les étapes de cette carrière de berbérisant, on est frappé par l'indécision apparente ou réelle de la période préparatoire. Sans doute, mais comme tant d'autres dont les goûts et les aspirations ont été différents, a-t-il été attiré par l'enseignement des indigènes en Algérie ; sans doute, au sortir de la section, après le traditionnel voyage qui lui avait fait prendre contact avec la Kabylie et dont il reste en témoignage un long compte rendu, avait-il exprimé le désir d'être nommé à Taourirt-Mimoun, mais ses chefs qui déjà l'appréciaient, en avaient décidé autrement en le maintenant à Alger même ; sans doute, passa-t-il le brevet de Kabyle (1896), mais il ne poussa pas jusqu'au diplôme comme en Arabe (1898). A Tlemcen même, le berbérisant ne se dégage pas immédiatement : il est professeur de sciences : par delà la géologie, la géographie l'attire ; il songe à un diplôme d'études supérieures sur la région du Chélif, puis étudie géographiquement le massif

de Tlemcen. Il est diplômé d'arabe : il annonce l'édition et la traduction d'un texte arabe et, en 1906, le *Journal asiatique* accueille une étude et des textes sur Sidi Mhammed el Haouwari, saint musulman du 15e siècle. Néanmoins, en 1906, l'œuvre scientifique berbère est déjà bien commencée.

Il existe à l'ouest de Tlemcen un petit groupement de berbérophones, les Beni Bou Said. Au cours d'un voyage en avril 1900, René Basset avait recueilli quelques mots de leur parler qu'il avait publiés en 1901 en appendice à son étude sur Nedroma et les Traras. Il avait rappelé en même temps qu'à côté des Beni Bou Said vivaient les Beni Snous dont il supposait la langue très rapprochée (p. 135) et il avait conclu en souhaitant une reprise détaillée de son enquête avec lexique aussi complet que possible des Beni Iznacen, des Beni Bou Said et des Beni Snous afin de comparer leurs parlers avec ceux du Maghreb central (région du Chélif) et ainsi de « reconstituer la langue berbère parlée au Moyen âge dans toute la partie occidentale du nord de l'Algérie ».

C'est en somme à cet appel récent de celui qui pendant plusieurs années venait d'être son maître, que Destaing répondit, et il aborda l'étude des Beni Snous pour lesquels nous n'avions scientifiquement rien. En 1905 et en 1906 quelques publications partielles dans la *Revue africaine* ou à l'occasion du XIVe Congrès international des Orientalistes annoncèrent l'œuvre capitale dont les trois volumes, consacrés les deux premiers à la grammaire et aux textes, le dernier au dictionnaire français-berbère, parurent en 1907, 1911 et 1914. Mais si les textes sont tous des Beni Snous et si ceux-ci restent toujours au centre de l'œuvre, la grammaire est riche en outre de données, recueillies pendant qu'il habitait Tlemcen, concernant les autres parlers de la frontière algéro-marocaine : Beni Bou Said, Beni Iznacen, Zkara, Beni Bou Zeggou..., voire même Figuig, et le dictionnaire de nouvelles données encore, recueillies pendant son second séjour à Alger, concernant les régions du Chélif et de Blida : Senfita, Beni Menacer, Chenoua, Metmata..., Beni Salah, Beni Messaoud, Beni Misra. Bref, en 1914, Destaing avait, dans une large mesure, et de façon pratiquement suffisante, réalisé le souhait exprimé par René Basset treize ans plus tôt.

Au sud de la Maurétanie, entre Mederdra et la mer, vivent quelques milliers de berbérophones, les Zenaga, auxquels Faidherbe a jadis consacré une étude et qui ont été l'objet d'une enquête de René Basset en 1888. Quand Destaing partit pour St-Louis, en 1907, ces derniers matériaux, à maintes reprises utilisés dans des publications diverses entre 1890 et 1897, n'étaient pas encore publiés pour eux-mêmes. René Basset les reprit alors et les enrichit de quelques textes que Destaing lui communiqua (I, XV, var. de XVI, XVII, XXIV, XXV, XXVI). A la suite de mon propre voyage à St-Louis et de ma propre enquête sur les Zenaga (1932), Destaing me confia encore quelques feuillets inédits. Et si l'on peut exprimer un regret, c'est que ce séjour de près de trois ans à St-Louis n'ait pas été pour lui l'occasion, et l'on en soupçonne les raisons de délicatesse, de faire pour les Zenaga l'équivalent de ce qu'il avait fait pour les Beni Snous et de nous donner, au lieu de ces quelques textes que René Basset a publiés en en simplifiant la transcription et d'une courte communication du 16 juin 1923 à la Société de linguistique de Paris, une étude à sa manière qui aurait fait de ce groupe de parlers si aberrants et partant si curieux, l'un des mieux étudiés à l'heure actuelle. Au demeurant, avec la curiosité naturelle de Destaing, ce séjour à St-Louis nous valut une incursion de sa part dans le domaine des langues noires qui trouva son expression dans un article de phonétique de décembre 1910.

Les circonstances permirent à Destaing de recueillir quelques notes personnelles sur des parlers orientaux : des régions de l'Aurès et de Touggourt en Algérie, de Tamezrett et de Tattawin en Tunisie, de Nalout et de Fossato en Tripolitaine. Mais ce n'est là qu'un épisode. En effet, quand, simultanément, en 1914, il quittait Alger pour Paris et achevait la publication de son premier grand travail, le Maroc s'ouvrait enfin largement à nous ; d'autres raisons aidant, il subit comme tous les berbérisants de l'heure l'attrait de ce riche trésor de faits nouveaux. Ce sont alors de nouvelles enquêtes tant à Paris même, en particulier avec l'informateur attitré qu'est le répétiteur de l'Ecole des Langues, qu'au Maroc, en 1915, auprès du général Henrys. Et s'il nous est difficile d'en apprécier l'importance en ce moment, faute de pouvoir compulser les notes encore inédites, nous savons du moins qu'elles concernent une quarantaine de parlers échelonnés du Rif à la Tachelhait, de l'extrême-nord à l'extrême-sud.

Les *Mélanges René Basset* et le *Mémorial Henri Basset* nous valurent la publication de trois textes, deux des Aksimen, un des Ait Yousi. Mais surtout, en 1920, parurent à la fois, dans les Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, comme l'étude des Beni Snous, une monographie des Ait Seghrouchen, du Maroc central, et, dans la collection de l'Ecole des Langues orientales, un vocabulaire français-berbère des Ida ou Semlal, de l'anti Atlas, ce dernier travail, récemment réédité, n'étant que l'amorce d'un bel ensemble qui devait comprendre, en outre, un glossaire berbère-français, une grammaire, un volume de notes et, prêt depuis déjà des années, retardé simplement pour des raisons pécuniaires, un recueil de textes.

A Paris Destaing suivit aussi régulièrement que sa santé le lui permettait les séances de la Société de Linguistique dont il fut le président en 1935 et où, de longues années durant, il se trouva dans l'ambiance de Meillet dont la bienveillante amitié lui était acquise. Il suivit également depuis 1931, quand M. Marcel Cohen fonda ce petit centre, les séances de *Glecs*, le groupe linguistique

d'études chamito-sémitiques. Ici et là il fit des communications, une vingtaine en tout, en partie reprises dans les Mémoires et le Bulletin de la Société de Linguistique et dans sa contribution aux *Mélanges Gaudefroy-Demombynes.* Ces communications répondent à trois ordres de pensée.

Dans les unes, qui sont en même temps, en somme, les plus anciennes, il a abordé la comparaison d'ensemble des parlers berbères avec des préoccupations historiques. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur l'examen des verbes de type *ens,* il formula sa théorie des groupes nord et sud, rattachés le premier à Bernes, le second à Madghis de la généalogie d'Ibn Khaldoun, théorie qu'il reprit à l'occasion du démonstratif, de la voyelle initiale du substantif et qui nous valut encore d'abondantes et intéressantes notes comparatives de ses Ait Seghrouchen.

Professeur d'arabe en même temps que de berbère, son attention se porta également sur l'arabe des Chleuhs bilingues et partant tantôt d'un problème de phonétique, tantôt d'une question de genre nominal, tantôt de l'aspect verbal, tantôt d'un point de syntaxe, il s'efforça d'apporter une contribution à l'étude de l'emprunt et surtout de l'action du substrat. Mais, plus encore, cela nous valut, en 1937 seulement, bien qu'achevé depuis dix ans, et suivant une formule inspirée de celle de M. W. Marçais, le dernier volume qu'il ait publié lui-même, ses *Textes arabes en parler des Chleuhs du Sous.*

Enfin, sollicité ou non, il poursuivit un examen toujours fortement descriptif, mais aussi analytique, de la structure du berbère, s'occupant tour à tour des vélaires, du temps et de l'aspect, de l'expression du passif, de la qualification, de l'opposition du masculin et du féminin grammaticaux, du démonstratif ou encore des particules *d* et *n.*

La linguistique n'est pas seule à avoir bénéficié de l'activité scientifique de Destaing. En recueillant ses nombreux textes il a rendu des services à deux autres disciplines : le folklore et l'ethnographie ; et s'il s'est, ce faisant, contenté de fournir des matériaux, parfois systématiquement regroupés comme dans l'introduction ethnographique de ses Ait Seghrouchen, encore ne les a-t-il pas recueillis sans un minimum d'intention. Particulièrement typique à cet égard est l'essai fort intéressant, sur le double terrain de la linguistique et de la sociologie, que constitue le texte consacré aux interdictions de vocabulaire de sa contribution aux *Mélanges René Basset.*

C'est à trois qualités maîtresses, au souci d'ample documentation, de méthode, de précision que tient la valeur de l'œuvre de Destaing. Dès son premier essai, sur les Beni Snous, il a voulu un riche glossaire et des textes abondants et c'est un glossaire également très poussé qu'il a donné pour les Ida ou Semlal. D'autre part, il a pris le soin, si rare dans les études berbères, d'accompagner chaque mot du relevé des formes indispensables à connaître et de dresser dans ses analyses grammaticales, comme pour les Ait Seghrouchen, des tableaux rigoureux. Enfin rompant avec la transcription insuffisante et vieillie de Hanoteau qui pèse encore si lourdement sur nos études en Algérie, il a pu, dans ses notations, gagner en clarté et en nuance. Et si, en cela, indépendamment de son tour d'esprit personnel, on retrouve l'influence bienfaisante, et reconnue, des ouvrages de Stumme, l'on devine aussi la chance qu'a eue cet élève de René Basset, d'avoir eu à Tlemcen, à l'aube de sa carrière scientifique, pour chef et pour ami, M. William Marçais.



PUBLICATIONS D'EDMOND DESTAING

L'ennayer chez les Beni Snous (texte berbère, dialecte des Beni Snous), dans *Revue Africaine,* t. XLIX, 1905, p. 51 à 70.

Le fils et la fille du roi (Texte Beni Snous et traduction), dans *Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIVe congrès des orientalistes par les professeurs de l'Ecole supérieure des Lettres et des Medersas,* Alger, 1905, pp. 179-195.

Quelques particularités du dialecte berbère des Beni Snous, dans *Actes du XIVe Congrès international des Orientalistes* (Alger, 1905), 2e partie, section 4, p. 93-99, Paris, 1907.

Un saint musulman au XVe siècle, Sîdi Mhammed el Haouwâri (étude et textes arabes), dans *Journal Asiatique,* X^{e} série, t. VIII, 1906, pp. 295-342, 385-438.

Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous, dans *Revue Africaine,* t. L, 1906, pp. 244 à 260, 362 à 385.

Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous, t. I (*P.E.L.A.*, t. XXXIV), Paris, 1907, xxxi-377 p. ; t. II (*P.F.L.A.*, t. XXXV), Paris, 1911, 332 pages.

Notes de phonétique (Afrique occidentale), dans *Mémoires de la Société de linguistique de Paris,* t. XVI, 1910, pp. 289-299.

Notes sur des manuscrits arabes de l'Afrique occidentale, dans *Revue Africaine,* t. LV, 1911, pp. 64 à 99, 216 à 248, 484 à 522; t. LVI, 1912, pp. 267 à 300, 447 à 469 ; t. LVII, 1913, pp. 139 à 162.

Dictionnaire français-berbère (dialecte des Beni Snous), *P.F.L.A.*, t. XLIX, Paris, 1914, 374 pages.

Note sur la conjugaison des verbes de forme C^1eC^2, dans *Mémoires de la Soc. de Ling. de Paris,* t. XXI, 1919, pp. 139-148.

Etude sur le dialecte berbère des Ait Seghrouchen (Moyen-Atlas marocain), *P.F.L.A.*, t. LVI, Paris, 1920, LXXXVIII-412 p.

Etude sur la Tachelhît du Soûs, I, vocabulaire français-berbère, Bibl. Ec. Nat. Lang. Or. Viv., t. VII, Paris, 1920, XIII-300 p.

Note sur le pronom démonstratif en berbère, dans *Mém. S.L.P.*, t. XXII, 1921, pp. 186-200.

Interdictions de vocabulaire en berbère dans *Mélanges René Basset*, t. II (*P.I.H.E.M.*, t. XI, Paris, 1925), pp. 177-277.

Notes sur l'expression verbale de la durée et du temps en berbère et en arabe marocains (parlers des Chleuhs du Sous) dans *Bul. S.L.P.*, t. XXIX, 1928, pp. 45-73.

Les Beni Merîn et les Beni Wattas (légende marocaine) dans *Memorial Henri Basset*, t. Ier (*P.I.H.E.M.*, t. XVII, Paris, 1928), pp. 229-237.

Notes sur l'expression verbale de la durée de l'état (parlers des Chleuhs du Sous) dans *Bul. S.L.P.*, t. XXXI, 1931, pp. 1-33.

Remarques sur le genre grammatical de quelques noms dans le parler arabe des Chleuhs du Soûs (Maroc) dans *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1937, pp. 173-188.

Textes arabes en parler des Chleuhs du Sous (Maroc), Bibl. Ec. Lang. Or., Paris, 1937, IX-336 p.

Communications à la Société de Linguistique de Paris (les circonstances ne nous ont pas permis de remonter au delà du 18 novembre 1916) : 15 juin 1918 (*Bul. 66*, p. 8), 21 juin 1919 (*Bul. 67*, p. 124), 17 décembre 1921 (*Bul. 70*, p. VIII), 3 juin 1922 (*ibid.*, p. XIX), 17 mars 1923 (*Bul. 74*, p. XIX), 16 juin 1923 (*ibid.*, p. XXIX), 17 janvier 1925 (*Bul. 79*, p. X), 4 avril 1925 (*ibid.*, p. XVII), 2 avril 1927 (*Bul. 85*, p. XLVI), 22 décembre 1928 (*Bul. 89*, p. IX), 1er mars 1930 (*Bul. 92*, p. XVI), 1er décembre 1934 (*Bul. 107*, p. IV), 1er juin 1935 (*ibid.*, p. XXXI), 18 juin 1938 (*Bul. 116*, p. XXVII) ;

au groupe linguistique d'études chamito-sémitiques : 28 nov. 1934, *Les particules* d *et* n *en berbère* (*Glecs*, t. II, p. 3) ; 19 juin 1935, *Notes sur le verbe passif* (*ibid.*, p. 31) ; 27 mai 1936, *Sur les pronoms walli, wanna* (*ibid.*, p. 57) ; 22 déc. 1937 [Note destinée à *l'entretien sur la question des labio-vélaires en chamito-sémitique*] (*ibid.*, t. III, p. 7) ; 25 mars 1938, *Remarques sur la qualification en Tachelhait du Sous* (*ibid.*, p. 25-26) ;

à la Société Asiatique : 9 nov. 1917 : *Caractères des parlers berbères du groupe Zénète* (11e série, t. X, p. 513).

C. R. dans le Bulletin de la Société de Linguistique de Paris de : Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg français*, t. I (*Bul. 68* [1920], pp. 118-120, et de Laoust, *Mots et Choses berbères* (*ibid.*, p. 120-123).

ANDRÉ BASSET.

COMPTES RENDUS

J. DESPOIS. — *La Tunisie orientale. Sahel et Basse Steppe.* Un vol. 616 p. Paris, Les Belles-Lettres, 1940. (Impr. Fontana, Alger).

Au moment où tant de regards se tournent vers la Tunisie, le lecteur français saluera avec une satisfaction particulière le livre que M. Despois vient de consacrer à une partie importante de la Régence, le Sahel et la Basse Steppe.

La région étudiée s'étend entre la Dorsale, limite naturelle du Tell et de la Steppe, et l'O. Rann, à mi-chemin entre Sfax et Gabès, limite conventionnelle du désert, à l'intérieur d'un grand arc montagneux qui s'allonge du Nord au Sud, à partir de Zaghouan, en séparant la Haute de la Basse Steppe. Les plaines et les collines qui remplissent ce cadre offrent des aspects variés. C'est d'abord autour de Sousse un gracieux bocage de vieilles olivettes, des jardins irrigués, à la population extrêmement dense. C'est là, semble-t-il, avec la Kabylie, la région la plus peuplée de l'Afrique du Nord : certaines circonscriptions rurales dépassent 400 habitants au kilomètre carré. M. Despois réserve à cette contrée privilégiée le nom de Sahel que les géographes arabes avaient étendu jusqu'à Sfax et que certains manuels continuent d'appliquer à toute la côte. Plus sèches, plus lumineuses, presque dépourvues d'arbres, parfois noyées de boue par les oueds descendus du Tell et donnant alors des récoltes fabuleuses, mais souffrant le plus souvent de pluies déficitaires pour des sols trop lourds, telles apparaissent les plaines au milieu desquelles a grandi Kairouan, comme une victoire de l'esprit. Au Sud de Kairouan la steppe déroule la succession monotone de ses buissons de jujubiers et de ses haies de cactus, interrompue parfois par une plantation d'oliviers de fraîche date ; en se rapprochant de la mer ces plantations se multiplient, s'ordonnent suivant une géométrie obsédante, comme les vergers de l'Ouest américain : ce sont les olivettes sfaxiennes, qui, partant des jardins de la ville, ont fait, si l'on peut dire, tache d'huile. Au total trois ou quatre pays distincts, aussi différents que peuvent l'être des pays voisins, mais dépourvus de frontières naturelles de sorte que leurs limites respectives ont plusieurs fois varié au cours des siècles. Ce sont les fluctuations de ces marges, marges du Tell et marges du désert, qui constituent l'objet du livre.

L'ouvrage comprend quatre parties. La première décrit le milieu physique, climat, sol, régime des eaux, si tant est qu'on puisse parler de régime dans une contrée où l'irrégularité est la règle et où une pluie tant soit peu prolongée peut changer du tout au tout les conditions du drainage, remplir les bassins fermés et les faire déborder jusqu'à la mer. La deuxième partie retrace l'évolution du peuplement et des cultures depuis l'époque carthaginoise jusqu'à l'établissement du Protectorat. Les historiens — *genus irritabile* — sont sévères d'ordinaire pour ces raccourcis que les géographes plaquent plus ou moins adroitement sur leur construction : le paratonnerre, on le sait, attire la foudre, et ne protège pas toujours contre ses effets. Ici j'ai peine à croire que l'historien le plus pointilleux trouve quelque chose à redire dans ces pages denses, puisées aux meilleures sources ; en tout cas, elles font corps avec le livre : l'histoire de l'Ifrikia éclaire le présent et, réciproquement, les expériences actuelles permettent de se représenter la situation de la Byzacène à la fin de la période romaine.

La troisième et la quatrième partie traitent de l'habitat et des genres de vie. Cultures et élevage sont étudiés à deux reprises : une première fois en général, avec leurs procédés et leurs techniques (assez voisines en somme, sauf en ce qui concerne l'olivier, de ce qui se pratique dans le reste de l'Afrique du Nord), une seconde fois dans le cadre régional qui est celui où les problèmes du temps présent, extension des cultures arbustives, progrès de la colonisation, fixation des nomades, mobilité croissante des sédentaires, se posent sous leur véritable aspect géographique. Moins apparents sont les liens de la maison avec le sol, car cette maison n'a rien de proprement sahélien, ni même de spécialement rural : « Loin d'être comme dans nos vieux pays d'Europe un fait d'économie agricole, la maison rurale, tout comme la maison urbaine, est un fait de civilisation très ancienne » (p. 382). Cependant, ces habitations atypiques ont une place bien à elles qui traduit fidèlement ou la longue insécurité pour les maisons du Sahel, tassées comme les maisons d'un village picard, ou la pacification récente pour les maisons sfaxiennes, cubes blancs dispersés au milieu des jardins. Si la maison la plus banale a sa place dans le paysage, à plus forte raison les villes composent-elles à elles seules des paysages. M. Despois excelle à décomposer leurs masses et à scruter leurs différentes formes d'activité, tout en évoquant avec bonheur les quais malodorants de Sfax, le charme nostalgique de Monastir, l'âme orgueilleuse et mystique du Kairouanais.

Entre la deuxième et la troisième partie, un chapitre consacré au problème du changement des conditions naturelles à l'époque historique forme la clé de voûte de l'édifice : quelques pages seulement, mais où, sur un sujet rebattu et qu'on aurait pu croire épuisé par Gsell, M. Despois a trouvé moyen d'apporter quelques observations personnelles qui confirment les conclusions négatives

du grand historien de l'Afrique du Nord. Ainsi l'absence de toute trace d'oliviers antiques, dans la région d'El Agareb, au S.-O. de Sfax, au sol plus lourd que celui de l'arrière-pays sfaxien, semble bien indiquer que le climat était déjà au premier siècle de notre ère aussi sec qu'aujourd'hui ; en effet, avec quelques centimètres de pluie en supplément, les terres lourdes eussent certainement été plantées comme le Sahel.

De cette ample confrontation des vestiges anciens et de la carte actuelle, il résulte que le Sahel et la Basse Steppe, quoique relativement favorisés par la proximité de la mer, l'humidité de l'atmosphère et la prépondérance des sols légers, seraient condamnés par l'irrégularité et l'insuffisance des pluies à la vie semi-nomade sans l'effort de l'homme. C'est grâce à son action millénaire, interrompue pendant les invasions arabes, reprise et consolidée depuis l'établissement du Protectorat français, que la limite de la culture sèche et de la vie sédentaire a pu être portée plus loin vers le Sud qu'en n'importe quel autre point de l'Afrique du Nord française.

Par cette brève analyse, on peut juger de l'heureux équilibre entre les différentes parties. C'est le moindre mérite d'un ouvrage qui s'impose autant par ses qualités de fonds que par son élégante présentation. M. Despois a su tirer son bien d'une littérature pour le moins inégale, de laborieuses enquêtes sur place, et de dossiers administratifs jalousement gardés. Une prudence avertie a présidé à la mise en œuvre des résultats. Peut-être pourrait-on reprendre quelque détail, regretter par exemple l'incertitude où nous demeurons — non certes par négligence de l'auteur, mais par défaut d'expérimentation — sur des questions aussi importantes pour la culture que l'influence des rosées ou l'absorption directe de l'humidité par les végétaux et par le sol, — discuter et tout au moins élargir l'explication proposée pour l'agglomération de la population rurale dans le Sahel (1) : ce seraient chicanes déplacées quand tout le livre répond de la probité et de la science de son auteur.

Il en résulte que sur beaucoup de points, ce livre précisera ou

(1) « L'insécurité en est la seule cause » (p. 381). — Sans nier le rôle de l'insécurité, il est permis de croire que les causes sociales et agraires n'y sont pas étrangères. On ne voit pas d'abord comment les maisons auraient pu se disperser dans les jardins et autour des puits, alors que plus de la moitié des habitants possèdent moins de 50 oliviers et sont obligés d'aller labourer loin de leurs arbres ; ici comme dans une partie de l'Europe l'agglomération doit être en relation directe avec le morcellement. Par ailleurs les terres de céréales des *henchir* étaient jadis de jouissance collective et, la moisson terminée, elles servaient de pâture pour les troupeaux de tous les habitants. S'il est vrai, comme le dit M. Despois lui-même, que « la communauté villageoise a essentiellement pour base une communauté agraire », le rassemblement des maisons rurales sur un seul point était la condition nécessaire à la jouissance des droits collectifs et à une pratique de la culture et de l'élevage conforme aux vieilles habitudes d'entr'aide.

modifiera des idées communément admises, notamment en ce qui concerne l'irrigation. Non content de distinguer deux formes d'arrosage trop souvent confondues, l'irrigation par eau de source ou de pluie, telle qu'elle est pratiquée dans les jardins du Sahel, et la submersion des terres par des oueds en crue qui est la spécialité des plaines kairouanaises, l'auteur discute à plusieurs reprises le rôle et les limites de chacune d'elles. Dans le passé, il ramène à leur juste mesure les travaux hydrauliques de la période romaine, auxquels une légende tenace attribue la richesse agricole de la Byzacène ; pour le présent, il marque les bornes qu'imposent à l'irrigation, d'une part la pauvreté relative des nappes souterraines, d'autre part la nécessité de ne pas épuiser les sols par un lavage inconsidéré. Ses préférences vont à la culture sèche dont il nous décrit deux exemples vraiment typiques : la culture sahélienne, culture de terrasses ou de fonds de vallées, où chaque versant sert d'impluvium, et la culture sfaxienne, culture de plaine et de sol léger dans laquelle les arbres sont largement espacés et les intervalles soigneusement ameublis et débarrassés de toute végétation : d'un côté ce qu'on pourrait appeler le ruissellement dirigé, de l'autre l'évaporation supprimée.

D'autres chapitres vont plus loin encore ; nulle part, à ma connaissance, le problème de la fixation des nomades n'avait été l'objet d'une analyse aussi fouillée. Ces nomades, il est vrai, sont bien différents de ceux que nous avons l'occasion de rencontrer en Algérie ; jamais ils n'ont pratiqué régulièrement l'estivage dans le Tell ; même avant le Protectorat, ils plantaient des cactus et semaient tous les ans : des semi-nomades tout au plus, des présédentaires, voilà ce que nous avons trouvé. Les progrès n'en ont pas moins été remarquables, aussi bien dans la région de Sfax, sur des terres domaniales, que dans l'arrière-pays de Sousse, sur des terres collectives ou sur des habous. L'administration a favorisé cette situation, mais elle ne l'a pas en général provoquée. Contrairement à l'opinion de Ratzel, reprise récemment par un auteur allemand, le nomade, ici, se fixe spontanément par imitation, par réaction contre les empiétements de la colonisation, enfin par nécessité, pour rétablir l'équilibre entre les ressources alimentaires et le nombre toujours croissant des bouches à nourrir. Sur les résultats de cette fixation, M. Despois avait porté naguère (2) un jugement assez sévère, inspiré probablement par la crise agricole de 1934. Il nous donne aujourd'hui une note plus optimiste. Le nomade ne peut pas changer de mentalité en un jour ; mais il s'attache peu à peu à la terre ; les olivettes s'étendent ; les migrations pastorales se restreignent et pourront sans doute être encore réduites ; seul le nomadisme de travail doit subsister.

(1) P. G. Merner, *Das Nomadentüm im Nordwestlichen Afrika*, Stuttgart, 1937. (Compte rendu par R. Capot-Rey, dans *Annales de Géogr.*, 15 mars 1939, p. 184-190).

(2) J. Despois, *La fixation des Bédouins dans les steppes de la Tunisie orientale* (*Revue Tunisienne*, 2e-3e trimestres 1935, p. 347-361).

Il serait absurde d'étendre cette conclusion telle quelle aux autres pays de l'Afrique du Nord. Les steppes algériennes notamment ne disposent pas, pour toutes sortes de raisons, des éléments de fixation qui ont grandement facilité la mue des nomades tunisiens. La sédentarisation telle qu'elle s'y opère, par extension des cultures de céréales, demeure toujours précaire par suite du climat ; en outre l'afflux des nomades et des troupeaux sahariens est, sur certains points comme le Sersou ou les plaines constantinoises, plus important qu'en Tunisie. Le maintien du parcours sur les Hautes Plaines semble donc dans l'ensemble la solution la plus conforme à leur vocation ; mais il ne manque pas de cantons de montagne où la fixation est possible — et d'ailleurs commencée — et pour lesquels on peut retenir l'expérience tunisienne.

Cette expérience de sédentarisation, en bonne voie de réussite, constitue la véritable conclusion du livre, le dénouement du drame où s'affrontent, depuis l'époque carthaginoise au moins, les deux humanités qui habitent ces confins. Un jour E.-F. Gautier, cherchant un fil conducteur au milieu d'une succession d'événements extraordinairement chaotiques et embrouillés, a tiré de l'histoire du Maghreb cette philosophie : « A travers deux millénaires entiers, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, le Maghreb a toujours été coupé en deux moitiés irréconciliables. Nous disons aujourd'hui les Arabes et les Kabyles. L'antiquité disait les Numides et les Maures. Le Moyen âge arabe a dit les Botr et les Béranès. Ce sont des noms différents, successifs, s'appliquant aux mêmes entités profondes, les nomades et les sédentaires, des entités indestructibles, comme le sol même ». La même leçon se dégage des changements survenus dans le paysage de l'Ifrikia. Que le livre de M. Despois paraisse treize ans après les « *Siècles obscurs* », quelques mois même après la mort de Gautier, c'est la preuve que l'œuvre de ce grand esprit n'a pas cessé de nous exciter.

Précisément parce qu'il reprend la thèse majeure de Gautier, en l'appliquant à l'une des parties du Maghreb historiquement les mieux connues et économiquement les plus avancées, le livre de M. Despois permet d'en contrôler les arguments et d'en fixer la portée. On notera d'abord avec quel scrupule — le mot s'impose pour un ouvrage fouillé dans les moindres détails et aux jugements délicatement nuancés — M. Despois s'est exprimé sur les destructions opérées par les Bédouins : « Il n'est pas du tout paradoxal de dire que la végétation (de la Basse Steppe) a été plus dégradée et transformée par la mise en culture et par la charrue du sédentaire et du colon que par le nomade et son troupeau » (p. 246). Cette remarque suggère que, dans le procès qui oppose nomades à sédentaires, tous les torts pourraient bien ne pas être du même côté.

Personne ne songe assurément à blanchir le nomade ; contre Ibn Khaldoun, qui plaiderait ? Il s'agit seulement de reconnaître à la culture, à certain mode de culture, une part de responsabilité dans l'appauvrissement du sol et par là dans la régression de la vie sédentaire au sein de cette contrée.

En pays de steppe la culture n'est possible que de deux façons : en suppléant au défaut de pluie par l'irrigation, ou bien en supprimant toutes les causes de déperdition d'eau à la surface du sol, ce qui est le principe de la culture sèche. L'une et l'autre méthodes ont leurs inconvénients. La première, même conduite avec toutes les précautions désirables, fait disparaître les minéraux solubles, particulièrement abondants dans le sol des pays arides et elle n'apporte aucun élément fertilisant, sauf quand l'eau provient d'oueds en crue. L'irrigation proprement dite, c'est-à-dire l'arrosage avec des eaux décantées, eau de source, de puits ou de barrage, doit donc appauvrir le sol et entraîner à la longue une baisse des rendements, à moins que l'homme n'y remédie par l'apport d'engrais ; or ce remède ne peut être envisagé tant qu'on suppose une cloison étanche entre cultivateurs et pasteurs.

Plus redoutables encore pour le sol sont les effets du dry farming. On sait que celui-ci consiste essentiellement à nettoyer le champ de toute végétation pendant l'année de jachère et à maintenir la terre arable, par des façons répétées, à l'état de couche pulvérulente. C'est priver le sol de ses deux protecteurs les plus efficaces, l'herbe et la croûte. Lorsque le jardinier sfaxien passe et repasse sa *maacha* entre les oliviers pour enlever le chiendent, il ouvre la porte au ruissellement, si le terrain est en pente, et surtout à l'érosion éolienne car ce ne sont pas des arbres espacés de 24 mètres qui peuvent arrêter le vent. Pour être moins apparent que celui qui résulte des incendies de brousse au Soudan, le dommage n'en est pas moins du même ordre. La culture sèche avait donné des résultats remarquables dans les pays méditerranéens où elle était pratiquée de façon plus ou moins empirique sur de petites plaines protégées contre les agents d'érosion ; lorsqu'on l'a étendue à de vastes contrées, aux Etats-Unis et à l'Australie, on a constaté au bout de quelques années une dénudation accentuée et une baisse parallèle des rendements, à tel point qu'il a fallu parfois abandonner des fermes pour laisser se reconstituer la steppe ou la prairie ; dans ces conditions l'irruption d'une tribu nomade, sans cesser d'être un mal, peut apparaître comme un moindre mal pour la végétation, et même comme un bienfait pour le sol.

A un autre point de vue encore, la vie sédentaire porte en elle un germe de décadence pour les contrées arides. Pratiquée sur une grande échelle, de façon exclusive, la culture de n'importe quelle plante conduit à la surproduction et à la mévente. Or les possibilités des pays arides aussi bien en arbres qu'en céréales sont plus limitées que celles des pays humides ; qu'on en juge par l'exemple des olivettes sfaxiennes. Encore que les éphémérides soient cruelles à un moment où la queue s'allonge devant la boutique des épiciers, il faut bien rappeler qu'en 1935 les Tunisiens criaient famine entre leurs jarres pleines d'huile. Pareille situation peut se reproduire, une fois les hostilités terminées, quand l'arachide recommencera d'arriver aux quais de Marseille et quand les nouvelles plantations d'Algérie ou de Tripolitaine seront en plein rapport. M. Despois, qui pose incidemment la question, ne redoute guère cette éventualité. Mais peu importe l'avenir. Il suffit que cette situation ait pu se présenter une fois, par exemple à la fin de la période romaine, lorsque les exportations de l'Afrique furent devenues difficiles, pour que le pays se soit dépeuplé avant toute invasion. Ces crises, en effet, frappant toujours plus durement les petits propriétaires dépourvus de capitaux, amènent la concentration de la propriété et déterminent un mouvement d'exode rural.

Si les choses se passent bien ainsi, si le sol s'appauvrit ou se volatilise par l'effet d'un défrichement trop parfait, si la campagne périodiquement se dépeuple à la suite de crises économiques, le nomade n'est plus « ce pelé, ce galeux d'où viendrait tout le mal », le sédentaire peut être aussi malfaisant. Gautier avait cru pouvoir enfermer l'histoire du Maghreb dans une antithèse. A regarder notre île avec la loupe de M. Despois, on voit mieux tout ce que cette simplification avait d'outré. Adversaires irréconciliables, le nomade et le sédentaire le sont assurément, mais en même temps ils se complètent : bien mieux ils s'appellent les uns les autres. Par son absurde entêtement à labourer toujours le même champ — absurde en pays aride s'entend — le cultivateur aventuré au delà du Tell fraye une piste aux pasteurs ; mais l'empire de ceux-ci une fois établi, la sécurité assurée, les transports devenus réguliers et faciles, le nomade glisse à la vie sédentaire, ainsi qu'il le fait aujourd'hui dans la steppe tunisienne. Ainsi le livre de M. Despois, comme tout bon livre, invite à reprendre l'œuvre mère dont il est issu et à en discuter les conclusions, dans le cas du Maghreb à opposer à une conception catastrophique de l'histoire, succession d'invasions, de révoltes, de brusques flambées et de longs engourdissements, une évolution cyclique.

M. Despois n'a rien dit de la situation politique et il n'avait pas à le faire. N'étant pas tenu à la même discrétion, nous pouvons tirer de son livre des éléments d'information. Le nombre des étrangers est faible ; pas un seul colon parmi eux, rien que des pêcheurs et quelques artisans dans les villes. Partout les Français l'emportent de beaucoup sur les autres Européens. A la campagne, ils demeurent peu nombreux, en dépit de quelques essais de colonisation officielle ou privée, mais leur rôle est loin d'être insignifiant. Les uns dans les plaines du Nord ont créé de grands domaines où l'on pratique méthodiquement une agriculture mixte qui combine le blé, l'olivier et l'élevage ; les autres, dans la région de Sfax,

dirigent de loin l'exploitation de leurs olivettes, apportant aux cultivateurs indigènes l'appui de leurs capitaux, de leur initiative et de leur connaissance du marché. Ils ont été non pas précisément des moniteurs — car l'Européen a peu ajouté à la technique locale — mais des lanceurs de l'affaire sfaxienne. Nulle part peut-être en Afrique du Nord l'expression consacrée de collaboration franco-indigène ne correspond mieux à la réalité.

Que cette collaboration ait eu d'heureux résultats pour l'ensemble du pays, tout le prouve : l'extension des terres cultivées, l'accroissement de la production d'huile et de blé, le développement des ports, la merveilleuse ascension de la population indigène. Ce sont là nos meilleurs titres à conserver dans la Régence une place privilégiée.

R. CAPOT-REY.

Antonio CESARO. — *L'arabo parlato à Tripoli, grammatica, esercizi, testi vari.* — 292 pp. in-12. Grammatiche e lessici delle lingue dell'Africa Italiana. Milan (Mondadori) 1939.

La préface de ce livre commence par des extraits d'une lettre du Ministère de l'Afrique Italienne, extraits intéressants au plus haut point et qui expriment des idées dont la dialectologie d'Afrique du Nord pourrait faire son profit. D'après ces extraits, il y aurait lieu de « combler une grave lacune » en rédigeant un manuel « qui ait un caractère en même temps scientifique et pratique » ; tout en disant « si possible le dernier mot en la matière », ce manuel devrait « pouvoir servir pour les écoles, les fonctionnaires, les gens instruits ». Puis la lettre formule quelques directives générales : le manuel devra se borner à décrire la langue de la ville de Tripoli « car il n'est pas possible de parler d'un dialecte de la Tripolitaine, et encore moins d'un dialecte libyque » : de fait les parlers de la Libye sont assez proches entre eux pour que quelqu'un connaissant celui de Tripoli se fasse comprendre ailleurs et comprenne ce qu'on lui dit ; « l'exposé grammatical doit être sobre, et accompagné d'exercices pratiques... » ; il faudra employer dans le manuel « la transcription scientifique traditionnelle, mais éviter les exagérations de Stumme et de Griffini en ce qui concerne les voyelles ; ne pas introduire de signes nouveaux autres que ceux déjà employés dans les textes scientifiques ».

Ces principes sont excellents, et l'on ne peut qu'y souscrire. En Algérie non plus, entre des livres de classe fort élémentaires et les monographies difficiles de W. Marçais et de M. Cohen, il n'existe à peu près aucun ouvrage qu'on puisse recommander à qui veut s'instruire de l'arabe algérien. L'idée de se borner à un parler déterminé, en l'espèce celui de la ville de Tripoli (déjà décrit, en

particulier, par H. Stumme, *Märchen und Gedichte aus der Stadt Tripolis* avec un bon exposé grammatical), est fort soutenable, d'autant que le parler de Tripoli n'est pas ou n'est plus un parler de sédentaires : le seul trait sédentaire qu'il présente est la perte des spirantes interdentales, confondues avec les anciennes occlusives dentales ; l'effort d'adaptation exigé ensuite pour acquérir un parler de nomades est ainsi réduit au minimum. En Algérie, il ne serait pas possible de procéder de la même façon : le parler d'une ville comme Alger est d'un type sédentaire trop accusé, et son extension géographique trop limitée pour qu'on puisse le proposer comme base de départ pour l'étude des parlers algériens : c'est un parler de nomades qu'il faudrait absolument choisir. On peut d'ailleurs regretter que, tout en faisant du parler de Tripoli la base de son livre, A. Cesaro n'ait pas plus souvent rappelé (par des notes au bas des pages, par exemple, ou par des paragraphes en caractères plus petits insérés dans son texte) les faits principaux des autres parlers de la Libye : son ouvrage y aurait certainement gagné en portée pratique. On approuvera également la limitation de l'exposé grammatical aux traits essentiels, et l'adjonction aux différents chapitres de vocabulaires, d'exercices et de petits textes dont l'utilité pratique est incontestable ; un second volume que l'auteur nous annonce (p. 12) contiendra d'ailleurs d'autres textes et un lexique. — Quant à la simplification de la transcription, surtout en ce qui concerne les voyelles, c'est une heureuse tendance de la dialectologie arabe actuelle : on retrouve cette tendance tant dans la *Chrestomathie Marocaine* de G. S. Colin que dans la *Grammaire du dialecte libano-syrien* du P. Nakhla (dont j'ai rendu compte ici même) ; toutefois la « transcription scientifique traditionnelle » aurait gagné à divers amendements, notamment en ce qui concerne les vélaires et les « laryngales ».

Ceci dit sur les principes généraux qui ont présidé à la rédaction de ce livre, venons-en à diverses remarques de détail :

La phonétique du parler a été résumée en 25 pages ; en ce qui concerne le tableau des consonnes, il aurait mieux valu séparer, p. 15, dans les dentales et postdentales, les occlusives *t*, *ṭ*, *d*, *ḍ*, de la nasale *n*, des sifflantes *s*, *z*, *ṣ* et surtout des liquides *l* et *r* ; de même il aurait mieux valu distinguer les palatales en chuintantes prépalatales *š* et *ž* et en occlusives postpalatales *k* et *g*. Parmi les « observations sur les consonnes », p. 18, on notera une définition contestable du ɛayn : ce n'est pas une laryngale, et on ne l'obtient pas « en comprimant la glotte et en faisant aussitôt après sortir la voix » : le ɛayn est au contraire une pharyngale et on l'obtient par constriction du pharynx ; l'expression « en faisant aussitôt après sortir la voix » est ambiguë et pourrait laisser croire qu'il s'agit d'une occlusive, alors que le ɛayn est une continue. P. 19, la possibilité d'un *h* sonore n'est pas indiquée ; p. 20, le *ḥ* ne se prononce pas de la même façon que le *h*, mais plutôt par

constriction pharyngale, comme le ɛayn dont il est la sourde ; pp. 20-21, l'auteur a signalé avec raison l'existence de variétés emphatiques de *r* et de *l* ; on notera avec l'auteur, pp. 23-24, l'absence presque complète du *q* vélaire sourd (sauf dans quelques emprunts à la langue classique) et son remplacement par un *g* postpalatal sonore : c'est là un fait qui souligne le caractère de parler de nomades que présente ce dialecte. La réduction des timbres vocaliques à sept principaux, au lieu des quinze timbres que distingue Stumme, simplifie notablement la transcription. P. 26-27 est indiquée l'importance et la fixité, quant au timbre, des voyelles longues, s'opposant aux fréquents changements de timbre des voyelles brèves ; il y aurait eu lieu de signaler que les *-ā* longs accentués en finale subissent une forte *'imâla*, c'est-à-dire passent à *-ę̄*, les autres (par exemple ceux des suffixes pronominaux *-hā*, *-nā*) et la terminaison féminine subissant une 'imâla moins forte, (que l'auteur ne note pas), c'est-à-dire passant à *-ä* ; il aurait peut-être fallu noter aussi qu'à Tripoli *ē* long (provenant de *ā* long ou de la réduction de la diphtongue *ai* : p. 28) et *ō* long (provenant de la réduction de la diphtongue *au* : p. 28) ne subissent aucune « fracture » et diphtongaison ascendante en *iă*, *uă* soit en finale absolue accentuée, soit en syllabe fermée accentuée — comme cela a lieu dans les parlers de nomades sud-tunisiens (que j'ai appelés « parlers E ») — et se maintiennent avec leurs timbres *e* et *o*.

Au bas de la p. 27 on relèvera l'importante remarque suivante, qui s'appliquerait à beaucoup de parlers arabes : « dans l'arabe de Tripoli, l'accent de phrase l'emporte sur l'accent de mot... » ; le même fait est de nouveau signalé dans les pp. 29-31, consacrées à l'accent de mot : « l'accent (de mot) placé suivant les règles précédentes ne reste cependant pas fixe quand les mots viennent à se trouver l'un à côté de l'autre dans la phrase parce que, comme il a déjà été dit, sur l'accent de mot prévaut l'accent de phrase, c'est-à-dire l'intonation, le relief plus grand donné par celui qui parle à certains mots, regroupant même les mots voisins sous un unique accent principal ». — Mais ces vues nettes sur l'accent ne s'accompagnent malheureusement pas d'un exposé aussi satisfaisant sur le maintien ou la chute des voyelles : on trouve seulement dans les pp. 31-32 un principe général : les voyelles auraient tendance à s'abréger d'autant plus qu'elles sont plus loin de la syllabe accentuée, les longues devenant demi-longues ou brèves, les brèves devenant ultra-brèves ou disparaissant complètement ; puis après quelques exemples trop peu nombreux pour être clairs, ce paragraphe se termine, à la surprise du lecteur, par la déclaration suivante : « tous ces changements de voyelles se produisent selon certaines lois phonétiques, que nous n'examinerons pas ici en détail, étant donné le caractère essentiellement pratique de notre étude ». Ces lois relatives au maintien ou à la chute des anciennes voyelles brèves, et à l'apparition de voyelles de disjonction, ont au contraire une grande importance pratique : c'est parce qu'ils ne les connaissent pas que les étudiants commettent si souvent des erreurs dans la formation du féminin des noms, dans l'annexion au nom des suffixes pronominaux, dans la conjugaison du verbe, etc. Il y aurait eu lieu de les formuler expressément dans le chapitre consacré à la phonétique, quitte à revenir sur leur application dans les différents chapitres de la morphologie. Mais l'auteur ne les a pas formulées, peut-être parce que lui-même ne les concevaient pas nettement : le principe énoncé ci-dessus et relatif à l'accent aurait pu en effet être remplacé avec avantage par la règle fondamentale du vocalisme maghrébin : « les anciennes voyelles brèves en syllabe ouverte ont tendance à tomber ou à devenir ultra-brèves », et par celle qui préside d'ordinaire à l'apparition des voyelles de disjonction à l'intérieur des groupes de consonnes difficilement prononçables « la voyelle de disjonction se place entre les deux premières consonnes du groupe consonantique difficilement prononçable » ; il aurait été prudent de remarquer que l'accent de mot a en tout cela très peu de part, et que sa place est déterminée par les règles de vocalisme, bien plus qu'elle ne détermine ces règles. Mais on peut penser aussi que l'auteur s'est trouvé gêné pour formuler ces règles par l'ambiguïté de la position du tripolitain à l'extrémité orientale de l'arabe maghrébin, dans une zone où l'influence orientale commence à se faire sentir : certaines formes qu'on rencontre dans le livre se laissent mal expliquer par les règles maghrébines de vocalisation et font penser à de l'égyptien. Par exemple, pp. 41-44, on trouve à côté des formes ***lĕ-mdîna***, ***le-kbîr***, correctes du point de vue maghrébin, des formes telles que ***el-mĕdîna***, ***el-kĕbîr***, ***el-'àskări*** (au lieu de ***el-'askri***), ***'azûza*** (au lieu de ***'zûza***, ***'azûza***), dont l'aspect oriental est frappant ; p. 46, on note une forme ***kitâb*** au lieu de ***ktâb*** ; on remarquera, p. 47, l'étonnante forme ***šbahak*** « il t'a vu » au lieu de ***šabhak*** attendu (à moins que ce soit une faute d'impression) ; en ce qui concerne le féminin, on remarquera aussi le duel ***ḫdimatên*** p. 90, au lieu de ***ḫdimtên*** attendu ; dans le texte de la p. 94 : l. 2 ***sána*** au lieu de ***sné*** (Stumme, p. 262) ; ***ziyâret*** au lieu de ***zyâret*** ; l. 3 ***l-mašâyeḫ*** au lieu de ***lĕ-mšâyeḫ***, etc. ; dans la conjugaison du verbe, il faut noter les formes ***yél'ăbū***, ***ál'abū***, **p. 194** ; ***yóṭlŏbū***, ***óṭlŏbū*** **p. 201** ; ***yéḫdĕmū***, ***éḫdĕmū*** p. 203 ; ***yéfsĕdū***, ***éfsedū*** p. 207 : si l'on se reporte à la liste de 113 verbes établie par Stumme, pp. 230-33, on ne trouve que 26 exemples, soit moins d'un sur quatre, de conservation à l'inaccompli pluriel de l'ancienne voyelle radicale à sa place ancienne, selon les modèles de conjugaison de Cesaro — et sur ces 26 exemples, 22 ont pour 2e ou 3e consonne radicale une laryngale ou une pharyngale, 4 seulement d'autres consonnes ; au contraire le « ressaut » ou l'absence, à l'inaccompli pluriel, de toute voyelle radicale, traitements plus conformes aux principes phonétiques maghrébins, apparaissent dans les 87 autres verbes (en particulier ***yúṭulbu***

p. 231, *yélaɛbu* p. 232). Le traitement des voyelles brèves en syllabe ouverte est le point sur lequel le livre de Cesaro pourrait être discuté et où des vérifications et des contre-épreuves seraient souhaitables.

En morphologie, dans le paragraphe relatif aux pronoms personnels indépendants et suffixés, pp. 44-49, on signalera seulement l'absence de distinction de genre au pluriel, et même, dans le pronom suffixe, à la 2e pers. du singulier — trait essentiellement maghrébin ; on notera aussi le suffixe *-ah* de 3e pers. sing. masculin, caractéristique des parlers de nomades sud-tunisiens et tripolitains (parlers E). Les paragraphes relatifs aux pronoms non personnels, aux adverbes et aux prépositions (pp. 58-82) sont abondants et bien développés. Le chapitre du nom, pp. 89-166, mériterait les mêmes éloges ; toutefois le paragraphe sur le duel, pp. 106-109, est parsemé de formes à vocalisation suspecte (voir ci-dessus) : *bugratên*, *dgîgatên*, *sanatên*, *marratên* (Stumme, p. 261, *marrtên*), etc. ; on regrettera aussi que l'annexion des pronoms suffixes aux noms dont la vocalisation se modifie quand la dernière syllabe devient ouverte (par exemple *smen* « graisse » ou *maṭbaḫ* « cuisine ») ne soit pas présentée sous forme de paradigme frappant pour les étudiants.

Le verbe est également fort bien traité : pp. 173-255 ; là aussi l'annexion des pronoms suffixes aux différentes formes verbales (pp. 209-211) aurait dû être présentée sous forme de paradigme : il est indispensable que l'étudiant puisse voir du premier coup que *kteb + ah* donne *ketbah* « il l'a écrit », que *ketbet + ah* donne *ketbâtah* « elle l'a écrit » avec un allongement caractéristique des parlers de nomades E (que l'auteur a d'ailleurs correctement signalé p. 210). Parmi les formes dérivées, la viie (réfléchi en *n-*) et la viiie (réfléchi en *-t-* infixé) sont toutes deux bien attestées dans ce parler. Parmi les verbes faibles, on notera la conjugaison des verbes à 3e radicale faible, dont l'accompli 3e personne est : masc. sing. *nsē*, fém. sing. *nset*, plur. *nsu* (formes caractéristiques des parlers E) ; le verbe doublement faible *rē* « voir » n'est employé qu'à l'accompli (mais inaccompli *yara* chez les israélites) ; le verbe *bē* « vouloir » n'est employé à l'accompli qu'à la forme négative : *mâ bâ-š* « il n'a pas voulu », mais l'inaccompli *yebbi* est normalement employé. — Le premier volume de l'ouvrage se termine par quelques fac-similés de textes arabes manuscrits.

Les remarques qui précèdent ne doivent pas affaiblir l'impression d'ensemble : on a là un excellent manuel, meilleur que la plupart de ceux qui existent pour l'arabe dialectal, et qui, même au point de vue strictement scientifique, sera un instrument de travail utile.

JEAN CANTINEAU.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1940.

Au cours de l'année 1940, les travaux archéologiques ont été surtout poussés dans les grands chantiers, afin d'éviter le chômage d'une main-d'œuvre employée depuis plusieurs années et fixée dans le voisinage des lieux de fouilles.

Dans le département de Constantine, à Djémila, Mme de Crésolles a poursuivi le dégagement du Forum Sud, auprès de la nouvelle Basilique civile. De petits thermes ont été exhumés et de nombreuses maisons d'habitation. A Timgad, le chantier a fait preuve d'une grande activité : le dégagement du fort byzantin se poursuit rapidement. M. Godet y a retrouvé plusieurs dizaines d'inscriptions dont certaines de la plus haute importance pour l'histoire de Timgad. Les aménagements intérieurs du fort que l'on continue à découvrir sont toujours en très bon état. On commence à bien distinguer un édifice plus ancien et que le fort avait recouvert. La consolidation des murailles se poursuit au fur et à mesure que les travaux de fouille progressent. Les travaux d'aménagement du Musée neuf avancent de façon satisfaisante : à peu près tout le sol est pavé de mosaïques.

A Lambèse, la fouille de l'amphithéâtre continue méthodiquement : une belle inscription mentionne des réfections du *podium* et des gradins sous le règne de Marc-Aurèle et de Commode. Une exploration de l'emplacement du Monument commémoratif de la visite d'Hadrien a procuré 72 nouveaux fragments des allocutions prononcées par l'Empereur au cours de son inspection.

A Hippone, M. Choupaut a achevé de fouiller ce qui reste du théâtre antique et de ses dépendances.

A Khemissa, où M. Sassy travaille à dégager les alentours du Forum Neuf, a été exhumée une belle statue, en très bon

état, de l'empereur Lucius Verus. A Tébessa, un cimetière antique, fouillé par M. Laout, a livré de nombreuses épitaphes chrétiennes.

Après une exploration de la vallée de l'Oued el Arab, dans l'Aurès, Mme Alquier a commencé des recherches sur le site de Bagai. Des inscriptions importantes ont été découvertes dans la forteresse byzantine. Un monument a été fouillé qui semble avoir été une mosquée.

Vers la fin de l'année, les fouilles de M. Ginther, de la Société Historique de Sétif, ont repris à Mons, avec le concours de M. Demarquette, Administrateur de la Commune Mixte des Eulma.

Il convient enfin de mentionner l'installation de chantiers de travailleurs démobilisés dans la région de Constantine : l'un à Tiddis (Aïn-Kherma), l'autre à Mchira. Ces travaux, que contrôlent MM. Berthier et Martin, vont de pair avec des fouilles dans la région de l'Oued Rhezel, faites par M. Berthier avec le concours de M. l'Administrateur d'Aïn-Mlila, et qui exhument des édifices de l'époque chrétienne.

Dans le département d'Alger, c'est à Cherchel et à Tipasa que des travaux ont eu lieu.

A Cherchel, M. Glénat a exploré le sous-sol de terrains où des travaux de défense passive avaient révélé des vestiges intéressants. C'est ainsi que dans la partie occidentale de la ville actuelle, a été retrouvé un quartier de la ville antique : une rue pavée a été suivie sur une certaine longueur. Elle était bordée à droite et à gauche d'édifices importants, maisons, édifices publics, où l'on a retrouvé des mosaïques ornementales déposées au Musée. Plus à l'Ouest, au pied des remparts modernes, une belle maison a été découverte auprès d'une rue parallèle à celle déja mentionnée, ce qui fournit des alignements intéressants pour le plan de la ville. Un bassin, orné de mosaïques représentant Ulysse et les Sirènes et de la statuette d'un Amour chevauchant un dauphin, prouve que la maison était riche et embellie d'œuvres d'art. Les fouilles y continuent.

A Tipasa, le chantier, sous la conduite de M. Petelaud, a poursuivi le dégagement complet de l'église d'Alexandre et de ses abords, dans le Cimetière de l'Ouest. Désormais l'église

est entièrement fouillée. On a eu la surprise d'y découvrir, dans l'angle Sud-Est, l'entrée d'une chapelle creusée dans le flanc de la colline et qui renfermait onze caveaux, d'ailleurs vides. Il s'agit, sans doute, du lieu de sépulture des premiers évêques de Tipasa, qui plus tard furent transférés dans l'église elle-même. Dans le cimetière contigu à l'édifice, au Nord, un enclos renfermait six tombes surmontées de tables d'agapes (*mensae*) avec inscriptions de martyrs, une épitaphe du martyr Victorinus, datée de 239 et d'autres épitaphes sur mosaïque. Au Sud, à proximité de l'église, un caveau souterrain contenait douze sépultures creusées dans le rocher, selon un plan rayonnant. Une villa, fouillée dans le parc Trémaux, a livré des fragments de fresques et de nombreux graffitti.

Les recherches, confiées habituellement chaque année aux membres de l'Ecole de Rome, n'ont pu avoir lieu en raison des événements. M. Meunier, architecte diplômé, ancien pensionnaire de la Villa Abd el Tif, a été, après sa démobilisation, titulaire d'une bourse d'Etudes du Gouvernement Général : il a consacré ses travaux à faire des plans et relevés des dernières fouilles de Tipasa et de Cherchel.

Le Directeur des Antiquités a fait, sur des indices procurés par la photographie aérienne, une fouille à une quarantaine de kilomètres au Sud de Barika. Grâce au concours de M. Ménétret, Administrateur de la Commune Mixte, un fort romain, le *Centenarium* d'*Aqua Viva* a été retrouvé. Il date de 303 ap. J.-C. et l'inscription dédicatoire fournit des renseignements précieux sur l'organisation de la frontière romaine du IVe Siècle dans le secteur de Tobna.

Signalons enfin une découverte fortuite de monnaies puniques en plomb et en bronze, dans le Quartier de la Marine à Alger, découverte qui a fourni la preuve de l'existence d'un comptoir punique sur le site d'Alger et qui nous a appris son nom : *Ikosim*.

Louis LESCHI.

Directeur des Antiquités de l'Algérie.

DECES DE M. EUGENE ALBERTINI.

M. Eugène Albertini, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Inspecteur Général des Antiquités et des Musées de l'Algérie, est décédé subitement à Paris, dans la nuit du 14 au 15 février 1941, à l'âge de 61 ans.

Depuis 1920, date de sa venue à Alger, il faisait partie de la Société Historique. Membre du Bureau de 1921 à 1926, il en a été le Vice-Président de 1927 à 1932. Il était depuis cette époque Membre honoraire de la Société. La *Revue Africaine* perd en M. Eugène Albertini un de ses collaborateurs les plus fidèles et les plus éminents. Elle tiendra à rendre au savant qui l'a honorée l'hommage que méritent ses travaux et les liens d'affection qui l'unissaient à elle.

L. LESCHI.

Le Gérant : JULES CARBONEL.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

Eugène ALBERTINI

(1880-1941)

Le 19 février 1941, à 19 heures, la Radio nous apportait la triste nouvelle du décès d'Eugène Albertini. En réalité, ses obsèques avaient été célébrées la veille, à Paris, et c'est dans la nuit du 14 au 15 février que nous avait quittés l'homme qui, il y avait à peine six mois, était encore parmi nous, à Alger.

Je voudrais pour les Membres de la Société historique dont il a fait partie, dès son arrivée en Algérie, qui l'ont choisi en 1925 comme vice-président, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1932 où il devint membre honoraire — et dans cette *Revue Africaine*, à laquelle il a fourni une précieuse et fidèle collaboration, évoquer l'homme et le savant que nous avons perdu.

Il y a des œuvres scientifiques qui se déroulent comme en dehors de la personnalité de leur auteur. Il est des cas où les travaux d'un savant sont placés, pour ainsi dire, sur un plan différent de celui sur lequel son existence suit son cours. Il y a l'homme et il y a le savant. Ceux qui ont bien connu Eugène Albertini savent que chez lui l'homme et le savant ne faisaient qu'un et que son œuvre ne peut s'étudier à l'écart de sa vie, qu'elle en est le reflet, qu'elle s'explique par elle.

***

Eugène Albertini est né à Compiègne, le 2 octobre 1880. Par son père, il avait une vigoureuse ascendance corse, sa famille étant originaire, comme il aimait volontiers à le rappeler, de Casaglione, village du Canton de Sari d'Orcino. C'est le cœur de la Cinarca, la vallée du Liscio, une petite région

qui a tenu une grande place dans l'histoire de la Corse et qui a conservé, parmi toutes les « pièves » et les cantons de l'Ile, son originalité et sa personnalité.

Ce pays, Albertini ne l'a connu qu'à l'âge d'homme, mais il s'en réclamait et ses attaches sentimentales avec la Corse étaient profondes. Son père, qui avait été professeur de Lettres au Collège d'Ajaccio, était venu ensuite au Collège de Compiègne. Il s'était marié dans cette dernière ville, s'y était fixé et c'est dans l'établissement où enseignait son père que le jeune homme fit ses études secondaires. Le père, je l'ai su par un de ses collègues, mort il y a peu de temps en Algérie, avait été le maître principal de son fils et celui-ci disait, par boutade, qu'il n'avait plus rien appris depuis ses années de collège.

En 1896, à seize ans, bachelier ès lettres, lauréat du Concours Général, Eugène Albertini vient à Paris, au Lycée Henri IV, préparer l'Ecole Normale Supérieure. Il eut pour professeur de Lettres Paul Monceaux qui vient de mourir, âgé de 82 ans. Et, en dépit de la boutade citée il y a un instant, l'excellent latiniste qu'était Albertini gardait à son maître et confrère de l'Académie des Inscriptions une grande reconnaissance pour l'enseignement qu'il avait reçu de lui. En ce temps-là régnait encore en latin, une méthode de traduction qui aboutissait à ce que l'on appelle « les belles infidèles », ces traductions où le sens précis, exact du texte, s'estompe et disparaît sous les fleurs du style. Paul Monceaux édictait, paraît-il, à ses élèves une règle sévère : la traduction française ne devait pas compter beaucoup plus de mots que la phrase latine. Pour qui connaît le caractère synthétique du latin, sa concision ramassée, il est facile d'imaginer les tours de force auxquels devaient se livrer les jeunes latinistes, mais à cette espèce de torture, quel entraînement n'acquéraient-ils pas pour la recherche du terme exact, quelle crainte salutaire de la périphrase et du délayage ?

En 1899, l'ancien élève du Collège de Compiègne obtenait le premier rang au Concours de l'Ecole Normale Supérieure. Mais il ne devait entrer à l'Ecole qu'après son année de service militaire, en 1900. Il y fut le condisciple de Paul Hazard, de Jacques Chevalier, de Pierre Martino. L'année d'après, il y fut rejoint par Jérôme Carcopino, son cadet du Lycée Henri IV.

Parmi les maîtres de conférences qui préparaient à l'agrégation des Lettres, il y en eut un dont l'enseignement fit une profonde impression sur le jeune normalien, ce fut Gustave Lauson. Il reconnaissait plus tard avoir goûté chez ce maître la méthode rigoureuse, le souci de l'exactitude historique, cette démarche scientifique qu'on n'avait pas accoutumé d'introduire dans l'histoire littéraire. Sans doute, y eut-il là, dans sa formation intellectuelle, un premier appel de l'histoire. Mais tout en préparant l'agrégation des Lettres, il fréquentait, comme l'ont fait tant de générations de normaliens, dans la petite salle du Collège de France qui, de nos jours, semble trop étroite pour contenir l'ample buste d'Ernest Renan, les cours d'Epigraphie latine de René Cagnat. Bien des années plus tard nous confrontions des souvenirs communs de courses hâtives le long de la Rue Saint-Jacques pour arriver à l'heure au Collège où la leçon d'Epigraphie commençait très tôt. Là, comme il aimait à le dire, il apprit à lire, et pour la première fois, au cours des explications d'inscriptions latines, il entendit résonner des noms africains : Lambèse, Timgad, Timgad surtout, dont les fouilles étaient en plein développement et dont René Cagnat devait cette même année publier le Musée, en collaboration avec Albert Ballu. A l'Ecole on l'appelait irrévérencieusement l'antichambre de l'Ecole de Rome, ce cours d'épigraphie latine. Il le fut réellement pour Albertini qui, reçu premier au concours de l'agrégation des Lettres, fut, à l'automne de 1903, envoyé à l'Ecole d'Histoire et d'Archéologie, c'est-à-dire au Palais Farnèse.

Ce qu'était l'Ecole de Rome au début de ce siècle, sous la direction de Mgr Duchesne, son prestige, la place qu'elle tenait dans la vie romaine, tout cela a été dit bien des fois. Mais ce qui ne sera jamais assez retracé, c'est l'impression que ressentait chaque nouveau-venu, cet émerveillement sans fin, après la rude vie des concours et des examens, de travailler dans une quasi-liberté, à des travaux non plus imposés, mais choisis, dans un des plus beaux cadres du monde.

Cette allégresse et ce bonheur, Eugène Albertini les avait ressentis, et bien qu'une typhoïde grave ait failli l'emporter

dès ses premiers jours d'Italie, il avait conservé de sa convalescence, puis de sa vie romaine, les souvenirs les plus chauds, tant des amitiés nouées ou confirmées au Palais Farnèse, avec l'abbé Constant, Jérôme Carcopino, Albert Grenier, Louis Halphen, Jacques Zeiller, et, à la Villa Médicis, avec Prost, Alaphilippe, que des excursions dans la campagne romaine, des petites « Osterie » derrière le Janicule, où, dans la compagnie de Helbig, on allait boire, en manches de chemise, le vin des Castelli Romani. Il y avait aussi les jeudis de Monseigneur Duchesne où fréquentaient avec les Français établis à Rome ou de passage — et Dieu sait s'il en passait des Français à Rome — des savants de toute nationalité, des représentants des deux Romes, la papale et la royale, parmi lesquels la comtesse Lovatelli, la comtesse Pasolini, le comte Primoli et un tout jeune et séduisant ecclésiastique qui ne s'appelait encore que l'abbé Pacelli.

Mais ce côté mondain de l'existence au Farnèse n'empêchait pas le travail, bien au contraire. La tradition voulait qu'un archéologue à son arrivée à l'Ecole prît pour sujet d'étude et de travail : un quartier de Rome, une ville d'Italie ou un empereur romain. Eugène Albertini jeta son dévolu sur l'Empereur Claude.

Aussi est-ce à ce sujet de recherches que se rattache le premier travail publié par lui. C'est un article des *Mélanges de Rome*, daté de Juin 1904 et intitulé: *La clientèle des Claudii.* Dans la même année des *Mélanges* paraissait un autre article : *Sur le Sarcophage à scène nuptiale de Saint-Laurent-hors-les-Murs.* Dès ces deux premiers travaux se dessinait pleinement la carrière qu'il allait suivre : l'histoire et l'archéologie. Et dans ces deux premiers articles on voit apparaître la méthode rigoureuse pratiquée par l'auteur.

Qu'il s'agisse d'une question d'histoire ou d'une question d'archéologie, la recherche des sources, leur discussion, la confrontation des hypothèses déjà émises sur le sujet, leur réfutation conduisent pas à pas à la conclusion. Dans ces premières armes de l'érudit apparaissent nettement les rigoureux principes dont il a fait sa discipline.

Un bon Farnesien se doit de voyager, non seulement en Italie, mais à travers le monde romain. Il devrait aussi diriger

des fouilles archéologiques, mais le bonheur qu'a eu Stephane Gsell, grâce au prince Torlonia, de mener en Italie même des fouilles dans la Nécropole de Vulci, aucun Français ne l'a connu après lui. Il fallait donc pour faire de l'archéologie pratique sortir d'Italie. C'est ce que fit Albertini pendant l'été de 1905, à la fin de sa seconde année d'école. En compagnie de Pierre Paris, Professeur à l'Université de Bordeaux, il fit du 4 juillet au 12 août 1905, des fouilles à Elche, au Sud-Ouest d'Alicante, non loin de l'endroit où avait été découvert en 1897 le buste féminin dit la Dame d'Elche qui, après un séjour d'environ un demi-siècle au Musée du Louvre, vient de regagner l'Espagne. Le 3 novembre 1905, il présentait à l'Académie des Inscriptions un rapport sur ces fouilles qui avaient procuré un certain nombre de fragments de poteries ibériques, et en décembre, de retour à Rome, il publiait dans les *Mélanges*, des statuettes en bronze qu'il avait eu l'occasion d'étudier à Minorque au cours d'un voyage à travers les Iles Baléares.

Entre temps il avait rédigé son mémoire d'Ecole sur « *L'histoire des travaux publics sous le règne de Claude* ». Rendant compte de ce travail à l'Académie des Inscriptions, le rapporteur Emile Chatelain disait : « Le mémoire envoyé par M. Albertini mérite tous les éloges par l'abondance des renseignements dont il s'est entouré, la sûreté des vues qu'il développe, la sagesse des conclusions auxquelles il s'est arrêté », puis il soulignait avec complaisance que les différents chapitres du travail : Le port d'Ostie, les aqueducs, le dessèchement du Lac Fucin, les *viae Claudia Nova* et *Claudia Valeria*, avaient été composés à la suite d'études sur le terrain. L'auteur avait fait œuvre d'archéologue autant que d'historien, il devait se montrer épigraphiste dans un article écrit à la fin de sa troisième année d'Ecole : « *L'inscription de Claude sur la Porte Majeure et deux passages de Frontin* ». Epigraphiste, archéologue, historien, toute l'œuvre d'Albertini, toute sa carrière scientifique se définissent par ces trois mots.

***

Mais il lui faut d'abord songer à sa carrière universitaire. En octobre 1906 il débute comme professeur de troisième au

Lycée de Nantes, mais pour peu de temps, car en mai 1907, il prend un congé. A la rentrée d'octobre il est d'abord nommé au Lycée de Nîmes, mais il est envoyé à Vesoul. Ce n'était pas de l'avancement, mais il se rapprochait de Paris. Il passe deux ans dans les Vosges, voyageant un peu, mais allant à Paris, dès qu'il a un instant de liberté. Cependant il a la nostalgie du monde méditerranéen, de la recherche archéologique, des voyages aussi, de leur imprévu et de leur pittoresque : il pose sa candidature à une bourse d'études de l'Université de Paris. Il est agréé et l'Université de Bordeaux le nomme membre de l'Ecole française d'Espagne dont Pierre Paris dirige les travaux. Le voici en Espagne pour trois ans. Il s'y installe. Comme il est marié, il cherche à Madrid un appartement et il en trouve un de quatorze pièces. Mais surtout il voyage à travers le pays. Il visite les Musées, les ruines antiques, les monuments, mais la vie moderne est loin de lui être indifférente. Bientôt il parle couramment l'espagnol, et bientôt il connaît la musique, les danses, le théâtre, la littérature et la cuisine du pays. Il est curieux de toutes choses et il a le don de s'intéresser à toutes choses. Lorsqu'il parlait de son séjour là-bas, il se plaisait à évoquer telle grandiose cérémonie, mais aussi la modeste auberge où il avait bu un jour de forte chaleur, le pittoresque juron d'un muletier et la conversation qu'il avait tenue, sous les palmiers d'Elche, avec un artiste ou un savant espagnol.

La Catalogne l'attirait. Il y avait noué de solides amitiés et c'est en partie à elle qu'il est redevable du premier travail important qu'il a publié. C'est, en effet, dans l'*Annuaire de l'Institut des Etudes Catalanes* qu'ont été publiées en 1912, ses *Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis*. L'ouvrage d'ailleurs déborde les frontières de la Catalogne, puisqu'il s'agit d'un recueil de toutes les œuvres de sculpture antique découvertes en Espagne depuis Valence jusqu'aux Pyrénées. Il y a là une somme de travail considérable, un dépouillement d'un grand nombre de répertoires, de catalogues, de publications de toute sorte, mais il y a surtout la vision directe des objets, leur examen, leur interprétation, faits au cours de voyages à travers les provinces méditerranéennes de l'Espagne. A chaque pas, l'épigraphiste et l'archéologue conjuguaient leurs efforts. La présentation, l'illustration font de ce travail scientifique un album d'art.

Avec la fin du séjour en Espagne reparaissent les nécessités de la carrière. Délégué pendant six mois dans des Lycées de Paris, Eugène Albertini est nommé, en avril 1913, Assistant à l'Institut colonial de Hambourg. Il y passe cinq mois, se perfectionnant dans la langue allemande, visitant l'Allemagne, ses Musées et ses villes. De nouveau l'occasion se présente de retourner en Espagne. Il est nommé Secrétaire de l'Institut de Madrid, mais des raisons personnelles lui font, au bout de trois mois, résigner ses fonctions et depuis le 1er janvier 1914, il est en congé pour achever ses thèses, lorsque la guerre éclate.

Appelé en août 1914 comme sergent de Territoriale, il commande d'abord une unité de travailleurs qui construit des routes sur le front. *Le Journal des Débats* a raconté un jour comment sur un tronçon de route construit par une compagnie de territoriaux, quelque part sur le front, avait été placé un milliaire du type le plus classique et rédigé selon les règles les plus strictes de l'épigraphie latine. Le sergent Albertini en était l'auteur. Nommé officier, il fait campagne en Italie avec la 65e Division d'Infanterie et termine la guerre comme Capitaine à l'Etat-Major de la 2e Division Marocaine, avec deux citations.

Dès sa démobilisation, en février 1919, il est nommé à Vendôme, où il ne fait qu'une apparition, car le 12 mai, il est nommé Professeur de Langue et Littérature latines à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, en Suisse. Va-t-il se consacrer à la philologie ? Non, car moins d'un an plus tard, il quitte Fribourg où il n'a eu que le temps de nouer des amitiés avec ses collègues suisses et allemands. Le 1er avril 1920 il est nommé chargé de Cours des antiquités de l'Afrique à l'Université d'Alger où il succède à Jérôme Carcopino, nommé à la Sorbonne, et à Stéphane Gsell.

***

Alors commence pour lui une carrière africaine où tous ses dons et toutes ses prédilections allaient trouver leur épanouissement.

Il a conservé de son arrivée à Alger, au mois d'avril, un souvenir ébloui qu'il se plaisait sans cesse à évoquer. Il y retrouvait des camarades d'Ecole, des amis.

Il y arrivait enfin avec une œuvre presque achevée et que son premier soin fut de terminer, ce furent ses thèses. En 1923, il les soutenait en Sorbonne.

Sa thèse complémentaire : « *Les divisions administratives de l'Espagne romaine* », était le fruit de son séjour et de ses recherches dans la péninsule ibérique. Etude d'institution et d'histoire rigoureusement fondée sur les documents et les textes, il s'en dégageait un principe que l'auteur mettra en application dans toute son œuvre historique : il est impossible en matière d'administration et d'institutions romaines de raisonner par analogie, car les solutions adoptées dans chaque région tiennent compte du donné, varient avec le temps, et les constatations faites pour un pays valent pour ce pays seulement. Idée féconde, qui avait le mérite de réagir contre le dogmatisme de Mommsen, toujours tenté d'ériger en loi générale la constatation d'un fait particulier. Des solutions empiriques, adaptées au milieu, tels sont, du moins pour le Haut-Empire, les modes de l'administration romaine, qu'on est trop tenté de considérer, au contraire, comme appliquant uniformément des mesures générales. On retrouve dans l'énoncé de cette thèse le contact étroit que l'auteur avait avec la réalité vivante du pays, les mœurs, les documents. La conclusion dépasse l'époque romaine : après avoir montré que Rome a donné à l'Espagne une civilisation commune et une vie sociale, et des cadres commodes, l'auteur constate qu'elle n'a pas fait l'unité du pays. « Rome a pu contrarier, oblitérer pour quelques générations la tendance naturelle qui pousse l'Espagne au morcellement, elle n'a pas pu le supprimer. Les mêmes causes qui avaient fait de l'Espagne préromaine une mosaïque de tribus innombrables ont agi au déclin de l'Empire romain. Si l'histoire de la péninsule ibérique au Moyen Age se réduit à une juxtaposition d'histoires locales, si cette péninsule est restée partagée entre deux Etats et entre trois langues, si l'unification de l'Espagne moderne a été tardive et précaire.... c'est pour des raisons profondes dont la souplesse et l'ingéniosité de l'administration romaine ont pu



V W 19117

Eugène ALBERTINI

(1880-1941)

atténuer passagèrement les effets, mais dont la force intrinsèque est restée constante. »

Peut-être est-ce encore à l'Espagne que la thèse principale doit son origine : « *La Composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque* », que M. Carcopino, alors Directeur par intérim de l'Ecole de Rome, a accueillie dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*. Je croirais plus volontiers qu'elle est issue des recherches de l'auteur sur le règne de Claude. Un bon juge, Camille Jullian, ne s'y était pas trompé : « Je ne vois parmi les membres de l'Ecole de Rome, écrivait-il dans le *Livre du Cinquantenaire de l'Ecole*, que M. Eugène Albertini qui se soit enquis sérieusement des premiers Césars. Encore s'en est-il occupé de façon plus littéraire qu'historique dans son livre sur la *Composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*. Il est vrai que le nom de Sénèque est si intimement mêlé à l'histoire de son temps qu'on ne peut pas s'occuper de philosophie et de littérature sans penser à l'homme d'Etat. M. Albertini l'a bien vu, en ne séparant jamais l'œuvre de l'ambiance, en cherchant à retrouver dans les procédés de l'écrivain, les goûts et les habitudes de son époque. J'ai senti en lisant ce livre que comme d'autres.... M. Albertini irait des Lettres à l'histoire...» En fait, cette thèse de Lettres était bien, à plus d'un titre, une thèse d'histoire et pas seulement d'histoire littéraire.

Après plusieurs chapitres consacrés à la chronologie des œuvres, aux plans des traités et des Lettres à Lucilius, à l'état du texte, et destinés à prouver que les étrangetés de composition sont bien voulues et acceptées par Sénèque, l'auteur montre quels éléments entrent dans la composition de ces ouvrages et comment ils s'enchaînent. A bien considérer ces chapitres, on y trouve une peinture de la formation intellectuelle des Romains du Ier siècle, de leurs modes de pensée et de leurs modes d'écrire, et cela peut se résumer en quelques mots : éducation rhétorique, goût de la diatribe, tendances lyriques et, en définitive, prédilection, chez Sénèque du moins, pour la composition la plus paresseuse, celle par association d'idées, qui trouve sa formule la plus favorable dans les Lettres. Jamais, en effet, l'œuvre littéraire n'est séparée de l'ambiance, selon le jugement de Jullian, et c'est à l'archéologie que l'auteur emprunte son dernier argument.

« L'indifférence des anciens aux avantages d'une composition régulière, écrit-il, tient pour une bonne part aux conditions matérielles du livre antique ». Jusqu'au IIIe siècle de notre ère, le livre antique est, en effet, le *volumen* que, tout en lisant, on déroule de la main gauche, tandis qu'on l'enroule de la main droite. Impossible par conséquent, les deux mains étant occupées, de prendre des notes en lisant, impossible de revenir commodément en arrière, de consulter un passage, relire une page, se reporter en cours de lecture à une table des matières.

Si l'on a recours aux offices d'un lecteur, on peut bien dans ce cas prendre des notes, mais dans la lecture à haute voix, c'est le détail qui se voit mieux que l'ensemble. Et précisément les anciens ne semblent pas avoir connu la lecture silencieuse qui s'accompagne de méditation et de réflexion sur le texte, de tout un travail d'assimilation et de confrontation que la lecture à haute voix rend, sinon impossible, du moins superficiel.

Par ces réflexions, par des pages sur la vie mondaine de Sénèque, sur les habitudes des anciens, l'historien sans cesse apparaissait.

Cette même année 1923 allait procurer à Albertini des fonctions nouvelles qui convenaient parfaitement à ses goûts et à ses études.

A l'enseignement des Antiquités de l'Afrique de la Faculté d'Alger étaient rattachées traditionnellement depuis 1900 et 1902 une Inspection et la Direction du Musée des Antiquités. Telles avaient été les fonctions de Gsell, qui, après son départ d'Alger, avait conservé la charge d'Inspecteur des Antiquités. Son successeur à la Faculté et au Musée, M. Carcopino, lui avait été adjoint pour l'Inspection. Lors de sa venue à Alger, Albertini avait reçu, à son tour, les fonctions d'Inspecteur-adjoint des Antiquités, puis celles de Directeur-adjoint du Musée. Mais déjà des projets de réforme étaient dans l'air.

Au point de vue du travail archéologique l'Algérie était alors sous le régime métropolitain des Monuments Historiques. Un architecte en chef, résidant à Paris, comme les autres architectes des Monuments Historiques de France, dirigeait de là-bas les travaux de fouilles et de restauration. Son contrôle s'exerçait au cours d'une tournée annuelle de quelques semaines. Bien qu'il y eût officiellement, à Alger, un Inspecteur des Antiquités, c'est à Paris que se trouvaient centralisés tous les renseignements sortis des fouilles et de Paris que venaient les instructions sur les travaux à entreprendre. Quelques esprits, en Algérie, n'étaient pas sans souhaiter des modifications à une organisation qui appliquait à ce pays, terre de recherches, un régime qui pouvait convenir à la Métropole où la recherche était reléguée au second plan, où les travaux de restauration, d'entretien des Monuments Historiques, cathédrales, châteaux, palais, ponts, etc... ressortaient plus qu'ici de l'activité et du savoir d'un architecte. Ce fut l'œuvre de Dominique Luciani, ancien Directeur des Affaires indigènes, ami de Stéphane Gsell et de Jérôme Carcopino, qui ayant vu ces savants au travail, avait compris quel intérêt présenterait pour l'archéologie une organisation, qui mettrait à Alger la direction effective des travaux, leur surveillance, leur exploitation scientifique, sous le contrôle d'une Inspection générale, dont le titulaire, résidant à Paris, assurerait la liaison entre l'organisme algérien et les grands corps scientifiques. En 1923, le Gouvernement Général créait la Direction des Antiquités. Son rôle est d'établir en collaboration avec l'architecte en chef des Monuments Historiques le programme des fouilles, de contrôler l'exécution de ces travaux, d'étudier et de publier leurs résultats, de se renseigner sur les découvertes fortuites et de provoquer toutes les mesures pour en assurer la sauvegarde, ainsi que celle de tout document ou monument ayant une valeur ou un intérêt historiques. Le corollaire de cette mesure fut, en 1927, la décision qui nommait architecte en chef, un architecte en résidence à Alger. C'est, depuis cette époque, M. Marcel Christofle.

Nommé Directeur des Antiquités le 7 septembre 1923, Albertini fut chargé d'appliquer les nouvelles décisions. Elles consacraient, d'ailleurs, un état de fait car, depuis son arrivée à Alger, tout comme ses prédécesseurs avant lui, il avait déployé la plus grande activité, étudiant et publiant des inscriptions, les premières furent de Cherchel, des mosaïques, faisant à l'Académie des Inscriptions et au Comité des Travaux Historiques une série de communications. C'est avec une

ardeur joyeuse qu'il s'était lancé à l'exploration de ce pays, qu'il en avait ressenti la réelle beauté et qu'il en découvrait la profonde richesse et les infinies ressources archéologiques.

L'organisation nouvelle lui fournissait des moyens d'action. Il allait aussitôt les mettre en œuvre. Profitant de tous les loisirs que lui laissait son enseignement, il s'était mis à parcourir l'Algérie, visitant les chantiers de fouilles, copiant les inscriptions, explorant des régions où il retrouvait le souvenir de Gsell mais où des documents nouveaux avaient vu le jour depuis son passage. Son œuvre administrative ne fut pas moindre que son œuvre scientifique. Sans cesse soutenu par l'Administration du Gouvernement Général, qui du premier jour avait compris l'intérêt que présentait pour l'Algérie cette activité méthodique et assidue, il a eu la satisfaction de faire aboutir un certain nombre de questions qui lui tenaient à cœur, telles que les fouilles d'Hippone, la réglementation des terrains contenant des vestiges antiques, la construction et l'organisation, à l'époque du centenaire, du Musée Gustave Mercier à Constantine, du Musée Municipal d'Oran. Il a surtout conseillé et guidé les recherches archéologiques, suscitant à travers l'Algérie tout un réseau de collaborateurs bénévoles qui étaient ses amis et qui étoffaient un service dont il soulignait en plaisantant qu'il se composait d'une personne.

A cette tâche supportée allègrement, il associait les membres archéologues de l'Ecole de Rome. Son arrivée à Alger avait coïncidé avec la création obtenue par Gsell et par M. Carcopino, appuyés une fois de plus par Dominique Luciani, de bourses de voyage et d'études destinées à fournir aux jeunes Farnésiens les moyens de venir chercher en Algérie un terrain d'application où acquérir la pratique de la fouille.

C'est Albertini qui reçut ici les premiers boursiers, avec quelle gentillesse et quelle camaraderie confiante, je le sais par mon expérience personnelle.

On a vu s'établir ainsi une tradition qui s'est révélée fructueuse et profitable pour tous et qu'il faut souhaiter voir se perpétuer pour le plus grand bien de l'archéologie en Algérie.

Lorsqu'on parcourt, comme je viens de le faire, les collections du *Bulletin archéologique du Comité*, des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, du *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, de la *Revue Africaine*, du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, des *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie d'Oran*, et *de l'Académie d'Hippone*, de bien d'autres revues encores, sans parler des *Mélanges* et autres publications savantes, on reste confondu de la somme de travail que représentent ces publications qui vont de la simple note à l'article de plusieurs pages, du déchiffrement d'une inscription à la mise au point d'une question d'histoire.

Plusieurs de ces articles sont de véritables mémoires, ainsi l'étude sur *la Route-frontière de la Maurétanie Césarienne de Boghar à Lalla-Marnia*, parue en 1928 dans *le Bulletin du Cinquantenaire de la Société d'Oran* et *les Inscriptions d'El-Kantara et de la région* et *A propos des Numeri Syriens en Numidie*, parus en 1932 et 1934 dans la *Revue Africaine*. Partant de découvertes épigraphiques ces études donnaient l'état de nos connaissances sur les frontières de Numidie et de Maurétanie avant le début des recherches aériennes en cours. Dans le même domaine on doit citer un très important article donné, en collaboration avec M. Massiéra, à *la Revue des Etudes anciennes*, en septembre 1939 : *le poste romain de Messad.*

Voilà pour l'organisation militaire de l'Afrique ancienne. Mais il n'est pas un domaine de l'archéologie romaine en Afrique où il n'ait apporté des clartés nouvelles : sur l'organisation politique, par des notes sur les gouverneurs de Numidie et de Maurétanie Césarienne ; sur l'organisation financière, par l'étude des douanes et des impôts dans la région de Djemila ; sur l'organisation économique, à propos des greniers impériaux d'Hippone et de leur personnel ; sur le christianisme, par de nombreuses publications d'inscriptions et par un substantiel rapport au IIIe Congrès d'archéologie chrétienne, sur *l'archéologie chrétienne en Algérie* ; sur toutes les périodes de l'histoire de l'Afrique ancienne, depuis la République romaine et l'époque des Gracques, par un article sur *les Loups de Carthage*, jusqu'au Bas-Empire, par un *Témoignage de Saint Augustin sur la prospérité relative de l'Afrique au IVe siècle* et à l'époque byzantine, avec « *l'ostrakon byzantin de Négrine* ».

Son nom restera attaché surtout au déchiffrement et à l'étude des tablettes d'époque Vandale découvertes en 1928, dans la région de Tébessa. Lorsqu'il eut présenté à l'Académie des Inscriptions ces documents qu'il venait de recueillir, son maître René Cagnat lui dit, en le félicitant de la trouvaille : « Vous en avez pour deux ans ». Deux mois plus tard, nous avons assisté à ce tour de force, les 45 tablettes étaient déchiffrées. Quelle œuvre de patience, d'habileté et de science ! Hélas ! leur publication, différée par des besognes urgentes, est restée en suspens et nous n'en connaissons que ce qui a paru dans *le Journal des Savants* en 1930. Pour nous, quel que soit leur éditeur futur, elles resteront les tablettes Albertini.

Si l'épigraphiste et l'archéologue se donnaient libre carrière, l'historien ne chômait pas.

En 1929 paraissait, de lui, dans la collection Halphen et Sagnac, *Peuples et Civilisations*, un *Empire Romain*. La prédiction de Camille Jullian se réalisait, Albertini était passé à l'histoire. Cette histoire de l'Empire Romain, aussi étrange que cela paraisse, était la première qui fût publiée en France depuis l'Histoire de Duruy, vieille de près d'un demi-siècle. Depuis, il en a paru d'autres, mais on peut la préférer pour son dessein et pour sa réussite. Son but était de replacer l'histoire de l'Empire Romain dans le cadre du monde antique, au milieu des forces étrangères à lui, qu'il a soumises ou qui ont échappé à sa domination. Si Rome se détache au premier plan, c'est qu'elle est mieux connue, mais le fond du tableau est fait par tous les peuples de l'Europe Centrale et Orientale, de l'Asie, de l'Afrique qui ont eu « sur l'Empire une influence croissante. Quand cette influence trop lourde déterminera la rupture de l'édifice impérial, le Moyen Age s'ouvrira ». La conception était originale, la réussite en fut parfaite. Si l'on veut juger de l'excellence du livre, qu'on lise les paragraphes mis en tête de chaque chapitre, où, brièvement, posément, avec mesure, l'auteur définit la période qu'il va étudier, en souligne les caractères, montre l'évolution des faits historiques, en dégage l'enseignement, et je ne connais rien de plus dense et de plus pénétrant que la conclusion de l'ouvrage où la courbe, si l'on peut dire, de l'Empire romain, apparaît, tracée d'une façon saisissante. Doté d'une bibliographie substantielle et qui l'étaie sans l'écraser, l'*Empire Romain* est, si l'on veut, un manuel, mais c'est plutôt un livre d'histoire et de philosophie de l'histoire.

Les mêmes qualités de mesure et de pondération dans la synthèse apparaissent dans l'*Afrique romaine*. L'origine de l'ouvrage, une petite brochure d'une soixantaine de pages, est un cours fait aux officiers des affaires indigènes. En six chapitres, correspondant à autant de leçons, l'auteur fait un tableau de l'Afrique romaine tel que des années de fouilles, de recherches, de découvertes permettent aujourd'hui de le tracer. Sans doute, certains détails pourront-ils être ajoutés un jour, certaines conclusions pourront-elles être modifiées, mais les idées essentielles resteront les mêmes et, au surplus, de 1923 à 1937, grâce à des réimpressions de l'ouvrage, bien des données nouvelles ont été utilisées. C'est également en 1937, qu'Albertini donnait une synthèse de l'Afrique ancienne dans l'ouvrage collectif de Lespès, Albertini, Marçais, Yver, *l'Afrique du Nord française dans l'Histoire*. Il s'agissait d'une refonte d'un ouvrage auquel Gsell avait collaboré : *Histoire d'Algérie*. Albertini avait à traiter en une centaine de pages la période antérieure à l'Islam. C'est, également, une belle réussite. On y retrouve la connaissance profonde et intime d'un pays souvent parcouru, et toujours avec joie, une admirable maîtrise pour disposer sans déséquilibre et sans lacune les données de l'archéologie et de l'histoire, des vues originales et, par certains côtés, tout à fait nouvelles sur l'évolution de l'Afrique du Nord, de l'aube de l'histoire à la rupture des liens qui l'unissaient à la civilisation gréco-romaine. Si nous devons déplorer à jamais que Gsell ait laissé inachevée, au seuil de l'Empire Romain, son admirable *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, ce sont les synthèses d'Albertini qui, seules, peuvent atténuer notre regret, en nous fournissant ces vues d'ensemble, fruits de la connaissance et de la réflexion sur un sujet profondément mûri, dans un contact avec la réalité presque vivante. Cette œuvre d'archéologue et d'historien mettait Albertini parmi les premiers de l'école historique française et, non seulement en France, mais à l'étranger sa réputation grandissait. On le vit bien lorsqu'en 1930, à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, il eut à organiser à Alger le

Ve Congrès international d'archéologie dont il fut le Secrétaire Général. Les savants étrangers, venus nombreux à cette manifestation, associèrent dans leurs hommages d'admiration et de gratitude Gsell et Albertini et l'affection qui unissait les deux hommes, à base de respect et d'admiration pour l'un, d'estime et de confiante amitié pour l'autre, apparut dans ces journées où leur œuvre scientifique reçut une consécration publique.

Deux ans plus tard, Gsell n'était plus et Albertini s'éloignait d'Alger.

***

En 1932, des vacances devaient se produire au Collège de France et Gsell songeait à son collègue et ami d'Alger, non pour lui succéder, comme on l'a dit par erreur, mais pour succéder à René Cagnat. Ce fut lui qui décida Albertini à poser sa candidature.

Après bien des hésitations, d'ailleurs, dont nous avons été les témoins, mais Paris l'attirait. Paris, où de plus en plus, il aimait à aller passer ses vacances, non pas qu'il eût pour l'Afrique une désaffection, mais par désir d'une vie intellectuelle et artistique qu'il ne trouvait pas suffisamment à Alger. L'enseignement du Collège aussi le tentait, cette liberté du choix des sujets d'étude, les studieux loisirs qu'il assure à ses maîtres et qui permettaient à Gsell, par exemple, de venir chaque année, au printemps, séjourner ici plusieurs semaines. Qu'Albertini ait eu de la peine à s'éloigner du pays où il avait passé douze années, il ne put le dissimuler le jour de son départ : lorsqu'il fit ses adieux au groupe d'amis venus l'accompagner, il eut un moment de vive et profonde émotion.

Gsell n'eut pas la joie de le compter parmi ses collègues. Le 1er janvier 1932, il mourait, emporté subitement, des suites d'une opération.

Dans le courant de l'année le Collège de France élisait Albertini à la chaire, nouvellement créée, de Civilisation romaine, qui remplaçait la chaire d'Epigraphie et Antiquités romaines que René Cagnat occupait depuis 1887.

Albertini était en outre nommé, en remplacement de Gsell, Inspecteur des Antiquités par le Gouvernement Général, et Inspecteur Général des Musées par le Ministère de l'Education Nationale. La même année, il était fait chevalier de la Légion d'Honneur.

A sa grande joie et à la nôtre, les liens qui l'unissaient à l'Algérie se trouvaient maintenus et ses fonctions allaient le ramener périodiquement parmi nous. Il avait fait alors le projet de partager son temps entre Paris et Alger, l'automne et l'hiver dans la Capitale où il se consacrerait à son enseignement, le printemps et une partie de l'été en Algérie où il eût puisé les éléments de cet enseignement. Ce projet qui nous aurait valu le plaisir et le profit de l'avoir plus longuement au milieu de nous, il n'a jamais pu le réaliser.

Les liens spirituels qui l'unissaient à l'Afrique apparaissent dans le choix de ses cours au Collège de France. Il débute, en effet, en 1932, avec deux cours, l'un sur *l'administration de l'Afrique sous le Bas-Empire*, l'autre sur *la vie Municipale dans les provinces de langue latine*, où il mettait à profit son expérience de l'Espagne et de l'Afrique. Vinrent ensuite, en 1933 : *l'Agriculture dans l'empire romain, condition des terres et des personnes*, sujet où les documents sont pour la plupart africains ; en 1935 : *les villes dans les régions occidentales de l'Empire et particulièrement dans l'Afrique du Nord* ; en 1938 : *Histoire de l'Afrique romaine au Ier siècle de notre ère* ; en 1939 : *l'Afrique romaine de Claude à Trajan*.

Lorsque dans la monumentale *Histoire Ancienne de Cambridge*, il fallut, dans le Tome XI, étudier la partie occidentale de l'Empire Romain aux deux premiers siècles de notre ère, les éditeurs firent tout naturellement appel à lui, et il écrivit sur l'Afrique, l'Espagne et la Gaule trois excellents chapitres pleins d'idées générales et de faits particuliers, où il s'efforçait de dégager la physionomie propre de chacune de ces provinces.

C'est le côté original, en effet, de ses travaux et de ses recherches sur la Civilisation romaine, qu'il cherche à l'étudier moins au cœur même de cette civilisation, comme on le fait généralement, à Rome et en Italie, qu'à sa périphérie, pour ainsi dire, dans les provinces.

Rome a répandu dans le monde antique la civilisation et, pendant certaines périodes, le bien-être. Mais cette civilisation est-elle uniforme ? N'a-t-elle pas pris selon les pays et par

ses contacts avec des races différentes, des régions ayant leurs caractères propres et parfois, comme en Orient, une civilisation originale et plus ancienne que la civilisation du conquérant, certains aspects nouveaux, qui nuancent en tout cas le tableau traditionnel de la civilisation romaine ?

Nous retrouvons là une idée qui était chère à Albertini, à savoir que le monde romain n'est uniforme qu'en apparence et que, plus on pénètre dans le détail de son administration, par exemple, plus on s'aperçoit que les solutions adoptées ont varié avec les circonstances, le temps, les pays. Cet aspect de la civilisation romaine, cette idée que l'histoire de Rome n'est pas seulement en Italie, a été illustrée en 1935 par une brillante conférence faite au Congrès de l'Association Guillaume Budé, à Nice, sur le sujet suivant : « *Le rôle des provinciaux dans l'Empire Romain* ». Après avoir montré l'importance des provinces dans la structure et la puissance de l'Empire, l'auteur conclut en montrant que lorsque Rome n'a plus rien reçu des provinces appauvries, puis épuisées par les invasions barbares, l'Empire n'a plus eu qu'à mourir d'anémie.

A sa tâche d'enseignement, Albertini joignait une grande activité scientifique, nous le verrons tout à l'heure voyager à travers le monde, mais il faut ici mentionner son rôle dans l'organisation en France de la recherche archéologique. Le 11 février 1933, à une séance de la Société des Etudes latines, il lisait un rapport sur la nécessité d'organiser en France un service des Antiquités. Fort de son expérience africaine, il montrait combien la recherche archéologique avait besoin de recevoir en France une impulsion particulière et souhaitait la création dans la Métropole d'un service comme celui dont il avait expérimenté l'efficacité en Algérie, et comme il en existe au Maroc, en Tunisie, en Syrie, et dans la plupart des pays étrangers. Appuyé énergiquement par la Société des Etudes latines, son vœu recevait deux mois plus tard un commencement de réalisation par la création au sein de la Commission des Monuments Historiques de France d'une « Section des fouilles et antiquités classiques » et la désignation dans chaque Université, de correspondants, choisis de préférence parmi les anciens élèves des Ecoles de Rome et d'Athènes, et chargés de collaborer avec les architectes des Monuments Historiques à la direction des fouilles. Avec des membres de la nouvelle Commission des fouilles, Albertini accomplit plusieurs voyages d'inspection, à Lyon, à St-Bertrand de Comminges, où des chantiers prouvaient à la fois l'importance des vestiges à exhumer et le bien-fondé des vœux exprimés.

De plus en plus d'ailleurs l'audience du maître grandissait. Si en 1935 il avait retrouvé à Alger, son auditoire familier, avec une conférence devant les Amis de l'Université, sur *le Déclin de l'Empire Romain*, c'est bien au delà de nos frontières qu'il allait, pendant plusieurs années consécutives, répandre son enseignement. Déjà, il avait beaucoup voyagé autour de la Méditerranée, de Tripoli à Beyrouth, d'Alexandrie à Barcelone. Après un voyage d'étude et de conférences en Roumanie, il était invité en 1936 à se rendre au Brésil pour inaugurer avec une mission française, la nouvelle Faculté des Lettres de Rio de Janeiro. Sa leçon inaugurale sur « *l'état présent des Etudes sur la Civilisation romaine* », qui est en réalité une belle méditation sur la valeur humaine de ces études, fut suivie d'un enseignement extrêmement brillant, qui eut, dans cette province lointaine de la latinité, un très grand succès.

Il revint au Brésil en 1937 pour un nouveau semestre d'enseignement. Il songeait à y retourner. Les événements l'en empêchèrent.

Depuis sa nomination à Paris, il était devenu, de façon active, le défenseur et le propagandiste de cet humanisme dont l'Association Guillaume Budé soutient la cause. Il fit en 1932 et en 1933 les croisières de Grèce en qualité de conférencier, parlant de *l'histoire ancienne de la Méditerranée Occidentale* qui a reçu d'Orient les éléments de sa civilisation, avant de recevoir de Rome son organisation matérielle et morale. Parlant aussi de *la Grèce et l'humanisme*, il montrait que les Grecs contraints à une existence matérielle très simple, ont tourné dans une autre direction leurs brillantes facultés d'esprit et, parce qu'ils ont compris et affirmé la primauté de l'immatériel, ont fondé l'humanisme.

« Détachés dans une large mesure des appétits corporels, ils ont dégagé la notion d'une faculté propre aux hommes et commune à tous les hommes cultivés, l'intelligence raison-

nante ». J'ai recueilli des échos de l'impression profonde faite sur un auditoire vibrant au spectacle de la nature et du monde grecs par ces paroles sobres et nuancées où l'expression trahit à peine une émotion contenue.

Ecoutez sa conclusion, où passe une évocation de l'Apollon de Cherchel dont il avait orné son cabinet de travail :

« Il est d'une bonne méthode, je dirais presque d'une bonne hygiène, d'avoir chez soi, près de soi, une reproduction — moulage ou photographie — d'une de ces belles têtes grecques de l'archaïsme finissant, un Apollon du milieu du Ve siècle par exemple. Le dieu est là, sous les traits d'un homme un peu plus grand que nature, avec ses yeux sans prunelles où ne s'inscrivent pas les reflets qui passent, avec ses lèvres un peu grosses que relève légèrement encore le sourire archaïque. Dans ce regard et dans ce sourire il y a de l'indulgence et de l'ironie ; il y a surtout un sentiment de sérénité, d'équilibre, de supériorité. Le visage divin remet chaque chose à son rang, fixe une hiérarchie, réduit à la proportion juste les soucis matériels, les ennuis quotidiens, les inquiétudes individuelles ; il atteste les droits de l'intelligence, l'existence d'un plan élevé où se meut la raison. La supériorité de l'homme sur l'univers qui l'entoure et qui l'écrasera peut-être, cette supériorité qui réside dans la pensée, dans les démarches et dans les œuvres de la pensée, l'humanisme grec l'a affirmée deux mille ans avant Pascal ».

En mai 1938, il était élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La nouvelle le trouva dans le deuil profond où l'avait plongé la mort de Mme Albertini. Il l'accueillit comme une occasion de travailler davantage ou avec plus d'efficacité. Ses amis y ont vu la juste consécration d'une vie de bon travail de recherche scientifique et de dévouement désintéressé à la culture. Comme il l'avait souhaité, son activité académique fut très grande : de savantes communications, une participation assidue aux travaux des séances et des commissions, il eut aussi la joie de lire le 19 mai 1939, le rapport sur les travaux de l'Ecole française de Rome durant l'année 1937-1938, d'y rendre hommage à son camarade de jadis, Jérôme Carcopino, devenu Directeur de l'Ecole, et d'y retracer les travaux de ses jeunes camarades venus, en Afrique, travailler sur ses traces.

La guerre l'a presque surpris à Berlin où, en qualité de Secrétaire Général du Ve Congrès archéologique, il prit la parole à la Séance inaugurale du VIe Congrès. Trop âgé pour servir sous les armes, il a offert au Service de l'Information une collaboration que sa connaissance des langues étrangères et des pays méditerranéens rendait précieuse, et en Novembre 1939, il se rendait à la Haye, faire une conférence à l'Institut français de Hollande. A son retour, il inaugurait à Amiens, une Section de l'Association Guillaume Budé et en Mars 1940, au cours d'une tournée de conférences à travers la Bretagne, il parlait, sous les auspices de Guillaume Budé, de son sujet de prédilection : *la Civilisation Méditerranéenne.*

Ce furent ses dernières leçons.

Venu à Alger au début de mai, surpris ici par la tourmente, il attendit de pouvoir rejoindre Paris. Nous l'avons vu, dans ces heures sombres, ressentir les premières atteintes du mal dont il voulut ne pas s'inquiéter. Il rentra à Paris en août 1940. Nous savions, depuis lors, que sa santé ne se rétablissait pas. Il est parti, entouré de quelques amitiés fidèles, mais nous laissant stupéfaits de la violence et de la brutalité d'un tel destin.

***

Comme il l'a dit lui-même en parlant de Gsell, à la tristesse de voir un savant laisser son œuvre inachevée — il travaillait en ce moment même avec Jacques Zeiller au *Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie*, commencé jadis par Gsell — s'ajoute l'immense regret qui s'attachait à l'homme. Ce qu'il a été, beaucoup dans ce pays ont été à même de l'apprécier.

Plusieurs, que je connais bien, lui conservent une reconnaissance profonde. D'une délicatesse et d'une sensibilité exquises, d'une loyauté et d'une serviabilité infinies, il dissimulait sous des dehors souvent ironiques et sceptiques, un fond de grande générosité. Il tenait de ses origines corses, sans doute, une grande susceptibilité, qui bien loin d'être à base de vanité, était fondée sur un très vif et très puissant sentiment de la justice. Plein de tact et de mesure, il ne s'irritait que contre la fausseté, la vanité, le faux-semblant. Et ses qualités de cœur n'étaient dépassées que par ses quali-

tés intellectuelles. Doué d'une prodigieuse mémoire, et dont il aimait à jouer, il avait l'intelligence la plus agile, la plus aiguë, la plus pénétrante. Il aimait profondément la vie et il eût souhaité en goûter, à loisir, toutes les manifestations, mais il a été, sous des dehors nonchalants, un travailleur infatigable. Chaque jour, levé tôt, il abattait sa besogne avec une prodigieuse facilité et gardait le temps de s'intéresser à tant de choses. Art moderne, musique, théâtre, roman, il se tenait au courant de tout et pouvait dans chaque branche en remontrer au spécialiste. Il parlait couramment plusieurs langues et, au Congrès d'Alger en 1930, on le vit mettre une véritable coquetterie à entretenir chaque congressiste, ou à peu près, dans sa langue maternelle.

Vaste culture, pensée généreuse, absence de préjugés, honnêteté intellectuelle, il était le type même de ces humanistes parmi lesquels, lorsqu'il les célébrait, il eût pu se ranger lui-même.

Nous conserverons le souvenir de sa silhouette trapue, mais agile, de ses traits mobiles et expressifs sous un masque un peu hirsute, de son regard, surtout, si lumineux et si profond à la fois, qui, sous un large front, brillait de la plus lucide intelligence.

Louis LESCHI.

Emile-Félix GAUTIER

(1864-1940)

Lorsqu'on apprit la mort d'E.-F. Gautier, survenue le 16 janvier 1940 à Pontivy (Morbihan), l'un de nous écrivit à M. M. Larnaude, alors professeur à la Sorbonne, pour lui demander de consacrer une notice nécrologique, dans la *Revue Africaine*, à celui dont presque toute la carrière universitaire avait eu Alger pour centre. Les événements survenus depuis lors n'ont pas permis de donner suite à ce projet. Cependant, le 7 décembre 1940, M. M. Larnaude faisait, à l'Association de Géographes français, une communication qui retraçait de façon remarquable la carrière de celui dont il avait été longtemps le collègue et l'ami.

C'est le texte de cette communication qu'on va lire. Il nous a semblé qu'il n'était pas possible de raconter avec plus de précision et de compétence la vie scientifique si originale et si féconde d'E.-F. Gautier, et que les Algériens seraient heureux de retrouver ici le souvenir d'un homme qu'ils ont eu tant de plaisir à entendre et à lire. La direction de la *Revue Africaine* se fait un devoir de remercier M. M. Larnaude et M. E. de Martonne, Secrétaire général de l'Association de Géographes français, de l'autorisation qu'ils lui ont accordée de reproduire ces lignes (1).

On trouvera, dans les *Mélanges de Géographie et d'Orientalisme offerts à E.-F. Gautier* (Tours, Arrault et Cie, 1937), la liste de ses divers et nombreux travaux. Il faudrait y ajouter son livre sur *l'Afrique Blanche* paru depuis (A. Fayard, 1939).

Les lecteurs de cette revue seront heureux d'apprendre que le Gouvernement de l'Algérie vient d'honorer la mémoire d'E.-F. Gautier en donnant son nom au Lycée de garçons de Mustapha, à Alger.

N. D. L. R.

***

---

(1) *Bull. de l'Assoc. de Géogr. français*, nos 132-133 (nov.-déc. 1940), p. 75-80.

Né le 29 octobre 1864 à Clermont-Ferrand, E.-F. Gautier est, à vingt ans, admis à l'Ecole Normale Supérieure. Au moment de sa mort, il est professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Alger, où il a occupé pendant trente-cinq ans une chaire de géographie. Cette destinée se fixa cependant par des détours imprévus : les situations successives qu'il a occupées pendant douze ans, entre sa sortie de l'Ecole Normale et sa nomination à Alger, forment la série la plus déconcertante qui se peut rencontrer dans la carrière d'un universitaire.

Entré à l'Ecole Normale dans la section d'histoire, il échoue, en fin d'études, au concours d'agrégation. Il prend un congé, qui dure plus de trois ans. Il le passe presque entièrement en Allemagne, et nous le retrouvons en 1891 candidat à l'agrégation d'allemand, à laquelle il est reçu.

Songea-t-il à ce moment à suivre une route où il aurait voisiné avec son camarade de promotion Ch. Andler ? Parmi toutes les qualités de ce cerveau hors de pair, il faut certainement compter le don des langues vivantes : à Madagascar, E.-F. Gautier acquit une connaissance assez approfondie des dialectes de l'île pour publier par la suite des articles de philologie malgache, et il apprit avec la même facilité l'arabe parlé de l'Afrique du Nord.

Peu de temps après sa réussite à l'agrégation d'allemand, il s'engage cependant dans sa carrière d'explorateur et de géographe. Si grands qu'aient été ses dons naturels, la maîtrise qu'il montre dès le début suppose une préparation qu'il n'a pas acquise seulement dans l'étude de la philologie allemande.

Madagascar. — Lorsque le ministre des Affaires étrangères confie à E.-F. Gautier, le 3 juin 1892, une mission d'exploration géographique à Madagascar, une bonne moitié de l'île est tout à fait indépendante. Ses instructions l'invitaient à porter ses efforts sur les parties de l'île qui restaient les plus inconnues, précisément parce qu'elles échappaient au gouvernement de Tananarive. Comme tous les explorateurs pacifiques, il dut acheter aux principules locaux l'autorisation de traverser leurs Etats.

Dès 1893, il quitte le pays soumis et entreprend, dans



Emile-Félix GAUTIER
(1864-1940)

l'ouest de Madagascar, l'exploration du Ménabé. Il ne réussit à y pénétrer qu'après une deuxième tentative, ayant dû, une première fois, rebrousser chemin devant une attaque de pillards, qui mit à mal sa caravane. Finalement il y séjourna pendant plusieurs mois et traversa deux fois ce grand territoire dans toute son étendue.

Après un séjour à la Réunion pour soigner sa santé, il se rend ensuite dans les tribus du Sud, les plus inaccessibles à cette époque, et il passe au milieu d'elles la plus grande partie de l'année 1894. Il apprend alors que les Français évacuent Tananarive et que l'expédition du général Duchesne est décidée ; il rentre en France, ayant parcouru à pied et par petites étapes quelque 3.000 kilomètres, et ayant réussi à boucher de nombreux trous de la carte.

Il lui faut attendre la fin des opérations militaires pour reprendre son enquête. C'est ce qui nous vaut la surprise de le trouver, au cours de l'année 1895, tour à tour dans deux situations, qui, pour tout autre que lui, paraîtraient inconciliables : répétiteur de malgache à l'Ecole des langues orientales, et, à la rentrée d'octobre, professeur d'allemand au collège Chaptal.

Mais, pendant l'été, la colonne du général Duchesne est parvenue à Tananarive. Dès les premiers jours de 1896, E.-F. Gautier est désigné pour les fonctions de chef de l'Instruction publique à Madagascar ; en arrivant dans l'île, il est en outre chargé par intérim de la direction des affaires indigènes. Beaucoup plus tard, il a raconté cette aventure administrative avec son ironie coutumière et sans aucune indulgence pour lui-même. L'installation des Français fut en effet suivie d'un violent soulèvement, qui commença seulement à s'apaiser lorsque le général Gallieni fut nommé gouverneur général.

E.-F. Gautier, rendu à ses fonctions de directeur de l'enseignement, met largement à profit ses loisirs administratifs et la pacification progressive de l'île. Quand il s'embarque pour la France en décembre 1899, il a réuni la matière de *Madagascar, Essai de géographie physique* ; il est chargé, dès l'année suivante, du cours de géographie de l'Afrique à l'Ecole des Lettres d'Alger, noyau de la future Université.

Ce premier ouvrage, qu'il présente en 1902 au jury du doctorat ès lettres, le montre tel qu'on le connaîtra plus tard. Le plan, comme ceux de ses ouvrages postérieurs, est souple, sans souci de l'équilibre, uniquement adapté aux besoins de l'auteur, qui sont d'exposer ses découvertes et d'aborder les problèmes essentiels, ceux qui font comprendre un pays. C'est ainsi que, malgré le titre, le tiers du volume est consacré à la géographie humaine, parce que la disposition du relief et la diversité du climat expliquent les grands traits du peuplement de Madagascar. Le livre est en fait un tableau géographique de la grande île, mais un tableau qui ne veut nullement être complet : le manuel est un genre auquel E.-F. Gautier ne consentira jamais à se plier.

Le Sahara. — Dès qu'il a acquis le doctorat ès lettres, le Sahara occupe toute sa pensée. Sa soutenance de thèse a eu lieu le 10 juin ; le mois suivant, en plein été, il entreprend son premier voyage dans le désert, ce désert qui lui donnera sa célébrité.

L'accès du Sahara semblait interdit depuis le massacre de Flatters et de ses compagnons. Mais brusquement les événements se précipitent : succès de la mission Foureau-Lamy, occupation d'In-Salah, puis de tout le groupe d'oasis du Tidikelt, du Touat et du Gourara, anéantissement des Touareg Hoggar au combat de Tit, organisation des troupes méharistes par le commandant Laperrine. Les routes du désert sont désormais ouvertes.

Les explorations d'E.-F. Gautier se placent entre 1902 et 1905. Il visite le Gourara en 1902, après avoir parcouru les vallées de la Zousfana et de la Saoura. En 1903, un deuxième voyage le mène beaucoup plus loin ; il a la bonne fortune d'accompagner le commandant Laperrine dans une reconnaissance qui est poussée jusqu'à In-Zize, à 400 kilomètres dans le Sud d'In-Salah ; il n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pas été autorisé à continuer jusqu'au Niger. En fait, l'année suivante, méharistes algériens et soudanais font leur jonction au nord de l'Adrar des Iforas, et, en 1905, E.-F. Gautier, dans un troisième voyage, peut réaliser son projet.

Cette exploration saharienne lui fournit la matière de deux volumes très différents. Le *Sahara algérien*, paru en 1908, est consacré, pour la plus grande partie, à la description des régions naturelles parcourues ; chacun de ces tableaux est traité à la libre manière de l'auteur, qui fait une place importante à l'étude géologique, mais ne donne pas une moindre attention à la misérable population des oasis, dont il tente de reconstituer le passé au moyen des traditions orales ou des travaux des orientalistes. Mais la partie essentielle de l'ouvrage, celle qui retint immédiatement l'attention, est une sorte d'introduction à la géographie physique du Sahara qui précède ces études régionales : E.-F. Gautier, après avoir décrit les types de relief et d'hydrographie désertiques, y expose pour la première fois, en partant du cas de l'Oued Messaoud, prolongement de la Saoura, sur idées sur l'obstruction mécanique des réseaux hydrographiques, lorsqu'ils sont soumis au climat saharien, et sur la formation des dunes.

La conquête du Sahara, Essai de psychologie politique, publiée deux ans plus tard, était destinée à un public plus étendu, qui y reconnut tout de suite une manière de chef-d'œuvre. Cette prose alerte, toujours animée d'une verve subtile, lui révélait la vie des habitants du désert et celle de ses conquérants. Les géographes y trouvent, aujourd'hui encore, le meilleur raccourci de la géographie humaine saharienne.

L'Algérie. — Armé de son expérience du désert, E.-F. Gautier se tourne maintenant vers le milieu autrement complexe qui est celui des Pays de l'Atlas. Pendant plus d'une vingtaine d'années, l'Algérie, où il réside, retient la plus grande part de son attention ; c'est à elle qu'il reviendra sans cesse, chaque fois que son insatiable curiosité l'aura momentanément détourné vers d'autres objets.

A sa manière habituelle, qui devient de plus en plus systématique, à mesure que sa maîtrise s'affirme, il porte son effort sur un petit nombre de points, des « nœuds inextricables » comme il écrira à propos d'un de ses livres d'histoire, ajoutant, pour devancer la critique : « C'est assurément une tâche très particulière, en dehors des méthodes usuelles de l'érudition. »

Ces points cruciaux sont étudiés dans les nombreux articles publiés entre 1909 et 1921 dans les *Annales de Géographie*

et ailleurs ; leur ordre imprévu dénote la façon originale dont le problème s'élabore peu à peu dans son esprit.

La guerre de 1914-1918 retarde ces travaux. E.-F. Gautier, bien qu'il atteigne alors la cinquantaine et n'ait jamais fait de service militaire, sert dans l'état-major de Galiieni, gouverneur de Paris, puis aux Dardanelles, et est enfin chargé d'une mission en Egypte pour préparer l'emploi des automobiles au Sahara.

Structure de l'Algérie, qui condense les études préliminaires ainsi interrompues, paraît en 1922. Le but est de définir en Algérie des régions naturelles, distinctes à la fois par les conditions physiques et par la géographie humaine. E.-F. Gautier juge que les études de géologie algérienne sont suffisamment avancées pour en faire une synthèse et pour les confronter avec ses propres observations. Mais c'est surtout la structure du Sahara qui éclaire pour lui celle de l'Algérie. Les chaînes algériennes sont affectées par des dislocations transversales, qui sont orientées comme les grandes fractures méridiennes de l'Afrique. On a pu contester certains détails de l'argumentation, protester contre certains termes employés; le livre éclaire d'une lumière toute nouvelle la géographie de l'Algérie ; il marque une date dans la découverte scientifique de l'Afrique du Nord.

En même temps que *Structure de l'Algérie*, E.-F. Gautier publiait une *Description géographique des Territoires du Sud* et, dans la collection Payot, un *Sahara*. Ce dernier, écrit de la même plume que la *Conquête du Sahara*, est probablement le livre d'E.-F. Gautier le plus connu du grand public ; il sera réédité avec des illustrations en 1928, et traduit en anglais pour être publié en Amérique en 1935. L'apparition simultanée de ces trois ouvrages n'est pas, on vient de le voir, l'effet du hasard : c'est en pensant aux seconds qu'E.-F. Gautier a élaboré le premier.

La géographie humaine ne tient qu'une place réduite dans *Structure de l'Algérie*. Mais la géographie physique de l'Algérie n'a plus guère d'attrait pour E.-F. Gautier ; désormais l'étude qui le passionne en Algérie est celle des hommes au milieu desquels il vit, les indigènes et les colons.

Pour comprendre les indigènes du Maghreb, il ne suit pas une autre méthode que celle qu'il a employée à Madagascar et au Sahara : « Ici comme ailleurs, c'est le passé qui rend le présent intelligible. » Mais on n'a pas su, pense-t-il, tirer des historiens arabes tout le parti qu'il fallait, établir la transposition nécessaire entre leur façon de penser et la nôtre. Il se livre lui-même à cet énorme labeur, qui aboutit à la publication des *Siècles obscurs du Maghreb*, dont la première édition est de 1927. Presque en même temps, paraît *Un siècle de colonisation, Etudes au microscope*, consacré à l'œuvre des Européens en Algérie : E.-F. Gautier l'évoque comme il aime le faire, par des portraits individuels ou collectifs, ou bien à propos de cas déterminés, « capables de faire surgir à l'imagination une représentation de la vie » (2).

Les années qui avoisinent 1930 ont été pour lui une période de production intense. Il partage maintenant son existence entre Alger et Paris, où il vient chaque printemps donner des conférences de géographie coloniale à la Sorbonne. Il n'est désormais aucun jour de l'année dont il ne consacre la matinée à écrire de nouvelles pages, « à mettre noir sur blanc », suivant une expression qu'il aimait. Les livres se succèdent : *Mœurs et coutumes des musulmans ; Genséric, roi des Vandales ; Trois héros ; L'Atlas des Colonies françaises* (partie Afrique du Nord). D'autres livres ou des articles naissent à la suite de ses voyages, qu'une semblable besogne n'a jamais interrompus. En 1927, il prend part à un voyage transsaharien en automobile organisé par les Chambres de Commerce algériennes ; il en revient avec la conviction qu'il faut faire la conquête économique du désert et supprimer ainsi la cloison qui barre le centre de notre empire africain : il présente à l'Académie des Sciences coloniales un gros mémoire sur l'*Aménagement du Sahara*, et, comme il l'a fait auparavant ici même, il se prononce résolument pour la construction d'un chemin de fer transsaharien, que les automobiles et les avions ne rendent pas inutile.

---

(2) Une 2e édition des *Siècles obscurs du Maghreb* a paru en 1937, avec deux chapitres nouveaux, sous le titre *Le passé de l'Afrique du Nord*. D'autre part, *Un siècle de colonisation, Etudes au microscope*, reprend une grande partie des chapitres de *L'Algérie et la Métropole*, ouvrage paru en 1920. — N.D.L.R.

Enfin la présidence des jurys de baccalauréats coloniaux sont pour lui prétextes à voyages d'études : il va ainsi en Syrie, puis à Dakar.

L'Afrique Noire. Le passé du Sahara. — Ce voyage en Afrique occidentale lui ouvre une autre voie de recherches, et inaugure une dernière période d'une vie si bien remplie.

Il a présenté en 1936 à l'Association de Géographes français l'étude d'ensemble intitulée *L'Afrique Noire Occidentale*. Il n'y a probablement pas de problème à propos duquel on peut apprécier avec plus d'évidence le bienfait des investigations d'E.-F. Gautier. Pour lequel d'entre nous l'Afrique Occidentale n'a-t-elle pas été naguère une succession monotone de zones climatiques, dont chacune se partageait entre les divisions administratives, ou entre les tribus ? Sous la conduite d'E.-F. Gautier, l'Afrique Occidentale devient une grande région naturelle, bien délimitée vers son extrémité orientale par le fossé de la Bénoué, et divisée en pays véritables, qui ont été depuis des siècles le siège de grands empires noirs.

Pendant qu'il étendait ainsi son enquête jusqu'au cœur de l'Afrique, il allait être une dernière fois rappelé dans son vieux domaine saharien. Au Tassili des Ajjers, au Fezzan, au Hoggar, on découvrait tour à tour des peintures à l'ocre et une quantité de gravures rupestres, plus belles et plus instructives que celles qu'autrefois il avait, un des premiers, étudiées. Il se passionna pour ces trouvailles, qui ouvraient des perspectives imprévues sur le passé du Sahara, et il entreprit en 1934 un ultime voyage pour visiter les stations archéologiques des Ajjer.

Le temps venait où sa santé, tant de fois mise à l'épreuve, ni son âge n'allaient plus s'accommoder de pareilles entreprises. N'avait-il pas dû, dans l'automobile qui l'emportait aux Ajjer, placer, par précaution, les béquilles dont il venait de se servir au cours d'une grave crise de rhumatismes ? Une maladie plus grave, contre laquelle son organisme vigoureux se défendit longtemps, ne réussit pourtant à arrêter son labeur que par intermittence : dans les derniers temps de sa vie, il eut encore la ténacité de faire paraître, dans une collection destinée au grand public, une *Afrique Blanche*. Elle est pour nous en quelque sorte la somme de son expérience africaine.

Cette activité inlassable, cette curiosité, qui n'était jamais satisfaite, trouvent leur explication dans la forme philosophique de l'esprit d'E.-F. Gautier. Il ne lui suffisait pas de considérer les choses sous un seul point de vue et d'après les méthodes d'une seule discipline. Les biais divers qu'il n'a pas craint d'utiliser ne l'ont pas entraîné dans des domaines qui, à ses yeux, étaient étrangers à la géographie.

Il a résumé avec humour, dans un article peu connu, sa conception de la géographie : « Si la géographie n'est pas une discipline de liaison entre la géologie et l'histoire, je ne vois pas bien ce qu'elle est : puisqu'enfin l'homme et son substratum sont inséparables. Nous avons créé des chaires de géographie humaine et d'autres de géographie physique. Cette création a rendu de grands services. Pourtant, si elle devait tendre à rétablir la cloison étanche, elle ne serait pas sans inconvénient : je ne vois pas que la géographie puisse être ailleurs que précisément à cheval sur la cloison. »

E.-F. Gautier s'est efforcé pour sa part de réaliser cette liaison entre la géologie et l'histoire, qui est pour lui la raison d'être de la géographie. Il ne s'est à aucun moment désintéressé complètement de l'une ou de l'autre partie de la géographie. Il n'a jamais cessé de considérer sous l'un ou l'autre aspect chacun des sujets, qu'il a, l'un après l'autre, abordés. Quand, sur le tard, il est venu à l'Afrique Occidentale, ce sont tout d'abord des considérations de géographie physique qu'il a présentées aux *Annales de Géographie* ou aux séances de notre Association.

Ce grand savant, ce chercheur, qui a apporté tant d'inédit, qui a renouvelé toutes les questions auxquelles il s'est intéressé, n'a pas eu d'élèves au sens strict du mot. Mais l'influence d'E.-F. Gautier s'est exercée bien au delà des jeunes auditoires. Admirablement servi par son talent d'écrivain, il s'est assuré par ses livres d'innombrables élèves, la plupart lointains et inconnus de lui. La meilleure part de ses idées est entrée déjà dans le domaine courant.

Marcel LARNAUDE.

LA MIGRATION DES SAÏD ATBA
ou "LA ZÉNÉTIE RESSUSCITÉE"

Les Saïd Atba sont une petite tribu nomade des environs d'Ouargla qui compte environ 3.000 individus. Comme les autres tribus nomades de l'annexe, Mkhadma, Beni Thor, et Chaanba, ils élèvent des moutons et des chameaux ; les plus riches d'entre eux possèdent des palmiers à Ngoussa, mais ils les font cultiver par des *khammès* ; de même ils ne labourent pas ; ils ne connaissent même pas cette forme de culture nomade, l'ensemencement des dayas, que pratiquent couramment leurs voisins du Nord ou de l'Ouest dans le Sahara : ils sont exclusivement pasteurs.

Tout l'intérêt de cette tribu réside dans sa migration. Chaque année elle conduit ses troupeaux au pâturage, elle se rend, suivant l'expression officielle, en « *achaba* » dans le Tell. Alors que les autres nomades de l'annexe d'Ouargla demeurent été comme hiver dans le Sahara, se contentant en été, suivant la formule Chaanba, de laisser bergers et troupeaux dans l'Erg pour venir s'installer à l'oasis, les Saïd Atba traversent tout le département d'Alger et finalement vont planter leurs tentes près de Waldeck-Rousseau, dans la commune mixte de Tiaret.

Tous les ans, avec la régularité d'un phénomène cosmique, ces visiteurs lointains reviennent chez leurs hôtes. Au cours des dix dernières années, les rapports d'achaba accusent chaque année la venue dans les Territoires du Nord de 150 à 180 tentes, 800 chameaux et 2.500 moutons en moyenne appartenant à cette tribu ; d'après les caïds du Tell, il en viendrait bien davantage. Comme un certain nombre de tentes s'arrêtent en route, on peut admettre que la moitié des mem-

bres de la tribu prend part effectivement à cette migration ; proportion bien rarement atteinte chez les autres tribus nomades du Sud algérien, en dehors des Arbaâ.

Tout cela fleure l'archaïsme, la survivance de traditions ancestrales : condition favorable pour essayer de découvrir, dans un cas concret, l'origine des migrations pastorales. Il faut seulement reprendre en détail cet exode, suivre la tribu dans ses pérégrinations avant de rechercher les raisons qui ont pu la conduire de la région d'Ouargla dans le voisinage de Tiaret.

***

Un voyage au long cours

Au début de l'année les Saïd Atba se trouvent avec leurs troupeaux à l'E. d'Ouargla, dans une région de bas-fonds humides et de pâturages salés. Vers la fin de l'hiver, ceux d'entre eux qui possèdent des moutons se dirigent vers le Nord-Ouest, bientôt suivis par les chameaux. Les départs s'échelonnent ainsi sur les deux mois de février et de mars. A travers le plateau désertique des Gantara, ils remontent la vallée de l'O. Mzab jusqu'à Ghardaïa (où un petit nombre d'entre eux, au contact des Arabes « agrégés », se sont sédentarisés), puis la vallée de l'O. el Abiod. Parvenus sur la hamada, ils passent plusieurs semaines entre l'O. Mehaïguène et l'O. Zergoun, les plus orientaux de ces grands oueds subatlasiques qui chaque hiver attirent les nomades du Sahara ou des Hauts Plateaux.

Dans le courant de mai, toujours par groupes de cinq à six tentes, nos Saïd Atba remontent vers le Nord ; au début de juin ils sont généralement rassemblés autour du petit ksar de Tadjrouna, au pied de l'Atlas Saharien. Là, la tribu se scinde en deux groupes : le premier contourne par l'Est le Djebel Amour et, par Tadjmout et Sidi bou Zid, gagne Moudjehaf sur les Hauts Plateaux ; le gros de la troupe remonte la vallée de l'O. Melah, se faufile entre les deux petits ksour de Taouiala et de Khadra, à l'O. du Djebel Amour, et, par l'Aïn Sidi Ali, rejoint les premiers à Moudjehaf. Contraire-

ment à ce qui est indiqué sur la carte du Commandant LEHURAUX [1], aucune fraction ne traverse le massif par Er Richa et Aflou ; la piste serait trop dure, paraît-il, pour les chameaux. En réalité, comme cette piste est carrossable au moins autant que celle de Taouiala, on peut supposer que nos Sahariens ont été tenus à l'écart du massif par ses habitants qui ensemencent régulièrement les environs des ksour et qui, sur les prairies naturelles, élèvent des vaches et des chevaux : ce Djebel Amour est une avancée du monde tellien qui tout naturellement se ferme aux Sahariens ; les grandes tribus nomades elles-mêmes, Arbaâ à l'Est, Ouled Yacoub à l'Ouest, doivent faire le tour.

Une fois parvenus à Moudjehaf, les Saïd Atba se dispersent sur la partie des Hautes Plaines comprise entre le Chott Chergui et la limite occidentale du département d'Alger. La commune du Djebel Nador (Trézel), aux vastes étendues de steppes alfatières, fourmille alors de nomades. Durant un ou deux mois, ceux-ci sont cantonnés dans une zone dite « zone d'attente », située en dehors du territoire colonisé, ceci pour permettre aux colons de moissonner en paix. Enfin, entre le 1er et le 15 août, l'ordre est donné de retirer les postes de surveillance qui interdisaient aux nomades l'entrée dans la zone cultivée et aussitôt bêtes et gens se répandent dans le Sersou.

En temps ordinaire cette plaine est un immense champ de blé où toute la vie se concentre dans les villages ; mais à peine les nomades y ont-ils pénétré, que s'effacent les images beauceronnes ou picardes. La steppe jaune-paille est ponctuée de tentes noires ou rouges et noires ; les moutons ont pris possession des chaumes ; les chameaux se bousculent auprès des trous d'eau qui subsistent dans le lit des oueds et le garde-champêtre est fort affairé devant le péril qui menace vignes et plantations ; derrière son rideau de peupliers, le village aux toits roses s'enferme dans un silence réprobateur.

Les Saïd Atba forment l'aile gauche de l'armée d'invasion; tandis que les Arbaâ et les Ouled Naïl, placés à leur droite, se rabattent vers l'Est en direction de Vialar, ils marchent directement au Nord pour s'établir au delà du Nahr Ouassel sur les douars Aouisset et Ouled Lakred, autour du village de Waldeck-Rousseau, le périmètre de colonisation de ce dernier demeurant en principe interdit. La contrée qu'ils ont choisie n'est déjà plus tout à fait le Sersou. La croûte calcaire a disparu et avec elle les cailloux jonchant le sol ; un relief de collines et de vallons s'ébauche dans les marnes ; quelques bancs rocheux pointent vers l'Ouarsenis ; à leur pied les sources appellent les saules, le maïs et les melons. Ailleurs c'est la même nudité que plus au Sud, la même alternance de chaumes et de jachères labourées.

(1) L. LEHURAUX : *le Nomadisme et la colonisation.*

Dans ce pays déjà tellien, où des Sahariens devraient être redoutés, nos Saïd Atba sont accueillis avec une faveur particulière. Nulle part ils ne paient pour les pâturages où ils font paître leurs troupeaux ce droit de location qui constitue à proprement parler l'*achaba*. Ils apportent seulement à leurs hôtes en cadeau des dattes, des burnous, des cordelettes en poils de chameau et reçoivent en retour une partie des grains nécessaires pour leur consommation ; le reste est payé avec de l'argent gagné en travaillant dans les fermes.

Il est vrai que ces relations traditionnelles tendent à se modifier en même temps que les conditions économiques. Les indigènes du Tell consomment moins de dattes et achètent de plus en plus à la ville les objets fabriqués ; les Marocains sont préférés pour la moisson et les battages. Par ailleurs le camion et la route ont libéré les producteurs de blé de tout souci de transport ; les deux tiers des chameaux sont en chômage. Enfin l'accroissement de la population indigène locale entraîne ici comme partout l'extension des labours et la réduction des terrains de parcours. Déjà quelques Ouled Lakred, plus riches et plus évolués, ne se gênent pas pour dire que sans la défense de l'administration ils auraient déjà mis les Saïd Atba à la porte. Mais cette hostilité n'est pas générale. Les indigènes du douar voisin, les Aouisset, continuent de traiter les nomades comme des amis (*Sahab*) et rien n'annonce que les Saïd Atba soient près de renoncer à leurs habitudes d'estivage. Si le nombre des chameaux transhumants a baissé de plus de moitié depuis 1930, celui des moutons se maintient ; l'effectif des hommes varie suivant les années,

sans marquer de tendance bien accusée à la diminution ; le refoulement des nomades vers le Sud se heurte ici à des habitudes solidement enracinées.

Le séjour dans le Tell ne dure guère plus d'un mois. Dans la première quinzaine de septembre, des orages éclatent sur les Hauts Plateaux, détrempant les chaumes et revivifiant les pâturages du Sud. Aussitôt les Saïd Atba décampent et par le même chemin qu'à l'aller, mais cette fois sans s'arrêter dans une zone d'attente, ils regagnent le Sahara ; ils sont de retour à Ouargla dans le courant d'octobre, pour la récolte des dattes.

***

Cadre historique de cette migration

La brièveté de cet estivage n'en fait que mieux ressortir l'étrangeté. Des gens d'Ouargla parcourent chaque année 1.400 kms aller et retour pour gagner deux obscurs douars de la région de Tiaret ; ils restent six mois en route pour passer quelques semaines sur des chaumes ou sur des pâturages excellents sans doute, mais nullement supérieurs à ceux des Hautes Plaines constantinoises qui seraient bien plus à leur portée. Etant donné que les migrations pastorales sont commandées avant tout par les différences de climat et de végétation, il serait normal qu'elles s'effectuassent suivant le méridien, c'est-à-dire suivant la direction où les contrastes sont le plus accusés. C'est bien ainsi que les choses se passent pour les autres nomades du Sud Constantinois, qui, avant de s'éparpiller sur les Hautes Plaines, de Souk-Ahras à Saint-Arnaud, ont suivi une direction générale Sud-Nord ; les Saïd Atba, seuls de ce groupe (2), dédaignant les trouées naturelles

(2) Il y a un siècle, les Mkhadma, autres nomades de l'annexe d'Ouargla, d'ailleurs parents des Saïd Atba, conduisaient également leurs troupeaux vers l'Ouest, dans les Oueds Zergoun et Seggueur. A la suite de révoltes, ils perdirent une partie de leurs bêtes et restreignirent leurs migrations. A la fin du XIXe siècle, quelques-uns poussaient encore jusqu'à Brezina, mais la tribu ne se rendait plus en *achaba* dans le Tell. Aujourd'hui le sens du mouvement est complètement renversé : de janvier à juillet les Mkhadma se rendent dans les oueds qui sillonnent le Mzab et le Tademaït, entre Metlili, El Goléa et In Salah ; de juillet à décembre, ils reviennent dans les environs d'Ouargla.

qui leur ouvrent la route directe du Tell, mettent le cap dès le début sur le Nord-Ouest, recoupant même, ce faisant, le parcours d'hiver de leurs voisins les Arbaâ Un itinéraire aussi aberrant pose un problème géographique et historique, peut-être les deux à la fois.

Cependant une seule personne, à ma connaissance, s'est avisée qu'il pouvait y avoir là autre chose qu'une arabesque. Dans un article qui n'est pas très ancien, le commandant Cauvet a signalé l'anomalie et en a donné l'explication suivante : « Toutes les tribus situées plus au Nord partant en même temps que les Saïd Atba ne leur laissent plus ni pâturage, ni place sur le parcours qu'ils devraient effectuer. Ils sont donc obligés d'effectuer un trajet plus long, mais moins encombré » (3). En d'autres termes, les nomades sahariens, forcés de venir dans le Tell, s'y casent comme ils peuvent et les plus éloignés sont naturellement les plus mal partagés.

Toute l'argumentation repose sur ce postulat que les Saïd Atba sont obligés de venir l'été dans le Tell pour garder leurs troupeaux ; or on peut le contester. L'estivage dans le Tell peut bien constituer une nécessité pour les grandes tribus comme les Arbaâ, les Ouled Zekri et les Ouled Yacoub qui possèdent chacune plusieurs dizaines de milliers de bêtes; il ne s'impose pas aux Saïd Atba qui élèvent seulement 2.500 moutons. Dans les conditions politiques et économiques actuelles ils pourraient tout aussi bien, ou passer l'été sur les pâturages évacués par d'autres tribus placées plus au Nord, ou bien laisser leurs troupeaux dans l'Erg. La première solution est celle des Arabes « agrégés » de Berriane et de Ghardaïa qui s'installent auprès des dayas après le départ des Arbaâ ; la seconde est celle des Chaanba et des Beni Thor, voisins immédiats des Saïd Atba. De toute façon, on n'aperçoit pas de raison géographique décisive à leur migration.

Mais revenons à la carte (Pl. I) et au long fil tendu d'Ouargla à Tiaret. Le rapprochement de ces deux noms ne saurait être fortuit. Tiaret (4) est l'héritière de la ville berbère de

(3) *Bulletin Soc. Géog. Alger*, 1933-34, p. 506.

(4) Voir sur Tiaret : J. Canal : Tiaret, monographie ancienne et moderne (*Bull. Soc. Géog. et Arch. Oran*, 1900, p. 1-44), et H. Barlette : Monographie de la région de Tiaret (*Bull. Soc. Géog. Alger*, 1912, p. 287-487).

Tahert ou Tihert, fondée en 144 (761) par Abd er Rahmane ben Rostem, dix kilomètres à l'O. de la Tiaret actuelle. La ville fut d'abord peuplée par un groupe de Nefousa venus de Tripolitaine et par quelques émigrés de l'Ifrikia. Plus tard d'autres kharedjites, Nefousa ou Hoouara, vinrent les rejoindre et constituer dans le Maghreb central un grand royaume berbère qui s'étendait de la Méditerranée à la Tripolitaine. Mais la décadence vint rapidement. Les Rostémides furent vaincus par les Fatimides et en 296 (909) le dernier prince de la famille, Yakoub ben Aflah, s'enfuit de Tiaret et se réfugia à Ouargla où ses descendants devaient régner pendant plus d'un siècle jusqu'à la destruction de la ville par Mansour, fils du sultan de la Kalaa des Beni Hammad. Ainsi les deux villes se sont succédé à la tête d'un empire démesurément grand dont toute l'unité était d'ordre religieux.

Pareil état ne pouvait subsister qu'avec l'appui du sabre, autrement dit des nomades. Le site même de Tahert est significatif. Adossée au Djebel Ghezoul qui lui coupe toute vue sur le Tell, la ville découvrait du côté opposé l'immensité des Hautes Plaines ; comme la Tiaret actuelle, c'était un belvédère donnant sur la steppe, quelque chose comme un Tlemcen retourné. Le chroniqueur IBN SAGHIR confirme que, sous les successeurs de Rostem, le royaume de Tiaret était passé sous le protectorat des nomades Zénètes Mezata et Sedrata (5), les mêmes sans doute qui plus tard, au témoignage d'IBN KHALDOUN (6), furent recueillis par Ouargla. Un passage d'IBN SAGHIR précise même la migration de ces nomades: « les Mezata, les Sedrata et autres tribus avaient l'habitude, à la saison du printemps, de quitter les terres de parcours qu'ils occupaient dans le Maghreb et autres régions, pour venir à Tahert ou dans ses dépendances, en raison des pâturages qu'ils y trouvaient et autres avantages que leur offrait le pays » (7). C'est exactement *l'achaba* des Saïd Atba. L'hypothèse vient naturellement à l'esprit que les migrations actuelles des nomades d'Ouargla pourraient bien être une survivance des migrations de l'époque ibadite.

(5) Les Sedrata étaient une tribu berbère des environs de Biskra (EL BEKRI : *Description de l'Afrique Septentrionale*, édit. de Slane, 1913, p. 112). Les Mezata étaient une tribu berbère de Tripolitaine voisine des Nefousa et des Louata (EL BEKRI, p. 42).

(6) IBN KHALDOUN : *Histoire des Berbères*, t. III, p. 286.

(7) IBN SAGHIR : (*XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 74).

A vrai dire l'hypothèse n'est pas nouvelle ; elle a été présentée par E.-F. GAUTIER dans un chapitre des *Siècles obscurs du Maghreb* consacré aux royaumes kharedjites. Gautier constate que les pistes suivies par la principale tribu nomade du Sud algérien, les Arbaâ, sont orientées suivant l'axe du royaume rostémide : de l'O. Righ au Sersou, il y a coïncidence entre l'aire du nomadisme actuel et l'ancien domaine de l'ibadisme ou, ce qui revient au même pour GAUTIER, le domaine des grands nomades zénètes. Par là GAUTIER donne à entendre, sans formuler d'ailleurs sa conclusion de façon explicite, que les déplacements des tribus actuelles reproduisent les déplacements des nomades ibadites et que les uns et les autres sont conformes à un des traits de la géographie du Maghreb qu'il a mieux que personne mis en lumière : l'avancée des steppes depuis la cuvette des chotts algéro-tunisiens jusqu'à la basse plaine du Chéliff. Il n'est même pas nécessaire qu'il y ait continuité dans le temps entre les migrations actuelles et les migrations passées : les mêmes causes géographiques doivent fatalement produire les mêmes effets.

L'hypothèse était séduisante, mais demeurait invérifiée. Elle pouvait l'être d'autant moins que GAUTIER n'avait parlé que des nomades de Laghouat, les Arbaâ. Or ceux-ci ne sont arrivés sur leur territoire actuel qu'à la fin du XVIIIe siècle et ils venaient non de Ouargla, mais de Biskra. Par ailleurs leurs routes d'hivernage ne sont pas celles qu'indique GAUTIER : en hiver ils se dispersent dans la région des dayas, au Sud de Laghouat et ils ne font dans la vallée de l'O. Djedi que de brèves apparitions, pour permettre aux chameaux de faire leur cure de plantes salées. Enfin s'il est vrai qu'il existe, comme nous le verrons, à l'O. et au S.-O. de Tiaret, des survivances berbères, peut-être même des survivances rostémides, elles n'intéressent pas directement les nomades du département d'Alger qui prennent leurs quartiers d'été bien à l'E. de Tiaret.

Au contraire la migration des Saïd Atba se déroule très exactement dans le cadre historique de l'ancien royaume ibadite, à tel point qu'on serait tenté de lui appliquer l'expression

de « Zénétie ressuscitée » qui termine les *Siècles obscurs* et qui en résume le thème majeur. Faut-il y voir la continuation des migrations de l'époque ibadite ou bien une simple coïncidence ? N'est-ce pas plutôt la répétition de mouvements anciens le long d'une route imposée par la nature ?

Comment se perpétuent les migrations

On peut rechercher la réponse dans deux directions, soit chez les Saïd Atba eux-mêmes, soit dans la région de Tiaret, parmi les tribus qui les accueillent.

La première enquête n'a donné qu'un résultat négatif. D'après des notes rassemblées, semble-t-il, par le Bureau arabe d'Ouargla [8], les Saïd Atba sont une fraction détachée de la grande tribu des Saïd qui, au début du XVIIe siècle, étaient campés aux environs d'El Hadjira, 60 kms au N. d'Ouargla. La tribu était divisée en deux camps : d'un côté les Ouled Mouled et les Saïd Atba, de l'autre les Saïd Ouled Amor et les Saïd proprement dits, appelés plus tard Mkhadma. A la suite de querelles intestines, la tribu se désagrégea : les Ouled Mouled se fixèrent à Touggourt, les Saïd Ouled Amor à Temacine et à El Hadjira, tandis que les Saïd Atba et les Mkhadma, aux environs de 1650, émigraient vers le Sud jusqu'à N'Goussa et Ouargla. L'entente ne fut pas pour cela rétablie et les guerres entre Saïd Atba et Mkhadma devaient se prolonger jusqu'à l'arrivée des Français. Tout cela ne nous renseigne pas sur l'origine lointaine des Saïd. G. Marçais voit en eux les représentants actuels de ces Ouled Saïd qu'Ibn Khaldoun mentionne comme une des plus puissantes tribus riyahides, une de celles qui s'enfonçaient le plus loin dans l'intérieur du désert [9] ; c'est aussi l'opinion de P. Blanchet [10]. En tout cas, ces Saïd Atba ne se distinguent des autres tribus d'Ouargla ni par les traits physiques, ni par la langue [10 bis], ni par la religion ; toute allusion à une parenté possible avec les Mozabites est tenue par eux pour une injure. En dehors de leurs habitudes pastorales, on n'a trouvé en eux qu'une particularité ; ils sont les seuls à posséder des chevaux qu'ils nourrissent tant bien que mal avec de l'orge et du drinn. « Ce sont les seuls cavaliers du Sahara », dit P. Blanchet [11]. Il est vrai que le détail n'est pas sans importance, les chevaux ayant toujours été la spécialité de Tiaret. Lorsque Ibn Saghir nous parle du premier imam, il le présente à côté de son cheval ou bien occupé à remonter sa cavalerie ; son fils comptait dans son armée 1.000 chevaux à robe pie ; les tribus qui s'étendaient autour de Tahert possédaient des esclaves et des chevaux. Edrisi mentionne les chevaux de « pure race » de Tiaret et avant la fondation du centre de Waldeck-Rousseau, le territoire sur lequel se rendent chaque année les Saïd Atba portait le nom de Mechra el Khil, « le gué des chevaux ». Aujourd'hui encore la plupart des bêtes qu'ils possèdent proviennent de la jumenterie de Tiaret. Il y a là tout au moins un indice de relations anciennes avec cette région.

Du côté du Nord les renseignements sont un peu plus consistants. Les Ouled Lakred, Arabes descendants des Ouled Amdan, fraction de la grande tribu hilalienne des Sowayd, se sont installés au S.-O. de l'Ouarsenis au XVe siècle ; ils considèrent les Saïd Atba comme des étrangers dont ils parlent avec dédain. Les Aouisset eux non plus ne se reconnaissent aucune parenté avec eux ; du moins les traitent-ils en amis. D'après une tradition consignée dans un historique de la commune de Tiaret [12], ces Aouisset seraient une tribu berbéro-arabe descendant partie des conquérants de la première invasion, partie d'émigrés venus du Mzab. Aujourd'hui le souvenir de cette origine saharienne semble s'être perdue ; il existe seulement dans la tribu une famille qui porte le nom

(8) Notes pour servir à l'historique d'Ouargla (*Rev. Afric.*, 1923, p. 388).

(9) G. Marçais : *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 651, n. 4, et Ibn Khaldoun : *Histoire des Berbères* (I, 48, Tr. I, 77). J'ignore s'il y a des rapports entre ces Ouled Saïd et ceux qui en Tunisie occupent la région d'Enfidaville et qui sont également considérés comme descendants des Riah.

(10) P. Blanchet : L'Oasis et le Pays d'Ouargla (*Ann. de Géog.*, 1900, p. 149).

(10 *bis*) Parler de type A, identique à celui des autres nomades d'Ouargla, de Laghouat et d'El Goléa (Cf J. Cantineau : Les parlers arabes des Territoires du Sud, *Revue Afr.* 1941, p. 76).

(11) P. Blanchet : *loc. cit.*, p. 150.

(12) Manuscrit conservé aux archives de la commune mixte de Tiaret.

d'Ouled Mzab sans que les gens attribuent un sens précis à ce nom ; en tout cas il n'y existe aucun ibadite.

Plus intéressante est la présence sur le douar Tagdempt, c'est-à-dire sur l'emplacement de Tahert, de 5 familles portant le nom de Nefousa et qui se disent installées là depuis un temps immémorial. On sait que les Nefousa furent les premiers compagnons de Rostem lorsqu'il fonda Tahert ; ils donnèrent même leur nom à un des quartiers de la ville, Adouat Nefousa (13) ; sous ses successeurs ils étaient chargés des hautes fonctions publiques ; leurs soldats formaient une sorte de garde prétorienne qui à plusieurs reprises proclama ou déposa le sultan. Le petit groupe des Nefousa actuels vit à l'écart des autres habitants du douar ; par contre il entretenait autrefois des relations suivies avec deux douars de la commune mixte de Frenda, les douars Houaret et Louhou, où l'on retrouve d'autres familles Nefousa. Ces Louhou et ces Houaret ne sauraient être confondus avec les deux grandes tribus berbères Loouata et Hoouara installées à l'époque rostémide dans les environs de Tiaret (14). Cependant la présence de Nefousa dans une contrée où les toponymes berbères foisonnent et où il existe un îlot berbérophone signalé par R. Basset (15), réduit depuis à sa plus simple expression, montre que la région de Tahert a conservé une partie du peuplement qu'elle avait reçu à l'époque du royaume ibadite. Par ailleurs on notera l'attachement très vif que les Mozabites portent à cette contrée : la colonie mozabite de Tiaret, qui compte plus de 250 individus, se rend en pèlerinage à la grotte où venait prier le dernier imam et conserve pieusement les traditions relatives à la capitale de leurs ancêtres.

Il ne s'ensuit pas bien entendu que la venue des Saïd Atba soit elle-même une survivance rostémide. A priori on ne voit pas pourquoi ces Arabes orthodoxes auraient été attirés « par le boulevard de l'ibadisme » comme dit Abou Zakaria ; à posteriori, on constate que, si quelques tentes Saïd Atba parvenaient il y a un siècle sur le douar Tagdemt, le gros de la tribu s'est toujours dirigé plus à l'Est, laissant visiblement de côté l'îlot nefousa de Tahert. Il faut écarter toute idée de filiation directe entre la migration des Saïd Atba et les migrations de l'époque ibadite.

On pourrait supposer, il est vrai, que les campements se sont déplacés à la suite de la fondation de Tiaret (1843) et de la mise en culture du Sersou. Ceci nous amène à nous demander depuis combien de temps les Saïd Atba viennent passer l'été là où nous les trouvons aujourd'hui.

En pareille matière, la source essentielle est constituée par les procès-verbaux de délimitation des tribus. Le rapport relatif aux Ouled Lakred (20 août 1869) constate qu'il n'existait à l'époque aucune servitude de parcours sur les terres de cette tribu dont tous les terrains, aussi bien pâturages que terres de culture, étaient déjà terre *melk* et il ajoute en termes exprès : « les Nomades n'exercent aucun droit de pâture dans la tribu » (16).

Cette affirmation est en contradiction formelle avec la tradition des indigènes, aussi bien visiteurs que visités, pour qui, de mémoire d'homme, les Saïd Atba sont toujours venus sur le douar Ouled Lakred. A vrai dire ce n'est pas la seule fois que des servitudes réelles grevant les terres du Tell au profit de nomades, sahariens ou autres, n'auraient pas été mentionnées dans les procès-verbaux de délimitation. D'ordinaire on se tire d'embarras en supposant que les opérations ont été faites à une époque où les nomades étaient absents, en hiver ou en période troublée. Mais dans le cas particulier des Saïd Atba, il est bien difficile d'admettre qu'en août 1869, au cœur de l'estivage et en période de tranquillité (17), le

(13) Ibn Saghir : *loc. cit.*, p. 101.

(14) Je note cependant l'existence sur le territoire des Houaret d'une Chaba Haouara qui porte bien le nom de la turbulente tribu [illegible] Houara que porte la cascade de La Mina). Le territoire [illegible] n'est pas d'ailleurs exactement connu. D'après Ibn Saghir [illegible] sous le règne des derniers Rostémides, ils étaient [illegible] dans une vallée à 10 milles au plus de la ville (Tahert). D'après [illegible] (p. 110) ils habitaient les villages au Sud de Tahert. Dès [illegible] d'Ibn Khaldoun, nombreux étaient les endroits portant le nom de cette tribu apparemment fort dispersée.

(15) R. Basset : *Etude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*.

(16) Rapport de la Sous-Commission du Cercle de Tiaret, résumant l'ensemble des travaux concernant la délimitation des douars. (Archives de la commune mixte de Tiaret).

(17) Les Saïd Atba, un moment entrés en dissidence en 1864, avaient fait leur soumission dès l'année suivante ; l'insurrection de Bou Choucha n'éclata qu'en mars 1870.

commissaire enquêteur n'ait pas été exactement informé. D'autant plus que, quelque 40 ans plus tard, lors de la création du centre de Waldeck-Rousseau avec des terres enlevées aux Ouled Lakred, aucune réserve ne fut mentionnée en faveur des nomades ([18]). J'en conclus que si les Saïd Atba arrivaient déjà chez les Ouled Lakred avant 1869 — ce qui ne semble pas douteux — ils n'y venaient pas, du moins en principe, pour faire paître leurs troupeaux ; on verra plus loin qu'ils avaient alors d'autres motifs pour fréquenter ces lieux.

Il faut aller quelques kilomètres plus au Sud, chez les Aouisset, pour voir les droits de parcours des Sahariens expressément mentionnés. Là le rapport, qui est de 1866, décrit ainsi la situation : « C'est seulement depuis l'arrivée des Français que les Aouisset ont pu descendre dans le Sersou ; avant cette époque cette partie de leur territoire restait vague et inculte entre eux et les Sahariens. Ceux-ci ont conservé l'habitude d'y faire paître leurs troupeaux après la récolte, cet usage ne fait l'objet d'aucune contestation » ([19]). Le rapport ne précise pas de quels Sahariens il s'agit ; mais les Arbaâ et les Ouled Naïl s'installant toujours plus à l'Est, il ne peut s'agir que des Saïd Atba ; on peut donc affirmer que ceux-ci, il y a un siècle, venaient déjà estiver dans le Sersou. C'est la raison pour laquelle Ouargla fut rattaché en 1874 à la province d'Alger après l'avoir été jusqu'en 1865 à celle d'Oran ([20]).

Il est vrai qu'un des premiers documents sur la situation des tribus au début de la conquête française, la carte de Carette et Warnier (1846) leur assigne un tout autre emplacement : la partie du Piémont atlasique comprise entre l'O. Mehaïguène et l'O. Zergoun, c'est-à-dire une région où ils stationnent aujourd'hui en juin, mais qui n'est plus qu'une

(18) Le dossier de Waldeck-Rousseau est aux Archives du Gouvernement Général, Direction de l'Agriculture et de la Colonisation.

(19) *Rapport de la Commission Administrative de la subdivision de Mascara* résumant l'ensemble des travaux concernant la délimitation des douars, 11 juin 1868 (Archives de la commune mixte de Tiaret).

(20) Lorsque les habitants de N'Goussa voulurent faire leur soumission, en juillet 1849, le cheikh de cette localité, accompagné du cheikh des Saïd Atba, se rendit d'abord à Tiaret, puis de là à Alger et c'est le commandant militaire de Tiaret qui transmit ses propositions (*Historique d'Ouargla*, p. 394).

étape sur la route du Tell. Il est possible qu'ils y aient fait autrefois un séjour plus prolongé : une monographie du Djebel Amour mentionne l'appui fourni par les Saïd Atba aux Laghouat du Ksel contre les Ouled Sidi Cheikh ; mais ils dépassaient certainement l'Atlas saharien, car différentes traditions se rapportent à leur venue sur les Hauts Plateaux et dans le Tell à l'époque turque.

La principale est celle qui se trouve consignée dans le livre de BERNARD et LACROIX ([21]). En s'appuyant sur une note manuscrite d'un certain Ali Ben Chenouf sur lequel ils ne s'expliquent pas davantage, ces deux auteurs indiquent qu'avant 1830 les Saïd Atba se rendaient dans le Tell pour faire leurs provisions à un marché situé à proximité de Tiaret et appelé El Louha. Le cheikh des Ouled Khelif, el Kharroubi, leur faisait payer le droit de marché (*eussa*) ainsi que le droit de pacage sur les terres des Ouled Khelif ; les Turcs favorisaient la venue des Saïd, tribu makhzen, et se servaient de Kharroubi contre les Ouled Sidi Cheikh. Le souvenir de ces faits n'est pas encore entièrement effacé : le khodja de Trézel m'a confirmé qu'il avait entendu des vieillards parler des relations de Kharroubi avec les Saïd Atba ; ils avaient même précisé que l'*eussa* se payait en nature sous forme de burnous fabriqués sous la tente, mais que nos Sahariens s'arrangeaient souvent pour l'esquiver.

Le terme du voyage était donc, avant 1830 comme aujourd'hui, soit El Louha, soit Tiaret. Le nom de Louha désigne non pas une agglomération, mais un marché rural situé à 4 kms au N. de Waldeck-Rousseau en un point où il n'existe actuellement qu'une seule maison, celle du caïd. Situé au débouché des collines céréalifères de Zemmora et de Mendez et de la route de l'O. Riou, l'emplacement était tout désigné pour servir de lieu de rencontre aux nomades et aux sédentaires. A l'époque turque ce marché était fréquenté par toutes les tribus du Sud. Saïd Atba, Ouled Yacoub, Arbaâ, Chaanba. Un poète arabe originaire de Mazouna qui écrivait vers 1800, BEN SOUÎKET, dans un poème consacré aux Sowayd, mentionne

(21) A. BERNARD et N. LACROIX : *L'évolution du nomadisme en Algérie*, p. 27, note 3.

El Louha en l'associant aux Djedar (de Frenda) [22], deux noms qui n'ont pas eu la même fortune, mais qui devaient avoir alors la même célébrité. A en croire les Saïd Atba, leurs tribus auraient possédé sur ce territoire du Louha des droits imprécis : « Bled Saïd Atba », déclarent encore aujourd'hui leurs vieillards en parlant du Louha. Mais ces titres sont contestés par les Ouled Lakred et nous avons vu que les opérations de délimitation n'en renfermaient pas trace. Il doit donc s'agir d'une de ces annexions rétrospectives dont les nomades algériens n'ont pas le monopole. En réalité le lien est d'une autre nature. En 1837 fut fondée dans le voisinage du marché une zaouïa de la confrérie des Ghadelia Derkaoua, la zaouïa Sidi Adda, qui existe encore. La confrérie ne compte plus actuellement de fidèles parmi les Saïd Atba, mais une enquête a pu établir qu'elle en avait compté autrefois ; il y eut même aux premiers temps de l'occupation française, dans les environs d'Ouargla, une zaouïa de cette confrérie [23]. Le souvenir des *ziara* faites par leurs ancêtres à la zaouïa de Sidi Adda a certainement contribué à maintenir la migration pastorale des Saïd Atba. C'est pour la même raison que les Mkhadma, qui comptèrent longtemps parmi les sectateurs de la zaouïa d'El Abiod Sidi Cheikh, demeurèrent si longtemps fidèles aux pâturages de l'Oued Seggueur.

Quant à Tiaret, plus exactement Tahert avant 1843, c'était un marché urbain où le commerce était entre les mains de Mozabites, parents de ceux de Ghardaïa. Quel que fût leur mépris pour ces « *Kafars* » (infidèles), les nomades ne pouvaient les ignorer ; auprès des Mozabites du Tell, les Saïd Atba

(22) Mon collègue M. H. PÉRÈS a retrouvé une transcription du poème de BEN SOUIKET dont il a bien voulu me communiquer la traduction. Voici le passage intéressant : « Je me suis enquis de la tribu des chefs ; aucun cavalier ne m'a donné de ses nouvelles. On me dit : « Elle est parvenue à la tombée de la nuit à Mendès, s'acheminant vers les endroits accidentés. A El Abed on l'a signalée et elle a disparu à l'Ouest d'El Louḥa (اللوحة) dans la région de Lajdar. » (vers 14-16). Un autre poème du cheikh BEN DAOUD, contemporain de BEN SOUIKET ou légèrement postérieur, fait également mention du Louḥa : « Ils (les Turcs) virent les Mḥâls et les Jouâds (noblesse militaire), qui, partis de la haute vallée de la Mina, étaient arrivés au delà d'El Louḥa. » (Vers 17).

(23) Communication de M. le Commandant Nabal, commandant l'annexe d'Ouargla.

devaient naturellement jouer le rôle de commissionnaires, de même qu'en retour c'est à eux qu'ils achetaient les objets nécessaires au ravitaillement des villes du Mzab. Il y a encore 20 ans, les négociants de Ghardaïa et des Beni Isguen confiaient aux caravanes des Saïd Atba des dattes ou des tissus de laine et les chargeaient de rapporter grains et provisions diverses [24]. Il a fallu l'introduction de l'automobile pour que les Mozabites, prétextant des vols ou des dégradations, affrètent eux-mêmes les camions et se passent de l'intermédiaire du nomade arabe. En définitive ce sont les relations commerciales nouées avec la colonie mozabite de Tiaret et l'attraction du marché et de la zaouïa d'El Louha qui me semblent le mieux expliquer la fidélité des Saïd Atba à ce coin du Tell.

***

Dès lors, on reconstitue aisément la chaîne des causes géographiques et historiques qui ont conduit les Saïd Atba dans ce bled lointain. Au point de départ il faut placer l'existence d'oueds vivants, dirigés Nord-Ouest - Sud-Est et débouchant dans la plaine au N. d'Ouargla. Alors que la dépression méridienne qui prolonge l'O. Mya, à peine marquée dans la topographie, n'est jamais atteinte par les crues, les vallées des O. Mzab et Nsa sont fréquemment balayées par les eaux jusqu'à la sebkha terminale et elles devaient l'être bien davantage quand les Mozabites n'avaient pas encore élevé de barrage en amont. Au témoignage d'ABOU ZAKARIA, les nomades de l'O. Righ se rendaient déjà dans les vallées du Mzab avant l'installation des Ibadites dans cette contrée.

Une fois engagés dans ces vallées, les Saïd Atba ne rencontraient plus d'obstacles jusqu'au pied de l'Atlas Saharien. Là d'autres oueds, nourris par les pluies et les neiges du Djebel Amour, leur offraient des pâturages de printemps. Les chaleurs de l'été devaient les rapprocher de la montagne ; à la faveur de luttes de tribu à tribu, ils en franchirent les crêtes basses et vinrent chercher leurs pâturages sur les Hauts Plateaux. Là, installés au milieu de la steppe alfatière,

(24) Communication de M. le Capitaine Vigouroux, chef d'annexe à Ghardaïa.

ils semblaient avoir trouvé leur havre définitif. Mais un nomade n'est pas uniquement pasteur. Pour vendre leurs dattes et celles de leurs clients du Mzab et aussi pour acheter des grains, les Saïd Atba devaient se rapprocher des deux marchés les plus importants de la contrée : Tahert, où la colonie mozabite les attendait, et El Louha où parvenaient les caravanes du Nord. Peu à peu les troupeaux ont suivi le mouvement ; le marché, puis la zaouïa ont polarisé la migration ; la route millénaire des nomades zénètes était retrouvée par une minuscule tribu arabe.

La solution, on le voit, est simple et elle n'implique aucune hypothèse invérifiable. Ce qui obscurcit le problème, ce sont les apparences trompeuses de filiation directe entre les migrations de l'époque ibadite et les migrations actuelles. C'est un fait qu'il existe à l'O. de Tiaret une petite région où l'abondance des toponymes berbères, les noms de familles ou de tribus, enfin l'existence d'un minuscule îlot berbérophone attestent des survivances berbères plus fortes qu'ailleurs, peut-être même, si on tient compte des Nefousa, des survivances rostémides. Par ailleurs, c'est un autre fait que, depuis deux siècles au moins, une tribu nomade d'Ouargla se rend chaque année en achaba dans la région de Tiaret. Mais on ne croit pas qu'il y ait entre ces deux faits une relation de cause à effet. La continuité du domaine steppique d'Ouargla au Sersou explique la direction prise par les nomades ; l'existence des marchés de Tiaret et d'El Louha les a confirmés dans cette voie. Cette conclusion, valable pour les Saïd Atba, a peut-être une portée plus générale: la géographie physique oriente dans ses grandes lignes la circulation des nomades ; l'homme, avec ses marchés et ses villes, en fixe les itinéraires et en perpétue la tradition.

R. CAPOT-REY.

Les Vestiges de la Parenté Maternelle en droit coutumier berbère

et le régime des successions touarègues

Si l'on s'en rapporte à l'*Histoire* de St. Gsell, qui reste la source fondamentale, et vraiment encyclopédique, de notre information pour tout ce qui touche au passé lointain de l'Afrique du Nord, nous n'avons aucune attestation, et pas même le plus léger indice historique, de l'existence chez les anciens Libyens du système de la filiation maternelle (1). Nombreux et précis sont, au contraire, les témoignages confirmant l'antiquité d'emploi en Berbérie du système de la filiation paternelle (2). Pourtant la parenté maternelle, utérine, est encore aujourd'hui, chez les Touareg, — ou tout au moins certains d'entre eux, les Iulmedden en particulier ne l'admettant pas (3), — le régime familial privilégié (4). Après avoir énuméré toutes les raisons sociologiques, et même de simple bon sens, qui sont nôtres, de croire à la grande ancienneté des usages touaregs en la matière, Gsell, — opposant à l'évidence de cette dernière donnée de fait le silence, tout de même étrange, des textes historiques, — en vient à déclarer : « Nous avouons que cette condition de la femme chez les Touareg pose pour nous un problème embarrassant. Il n'est pas probable qu'elle soit un fait récent, postérieur à la venue de leurs pères dans le Sahara... On est plus disposé à croire que les mœurs actuelles des Touareg, si particulières

(1) Cf. St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1929, t. V, p. 37, et *id.*, n. 4.

(2) *Id.*, pp. 42, 43.

(3) Cf. F. R. Rodd, *People of the Veil*, Londres, 1926.

(4) Gsell, *op. cit.*, t. V, pp. 37, 38.

à cet égard, furent jadis apportées par eux du Nord de l'Afrique. Ce n'est cependant pas une raison d'admettre qu'elles aient été répandues très largement à travers la Berbérie, du moins à l'époque historique, dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne et dans ceux qui l'ont suivie. Nos informations, si maigres qu'elles soient, peuvent suffire pour nous autoriser à affirmer que la famille paternelle existait chez les Numides et chez les Maures, *à croire même qu'il n'existait chez eux pas d'autre système familial* » (5).

I. — Aussi bien les faits les plus évidents sont souvent ceux qui frappent le moins. Tous les dialectes berbères sans exception font usage, pour traduire les mots « frère » ou « sœur », — qu'il s'agisse de frères ou sœurs utérins, consanguins ou germains, — de deux expressions composées signifiant respectivement « le fils », ou « la fille de ma mère ». Etymologiquement, ces deux expressions ne désignent donc, à proprement parler, que le « frère », ou la « sœur » *utérins*, — seuls connus donc, semble-t-il, de la terminologie berbère primitive. C'est, peut-on croire, par une extension secondaire récente qu'elles en sont venues à s'appliquer aussi au « frère » et à la « sœur » consanguins. On pourrait ajouter que la nomenclature familiale touarègue, — toute entière berbère

(5) Gsell, *id.*, p. 50. Nous verrons plus loin (*infra*, p. 194, n. 18) que le système de la filiation maternelle était cependant pratiqué par les anciens Berbères des Iles Canaries ; cet important détail de l'ethnographie des anciens Guanches à échappé à Gsell qui n'ignorait point pourtant l'exceptionnelle valeur comparative des documents canariens et y a fait, tout au long de son magistral ouvrage, de fréquents appels. Ceci dit, une observation s'impose. La population indigène des Canaries, au moment de la conquête espagnole (fin du XVe siècle), se réduisait à quelques milliers d'individus. Elle ne représenta jamais qu'une très minuscule colonie détachée de la Berbérie continentale, laquelle devait bien compter déjà, dès l'époque romaine, plusieurs millions d'habitants. Ou bien il faut faire vraiment très belle la part de la coïncidence pure, ou bien on doit conclure de telles survivances simultanées, — relevées précisément dans les deux seules provinces : Canaries et Sahara central, que des circonstances géographiques exceptionnelles ont tenues plus ou moins complètement, au cours de l'histoire, à l'écart des influences d'Islam, — que le système de la filiation utérine était peut-être moins généralement ignoré des anciens Libyens que ne le suppose la formule un peu trop restrictive de Gsell. Si nous n'en avons pas plus d'attestations historiques, c'est sans doute, comme le reconnaît d'ailleurs l'illustre savant lui-même, que nos informations écrites relatives à ce lointain passé sont réellement très « maigres ».

d'origine, — est une nomenclature de parenté uniquement classificatoire ; comme chez les tribus nègres appliquant la filiation utérine, le Touareg désigne par une même appellation générique, — quel que soit par ailleurs le degré réel, plus ou moins variable, de parenté physique l'unissant à chacun d'eux, — tous ses parents utérins ou consanguins qui figurent, par rapport à lui, dans une même « classe » d'âge (6). En Afrique du Nord, cette nomenclature n'est devenue des-

(6) C'est-à-dire tous ses parents utérins (ou, par extension, consanguins) qui ont un même ancêtre commun avec lui et descendent tous au même degré dudit ancêtre. Ainsi *ti* signifie « mon père », mais aussi « mon oncle utérin » (descendant au 1er degré, comme mon père, de ma grand'mère paternelle), et également « mon grand-oncle utérin » (descendant au 2e degré, comme mon père, de ma bisaïeule paternelle en ligne utérine), etc... Par extension récente de sens, la même terminologie s'applique en touareg aux parents mâles en ligne agnatique de même classe d'âge que le « père » du sujet parlant. Egalement, enfin, au « père par alliance » (« beau-père »). Autrement dit, *ti* désigne « tout membre mâle de ma famille utérine ou agnatique de même classe d'âge que mon père (mon père compris), et, par extension, mon beau-père ». De même *ma* désigne « tout membre féminin de ma famille utérine ou agnatique de même classe d'âge que ma mère (ma mère comprise), et, par extension, ma belle-mère » ; *aña* signifie « tout membre mâle de ma famille utérine ou agnatique de la même classe d'âge que mon frère (mon frère inclus) (ou, ce qui revient au même, de la même classe d'âge que moi), et, par extension, mon beau-frère » ; *ulet-ma*, « tout membre féminin de ma famille utérine ou agnatique de la même classe d'âge que ma sœur (ma sœur incluse), et, par extension, ma belle-sœur » ; *ruré*, « tout membre mâle de ma famille utérine ou agnatique de la même classe d'âge que mon fils (mon fils inclus), et, par extension, mon beau-fils » ; *iellé*, enfin, « tout membre féminin de ma famille utérine ou agnatique de même classe d'âge que ma fille (ma fille incluse), et, par extension, ma belle-fille ». Les différentes « classes » d'âge sont donc séparées deux à deux par l'intervalle d'une génération et les termes employés sont communs pour désigner les parents de la ligne directe et les parents des lignes collatérales. Le système touareg ainsi exposé est, du reste, altéré : les Touareg, en effet, reconnaissent également aujourd'hui, sur le plan légal, la filiation paternelle, agnatique, et il en est résulté l'incorporation secondaire, par analogie, dans la nomenclature considérée, des parents en ligne paternelle. Au stade plus primitif où la filiation utérine est seule connue légalement du milieu social, une « classe » d'âge, définie par rapport au sujet parlant, correspond plus restrictivement, à « un groupe d'individus des deux sexes, tous parents utérins les uns des autres, qui ont un même ancêtre féminin commun avec le sujet parlant et descendent tous (ou sont supposés descendre tous) au même degré par les femmes dudit ancêtre » (Sur un type d'altération semblable observé dans d'autres sociétés rudimentaires, cf. notamment A. Moret et G. Davy, *Des clans aux empires*, *in* « L'évolution de l'humanité », Paris, 1923, p. 37, 7°. Sur les « classes » en général, cf. Durkheim, *in* « L'Année sociologique », t. I, pp. 14 sqq., et *id.*, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, 1912, p. 153).

criptive, — c'est-à-dire distinguant le degré réel de parenté par rapport au sujet parlant (7), — que grâce à l'adoption récente d'un certain nombre de termes arabes — inconnus en touareg — servant à désigner les différents collatéraux (8). Il y a là, nécessairement, le legs d'un stade social archaïque où existait seule la parenté maternelle et où l'organisation familiale embryonnaire reposait avant tout sur le principe de l'exogamie du clan (9).

---

(7) Un parent qualifié *ti* en touareg peut se trouver indifféremment au 1er degré avec le sujet parlant (s'il s'agit du « père ») ou au 3e degré (s'il s'agit de l'« oncle ») ou au 5e degré (s'il s'agit du « grand-oncle »), etc... Au contraire, en arabe, un terme comme *'ammī* signifie normalement, sauf extension secondaire de sens, « mon oncle paternel », c'est-à-dire un parent du 3e degré.

(8) Les mots purement berbères *dadda*, signifiant notamment « mon oncle paternel », et *ayau*, signifiant notamment « mon neveu », qui, au Maroc et en Algérie, servent, le cas échéant, à désigner des collatéraux, ne sont nullement, cependant, des appellations spécifiques. *dadda* n'est qu'un terme de respect susceptible de s'appliquer à « tout parent mâle plus âgé que le sujet parlant » (le fém. correspondant est *lâlla*, *nânna*) ; et quant à *ayau*, il suffit de mentionner que ce nom est également usité pour le « gendre », pour s'apercevoir que nous avons affaire, là encore, à un terme de parenté classificatoire, simple variante phonétique de *yü*, *yûwi*, *yîwi*, *auwi*, qui signifie « fils » (cp. *supra*, p. 189, n. 6, touareg *ruré* = « mon fils », « mon neveu » et « mon gendre »).

(9) Au stade primitif où la filiation paternelle, au contraire de la filiation utérine, n'est pas connue légalement du milieu social, et où, par suite, la famille conjugale a tout au plus une existence de fait, non de droit, stade où, de surcroît, la propriété individuelle susceptible de déterminer des droits d'héritage entre proches parents n'existe pratiquement point en face de la propriété collective du clan, le sujet parlant n'a pas, en effet, d'intérêt juridique (il ne pourrait avoir éventuellement qu'un intérêt d'affection mutuelle) à distinguer individuellement par une appellation générique appropriée ses parents utérins les plus proches de ses parents utérins plus éloignés. La seule nomenclature juridiquement utile, à ce stade, est celle qui permet au sujet parlant de reconnaître immédiatement, d'après l'appellation générique portée par un parent de degré quelconque, s'il peut ou non prendre celui-ci en mariage à l'intérieur du territoire du clan, sans commettre un inceste, c'est-à-dire sans violer le tabou qui interdit, dans l'organisation primitive considérée, de se marier entre parents utérins à quelque degré que ce soit. La répartition terminologique en « classes » d'âge répond très commodément à cet objet (Sur ce point, cf. Moret et Davy, *op. cit.*, pp. 26-33). C'est pourquoi certains sociologues proposent à juste titre de qualifier ces « classes », « classes matrimoniales » (cf. Durkheim, *Formes élémentaires*, *cit.*, p. 153).

Tout terme de parenté classificatoire a donc une valeur, non seulement individuelle, mais aussi collective : au sens large il évoque l'idée de tout un groupe de parents. Aussi est-il fréquent, et normal, dans le système de la filiation utérine, de voir employer par un membre du clan le mot « mère », — avec la valeur collective qu'il

On s'excuse de ce préambule un peu long. On n'a pas la simplicité de vouloir démontrer, pour les Berbères, ce postulat élémentaire de sociologie, — vérifié dans toutes les civilisations connues, — qui est celui de l'antériorité historique de la famille maternelle sur la famille paternelle (10). Il s'agit seulement pour nous, — et ce sera l'objet précis de cette étude, — de rassembler, pour les souligner, quelques-uns des vestiges juridiques subsistant en Afrique du Nord, et plus particulièrement dans les coutumes berbères très conservatrices du Maroc Central, de cet ancien régime familial fondé sur la parenté utérine, et qui paraît ainsi n'avoir disparu de ce pays, — dans les régions circum-littorales, sinon au

---

tient du concept même de la parenté classificatoire accessoire au dit système, — pour désigner, dans une acception très étendue, le « clan » tout entier. Ainsi, chez les anciens Sémites, — qui avaient conservé des vestiges très nets de l'antique famille maternelle, — employait-on *'umma* pour « clan », féminin grammatical abstrait directement tiré de l'arabe *'umm*, hébreu *'êm*, « mère » (cf. A. Lods, *Israël. - Des origines au milieu du VIIIe siècle*, *in* « L'évolution de l'humanité », Paris, 1930, pp. 218-221). De même, chez les populations noires actuelles qui connaissent la filiation utérine, — par exemple chez certains Bantous, — le « clan » et la « mère » se désignent par un même mot. Inversement, si le nom de la « mère » peut servir à qualifier le « clan », l'appellation usuelle du « clan » peut s'étendre par image à la désignation de la « mère ». Un usage de ce genre se retrouve précisément au Maroc, dans le langage très conservateur des femmes Jbâla, tribu berbère linguistiquement arabisée, pour qui le mot arabe *'aḍem*, « os », — transposition du berbère *iges*, de même sens concret étymologique, — désigne également, comme ce dernier, par image, la « souche vivante », le « tronc généalogique », d'où le « clan », et, — ce qui revient au même selon l'antique conception utérine du groupe, — la « mère » (renseignement oral dû à M. G.-S. Colin. Sur *iges*, « clan », en berbère, cf. G. Marcy, *L'alliance par colactation (tâd'a) chez les Berbères du Maroc central*, *in* « Actes du 2e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord », Alger, 1936, t. II², pp. 962, 963, n. 1). Preuve évidente, par conséquent, d'un ancien contact local entre les deux notions.

La coutume, répandue dans toute l'Afrique du Nord, qui consiste à désigner « les femmes » (au sens d'« épouses », « sœurs » ou « filles ») par l'euphémisme arabe poli : *lḫālāt*, c'est-à-dire « les tantes maternelles », doit être également un vestige de parenté classificatoire ; elle revient, par une convention courtoise de terme, à élever d'une « classe » d'âge les intéressées, leur conférant ainsi le caractère respectable de toutes les femmes qui forment le groupe d'âge de la « mère » du sujet parlant. Une intention analogue se retrouve dans l'emploi euphémistique du mot *tamġārt*, littéralement « la vieille », « l'ancienne », qui est fait par les Berbères du Soûs pour désigner « la femme » en général.

(10) Cf. Moret et Davy, *op. cit.*, pp. 35, 44, et G. Davy, *Sociologues d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Alcan, 1931, p. 132.

Sahara ([11]), — qu'à une date relativement récente. Nous espérons ainsi montrer que le statut juridique actuel de la famille touarègue ne pose nullement pour nous, comme le croit Gsell, — par comparaison avec le statut familial des autres provinces berbères, — « un problème embarrassant », mais qu'il correspond, bien plutôt, à l'un des nombreux archaïsmes sociaux dont est si riche l'ethnographie du Sahara central, — qu'il n'est qu'un élément entre plusieurs autres de ce que l'on pourrait appeler les « conservatismes touaregs ».

II. — Les vestiges de la parenté maternelle peuvent être recherchés dans deux domaines : celui de la famille étroite, c'est-à-dire du foyer conjugal ; celui de la famille large : le clan, — en berbère *iges*, — qui constitue la dernière subdivision vraie du groupe social ([12]).

A. — Nous traiterons d'abord du clan, dont on sait qu'il représente, pour les sociologues, la forme unique primitive du groupement familial, la famille conjugale elle-même en étant issue, — comme l'a si magistralement établi Durkheim, — par une sorte de processus de contraction progressive, commandé dans une large mesure par l'évolution économique ([13]). Nous exposerons en premier lieu l'organisation touarègue, car il apparaît que la question n'a pas été tout à fait bien située à cet égard par Gsell. Gsell semble croire, en effet, que la famille conjugale touarègue soit exclusivement fondée sur la parenté maternelle ([14]), — ce qui est inexact, comme nous l'allons voir, puisque la famille touarègue étroite a un caractère mixte, à la fois paternel et maternel. En réalité, il y a là un mélange de notions : c'est

---

(11) Les moyens d'une vérification du statut familial ancien nous font, en effet, défaut pour l'Algérie et la Tunisie où l'islamisation a submergé, ou tout au moins profondément troublé, les données juridiques préexistantes, où elle a, surtout, fait disparaître à peu près complètement la pierre de touche la plus intéressante : celle des anciennes coutumes indigènes relatives à la dévolution successorale, aujourd'hui remplacées par la loi coranique. Autrement en est-il du Maroc central, où survivent encore en quelques régions des coutumes successorales berbères relativement pures.

(12) Davy, *Sociologues*, *cit.*, pp. 112, 115.

(13) *Id.*, *ibid.*, pp. 136, 139, et pp. 154, 157.

(14) Gsell, *op. cit.*, t. V, pp. 37, 38.

le clan touareg, la famille large, — et non la famille conjugale, — qui est exclusivement utérin. Gsell déduit de cette constatation erronée qu'il y a contraste entre la famille touarègue conjugale, reposant sur la filiation maternelle, et la famille conjugale des anciens Libyens dont toutes nos attestations historiques montrent qu'elle avait le caractère d'une famille paternelle. Mais là encore il y a pétition de principe : car rien n'interdit de penser, en l'absence de toute preuve contraire, que la famille libyenne ait pu avoir, elle aussi, — comme la famille touarègue actuelle, comme notre famille française moderne, — un caractère mixte : à la fois paternel et maternel, donnant lieu notamment à des droits d'héritage dans les deux lignes. Nous allons voir en réalité, en le comparant tout à l'heure à celui du Maroc central, que le statut familial touareg, loin d'être une singularité, représente simplement la survivance, — dans un milieu fermé de guerriers nobles, attachés à perpétuer entre eux leurs plus anciennes traditions, et à la faveur de l'isolement du désert, — d'un système d'organisation sociale jadis, sans doute, beaucoup plus généralisé en Berbérie, pour lequel en tout cas il n'est pas besoin de songer à l'hypothèse, proposée par quelques auteurs, mais rejetée avec juste raison par Gsell, d'un emprunt à des populations noires ([15]).

Que le clan berbère ait été à l'origine exclusivement utérin, nous en avons un premier indice en ce qu'il a conservé ce caractère en pays touareg. Chez les Touareg, la nationalité tribale et la condition sociale s'acquièrent dans tous les cas par les femmes ; « le ventre, — dit-on, — teint l'enfant ». Il n'y a aucune exception pour l'enfant légitime ; celui-ci suit, comme l'enfant naturel, la nationalité et la condition de sa mère, non de son père. C'est donc que le clan touareg est purement utérin. Ainsi s'explique, au Sahara, la survivance terminologique, déjà signalée, de la parenté classificatoire.

B. — A l'échelon de la famille étroite, et non plus du clan, la filiation maternelle cesse, en pays touareg, d'être appliquée d'une manière exclusive ; elle subsiste et donne encore lieu à des droits successoraux, mais entre alors en

---

(15) Gsell, *op. cit.*, t. V, p. 38, et *id.*, n. 4.

concurrence avec la filiation paternelle, agnatique, qui est, dans l'ordre normal, la filiation actuellement privilégiée sur le plan juridique. Toutefois, cet ordre se trouve inversé et les parents maternels sont appelés à exercer des droits privilégiés sur le terrain successoral à l'encontre des agnats, dès lors que la question de dévolution de l'héritage vient à déborder le cadre des intérêts privés de la famille étroite pour toucher aux intérêts vitaux du clan, — autrement dit lorsqu'il s'agit de la dévolution de l'héritage politique d'un chef. Si, conformément au droit musulman, les héritages purement privés se transmettent, chez les Touareg, en ligne masculine, l'héritage politique d'un chef passe à l'aîné des frères utérins laissés par lui, ou, à défaut de frères, au fils aîné soit de sa tante maternelle, soit de sa sœur aînée (16). Ce système est celui de l'héritage en ligne utérine combiné avec les principes du droit d'aînesse et du privilège absolu de l'âge entre plusieurs successibles (17), — car l'héritier, devant être en même temps le chef, doit être unique ; pour commander, il faut être un seul, en pays berbère comme ailleurs. Il est, en outre, essentiel, — et c'est ce qui explique cet usage de la transmission en ligne utérine, — que le chef appartienne au clan, groupe exclusivement utérin chez les Touareg, comme on vient de le dire. Gsell a ignoré, — c'est une petite lacune d'information, — que ce système de dévolution de l'héritage politique existait aussi chez les anciens Berbères guanches des Iles Canaries, où se maintint, jusqu'à l'orée du XVI[e] siècle de notre ère, une organisation aristocratique analogue à celle des Touareg actuels (18). Fut-il également connu dans l'ancienne Berbérie continentale ? Nous n'avons, sur ce sujet de la transmission du pouvoir royal chez les anciens Libyens d'Afrique du Nord, que des indices historiques très vagues. A partir du règne de Massinissa, la règle établie est celle de la transmission de père en fils (19). Mais on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un système altéré sous l'influence de Rome, — pour des raisons politiques trop faciles à saisir : contrôle plus aisé du pouvoir exercé par des princes jeunes, et dont l'éducation pouvait être, en outre, assurée par le conquérant. Dans l'état antérieur à la chute de Carthage, — plus susceptible de représenter la véritable tradition indigène, — la succession dynastique était réglée, semble-t-il, différemment. Chez les Massyles, après la mort du roi Gaïa, le roi eut pour successeur, non pas son fils Massinissa, alors âgé d'une trentaine d'années, mais son frère *Oezalcès*, déjà vieux. *Oezalcès* étant mort bientôt après, son fils aîné, *Capussa*, lui succéda. Quand *Capussa* périt, après un règne très court, ce fut son frère, encore enfant, *Lacumazès*, qui fut proclamé roi. *Massinissa*, plus âgé que *Lacumazès*, s'empara alors du pou-

(16) Cf., Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908, p. 51.

(17) Le fils de la sœur est plus proche d'un degré du *de cujus* que le fils de la tante, mais il figure dans une « classe » d'âge inférieure à celle de ce dernier, qui a, en conséquence, la priorité.

(18) On sait comment la société touarègue se divise de nos jours en trois classes, trois castes hiérarchisées : les « nobles » (*imohaġ*) détenteurs de la suzeraineté politique, les « vassaux » (*imġad*) et les « esclaves » (*iklan*). Il en était de même à Ténériffe où Espinosa distingue, dans son vocabulaire imagé d'Européen, parmi les Guanches qui peuplaient cette île, des « gentilshommes » (les nobles), des « écuyers » (les vassaux) et des « vilains » (les esclaves) (cf. Alonso de Espinosa, *Del origen y milagros de la santa imagen de Candelaria que apareció en la Isla de Tenerife con la descripción de esta Isla*, Séville, 1594, réédit. Santa-Cruz de Ténériffe, 1848, p. 14). Tous les auteurs font des allusions fréquentes à une organisation aristocratique analogue dans les autres îles. Pour ce qui est de l'héritage politique, Azurara affirme qu'à Gomère, il se transmettait, non au propre fils du défunt, mais au fils de sa sœur (cf. Gomes Eannes de Azurara, *Chronica do descobrimento e conquista de Guiné*, Paris, Aillaud, 1841, pp. 380, 381). Espinosa dit de même qu'à Ténériffe, le pouvoir passait, non pas aux fils, mais à l'aîné des frères laissés par le défunt, ou, à défaut, à l'aîné de ses neveux (*op. cit.*, p. 13). Il faut évidemment comprendre : en ligne utérine (voir, en effet, *infra*, p. 196, n. 22). Le fils de la sœur mentionné par Azurara ne venait peut-être qu'en second ou troisième lieu, à défaut de ces autres successibles, et selon que les Guanches admettaient comme les Touareg, ou n'admettaient pas, le principe de la priorité absolue de l'âge. En somme, autant qu'on en peut juger d'après ces témoignages fragmentaires, l'organisation de l'hérédité politique aurait été la même chez les anciens Guanches que chez les Touareg actuels. Comme chez les Touareg encore, il en était différemment, cependant, pour une succession privée, et non plus politique. A la Grande Canarie, seul pouvait hériter d'une succession privée le fils aîné issu de la première femme, c'est-à-dire de l'épouse en titre, de la femme légitime, et non les enfants des concubines. A cet enfant on donnait en guanche l'appellation locale de *punapale*, qui correspond au touareg *wa-n-ebellel*, « celui qui a tout en abondance, le privilégié » (cf. Fr. José de Sosa, *Topografia de la Isla Afortunada de Gran Canaria*, Santa-Cruz de Ténériffe, 1848, p. 182).

(19) Gsell, *op. cit.*, t. V, pp. 121, 126.

voir par les armes (20). Gsell tire de là la conclusion, — un peu prématurée dans l'état de la documentation, — que ce système est celui de la transmission agnatique, combinée avec le principe du droit d'aînesse (21). Voire ! Il faudrait d'abord savoir, en premier lieu, si la mère de *Massinissa* appartenait bien au clan du roi Gaïa son époux, et, en second lieu, si les titres d'*Oezalcès* à succéder à Gaïa lui venaient de sa fraternité consanguine avec ce dernier, ou de sa fraternité *utérine*, car Gaïa et *Oezalcès* pouvaient être tout à la fois frères de père et de mère, c'est-à-dire germains. Ce qui peut donner à croire que c'était bien effectivement, chez les anciens Libyens, — comme chez les Touareg actuels et chez les Guanches, — la parenté utérine, seule, qui entrait en ligne de compte, c'est que, aussi bien chez les Massyles qu'au Sahara touareg et aux Canaries, l'enfant d'une concubine, — et nous avons, pour cela, le témoignage formel et concordant de tous nos auteurs, — n'avait pas la qualité d'enfant légitime et ne pouvait hériter (22). Il est donc probable que s'appliquait, dans l'ancienne Afrique du Nord, le principe touareg que « le ventre

(20) *Id.*, pp. 122, 123.

(21) *Ibid.*, pp. 121-122, 126.

(22) On était noble, en effet, à la Grande Canarie par la naissance. Sosa ajoute : par la naissance d'une mère noble, — première épouse en titre d'un père noble, — comme actuellement en pays touareg. Le fils de père noble et de mère esclave était lui-même esclave, suivant la condition de sa mère. Pour que ces fils de concubine fussent élevés à la classe vassale, qu'ils devinssent, disent nos chroniqueurs, *gente de mediana esfera*, « gens de moyenne sphère », — c'est-à-dire, sans doute, correspondant à la classe des *imġad* touaregs, — il fallait qu'ils fussent affranchis par le roi qui les prenait par la main pour les donner, avec ce formalisme royal, à leur père. On pouvait, enfin, devenir noble si l'on était adopté, avec un certain cérémonial religieux, soit par le roi, soit par un noble (cf. Sosa, *op. cit.*, p. 182 ; Espinosa, *op. cit.*, p. 12 ; J. Abreu de Galindo, *Historia de la Conquista de las siete Islas de Gran Canaria*, Santa-Cruz de Ténériffe, 1848, d'après l'édit. de 1632, p. 88). Une réglementation analogue a existé chez les Libyens du continent. A la mort de Massinissa, ce furent, en effet, ses fils légitimes, Micipsa, Gulussa, et Mastanabal, qui lui succédèrent, les fils de concubines étant exclus. Micipsa laissa le royaume par testament à Adherbal et Hiempsal, ses deux fils, et à Jugurtha, son fils adoptif ; faute de cette adoption, selon Salluste, — Jugurtha n'aurait eu aucun droit, car, s'il était né de Mastanabal, frère de Micipsa, sa mère avait été non une épouse mais une concubine (Gsell, *op. cit.*, t. V, pp. 123, 124). Nous rejoignons donc ici, très exactement, les faits canariens et touaregs actuels.

teint l'enfant », c'est-à-dire que l'enfant tient uniquement de sa mère sa nationalité tribale et sa condition sociale, noble ou servile, — ce qui suppose l'existence de la parenté utérine comme base exclusive du clan. S'il en était bien ainsi, l'exclusion de Massinissa par ses cousins Capussa et Lacumazès peut très bien s'expliquer par le fait que la mère de Massinissa, — à la différence de la mère de Capussa et de Lacumazès, — n'aurait pas été du clan du roi Gaïa (23). Et rien ne nous autorise en définitive, étant donné notre ignorance historique de tous ces détails, à conclure, — comme le fait Gsell un peu hâtivement, — que la succession massyle n'était pas organisée comme la succession touarègue. A vrai dire nous n'en savons rien, mais il y a une probabilité, — due à l'existence commune de part et d'autre de la règle que « le ventre teint l'enfant », — pour que le système touareg ait été aussi celui des anciens Libyens d'avant la conquête romaine (24).

III. — En résumé, le clan touareg est donc purement utérin ; la famille étroite, — plus évoluée, — a, par contre, au Sahara central, un caractère mixte. Il y a des indices que ce soit là la survivance d'un état ancien jadis plus généralisé. En effet, si nous passons maintenant au droit coutumier très conservateur du Maroc central, nous saisissons l'étape suivante de l'évolution : chez les Brâber, le clan est mixte, à la fois agnatique et utérin, avec une place encore très importante faite à la parenté par les femmes ; la famille étroite, elle, est presque exclusivement agnatique, mais il y subsiste encore, cependant, de très humbles vestiges du régime antérieur de la famille maternelle.

A. — Voyons d'abord l'organisation du clan chez les transhumants du Maroc central.

La femme brâber, exclue juridiquement de la famille étroite, n'en est pas moins membre de droit de la famille

(23) Pour des survivances analogues de transmission utérine de la royauté dans l'antiquité grecque et romaine, cf. Frazer, *Origines magiques de la Royauté*, trad. Loyson, pp. 257, 277.

(24) Sur l'existence en libyque d'un préfixe *mas-*, indicatif d'origine ethnique, qui est peut-être l'indice du caractère utérin du clan, cf. G. Marcy, *Quelques inscriptions libyques de Tunisie*, *in* « Hespéris », 4e trim. 1938, pp. 294-295, n. 4.

large, du clan, et c'est pour cela, en particulier, qu'elle y fait entrer l'enfant illégitime, né d'elle, et dont la paternité n'a pas été attribuée. Elle peut également, sur un plan analogue, donner sa nationalité personnelle à un homme, originellement étranger à son clan, qui l'a prise pour épouse sous le régime spécial du contrat d'*amazzal*, c'est-à-dire avec stipulation de paiement en nature de la dot par le moyen d'un certain nombre d'années de travail, le mari établissant son domicile chez la femme ainsi épousée, qui n'abandonne, par conséquent, ni sa famille paternelle, ni son clan, à l'inverse de ce qui se passe dans le mariage ordinaire où le mari emmène sa femme. Ce contrat équivaut en fait à une véritable adoption de mâle majeur, bénéficiant au clan de la femme, et conclue par l'intermédiaire de la fille d'un chef de tente, — ainsi donnée par son père en mariage, — ou de la femme veuve restée chef de foyer et qui a choisi de se remarier dans ces conditions pour assurer une meilleure gestion de son patrimoine en le confiant aux mains plus robustes et actives de l'*amazzal* (25). Ce genre de contrat offre plus d'un point de comparaison avec le mariage de *ṣadiqa* de l'ancien Orient sémitique, destiné, à l'origine, à fonder la « famille maternelle » (26). Ce serait une survivance, justifiée par le dénuement matériel où se trouve l'époux, qui l'empêche de réunir la dot en espèces nécessaire à l'achat de la femme ; il n'est pas rare qu'un « climat » économique précaire aide ainsi à perpétuer certaines institutions de type archaïsant.

(25) Pour une vue d'ensemble de ce type de contrat, voir notre « Rapport » dans la section « Droit coutumier », *in Actes du IXe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines*, Paris, Larose, 1937, pp. 38, 39 ; pour le détail, G. Marcy, *Le mariage en droit coutumier zemmoûr, in* « Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de Législation et de Jurisprudence », juillet 1930, p. 144 ; Capitaine Bendaoud, *Adoption des adultes par contrat mixte de mariage et de travail chez les Beni Mguild, in* « Revue Marocaine de Législation, Doctrine, Jurisprudence chérifiennes », nº 2, 1935, pp. 34-40 ; Capitaine Turbet, *L'adoption des adultes chez les Ighezrane, in ibid.*, p. 40, et nº 3, 1935, p. 41. Une institution analogue se retrouve en certaines régions d'Algérie (cf. G. H. Bousquet, *Note sur le mariage « mechrouth » dans la région de Gouraya, in* « Revue Algérienne », *cit.*, janvier-février 1934, pp. 9-11). Nous l'avons personnellement constatée en petite Kabylie, où l'*amazzal* porte le nom d'*ourit* [littéralement : « l'héritier (constitué) »]. Elle est plus rare en grande Kabylie (cf. L. Lefèvre, *Recherches sur la condition de la femme kabyle*, Alger, Carbonel, 1939, p. 46, et *id.*, n. 4).

(26) Cf. Lods, *Israël, cit.*, p. 219.

Le contrat d'*amazzal* concerne le cas d'une adoption individuelle ; mais il existe aussi un type très important d'alliance collective entre groupes sociaux, qui se forme par l'intermédiaire des femmes, au moyen d'un simulacre d'allaitement des membres de chaque partie par les femmes de l'autre partie : c'est le pacte appelé en berbère ***tâḍa*** ou ***tâṭa***, c'est-à-dire, — au sens étymologique même du terme, — « l'alliance par allaitement, par colactation » (27)

De puissantes confédérations de tribus, telles les Ait Seghrouchchen du Sud ou les Ait 'Aṭṭa, par exemple, se souviennent traditionnellement de devoir leur origine à un pacte solennel de ce genre conclu entre leurs plus anciens éléments composants.

Un rite individuel d'adoption similaire consistant à faire le geste d'allaiter l'enfant adopté, — faisant aussi naître, comme la *tâḍa* berbère, l'interdiction, le tabou endogamique, qui est un des principes constitutifs essentiels du clan, — était également connu des anciens Sémites, et en particulier des anciens Hébreux qui, en dépit de leur organisation patriarcale de l'époque historique, avaient gardé de nombreuses traces d'un antique stade où la parenté était comptée en ligne féminine (28). L'allaitement individuel, le repas d'alliance seul, la communion sanglante, le tatouage à l'emblème du clan (29), n'ayant pas, — ou ayant aujourd'hui perdu, — en pays berbère, la valeur de rites d'intégration définitive au clan, il n'existe pas, chez les indigènes nord-africains, d'autres procédés extra-islamiques de naturalisation que ceux qui ont été décrits. L'enfant légitime acquiert sa nationalité de son

(27) Cf. Marcy, *Alliance par colactation, cit.*, Le formalisme observé pour la conclusion du pacte comportait chez les Aït 'Aṭṭa du Tafilelt une légère variante. Les femmes des deux parties en présence qui avaient un enfant au sein, échangeaient momentanément entre elles leurs nourrissons. Le pacte conclu par ce dernier procédé s'appelait *taferganṭ*, c'est-à-dire « l'interdiction » ; il entraînait, en effet, non seulement l'interdiction usuelle de l'inter-mariage, mais même, — pour les hommes de chacun des deux groupes alliés, — la défense de regarder les femmes de l'autre partie (cf. Capitaine Spillmann, *Les Ait Atta du Sahara et la pacification du Haut Dra*, Rabat, Moncho, 1936, pp. 50-51).

(28) Lods, *op. cit.*, p. 218-221.

(29) *Id.*, pp. 220, 225-230, 375-377.

père ; dans tous les autres cas : enfant naturel, adoption d'adulte, alliance entre groupes, la nationalité s'acquiert par les femmes. Il en résulte donc que le clan — *iges* — est à la fois agnatique et cognatique, c'est-à-dire basé également sur la parenté en ligne masculine et la parenté en ligne féminine, il suppose une association de familles étroites, mais ne s'y réduit point, admettant en surplus des individus isolés intégrés au clan en vertu des seules lois de la filiation ou de l'alliance par les femmes. Il est à ce titre plus qu'une « famille étendue », et il convient de rejeter sans hésitation cette formule inexacte par laquelle trop d'études superficielles se sont plu souvent à le définir (30).

B. — Mais la famille étroite elle-même, — bien que d'apparence actuelle agnatique et patriarcale, — renferme encore, au Maroc central, d'humbles vestiges de la famille maternelle, et c'est le compte de ceux-ci que nous voudrions très rapidement dresser maintenant avant de conclure.

1° Tout d'abord, la famille utérine conserve, en pays brâber, des droits successoraux qui sont simplement refoulés, le cas échéant, par les droits prioritaires de la famille agnatique. Ainsi s'explique, en l'absence d'agnats laissés par le *de cujus* dans la ligne paternelle, le droit d'héritage alors reconnu au frère utérin, — qui procède de sa primitive qualité de chef de la famille utérine, — et, à défaut de frères utérins, le droit des agnats du *de cujus* en ligne maternelle, après lesquels vient seulement le clan du *de cujus* (31). L'explication, donnée par les indigènes, de la priorité des agnats maternels sur le clan dans ce dernier cas, est « qu'il n'y a qu'une seule femme entre le *de cujus* et ses agnats en ligne maternelle ». Ce qui suppose que le lien généalogique du *de cujus* avec son clan, — ou plutôt avec l'ancêtre éponyme du clan, — peut comporter plusieurs intermédiaires

---

(30) Sur la « spécificité » du clan par rapport à la famille, cf. Moret et Davy, *op. cit.*, pp. 13-14, et Davy, *op. cit.*, pp. 113-114.

(31) Cf G. Marcy, *La propriété et les moyens d'acquérir en droit coutumier zemmour*, *in* « Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de Législation et de Jurisprudence », décembre 1931, pp. 262-264, et 264, n. 1 Sur le frère utérin, chef de la famille maternelle, Moret et Davy, *op. cit.*, p. 48.

féminins. Là encore, on peut donc vérifier, par le critère du droit successoral, le caractère mixte du clan brâber, à la fois agnatique et cognatique. Précisons, par ailleurs, que toutes ces règles sont observées dans des tribus de pure coutume, qui n'ont pas encore adopté le droit successoral musulman.

2° Un deuxième caractère distinctif de la famille maternelle, envisagée dans sa forme théorique, est, — outre la parenté légale entre ses membres, — le fait que les enfants n'ont aucun lien légal avec le père ; ils appartiennent au clan de leur mère. Aussi arrive-t-il souvent alors que la femme, après son mariage, reste au milieu de ses parents et y élève ses enfants. Le mari vient seulement la visiter de temps à autre en lui apportant un cadeau, — la *ṣadiqa* des anciens Sémites. Ce type de mariage à *ṣadiqa*, où le mari occupe une condition inférieure, était connu des anciens Arabes, ainsi que des Babyloniens et des Assyriens (32). A un stade d'évolution un peu plus poussé, la femme vient s'établir au domicile du mari qui est son maître, — *ba'al* en sémitique, « maître, époux », — mais elle conserve des liens assez étroits avec sa famille d'origine et se trouve, au foyer conjugal, dans une condition relativement élevée ; il arrive qu'elle puisse exiger de rester la première épouse en titre, avoir même le choix des concubines ; elle garde le droit de rompre elle-même sous certaines conditions l'union formée ; souvent elle possède un droit d'héritage sur une part des biens du mari, ou tout au moins lui est acquis, en cas de prédécès de l'époux, le bénéfice d'un gain de survie consistant en un usufruit viager. Tel était le type de mariage le plus répandu à Babylone et en Assyrie (33). A un troisième degré, enfin, — avec la prédominance vite apparue, et de plus en plus accusée, de la famille patriarcale et agnatique sur la famille maternelle, — se place le mariage par achat, — réel ou fictif, — en vertu duquel le mari acquiert, par le versement d'un prix, une puissance quasi-absolue sur la personne de son

---

(32) Cf. Lods, *op. cit.*, pp. 218-219 ; Moret et Davy, *op. cit.*, p. 48.

(33) Cf. L. Delaporte, *La Mésopotamie. Les civilisations babylonienne et assyrienne*, *in* « L'évolution de l'humanité », Paris, 1923, p. 79 sqq. et 311 sqq.

épouse, le droit de libre répudiation lui appartenant seul ou étant subordonné, pour la femme, à des conditions très restrictives. L'épouse est alors dans un état de subordination complète par rapport au mari. Cette modalité d'union conjugale paraît avoir été peu fréquente dans l'ancien Orient sémitique ; elle était surtout indo-européenne et se trouve en particulier chez les Hittites [34] ; à Rome, c'était le mariage par *coemptio* qui faisait acquérir au mari sur sa femme les droits du père sur sa fille, elle était vis-à-vis de lui *loco filiae*. C'est encore aujourd'hui le système de mariage le plus commun en Afrique du Nord, où la tradition musulmane, — elle-même inspirée en partie du prototype romain, — rejoint la tradition berbère.

Il n'en subsiste pas moins de nombreux vestiges, en Berbérie, de formes de mariages antérieures où la condition de la femme était nettement plus relevée. Précisément, le contrat d'*amazzal*, signalé plus haut (*supra*, p. 198), — aux termes duquel le mari fixe son domicile chez son beau-père ou sa femme et travaille à leur compte ainsi qu'un domestique, — paraît bien être, comme nous l'avons dit, une survivance du mariage de *ṣadiqa*, justifiée par le dénuement matériel où se trouve l'époux, qui l'empêche de réunir la dot en espèces nécessaire à l'achat de la femme. Au type intermédiaire, on peut rapporter la coutume, — signalée également chez de nombreuses tribus du Maroc central, — du mariage sans dot. La famille du mari et le mari lui-même se bornent à remettre à l'autre partie un certain nombre de cadeaux rituels, qui seront soumis à restitution en cas de rupture ultérieure du mariage. C'est l'analogue de la *tirhatu* babylonienne et assyrienne, de la *kusata* hittite. La règle relative à la restitution en cas de rupture n'est d'ailleurs pas constante partout, suivant que l'on considère que ces cadeaux s'adressent en propre à la femme, — et ils lui restent alors acquis, — ou, au contraire, sont une indemnité allouée au clan paternel de la femme pour compenser la privation temporaire d'un de ses membres, — auquel cas ils ne sont qu'une sorte de gage

(34) *Cf.* Delaporte, *Les Hittites*, *in* « L'évolution de l'humanité » Paris, 1936, p. 215 sqq.

restituable [35]. Il semble que, dans certains cas, — mais non toujours, — l'existence, ou la persistance, de ce mariage sans dot soit liée en quelque mesure à la loi de l'offre et de la demande. Chez les Išqern, elle a été établie par un accord général des membres de la tribu, au lendemain de la pacification, et en vue de remédier, par la facilité plus grande ainsi ménagée aux unions, aux vides nombreux créés dans la population masculine locale par les opérations militaires et l'éloignement des hommes appelés à servir sur différents fronts du Maroc dans les corps de troupes indigènes [36]. On a également signalé, — sur un plan analogue, — l'existence de foires matrimoniales, en particulier chez les Ait Ḥaddidu [37].

Ce type de mariage sans dot comporte toujours une liberté plus grande impliquée, — ou stipulée expressément, — dans les obligations du contrat, au profit de la femme ; facilité plus grande de rupture accordée à l'épouse, notamment si le mari prend par la suite une autre femme, ou telle autre femme nommément désignée. Surtout, les liens de l'épouse avec sa famille demeurent plus étroits ; le mari ne pourra jamais, par exemple, — à peine de rupture de l'union, — l'obliger à quitter le territoire de la tribu [38].

Si l'on considère enfin le type, de beaucoup le plus répandu en Afrique du Nord, du mariage contracté par achat, au moyen d'une dot, — réelle ou fictive, — payée par le mari aux parents de la femme, il est également possible de relever, — dans les rites relatifs au domicile dont il s'accompagne au cas où la femme était vierge, — des vestiges du type antérieur de la famille maternelle. Une coutume très générale, et bien connue de tout le Maroc berbère, arabe et arabisé, est celle qui consiste, pour la nouvelle épouse, — peu de temps : soit quelques jours à deux ou trois mois après son mariage, — à retourner obligatoirement vivre un certain

(35) Cf. « Rapport au IX° Congrès Institut Hautes-Etudes Marocaines », *cit.*, p. 39, et G. Surdon, *Institutions et coutumes des Berbères du Maghreb*, Tanger, 1936, pp. 224-225.

(36) *Id.*, pp. 39-40.

(37) Surdon, *op. cit.*, p. 224.

(38) « Rapport », *cit.*, p. 40.

temps dans sa famille paternelle avant d'être définitivement rendue à son mari. En pareil cas, la femme se rend seule chez ses parents pour y faire ce séjour rituel ; plus rarement elle est accompagnée par son mari, qui peut même s'établir à proximité où elle viendra le rejoindre chaque soir, car il ne serait pas convenable qu'il la rencontrât au domicile de ses beaux-parents. Toujours la femme apporte avec elle de nombreux cadeaux, denrées alimentaires le plus souvent : sucre, thé, raisins secs, dattes, farine, poulets, viande fraîche, crêpes ou gâteaux divers, — ou vêtements pour ses jeunes frères et sœurs. Si on laisse de côté quelques rites accessoires de propitiation, ces présents alimentaires jouent un rôle important. Ils ont un caractère collectif ; une partie en est distribuée aux habitants du douar ou du village d'origine de la femme. Ils seront scrupuleusement rendus, sous une forme analogue, à la famille du mari, lorsque la nouvelle épouse regagnera le foyer conjugal (39). On cherche à faire réciproquement assaut de générosité ; il semble qu'il y ait là, — comme dans la cérémonie de la *tausa* célébrée au cours des noces, où chaque invité apporte son obole, — une survivance du don rituel en forme de défi, destiné à « faire honte » à celui qui en est l'objet, — *iger l'ar̄ ġifs*, « il lui fait honte », dit-on effectivement en berbère, — et qui constitue, chez les primitifs, la première forme de la mise en demeure juridique (40). Chez les Bahlula de la région de Sefrou, ce sont les parents de la femme qui adressent d'abord ces cadeaux au mari et celui-ci, — assure-t-on, — sait dès lors qu'il n'a plus qu'à s'exécuter et laisser partir sa femme dans sa propre famille (41). Le séjour de la femme chez ses parents peut durer de quelques jours à quelques semaines. A Bahlil, il peut se prolonger durant un an sans que le mari soit autorisé pendant tout ce temps à

(39) Cf. E. Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. J. Arin, Paris, Leroux, 1921, pp. 262-270.

(40) Cf. Moret et Davy, *op. cit.*, pp. 107-109 ; M. Mauss, *Essai sur le Don*, in « L'Année sociologique », nouv. série, t. I, 1925 ; R. Maunier, *Recherches sur les échanges rituels en Afrique du Nord*, in *id.*, nouv. série, II, 1925-26 (27), pp. 11-97 ; *id.*, *Les groupes d'intérêts et l'idée du contrat en Afrique du Nord*, in « Les Annales sociologiques », série C, fasc. 2, pp. 45-47.

(41) Cf. Houcein Kaci, *Les cérémonies du mariage à Bahlil*, in Hespéris », 3e trim. 1921, p. 342.

rencontrer son épouse, et il semble même que l'on considère souhaitable que le premier enfant du ménage naisse dans sa famille maternelle pendant la durée de ce séjour ; en fait il en est souvent ainsi (42). A Fez, la jeune épouse revêt, à l'occasion de ce retour dans sa famille, un costume de mariée, — qui ne doit pas être d'ailleurs le même que celui qu'elle a déjà porté le jour des noces, — et reçoit les visites de ses parents et amis, comme s'il s'agissait de répéter une seconde fois la cérémonie du mariage ; le même rite sera encore observé une troisième fois lorsqu'elle sera rentrée vingt-quatre heures après au domicile conjugal (43). Dans certaines tribus, comme les Ḥayaîna, cette visite de la femme à ses parents est nettement considérée comme emportant le droit pour les parents de retenir leur fille si, dès ce moment, la dot n'a pas été complètement payée par le mari. Aussi le père de ce dernier s'empresse-t-il d'en venir acquitter le reliquat afin que la jeune femme ne puisse être ainsi retenue loin de son fils (44). Lorsqu'elle rentre chez son mari, l'épouse est également accompagnée dans certaines tribus par sa mère, que son gendre accueille en lui remettant une somme d'argent (45).

Bref, il semble bien qu'on puisse interpréter cette curieuse coutume, — si généralisée, — comme une forme de transition, à base de compromis, entre l'ancien mariage de *ṣadiqa*, où la femme reste dans sa famille paternelle, et le mariage

(42) *Id.* Ce retour temporaire de la femme dans sa famille semble bien être, en effet, la contre-partie symbolique de la conduite de l'épouse au domicile du mari lors de la célébration des noces ; ce rite serait en quelque sorte la réaffirmation symbolique de l'ancien droit de propriété de la famille maternelle sur la personne de la mère et de son enfant. Ce qui semble bien confirmer cette interprétation, c'est qu'un rite analogue existe en d'autres régions berbères comme contre-partie de la cérémonie du septième jour après la naissance, destinée à intégrer religieusement le nouveau-né dans sa famille paternelle (cf. *infra*, p. 208) : à Ouargla, par exemple, la jeune accouchée se rend chez ses parents le huitième jour pour y passer quarante jours ; pour la faire revenir chez lui, le mari est obligé d'envoyer à ses beaux-parents des cadeaux : huile, viande, beurre, henné, une demi-chèvre, deux mesures de blé, deux chemises (cf. S. Biarnay, *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, publ. par L. Brunot et E. Laoust, Paris, Leroux, 1924, p. 13).

(43) Westermarck, *op. cit.*, pp. 262-263.

(44) Westermack, *op. cit.*, p. 264-265.

(45) *Id.*, p. 265.

par achat, — d'apparition plus récente, — où la femme est emmenée par le mari. Naguère, sans doute, l'union réalisée avec domicile conjugal séparé n'était point parfaite, — à la fois *jure divini* et *jure civili*, — sans l'observance de cette formalité transactionnelle, qui était une sorte de concession préalable faite au type de mariage antérieur. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une survivance rituelle, dépourvue de sanctions juridiques, comme tous ces rites, innombrables, dont sont entourées au Maghreb les cérémonies du mariage indigène.

3° Le fait que, dans la famille maternelle, l'enfant est la propriété de sa mère, a une autre conséquence importante quant au nom porté par celui-ci. Dans la famille maternelle, l'enfant est, en effet, généralement nommé par sa mère. Elle peut ainsi lui choisir un nom composé avec celui du dieu de son clan, de façon à le placer dans le cercle des protégés de ce dieu. Ou bien, — le cas est fréquent, — elle peut aussi lui imposer le nom de ses oncles ou de ses cousins utérins prédécédés et, par là, assurer, — ou constater, — la réincarnation de ce parent dans le nouveau-né [46]. On y ajoute aussi aujourd'hui, le cas échéant, le nom de l'oncle ou du grand-père paternel du nouveau-né [47].

Au Maroc central, il convient de distinguer à cet égard le mariage d'un *amazzal* et le mariage avec versement de dot. Très souvent l'*amazzal* ne se trouve pas naturalisé dans le clan de sa femme du seul fait de son mariage ; de nombreuses coutumes mettent à cette naturalisation des conditions de délai. L'enfant qui naît dans l'intervalle est alors nommé

(46) Cette coutume a été bien connue des anciens Sémites, comme de nombre de peuples primitifs (cf. Lods, *op. cit.*, p. 218). La pratique usuelle au Maghreb qui consiste à donner à un enfant le nom de son grand-père, ou de son frère, prédécédés, s'inspire sans doute à l'origine d'un mobile mystique analogue (cf. J. Desparmet, *Coutumes, institutions, croyances des Indigènes de l'Algérie*, trad. Pérès et Bousquet, t. I, Alger, Carbonel, 1939, p. 20-21 ; A.-M. Goichon, *La vie féminine au Mzab*, Paris, Geuthner, 1927, p. 31 ; Ch. Le Cœur, *Les rites de passage d'Azemmour*, in « Hespéris », 4e trim. 1933, t. **XVII**, fasc. II, p. 132).

(47) Cf. le Père de Foucauld et A. de Calassanti-Motylinski, *Textes touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, publ. par R. Basset, Alger, Carbonel, 1922, p. 32 (texte non traduit).

d'après un grand-parent ou un membre de sa famille maternelle, décédé, et sa filiation est provisoirement indiquée par le nom de sa mère, si celle-ci est « chef de tente » [48] ou le nom collectif de sa famille maternelle dans le cas contraire. Par exemple, au cas d'une femme « chef de tente » nommée *'Aiša*, le fils issu d'un *amazzal*, s'appellera Aḥmed, Mohammed, 'Ali, etc... *n- 'Aiša* « fils de 'Aicha », — *n-* étant la préposition du génitif qui ne marque pas ici, à proprement parler, la filiation, mais une notion beaucoup plus précise d'appartenance étroite exercée par la mère sur son enfant. Au cas où la mère est en puissance d'un agnat, du nom de *Moḥand* par exemple, la famille maternelle de l'enfant est celle des *Aït Moḥand*, et la filiation sera alors indiquée de la façon suivante : Aḥmed, Moḥammed, etc..., *n-Aït Moḥand*. Il n'y a pas de différence à cet égard entre l'enfant de l'*amazzal* et un enfant naturel; tous deux ne sont socialement connus que d'après leur famille maternelle.

4° S'agissant, enfin, non plus du cas de l'*amazzal*, mais du mariage ordinaire avec dot, on peut facilement constater, pour terminer, que l'organisation juridique de la filiation paternelle, en pays berbère, révèle un rapport assez lâche avec ce lien de parenté physique, de consanguinité, existant entre le père et l'enfant, qui lui sert de base essentielle et sur lequel elle est pour ainsi dire calquée dans nos législations européennes. Les droits du père berbère semblent beaucoup plutôt se fonder, en dernière analyse, sur une simple consécration juridique de la puissance de fait détenue par lui sur les enfants, comme conséquence de la puissance déjà détenue par lui sur leur mère dont ils sont la dépendance, le prolongement physique ; — ou bien ces droits du père à l'égard des enfants semblent se présenter comme la contrepartie normale de ses obligations alimentaires ou de protection vis-à-vis d'eux. Ceci ne veut pas dire, du reste, que le concept indigène actuel soit exactement tel, et aussi res

(48) C'est-à-dire si elle est veuve et a obtenu de la *jma'a* l'autorisation de continuer à administrer les biens de son mari prédécédé dans l'intérêt de l'éducation des jeunes orphelins laissés par celui-ci (cf. Marcy, *Mariage zemmoûr*, *cit.*, in « Revue Algérienne », *cit.*, octobre 1930, pp. 231-232).

treint dans la réalité, mais seulement que l'institution envisagée conserve un caractère nettement archaïque, témoignage d'un stade social très antérieur. Voyons par exemple comment la filiation légitime est organisée au Maroc central.

Tout d'abord, le droit du père n'apparaît pas du seul fait de la naissance survenue à son foyer. Ou du moins, cet événement naturel de la naissance ne lui confère sur le nouveau-né qu'une puissance de fait. C'est seulement par la cérémonie musulmane de l'imposition du nom, célébrée le septième jour, qu'aura lieu l'entrée officielle de l'enfant dans la famille paternelle (49). Cette entrée est donc le résultat direct, non de la naissance même, mais d'une cérémonie à caractère tout extérieur, sorte de rite d'intégration. Jusque-là le nouveau-né est considéré comme appartenant à sa mère, et sa filiation est indiquée d'après le nom de celle-ci, comme dans le cas de l'enfant naturel : *n- 'Aïša, n- Ḥammūša, n- Ḥadda*,... On aurait tort, sans doute, de conclure de là que la filiation paternelle a pu s'introduire en Berbérie à la faveur de l'Islam ; nous l'avons vu, rien n'est plus controuvé historiquement (cf. *supra*, p. 194). Vraisemblablement, le rite seul s'est islamisé. Une cérémonie religieuse analogue, marquant l'entrée de l'enfant dans la famille paternelle, se retrouve, en effet, dans nombre de civilisations primitives. Elle existait en tout cas chez les anciens Berbères de la Grande Canarie et de Ténériffe, qui n'étaient pas musulmans ; elle s'accompagnait, — semble-t-il, — chez ces peuplades guanches, — au moins à la Grande Canarie, — d'un rite de communion sanglante consistant en des scarifications, — peut-être des tatouages ou des marques à l'emblème du clan paternel ? — qui étaient pratiquées sur la poitrine, les bras et, quelquefois, le visage de l'enfant (50).

---

(49) Cf. Desparmet, *op. cit.*, pp. 14-20 ; Goichon, *op. cit.*, pp. 29-30 ; Rahmani Slimane, *Coutumes Kabyles du Cap Aokas*, Alger, « Collect. Société Historique Algérienne », 1939, pp. 31-33 ; J. Bourrilly, *Eléments d'ethnographie marocaine*, publ. par E. Laoust, Paris, Larose, 1932, pp. 85-88.

(50) La phase essentielle de la cérémonie actuelle du septième jour consiste en une lustration de la mère et du bébé (cf. *op. cit.* ci-dessus). Ce rite, — accompagné, de nos jours encore, de nombreuses précautions magiques, — est évidemment antérieur à l'Islam qui l'a simplement adopté et recouvert. Il se retrouvait en tout cas chez les anciens Guanches (cf. Marin y Cubas, *op. cit.*, p. 165 ; Espinosa, *op. cit.*, p. 9), et avec des détails identiques : c'était par exemple, — comme aujourd'hui en Berbérie, — une matrone professionnelle qui procédait à cette lustration. Quant aux scarifications mentionnées par Marin y Cubas à la Grande Canarie (*op. cit.*, p. 165), il faut peut-être les rapprocher soit des tatouages prophylactiques du mauvais œil (cf. Rahmani Slimane, *op. cit.*, p. 42), soit plutôt des saignées rituelles, — destinées, dans la pensée des indigènes, à les fortifier, — qui sont encore actuellement appliquées aux enfants en bas âge (cf. Rahmani Slimane, *id.*, pp. 54-55 ; Foucauld et Motylinski, *op. cit.*, p. 64).

Le droit d'appartenance du père brâber vis-à-vis de l'enfant est absolu et ne peut être contesté par la femme tant que celle-ci est en puissance de mari. Mais, dès qu'elle se trouve déliée de la puissance maritale, la mère reconquiert la liberté d'attribuer ou de refuser, de son plein gré, à son ex-époux, la paternité du premier enfant à naître d'elle. Ce qui prouve bien que le droit du père n'est pas juridiquement fondé sur un droit de parenté direct vis-à-vis de l'enfant, mais qu'il est l'accessoire de la puissance maritale et résulte d'une prise de possession effective du nouveau-né une fois séparé de sa mère, — la propriété de l'enfant à naître n'ayant jamais cessé d'être détenue — en quelque sorte en sous-jacence — par la mère. Une fois le mariage dissous, la femme peut, en effet, contester elle-même la filiation de l'enfant dont elle est ultérieurement accouchée, — même dans un très court délai, — en jurant, seule, — ou en compagnie de sa mère, si celle-ci est encore en vie, — pendant trois vendredis de suite, que le père n'est point l'ex-mari divorcé ou défunt. La portée de ce serment dénégatoire est absolue. La faculté de contestation ainsi reconnue à la mère, une fois déliée du mariage, montre qu'il ne s'agit point de considérations de dignité sociale, mais bien d'un véritable droit d'attribution de paternité exercé négativement par la femme (51).

Ce droit de la mère peut, aussi bien, être exercé positivement en vertu de la coutume bien connue dite de « l'enfant endormi » (*amjjun ; rāged, bū-merqūd* en arabe), qui s'applique au cas d'un enfant posthume (52). Cette curieuse coutume,

---

(51) Sur tous ces points, cf. Marcy, *Mariage zemmoûr*, *cit.*, *in* « Revue Algérienne », *cit.*, octobre 1930, pp. 233-234.

(52) *Id.* Lors du décès de son époux la femme déclare solennellement être en état de grossesse, c'est-à-dire qu'elle affirme porter à

— adaptée de l'institution analogue existant dans la tradition musulmane, ou bien localement antérieure et ayant convergé à basse époque, sous des formes originales, avec celle-ci, — est un autre vestige de l'ancienne appartenance exclusive de l'enfant à la mère ; elle montre également qu'une certaine incertitude persiste, dans le milieu étudié, quant à la durée maxima de la gestation. On sait en quoi consiste cette coutume qui permet à la mère d'attribuer, de sa propre autorité, la paternité d'un enfant posthume à son mari prédécédé, sans limitation supérieure de délai pour la venue au monde de l'enfant, — au moins dans la pure coutume berbère, en droit musulman malékite ce délai est limité à cinq ans, sept ans au maximum. On peut douter que cette coutume berbère soit un emprunt du tout au tout à l'institution du droit musulman. Dans tous les rites musulmans, le délai pour la venue au monde de l'enfant est, en effet, strictement réglementé et délimité [53]. Son maximum est de sept ans, — précisément dans le rite malékite, c'est-à-dire essentiellement nord-africain, installé sur substrat berbère. Or, dans la pure coutume berbère, le délai est illimité. Il serait singulier que la coutume ait ainsi élargi l'institution musulmane, si celle-ci n'avait par ailleurs convergé avec des croyances locales bien établies et antérieures à son importation en Afrique du Nord à la suite de la conquête arabe. En réalité, nous sommes ici sans doute en présence d'un nouveau cas de ce que M. Milliot

cette époque un « enfant endormi ». Cette déclaration peut intervenir sans formes spéciales en présence de témoins, mais la coutume du Maroc central connait aussi une manifestation symbolique destinée à en tenir lieu : au jour de l'enterrement de son mari, la femme se baisse pour passer à trois reprises sous la civière du mort. Ce geste est un acte d'hommage solennel adressé au défunt. Il équivaut à cet autre rite, — connu, — par lequel on se place sous la protection et dans la clientèle d'un notable en passant symboliquement sous le ventre de son cheval, c'est-à-dire sous lui. Il signifie que la femme de son plein gré, entend rester sous l'autorité et la protection de son mari défunt, c'est-à-dire continuer d'appartenir virtuellement à son foyer et y faire entrer dans l'avenir l'enfant à naître. — le premier point étant, dans l'esprit du droit berbère, la condition suffisante du second sans exigences complémentaires de délai pour la venue au monde de l'enfant.

(53) Il est de deux ans chez les Hanafites, de deux ou quatre ans chez les Hanbalites, de quatre ans chez les Chafi'ites, de quatre, cinq ou sept ans chez les Malikites.

appelle la « consubstantialité » du droit berbère au droit musulman [54], c'est-à-dire la parenté d'esprit des deux droits arabe et berbère, — provenant du stade de civilisation analogue des deux sociétés ainsi comparées, et même, peut-être, de leurs très anciennes affinités ethniques, — qui détermine de part et d'autre des coïncidences fortuites d'institutions. Tous ceux qui ont le contact avec la société berbère savent au reste que cette coutume de « l'enfant endormi » n'est pas une simple fiction juridique passée dans les mœurs, mais correspond bel et bien à une croyance populaire fortement enracinée dans la mentalité de l'indigène nord-africain et qui, vraisemblablement, remonte à de nombreux siècles. Il est probable qu'autrefois, la femme pouvait, du vivant même de son mari, — comme cela existe encore chez certaines populations primitives ayant conservé en vigueur le régime de la famille maternelle, — faire une telle attribution de paternité [55].

En résumé, on voit qu'il subsiste en Berbérie, — non seulement dans le clan, mais même dans la famille patriarcale actuels, — des vestiges juridiques non négligeables : droits de succession, d'attribution de nom ou de paternité notamment, qui sont les souvenirs vivaces du stade antérieur de la famille maternelle, mieux conservée en pays touareg. Tout se passe en fait, en Afrique du Nord, comme si la famille utérine n'avait pas été détruite mais simplement refoulée par la famille paternelle d'apparition plus récente. Et ceci est d'accord avec le témoignage de bien d'autres civilisations anciennes ou présentes, et rejoint la supposition qu'en faisait déjà Gsell [56].

G. MARCY.

(54) Cf. L. Milliot, *Les institutions kabyles*, in « Revue des Etudes Islamiques », 1932, p. 130.

(55) Cf. Moret et Davy, *op. cit.*, p. 33.

(56) Gsell, *op. cit.*, t. V, pp. 38, 50, 51.

Le Tissage sur Métier de haute lisse

à Aït-Hichem et dans le Haut-Sebaou (*)

(suite)

TISSAGE

Lorsque la lisse est terminée, le tissage peut être entrepris. Si l'ouvrière doit exécuter un *akhellal*, un *ddil* ou un burnous, elle fait tout d'abord, à trois ou quatre centimètres au-dessus de l'*amechget't'um*, un cordonnet simple *ichir* (A. G.) (fig. 15) ou double *taseksut*, dont chaque toron emprisonne un fil de chaîne ; il est ordinairement de deux couleurs qui s'harmonisent aux teintes du tissage ; dans ce cas il est en laine très retordue (*tamezlugt*). Pour un burnous, ce cordonnet, en coton ou en laine, dessine un quart de cercle et indique la courbure que devra suivre le tissage ; il est alors appelé *tameqqicht*.

Les premières duites, sur une hauteur d'un centimètre environ, forment l'*asighi* ; elles sont tissées (H. *ssaghay*) de la façon suivante. L'ouvrière tire de la *takbubt*, ou écheveau





Fig. 15. — *Ichir.*



Fig. 16. — Tissage d'une passée.

de trame, un long brin de laine (*ulem*) ayant deux fois la largeur du tissage. Elle lève le roseau (*aghanim uzet't'a*) et passe ce fil entre les deux nappes (*s's'ef*) de chaîne, de manière à laisser dépasser de chaque côté une longueur de fil (*tinelli*, pl *tinellwa*) égale à la moitié de la largeur de la pièce (fig. 16 a). Elle abaisse ensuite le roseau et ramène vers le centre les deux *tinellwa* dont les bouts (*ikhfawen*) se recouvrent simplement (v. *us'el*) (fig. 16 b). Chaque passée (*tayuga*, pl. *tiyugwin*) est donc indépendante.

(*) Voir *Revue Africaine*, 1er et 2e tr. 1941, p. 78.

L'ouvrière, pour faire courir la laine, ignore l'emploi de la navette, la trame est conduite à la main. L'extrémité du fil est tout d'abord introduite à gauche entre les nappes de chaîne ; la tisseuse, vingt centimètres plus loin environ, glisse sa main droite, saisit le fil entre l'index et le majeur et le tire à elle (v. *zzugher*). Le même geste est répété un peu plus loin jusqu'à ce que le fil ait été mené, peu à peu, d'un bout à l'autre de la chaîne.

Lorsque le roseau est levé, la main droite est obligée d'aider constamment la main gauche qui tire le fil. Le bâton qui porte la lisse étant à peu de distance de la chaîne, les deux nappes sont très rapprochées et l'ouvrière passe difficilement la main entre les *imqudwa* et les *imelnan*. Elle appuie (*sit*) alors fortement au-dessus du croisement sur les *imqudwa* qui se trouvent ainsi repoussés en arrière, augmentant l'écartement des nappes, ce qui permet à la main gauche de passer plus aisément (fig. 17). Il n'empêche que les doigts de l'ouvrière sont souvent écorchés ; pour éviter donc d'avoir des « envies » (*bu neddaf*) qui la font souffrir, la tisseuse se teint les mains au henné.

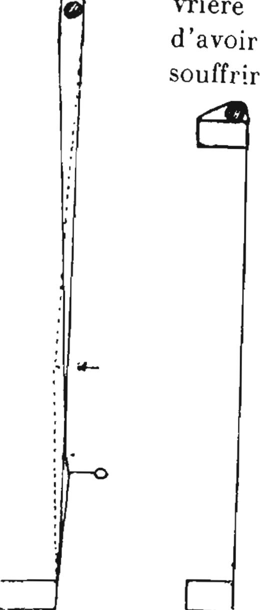


Fig. 17. Fig. 18.

Chaque duite passée est abaissée avec l'index de distance en distance (*sserkukech*), elle est ensuite tassée (*eddez*) avec un peigne (*ayaz'il*). Il faut que la tension du fil de trame soit très régulière ; celui-ci doit se disposer autour des fils de chaîne en évitant que la chaîne soit visible sous forme de points blancs (*iut't'en* ou « lentes »). Si la trame recouvre trois fils de chaîne consécutifs, elle forme, sur une des faces du tissage, un jeté (*isfil*). L'ouvrière défait (*ssekfel*) rarement les défauts quand elle s'en aperçoit. Par contre, elle prend soin de ne

1re (et 5e) duite. — Coton blanc : fil 3
Trame de fond : fils 1 et 5
(et 4e) duite. — Laine de couleur : fils 2 et 4
3e duite. — Coton blanc : fils 1 et 5
Laine de couleur : fil 3.

La technique du tissage décoré ne présente donc aucune difficulté. L'ouvrière toutefois doit compter constamment les fils et passer plusieurs écheveaux de couleurs différentes pour

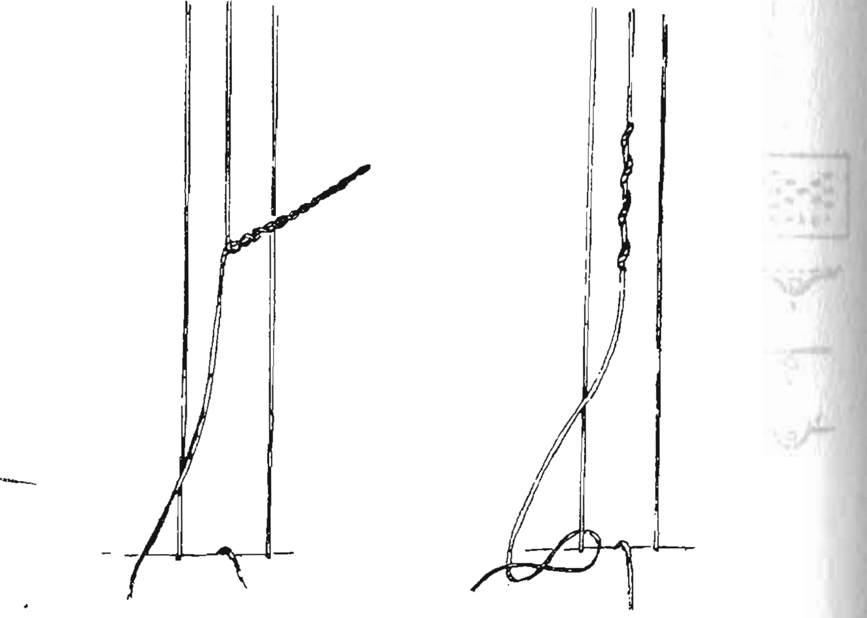


Fig. 21 et 22. — Exécution d'un *ajemmer.*

former une seule duite. Elle travaille toujours à l'envers. Sur cette face, le tissage est recouvert de jetés (*isfilen*) de teintes diverses qui courent horizontalement d'un bord à l'autre en se recouvrant. Des parties unies (*aseâddi*) séparent les dessins (*lerqum*).

Les lisières (*iran*, sing. *iri*) demandent à être faites avec un soin particulier. Le fil de trame ayant tendance à s'affaisser (*ddrem* ou *s'ubb*) il faut, sur un ou deux centimètres, passer un certain nombre de trames supplémentaires ou, suivant l'expression employée, « nourrir la lisière » (*chchetchay-as i-yri*).

Le raccord des fils de trame ne présente aucune difficulté, les deux bouts (*ikhfawen*) étant simplement superposés.

Le raccord des fils de chaîne est une opération plus délicate. Pendant l'ourdissage, l'ouvrière a dû faire un nœud (*tiyersi*) pour rajouter le fil chaque fois qu'elle prenait une pelote nouvelle. Ces nœuds apparaîtraient sur une des faces du tissage ; il faut donc les supprimer. La tisseuse fait alors un *ajemmer* (v. *jemmer*) de la façon suivante : elle défait le nœud, rajoute un brin de chaîne à la partie supérieure du fil brisé en enroulant les deux bouts entre le pouce et l'index (fig. 21), puis y rabat cette torsade. La partie inférieure du

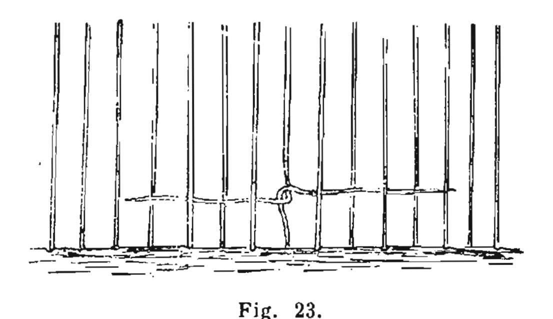


Fig. 23.

fil ainsi rajouté est fixée par un nœud au fil le plus proche et maintenue par la trame tissée (fig. 22). Lorsque celle-ci arrive à la hauteur de l'*ajemmer*, la torsade est déroulée (*fsi*) et les extrémités des fils, restant croisées, sont glissées horizontalement entre les fils de chaîne ; la trame les maintient et les fait disparaître, ou, suivant l'expression consacrée, les « avale » (*beleâ*) (fig. 23).

Les brins de fils qui dépassent, sont sectionnés à l'aide d'un racloir (*imejred'*) — ordinairement fragment d'une tuile devenue poreuse — avec lequel on frotte (*jered'*) le tissage pour faire disparaître les bouts de laine et les parties épaisses que présente la trame mal filée (*ichebchuben*). Le tissage semble alors recouvert d'un léger duvet (*timetchimin*).

L'*achet'l'ed'* ou suspension de la chaîne après l'ensouple supérieure. — Il a été déjà noté [39] que la *taâekkwazt-ufella*

(39) V. *Rev. Afric.*, 1er et 2e trim. 1941, p. 113.

qui porte la chaîne n'était pas attachée à l'ensouple supérieure, mais se trouvait simplement maintenue par la seule tension de la chaîne qui l'enveloppait.

Lorsque le tissage arrive à sa fin et que l'on déroule la chaîne pour la dernière fois il faut donc fixer (*chet't'ed'*) le bâton à l'ensouple supérieure. Celui-ci est attaché à l'aide d'une corde qui, de distance en distance, enserre à la fois dans une boucle l'*afeggag* et la *laâchkwazt* (Pl. IV a). L'ensouple est ensuite abaissée pour permettre d'utiliser la chaîne le plus complètement possible. Le tissage prend fin lorsque le jeu des roseaux ne peut plus se faire normalement.

La longueur de chaîne inutilisée est appelée *taghrist*.

III. — DÉCORATION

Il y a peu de temps encore, le tissage décoré était prohibé à Aït-Hichem, pour les raisons qui ont déjà été exposées ([40]). Il l'est encore dans le « sof » des Aït Mad'i où l'attachement aux traditions est beaucoup plus prononcé que dans celui des Aït-Ousbaâ. Si nous ne savions par ailleurs que ce tissage a été introduit depuis relativement peu de temps, ce seul fait serait déjà un critère suffisant pour prouver qu'il n'est pas originaire de la région. Le tissage improprement appelé d'Aït-Hichem vient en réalité, comme le prouve la décoration, du Haut-Sebaou, où il est d'ailleurs en déclin.

Pour l'étude des règles de composition, de la terminologie des motifs du décor, presque totalement inconnue ici, — ce qui prouve encore un manque de traditions — les renseignements ont été demandés dans divers villages des Aït-Ghobri et des Aït-Idjeur.

Le tissage des Aït-Idjeur est d'ailleurs depuis longtemps

(40) V. *Rev. Afric.*, 1er et 2e trim. 1941, pp. 85 et 86.



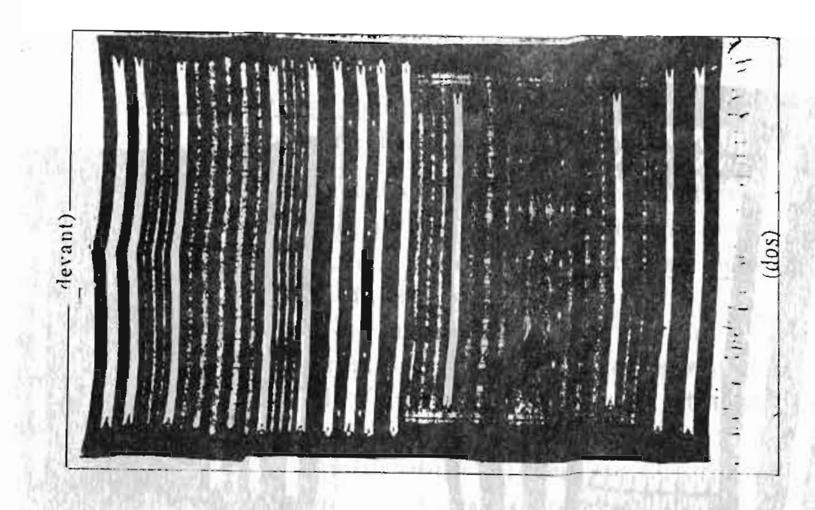


a — Femme revêtue d'un *ddil*.
(devant) (dos)



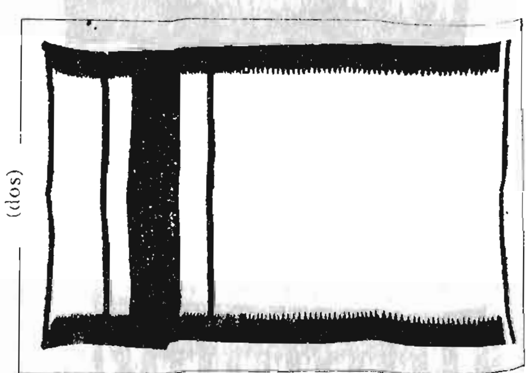
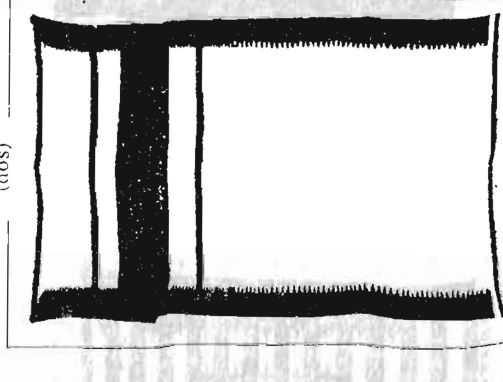


b — Femme revêtue d'un *akhellal*.
(devant) (dos)

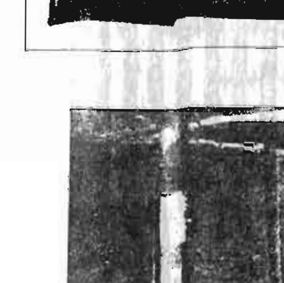


c — *Akhellal.*

a — Tissage d'un *alaku.*

d — *Akhel*



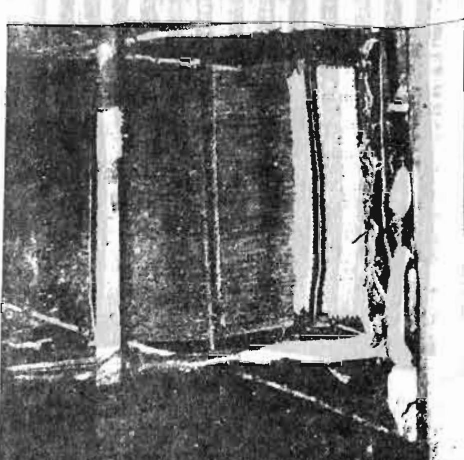
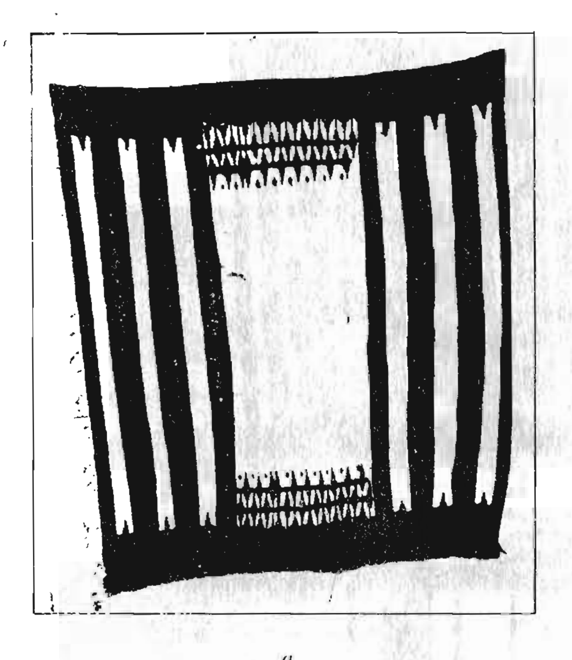
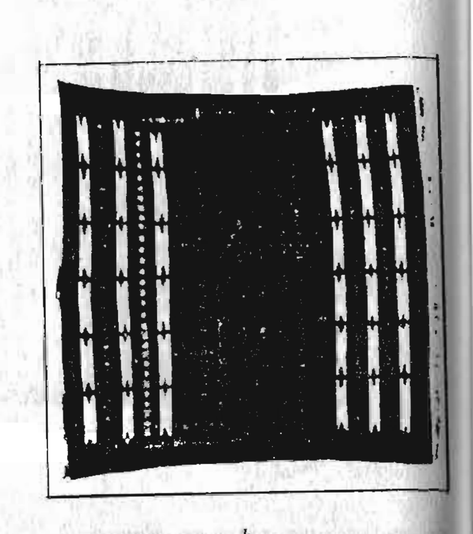


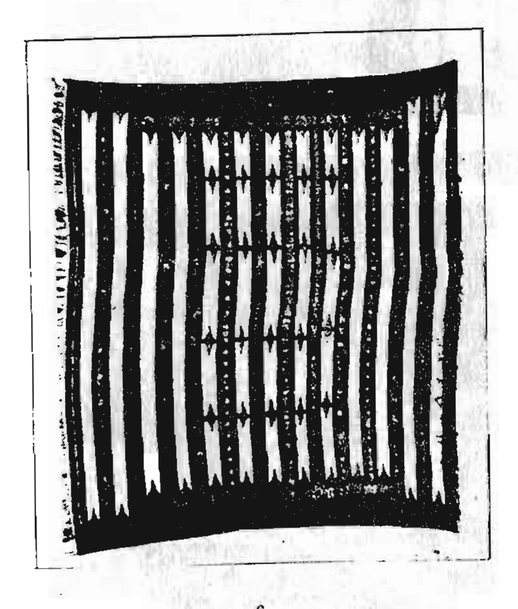
PLANCHE VII



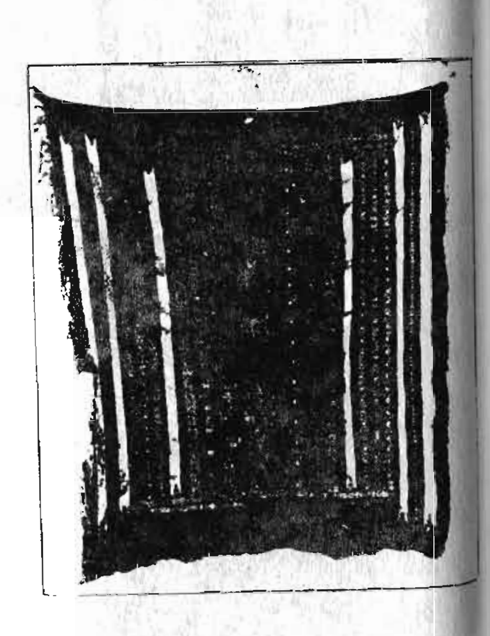
a



b



c



D'après

renommé (41) et quoique cette industrie y soit à la veille de disparaître, les riches vêtements de femmes ne sont pas encore complètement inconnus (Pl. VII d).

Ce tissage ras, qui, par sa technique, s'apparente si étrangement à celui du Mzab, de l'Aurès, de l'Atlas marocain, aux nattes du Bou Taleb, des Beni Snous, etc. est nettement berbère, sans aucune influence orientale.

Le décor géométrique rectilinéaire, emploie un nombre restreint d'éléments simples, mais présente, dans leur composition, une richesse de figures inattendue ; il est tout à la fois délicat et rigoureusement ordonnancé.

La répétition des motifs qui composent un dessin horizontal, et la superposition de bandes décorées sont la règle. Les motifs ornementaux ne sont jamais centrés et encadrés.

Les termes qui les désignent restent parfois vagues (dessins à six [pointes], à trois [pointes] : *bu-setta*, *bu-tlata*...). Des appellations naissent plus souvent d'un rapprochement d'images : *tit't' t-teseklurt*, « œil de perdrix » ; *iqedmiren* « pédoncules de figues » ; *tafzimt* « broche » ; *aghrum t-tezizwa* « gâteau de cire d'abeilles » ; *aârur ppuzrem* « dos de serpent » ; *tizulag* « colliers », etc... Le dessin apparaît comme la figuration d'un objet que sa forme générale suggère. Il n'est peut-être pas impossible d'y voir parfois la représentation d'un phylactère, ce qui pourrait être le cas pour les *arqugen* ou « grands yeux » d'aspect assez significatif (42).

Les indigènes du Haut Sebaou expliquent comme toujours l'origine de cette décoration, si spécifiquement berbère, par un fait surnaturel que la légende a répandu. Elle fut, dit-on, enseignée par Titem Tahittoust — éponyme, sans doute, du village d'Ihittousène (les fils de Tahittoust) (Douar Aït Idjeur) où ce travail est le plus réputé —, qui aurait eu elle-même, comme modèle, un fragment d'un tissage merveilleux découvert dans du fumier ! On doit même à sa seule inspiration le motif central du dos de l'*akhellal*, de beaucoup le plus

(41) Cf. article de P. Ricard : « *Beni-Idjer* » (*Bulletin de l'enseignement des indigènes*, n° 200, 1912), et *Pour comprendre l'art musulman*, p. 70.

(42) P. Ricard : *Pour comprendre l'art musulman*, p. 76.

riche et le plus travaillé, formé de trois rangées de losanges alternés, et désigné, sans appellation nette, sous le nom de *win n-el'it'em* « celui de Titem » (Pl. VII, b et d).

Le dessin se détache toujours en blanc sur un fond généralement vert, coupé de lignes bleues ou brunes ; des bandes blanches plus ou moins larges, séparent les groupes de dessins. Les couleurs sont peu variées, éteintes, frappent par leur sobriété et contrastent avec l'éclat des rouges et des jaunes pour lesquels cependant les femmes kabyles éprouvent un attrait caractéristique.

Mais, si ces teintes restent discrètes, c'est sans doute pour mieux mettre en relief la finesse et la richesse du dessin qui d'emblée attire l'attention. L'œil s'attache surtout au décor que souligne mieux un fond plus sombre. Bien que l'envers soit matelassé, les tissages, surtout les plus anciens, sont d'une remarquable finesse. Ce sont d'ailleurs toujours des vêtements de femmes et ils doivent être, en l'occurrence, assez souples pour qu'on puisse s'en draper facilement.

***

Le décor est réparti en bandes horizontales ainsi que l'impose la technique du tissage.

Les motifs sont séparés par des parties unies : *isaffen* ou « rivières » (A. I.), elles-mêmes coupées parfois de quelques trames de coton : *ichariqen* (A. H.) ou *ichuraq*. De larges bandes blanches : *tafaghult* (If.) limitent les groupes de dessins. Des raies bleues : *igenni* (If.) ou « ciel », coupent le tissage.

Des lignes plus petites brunes et bleues d'un ou deux millimètres de largeur : *izirrigen* (A. H.) forment souvent le fond des dessins et donnent à l'œil l'impression unique d'une couleur intermédiaire : violette.

Ces bandes horizontales peuvent être séparées par une ligne d'apparence ondulée : *tadbut't' ppuzrem* (A. I.) « ventre de serpent », ou *chat'arwel* (A. H.).

A ses extrémités, le tissage est parfois limité par une bande coupée d'un galon (*leberechma*, A. I., If.) d'un heureux effet décoratif ; les fils pairs et impairs de la chaîne sont recouverts par des laines de différentes couleurs (fig. 24).

Fig. 24. — *Leberechma.*

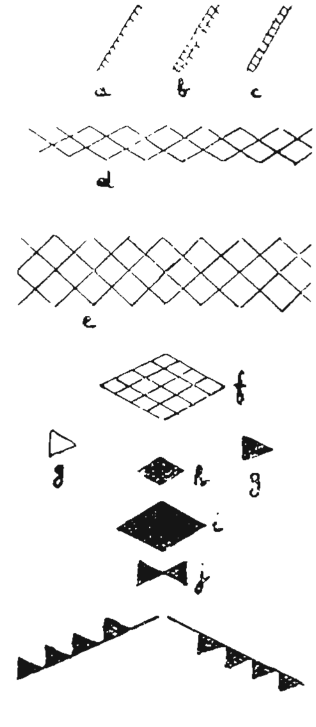


Fig. 25.

Dans le dessin, l'élément fondamental est la *ligne oblique* (obtenue par le décalage à chaque duite d'un point de coton blanc). Elle sertit certains motifs et forme le *chcherif arqaq* (fig. 25 a), le *chcherif az'uran* (b) et l'*asaru* (c).

Le *losange* (*takhkhamt* « petite maison » A. H.) se répète le plus souvent en bandes longitudinales sur deux ou trois rangs (fig. 25 d et e) ; il est alors appelé « œil de perdrix » (*tit't' t-tesekkurt*). Il offre parfois en son centre un croisillon plus ou moins serré et prend le nom de gâteau de cire d'abeilles (*aghrum t-lezizwa*) (f).

Le *triangle*, vide ou plein, se fait sur trois ou cinq trames d'épaisseur (g). Deux triangles accolés par leur base forment une « étoile » (*itri*) (h) ou, de dimensions plus grandes, une « lune » (*aggur*) (i). Accolés par leur pointe (j), ils forment une *taneslit* qui se trouve, comme son nom l'indique, à l'origine de tout dessin.

Ces éléments entrent dans la composition de figures triangulaires ou en forme de losange, ce sont :

1° Des motifs isolés, *tichrad'* ou « tatouages », comprenant :

Les *triangles* qui ornent les bandes blanches à leurs extrémités (fig. 26).

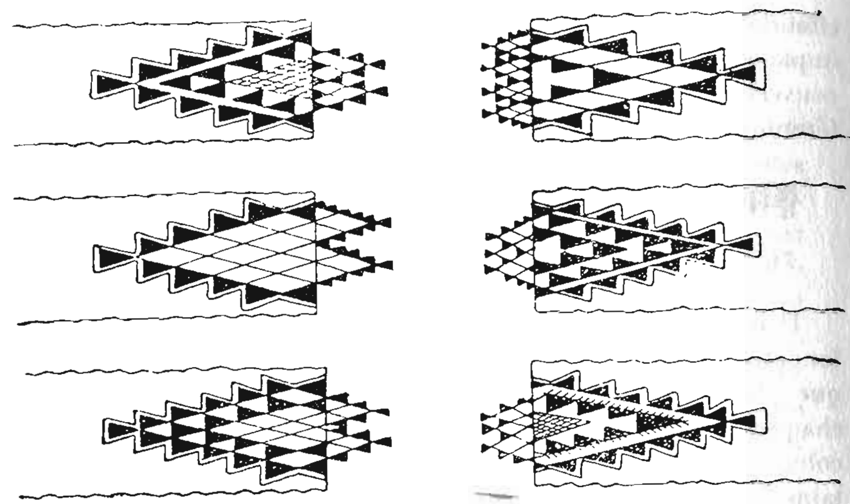


Fig. 26. — *Tichrad'* « tatouages »

Les *médaillons*, qui coupent les bandes blanches de distance en distance et sont formés de deux triangles reproduits symétriquement (fig. 27).

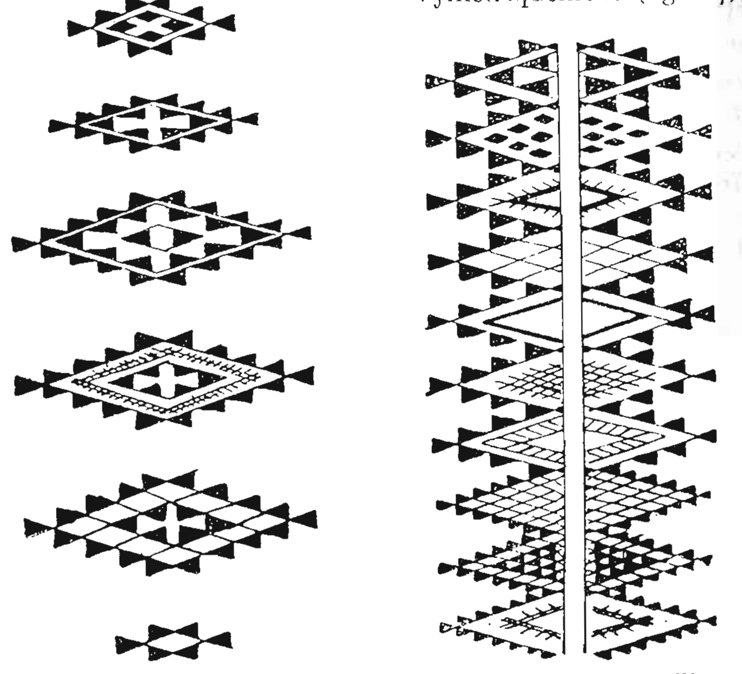


Fig 27. — *Tichrad'*. Fig. 28. — *Tizulag* « colliers »

Les médaillons parfois sont superposés et forment une bordure appelée *tizulag* ou « colliers » qui délimite les dessins près des lisières (fig. 28).

2° DES MOTIFS RÉPÉTÉS, formant des bandes parallèles, qui occupent toute la largeur du tissage. Ces bandes sont appelées *taâes's'abt* ou « diadème ». Elles peuvent former :

a) Une ligne continue *tah'zamt* ou ceinture (A. I.), *erqum s-iyid'es* (A. H.) ; ce sont : les « étoiles » : *itran* (Pl. IX, a), le *bu-khemsa* (b), le *bu arquqen* (c).

b) Elles peuvent être coupées verticalement, de distance en distance, présenter des motifs indépendants, et former un « peigne » : *timchet't'* (If., Ih.) ou *erqum s-ibeddi* (A. H.), comme les *iqedmiren* « queues de figues » (Pl. IX, d), le *bumya t-tesekurin* « celui qui a cent perdrix » (e), le *tit't' t-tesekkurt* « l'œil de perdrix » (f) (43).

⁂

Composition d'un « akhellal ». — Malgré son apparence asymétrique l'*akhellal*, lorsqu'il est revêtu par une femme, a une composition logique et régulière.

Ce vêtement comprend essentiellement deux parties inégalement décorées : le devant : *tama n-ez-zat* et le dos *tama n-edeffir*, de beaucoup le plus orné. Entre les deux, ainsi qu'aux extrémités du tissage, des bandes unies correspondent aux côtés.

Un *akhellal* doit donc être établi suivant des règles fixes. Il comprend :

1° La *tached'att* ou « pan », de vingt centimètres de hauteur, formé de deux bandes blanches enserrant une bande verte coupée de bleu.

2° L'*aârur* ou « dos », de deux coudées de hauteur, divisé en trois parties par deux bandes blanches ou de couleur claire. Les groupes extrêmes de trois dessins chacun forment l'épaule:

(43) Cf. les nomenclatures des motifs ornementaux des tissages de Grande Kabylie données par P. Ricard : *Tissages berbères des Aït Issi*, in *Hespéris*, 1925, p. 221, et Van Gennep : *Etudes d'ethnographie algérienne*, p. 102.

tayet ; entre les deux, la partie décorée, ayant en son centre le motif appelé *win n-et'il'em* est séparée des trois dessins qui l'encadrent par une ligne ordinairement brune.

Le « dos » est souvent limité près des lisières par une ligne verticale de *tizulag* ou « colliers ».

3° L'*ichiwi* qui compte quatre ou cinq bandes de couleurs.

4° L'*irebbi*, ou partie décorée du devant. Comme pour le dos, on compte trois groupes de dessins séparés par deux bandes blanches. Chaque groupe latéral de trois motifs est appelé *tames's'at't'* ou « cuisse » ; il correspond à « l'épaule » ou *tayett*. Le groupe central compte ordinairement cinq dessins.

5° Une nouvelle *tached'att* qui reproduit celle du début et termine le tissage.

Dans les vêtements les moins ornés la décoration du dos parfois subsiste seule (Pl. VI, d).

Composition d'un « ddil ». — Le *ddil* reproduit le plus souvent le dos de l'*akhellal* (Pl. VII, b et d), le devant est formé par une pièce de soie retenue aux épaules à l'aide de broches. Il est alors exécuté suivant les mêmes règles.

***

NOMS DES TISSAGES DE LAINE (*talaba*) CONFECTIONNÉS SUR MÉTIER DE HAUTE LISSE. — Ces tissages répondent uniquement aux besoins familiaux. Ce sont, d'une part, des vêtements de femme et d'homme, d'autre part des couvertures.

Vêtements de femmes. — Les tissages ne sont ni coupés ni cousus ; ce sont :

L'*akhellal* formé d'une pièce ayant trois coudées et un empan de hauteur, cinq coudées de largeur, soit 1 m. 60 sur 2 m. 50 environ. L'*akhellal* peut être entièrement décoré, comme dans le Haut Sebaou (Pl. VI, c), présenter des raies de coton blanches sur un fond uni rouge ou bleu (*akhellal imzarreg*) (Pl. III, b) ou plus couramment être entièrement blanc comme à Aït-Hichem. Il est fixé aux épaules par deux fibules (*afzim*), une ceinture l'emprisonne à la taille et permet de le raccourcir à volonté (Pl. VIII, b).

La *taâlaut*, comme l'*akhellal*, enveloppe tout le corps et est retenue aux épaules ; mais, plus courte et moins ample, elle est portée surtout par les fillettes. C'est une pièce d'étoffe rectangulaire de dimensions variables.

Le *ddil* est un tissage carré de trois coudées et un empan de côté ; il ne recouvre que le dos, et est retenu sur les épaules à une pièce de soie qui forme le devant (Pl. VIII, a). Une ceinture maintient ces deux pièces à la taille.

On ne porte presque plus actuellement la *tajellabt*, simple blouse de laine de deux coudées et un empan de largeur, quatre coudées de hauteur, cousue sur les côtés jusqu'à la taille et à laquelle on ménageait une fente pour permettre de passer la tête.

Vêtements d'homme. — Ils sont presque tous coupés et cousus. Ce sont :

L'*ajellab*, sensiblement de mêmes dimensions que la *tajellabt* avec manches courtes (*tifeltusin*) ; à l'encontre de la *djellaba* tlemcenienne par exemple [44], ce vêtement ne comporte pas de capuchon.

L'*aqchabi*, coupé de raies brunes, s'identifie mieux à la *djellaba* et, comme elle, a des manches et un capuchon.

La *tastaut*, presque complètement disparue, par l'assemblage des pièces et leurs dimensions, rappelle le pantalon tlemcenien [45].

L'*abernus* ou *tachluh't*, burnous pour lequel on monte une chaîne de trois coudées et un empan de largeur, huit coudées de hauteur (trois pour chaque pan ou *tached'at't'*, deux pour le capuchon ou *aqelmun*, ou la *taghrabt* comprise entre les deux pans).

Le nombre de coudées (*ddreâ* ou *ighil*) est toujours fixe ; quelle que soit la taille de la personne, cette mesure représente la longueur de son propre avant-bras (*ighil*). Les dimensions ainsi données sont donc valables pour les enfants comme pour les adultes. On ne se sert jamais du *ddreâ n-es's'ultan*, invariable, ayant sensiblement un demi-mètre. L'empan (*tardast*), vingt à vingt-deux centimètres, est compris entre le

(44) A. Bel et P. Ricard, *op. cit.*, pp. 205-206.

(45) A. Bel et P. Ricard, pp. 210 à 214.

pouce et l'auriculaire écartés ; l'*imi ppuchchen* « bouche de chacal », 18 à 20 cm., entre le pouce et l'index écartés.

Les couvertures (*tiduliwin*) tissées sont :

L'*ah'ayik* blanc, de dimensions variables, les plus grands ayant huit coudées de longueur et quatre coudées de largeur.

L'*aàdil*, rayé, de couleurs vives et heurtées, sensiblement de mêmes dimensions que l'*ah'ayik*.

L'*adebban* ou couverture décorée.

La *tajelalt*, petite couverture de berceau, unie.

Sans être de fabrication locale, sont connus également : les tapis de haute laine (*tazerbit*, pl. *tizerbay* ou *takd'ift*, pl. *tikd'ifin*), les sacs de selle, décorés ou non (*tasakutt*, pl. *tisuka*), les couvertures manufacturées (*tafers'adit*, pl. *tifers'uday*).

Ajoutons encore ici que la laine filée sert à faire des tresses plates à trois, cinq ou sept brins, dites *tisfifin*, et des tresses rondes, à quatre, six ou huit brins, dites *isura*, employées pour confectionner les ceintures de femmes (*tisfifin* ou *tchwamar*, sing. *tchamir*).

CONCLUSION

De ce qui précède il résulte que, dans la région considérée, les tissus sont uniquement confectionnés sur métier de haute lisse, le seul qui survive, quoique le plus ancien. Il n'est pas étonnant que le métier le plus archaïque ait subsisté, tandis que le métier de basse lisse, plus moderne, a complètement disparu. Il est permis de voir dans ce fait, en premier lieu, la conséquence de transformations économiques telles que l'importation des cotonnades affectant directement la fabrication des tissus de lin et de soie, exécutés autrefois en Kabylie sur métier de basse lisse, mais non les vêtements et les couvertures de laine, d'une utilité plus immédiate, confectionnés sur métier de haute lisse.

Il faut encore considérer un autre facteur, non le moins important, dans le groupe berbère qui nous occupe : la différenciation des activités des hommes et des femmes. L'industrie du tissage ne pouvait avoir le même caractère dans ces deux sociétés si distinctes. Pour les hommes, il était une industrie devant satisfaire une demande et des échanges, et surtout, pour le tissage de la soie, une industrie de luxe facilement atteinte par les fluctuations économiques. Pour les femmes c'est une occupation courante, nécessaire, au même titre que toutes les autres activités domestiques et à laquelle, comme les travaux du ménage et des champs, elle ne saurait se dérober. Les tissages exécutés répondent de plus aux seuls besoins familiaux et, dans ce domaine, les facteurs économiques sont plus lents à pénétrer et à déraciner des habitudes ancestrales. Aussi le tissage sur métier de haute lisse est-il demeuré très vivant. Toutes les femmes s'adonnent à ce travail. Elles y sont initiées fort jeunes, et l'imitation en pareil cas joue un grand rôle. Très tôt et par goût naturel la fillette essaye de tisser ou de filer à côté de sa mère, ou, quand celle-ci, appelée par d'autres occupations, délaisse le peigne ou la quenouille, dont elle s'empare. Son apprentissage est tout d'abord un jeu et elle acquiert vite une certaine habileté.

On ne peut dire que le tissage soit un travail périodique mais il a un rythme variable suivant les saisons. Les époques de tissage les plus intenses sont l'automne et l'hiver, lorsque les travaux des champs, qui ne sauraient être différés, laissent quelque répit.

En général, chaque tisseuse file, à temps perdu, la chaîne et la trame dont elle aura besoin ; il est rare que ce travail soit confié à quelque mercenaire. Plus souvent, elle se fait aider par une parente ou une amie à qui elle rendra, à l'occasion, le même service.

Chaque femme s'acquitte elle-même de la confection des vêtements et des couvertures de laine nécessaires. Les plus pauvres, cependant, tissent parfois pour quelque voisine charitable qui fournit la matière première (un *akhellal* uni est alors payé de trente à trente-cinq francs, un *ddil* uni quinze francs, un burnous une vingtaine de francs, un *ah'ayik* trente-cinq à quarante francs).

Bien qu'il soit une occupation courante, le tissage sur métier de haute lisse semble être nettement en déclin. Depuis moins d'une génération, des transformations profondes se sont manifestées :

Abandon des teintes naturelles et emploi de plus en plus général des colorants chimiques.

Utilisation de matières premières manufacturées, telles que : le fil de chaîne en laine, fin et résistant, qui supprime un long travail préparatoire, et le fil de coton employé dans les tissages rayés et décorés.

Disparition de certains tissages : vêtements de femme et surtout d'homme. La *tastaut*, la *tajellabt*, l'*ajellab*, l'*aqchabi* ne sont presque plus tissés. L'*akhellal* et le *ddil* sont de moins en moins décorés dans les régions où ils l'étaient autrefois. Les couvertures tissées, unies ou rayées, sont parfois remplacées par des articles manufacturés. Seul le burnous, très peu concurrencé, est toujours confectionné par les femmes.

Unification des éléments du décor dont beaucoup, inconnus de nos jours, n'existent plus que sur d'anciennes pièces. Les tisseuses ne font preuve d'aucun esprit d'invention, elles recopient servilement ce qui leur est transmis. Certains motifs, venant à être oubliés, la décoration est de plus en plus simple ; les tissages exécutés dans le Haut-Sebaou, où les pièces étaient autrefois les plus riches, ne présentent plus qu'une répétition assez monotone de thèmes similaires.

Le tissage décoré est actuellement menacé dans cette région par la commercialisation de cette industrie, à laquelle s'adonnent les femmes de quelques familles d'Ifigha et d'Ihittousène sur la demande de maisons de vente d'Alger. Elles livrent des pièces n'ayant plus la finesse, la régularité, la diversité des anciens vêtements et sans aucun respect des teintes. Les tissages ainsi écoulés, en dehors de tout contrôle préalable, perdent leur cachet original. Par là s'affirme le déclin d'une industrie autrefois si réputée dans le Haut Sebaou.

Avec les transformations économiques inévitables, non seulement le tissage de la laine régresse, mais encore disparaissent les croyances et les rites qui s'y rattachent. Leur oubli semble même précéder l'évolution de cette occupation familiale. La plupart des jeunes tisseuses ne les observent déjà plus ; les vieilles femmes seules les maintiennent fidèlement, mais, pour beaucoup, le sens en est complètement perdu ou du moins obscur. C'est pourtant, par les femmes seules, que les rites se sont maintenus jusqu'à présent. Leur disparition (favorisée parfois par quelques modifications de la technique primitive), accentue la scission qui se dessine actuellement entre l'exécution du travail et les pratiques qui l'accompagnent.

Jusqu'ici, en chaque opération on considérait, d'une part, son caractère matériel, conséquence directe d'une action voulue et prévisible, de l'autre, son caractère surnaturel, se dérobant à l'expérience et à qui, par cela même, on attribuait une certaine individualité. Le tissage ne pouvait échapper à une conception si symptomatique de l'esprit primitif qui a survécu jusqu'à nos jours. Mais la dissociation des éléments physiques et humains, la disparition déjà sensible de ces derniers, peuvent être considérés, par ailleurs, comme le signe probant d'une évolution qui, quoique lente, s'affirme nettement dans diverses manifestations de la vie familiale et en particulier dans l'industrie du tissage, demeurant encore actuellement, en plusieurs régions de la Kabylie, une des activités les plus marquantes de la femme berbère [46].

Germaine CHANTREAUX.

(*à suivre*).

---

(46) L'*akhellal* *c* de la planche VI appartient à la collection de l'école d'Aït Hichem. Les pièces *d* de la planche VI et *a*, *b*, *c*, de la planche VII font partie de la collection de la Commune mixte du Haut Sebaou ; elles ont été obligeamment prêtées par M. l'Administrateur. Le *ddil* *d* de la planche VII était porté par une femme d'Aït Ikhlef (Douar Aït Idjeur).

Notes sur les Populations indigènes de la Commune mixte des Eulma

---

La Commune mixte des Eulma (1) s'étend à l'Est et au Sud-Est de Sétif. Grande de 180.743 hectares, elle a une altitude moyenne de 950 mètres. Elle participe du relief et du climat des Hautes plaines constantinoises. La partie Nord appartient, avec ses collines et ses montagnes, au *Tell* proprement dit ou encore à la région des *Sraouat*, tandis que ses plaines méridionales, avec leurs bas-fonds couverts de sebkha (sebkha Bazer, chott el Beïda), font partie de la zone des *Sebakh*.

I. — LES TRIBUS

La Commune mixte des Eulma s'étend sur le territoire de cinq grandes tribus qui sont les Eulma, les Ameur Guebala, les Ameur Dahra, les Ouled Abd en Nour et les Ouled Sellem (2).

1° *La tribu des Eulma.* — La tradition raconte qu'à une époque qui n'est pas précisée, un individu appelé Mansour el Eulmi serait arrivé de Bougie et se serait fixé au Nord du Djebel-Brao, sur le territoire formant la tribu des Eulma.

---

(1) La Commune mixte des Eulma, ancienne « circonscription civile de Saint-Arnaud », a pour siège le village de Saint-Arnaud. La Commune de plein exercice de Saint-Arnaud, à laquelle fut rattachée le douar Guelt-Zerga, est entièrement englobée dans les limites de la Commune mixte. La Commune mixte des Eulma, située dans l'arrondissement de Sétif, doit son nom à la grande tribu des Eulma qui occupait le centre du territoire au moment de sa création, le 7 novembre 1874.

(2) Sur les tribus : Sénatus-Consulte de la Tribu des Eulma,... des Ouled Abd en Nour,... des Ameur Guebala,... des Ameur Dahra,... des Ouled Sellem.

Il est probable que le pays traversait alors une période d'anarchie et que l'émigré de Bougie, ayant acquis de la notoriété par sa sagesse et sa science religieuse, réussit à grou-

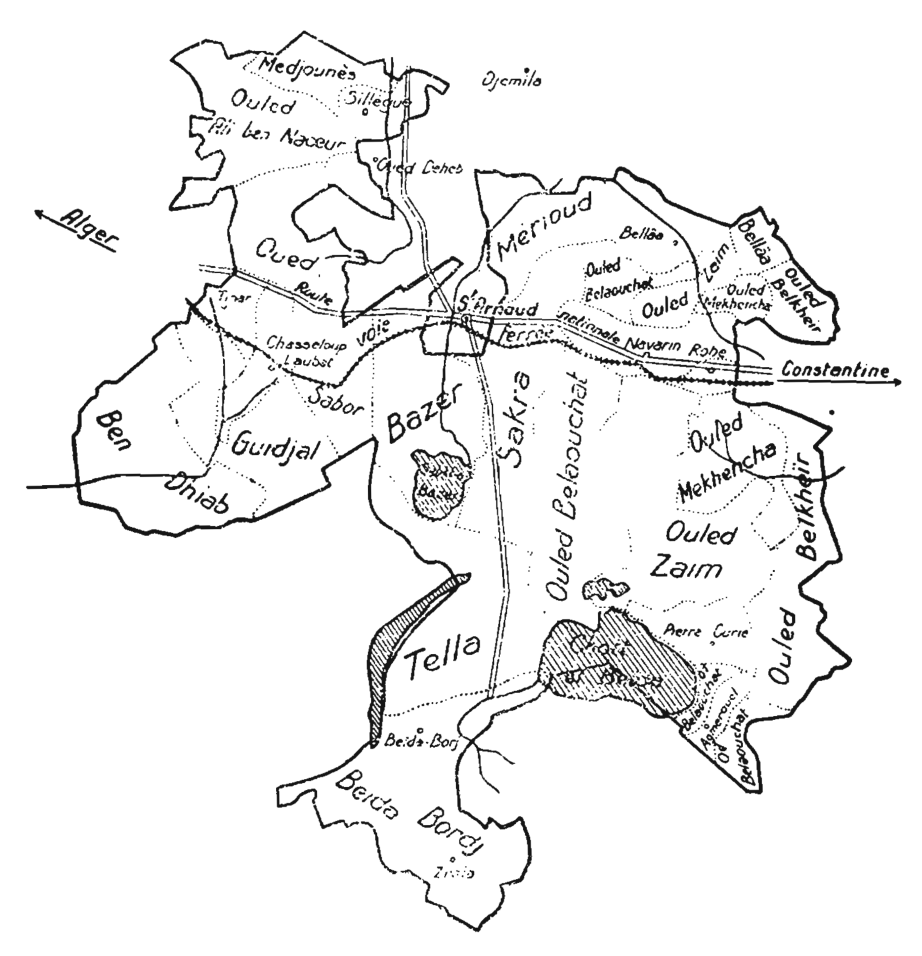


Fig. 1. — Carte de la commune mixte des Eulma.
(Echelle : environ 1/500.000)

per les populations et à faire régner la tranquillité parmi elles. La tribu, par reconnaissance, prit le nom de son bienfaiteur.

Les descendants de ce Mansour el Eulmi auraient réuni en

groupes d'autres éléments de la population et donné leurs noms aux diverses sous-fractions qui existent aujourd'hui.

Quant à l'autre grande fraction de la tribu, elle serait originaire du Belezma. Ce sont les Ouled Saïd ben Selama qui se sont incorporés aux Eulma. Leurs traces sont encore faciles à repérer aujourd'hui. Les premiers venus se sont installés dans le Sud du territoire ; les seconds, arrivés sous la domination turque, ont pris place au Nord.

Les Turcs, pour administrer le pays, eurent constamment deux chefs : l'un, pour les Eulma proprement dits ; l'autre, pour les Ouled Saïd ben Selama. Le premier était généralement pris parmi les membres d'une puissante famille d'origine arabe : les Bouakkaz, venue des environs de Biskra et installée dans la Plaine de Bazer. La Mosquée, élevée en l'honneur de Ahmed Bouakkaz, existe encore aujourd'hui et elle est l'objet d'une grande vénération. L'histoire ne mentionne qu'une seule révolte de la tribu, à l'époque des derniers Beys. Seuls, les Eulma proprement dits y prirent part.

Peu de temps après la prise de Constantine par les Français, les Eulma reconnurent notre autorité. On leur laissa leur organisation en deux tribus. Au moment de la création de Sétif, en 1840, ils reçurent comme chef El Akhdar ben Ouani qui, de Sétif, exerçait son commandement sur tous les Ameur, les Ouled Mosly et les populations d'Aïn-Tagrout. A la suite de plusieurs difficultés, son commandement sur les Eulma lui fut retiré pour être attribué aux Boudiaf, puissante famille du Hodna, qui nous créait des embarras à Bou-Saâda. L'un d'eux, Si Sakri ben Boudiaf, était caïd en 1860, époque à laquelle la plus grande partie de la tribu fut remise entre les mains de l'Administration civile.

Les Eulma sont, incontestablement, d'origine berbère. Ils ont été formés de familles venues de la Kabylie et du Belezma. La partie de la population qui habite le Nord de la tribu ne parle la langue arabe que depuis un siècle et demi environ et, au cours des opérations du Sénatus-Consulte, il n'était pas rare de rencontrer quelques vieillards qui ne comprenaient que le Berbère.

Au moment des opérations du Sénatus-Consulte, la tribu des Eulma était divisée en cinq fractions principales (et 26

sous-fractions) : les Ouled-Abbès, les Ouled Saïd ben Selama, les Ouled el Rebaï, les Guélema et les gens de la Zaouïa.

Cette division n'était pas établie d'après les liens de parenté, car les membres d'une fraction ou d'une sous-fraction ne formaient pas un groupe compact dans une circonscription déterminée. Chaque individu habitait sur les terres qu'il labourait et obéissait au cheikh de la localité qui administrait la fraction dont il dépendait.

On a donc partagé le sol d'après les conditions topographiques en tenant compte de la densité de la population et de la fertilité des terres.

On s'est efforcé d'attribuer à chaque douar une partie de la zone des Sebakh et une partie de la région du Tell.

A la suite de ces opérations, la tribu des Eulma fut répartie en cinq douars. Les douars Bellaâ et Mériout occupent la Région dite du « Tell » ; les douars Sakra et Bazer sont en partie dans le Tell, et en partie dans les Sebakh ; le douar Tella est seul situé tout entier dans les Sebakh.

2° *La tribu des Ameur-Guebala.* — La grande tribu des Ameur-Guebala a formé les six douars suivants :

Ouled-Adouane, Ouled-Mansour, Ouled Ali ben Naceur, Ouled-Sabor, Guidjal et Bendiab.

Les deux premiers ont été distraits de la Commune mixte des Eulma en 1926, le douar Ouled-Adouane, pour être annexé à la Commune mixte de Takitount, et le douar Ouled-Mansour, pour être rattaché à la Commune de plein exercice de Sétif.

Les Ameur-Guebala sont une partie de la grande tribu des Ameur qui fut divisée, en 1849, en trois commandements comprenant les caïdats des *Ameur-Guebala*, des *Ameur Dahra* et des *Ouled-Nabet.*

On ne signale pas, dans la tribu des Ameur — même dans les temps anciens — l'existence de ces grandes familles qui disposaient, à leur gré, de l'autorité.

Dans ce pays, peu favorable à la défense, les habitants avaient coutume, pour éviter les razzias et se donner le temps de traiter une soumission, d'envoyer femmes, enfants et bêtes du côté du Sahel.

L'histoire et la tradition ne signalent aucune lutte sérieus

des Ameur contre les Turcs. Les Ameur semblent même avoir toujours accepté sans difficulté les chefs turcs ou étrangers que leur imposaient les Beys de Constantine. C'est sans doute pour cette raison que les Beys n'hésitèrent pas à fractionner la tribu en une multitude de petits commandements enchevêtrés les uns dans les autres, ce qui leur permettait d'accorder des avantages aux diverses personnes de leur entourage. Ainsi s'expliquerait l'existence des nombreuses terres domaniales que l'on trouve dans la tribu.

Nous ne pouvons songer à énumérer tous les caïds que les Beys donnèrent à ce pays et nous ne mentionnerons Salah ben Ahmed Khodja que, parce qu'après son investiture, il introduisit chez les Ameur la famille des Ouled-Illès, dont il était le chef. C'était une famille de Kouloughli très guerrière qui fut employée à diverses reprises pour le commandement des populations indigènes et qui, récemment encore, avait trois de ses membres au service de la France. Nommé Caïd en 1823, Salah ben Ahmed Khodja reste fidèle à El-Hadj Ahmed-Bey jusqu'à la prise d'Alger. La révolte des Ameur, en 1830, fut motivée par la mort de son beau-père : Ben el Gendouz el Mokrani, étranglé par ordre du Bey. A la suite de cette révolte, les Ameur restèrent deux ans sans caïd. Vivant pendant ce laps de temps sous l'administration de leurs cheikhs, ils ne se montrèrent pas ouvertement hostiles aux Turcs, tout en s'abstenant toutefois de payer l'impôt. En 1833, un nouveau caïd leur fut donné. C'était un indigène de Constantine, nommé Mohammed-Chérif, qui les administra jusqu'à sa mort, vingt jours avant l'arrivée des Français devant Constantine, en 1837.

Après la prise de Constantine par les Français, les Ouled-Illès qui, depuis 1830, se tenaient éloignés d'El-Hadj Ahmed-Bey, se tournèrent vers la France pour arriver au pouvoir. Bou Henni, frère de l'ex-caïd Salah, mort en 1830, obtint donc l'investiture sur tous les Ameur, après avoir fait des promesses qu'il ne pouvait tenir. Il fut assez mal accueilli par la tribu et ne tarda pas, d'ailleurs, à se jeter, ainsi que sa famille, dans le parti d'Abd-el-Kader. Cette soumission des Ameur fut donc purement nominale.

En réalité, la tribu était restée abandonnée à elle-même,

comme cela s'était produit de 1830 à 1833 sous le règne d'El-Hadj Ahmed-Bey. Elle vécut indépendante sous le commandement de ses cheikhs jusqu'en 1840, époque à laquelle eut lieu la campagne des Biban. A ce moment, une garnison française fut laissée à Sétif pour y fonder un établissement durable.

Les Ameur qui, selon leur habitude, avaient envoyé femmes et enfants vers le Sahel, revinrent aussitôt dans leur territoire.

Ayant vainement sollicité un caïd pris dans leur sein (les Ouled-Illès étant encore dans le camp d'Abd-el-Kader), ils demandèrent alors comme chef un officier indigène de spahis, un nommé Ben Ouani, originaire des environs de Bône, qui faisait partie de la garnison.

On le leur accorda ; mais, à la fin de cette même année 1840, les Ameur abandonnèrent ce caïd pour passer tous dans le camp de Si el Hadj Mustapha, qui était venu attaquer le poste français de Sétif avec cinq ou six mille cavaliers. L'attaque ayant été repoussée par les nôtres, les Ameur ne tardèrent pas à revenir vers nous.

Depuis ce moment, la tribu des Ameur s'est montrée constamment fidèle à la France, même dans les circonstances les plus critiques.

Après la mort de Ben Ouani, tué en 1846, les Ameur furent commandés, pendant près de deux ans, par Braham ben Henni, le premier des Ouled-Illès qui nous fût revenu. Ce dernier ayant été révoqué par la suite, la tribu fut fractionnée en trois caïdats formés chacun à l'aide des fractions qui présentaient le plus d'affinités entre elles : Caïdat des Ameur Guebala, caïdat des Ameur Dahra, caïdat des Ouled-Nabet.

Le territoire des Ameur Guebala occupe aujourd'hui la partie occidentale de la Commune mixte.

3° *La tribu des Ameur-Dahra.* — Elle a été divisée en cinq douars : les douars Ouled-Gassem, El-Malah, Beni-Brahim, Chabia et Medjounès. Mais le douar Medjounès seul, fait partie aujourd'hui de la Commune mixte des Eulma.

4° *La tribu des Ouled-Abd-en-Nour.* — L'importante tribu

des Ouled-Abd-en-Nour faisait partie du Cercle et de la Subdivision de Constantine. Elle n'a conservé aucun souvenir précis de son origine et de son histoire. D'après une légende, Si Mohammed Yahia, ancêtre du marabout fondateur de la tribu, serait originaire de la Saguiet el Hamra (Sud Marocain) et il aurait d'abord séjourné dans le Hodna, à Ngaous (1).

Pendant que les Turcs s'introduisaient à Constantine, vers 1640, les populations de l'intérieur demeurèrent, sept années durant, dans un état d'indépendance presque complète. Nous signalerons que c'est vers 1700 qu'une invasion venue de Tunisie pilla et ravagea la tribu des Ouled-Abd-en-Nour. Après leur expulsion, les Turcs s'attachèrent à ramener le calme et des cheikhs, choisis au sein même des tribus, furent placés à la tête des populations.

C'est ainsi que Idir, le premier cheikh investi chez les Ouled-Abd-en-Nour, administra cette tribu. Mais son caractère violent, ses injustices et ses exactions le rendirent odieux au bout de quelques années. Malgré le soutien qu'il avait pu acquérir chez les Graacha et les Ouled Aïd, il fut combattu près de l'Oued bou Ghezel. Il se réfugia à Constantine pour implorer la protection des Turcs, dont l'autorité était encore mal assise. Ceux-ci l'installèrent alors dans les environs de Mila où il dut repousser à nouveau les attaques des Ouled-Abd-en-Nour.

Cette tribu se déclarait indépendante et se donnait pour chef le nommé Belkacem ben Ali, des Graacha. Les Turcs tentèrent, en vain, de se l'attacher. Devant sa résistance, ils cherchèrent à le combattre par les armes, sans y réussir.

Les Ouled-Abd-en-Nour devinrent, selon les Beys, des alliés des Turcs ou des révoltés. La période de leur soumission date du règne d'El Hadj Ahmed-Bey qui put les maintenir dans l'obéissance, par la crainte qu'il leur inspirait. Pour ce faire, il était obligé de les ruiner et de les menacer sans cesse, d'envahir leur pays, avec l'aide des nomades sahariens. Mais en 1825, il y eut une nouvelle révolte sous le règne d'El Hadj Ahmed qui était d'origine « Koughouli ». L'accord avec les

(1) Se reporter, pour les traditions, à Féraud : *les Oulad Abd en Nour*, Rec. des Notices et Mém. de la Soc. Archéol. de Constantine, 1864, p. 134-275.

Turcs ne fut vraiment réalisé que lorsqu'il fut question de repousser les Français, en 1830, à Sidi-Ferruch.

L'histoire de cette tribu ne fut donc qu'une suite de luttes contre les Turcs, ou de querelles avec leurs voisins. Tour à tour soumis ou indépendants vis-à-vis du gouvernement de Constantine, ce n'est qu'en l'année 1844 que les Ouled-Abd-en-Nour se soumirent définitivement à la France sans manifester depuis aucun acte d'infidélité.

L'étendue du territoire des Ouled-Abd-en-Nour, les conditions de l'occupation du sol, la division des terres dans le Tell et dans les Sebakh, tout rendait fort difficile la constitution de la tribu en douars.

La première commission désignée, conformément aux prescriptions du Sénatus-Consulte, avait cru bon de multiplier à l'infini le nombre des douars, en donnant à chacune des 83 fractions qui composent la tribu une existence indépendante. Mais une nouvelle Commission administrative opéra plus rationnellement. Etudiant attentivement la répartition de la population sur le sol, elle reconnut que la majorité des fractions habitait alternativement le Tell et les Sebakh : pendant l'hiver, les troupeaux étaient conduits dans les plaines du Sud ; en été, les tentes remontaient dans le Tell pour retrouver les chaumes et les prairies naturelles.

Cette situation rendait difficile le partage qui aurait été arbitraire pour les populations, en assignant, aux unes, les terres du Tell, aux autres, les plaines du Sebakh. On groupa alors les fractions de manière à ce que chaque douar pût trouver successivement les éléments de sa vie agricole dans le Tell et les Sebakh. C'est ce qui explique la forme étroite et allongée des douars qui composent cette tribu.

Si cette disposition pouvait présenter au début des inconvénients au point de vue de l'administration et de la surveillance par suite des déplacements de la population, il n'en est plus de même aujourd'hui : les indigènes ont fixé peu à peu leurs habitations et leurs intérêts, la propriété individuelle s'est constituée et les travaux entrepris sous notre impulsion ont changé les conditions de culture et de séjour dans les Sebakh.

La tribu des Ouled-Abd-en-Nour a été divisée en 10 douars.

Quatre d'entre eux font partie de la Commune mixte des Eulma. Ce sont les douars Ouled-Belhouchat, Ouled-Zaïm, Mekhencha et Ouled-Belkhir. Les autres font partie de la Commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.

5° *La tribu des Ouled-Sellem*. — On sait seulement — et c'est là le trait principal du caractère de cette tribu — que les Ouled-Sellem ont toujours conservé une indépendance presque complète. Retranchés dans leurs montagnes qui leur servaient de refuge, ils pouvaient se livrer impunément aux alentours, au vol, au meurtre, au brigandage.

Les quelques traditions qui ont pu être relevées sur place ne cessent d'être vagues et marquées de naïveté. Il est cependant un fait certain, c'est que nous nous trouvons là en pays berbère et que la souche principale des Ouled-Sellem l'est incontestablement. Les populations n'ont jamais quitté les montagnes qui couvrent la majeure partie du territoire.

Le premier ancêtre connu serait Abderrahman ben Oumeldjem qui se trouvait installé au pied du Djebel-Foughal lorsque l'invasion musulmane vint le contraindre à embrasser l'Islamisme. « Sellama » dirent les gens de sa famille lorsque la cérémonie rituelle fut terminée. De là leur nom.

Abderrahman eut deux fils : El Berkan, ancêtre des fractions Ouled-Oudlaf, Ouled Ahl Messaoud, Ouled Mebarek Tiguelta et Ouled Allouche, et Bou Saïd qui fonda les Ouled bou Saïd, les Ouled oum Saad et les Ouled-Mira.

A ces fractions-mères sont venues se rattacher, à différentes époques, des fractions hétérogènes qui ont formé corps avec la tribu dont elles ont pris le nom.

Ainsi les Ouled Zid sont originaires d'une tribu du même nom appartenant aux Ouled-Gheraba dans le Sahara. Ils se sont installés aux Ouled-Sellem il y a environ quatre siècles et demi. Etablis d'abord à Merdj-R'lal, ils se sont rendus ensuite à El-Beïda, grâce à la paix née de l'occupation française.

Les Chouafa descendent d'un Marabout de Fez — Si Belkacem ben Chaafa — qui vint, à une époque indéterminée, avec ses trois fils : Si Mohammed, Si Mahmed Ahl Mebarek et Si Yahia, et se fixa dans le territoire actuel du douar Rahbat, de la Commune mixte des Rhira. Une partie de ces

Chouafa se trouve également dans le douar Beida-Bordj, à la Mechta Ech-Chouafa.

Les Ouled-Medassi, qui dépendaient autrefois des Rhira-Guebala, prétendent descendre d'un nommé Yahia qui vint de l'Oued el Kahm (Médéa) s'installer à Guerm-el-Tiour (Rirha) ; un des fils, El Medassi ben Yahia, aurait donné le nom à la fraction.

Les Ouled Si Lakhal descendent d'un derviche nommé Si Mohammed ben Abdallah qui vint, lui aussi, de Oued Lahm, s'installer chez les Ouled-Sellem à Bled Zeraïa. Il épousa une femme du pays dont il eut deux enfants : Si el Touati et Si Abderrahman. Il acquit en peu de temps une grande réputation de sainteté. Un de ses parents, Si Lakhal, qui était venu le rejoindre, devint son fils adoptif de prédilection et eut une grande influence dans le pays. C'est lui qui a donné le nom à cette fraction.

Quant aux Freda, ils sont originaires des Ahl-Bouzid (Commune mixte de Biskra). Un derviche de cette tribu vint aux Ouled-Sellem et se fixa au douar Rahbat (précité) après avoir épousé une femme des Ameur-Cheraga. Comme il vivait isolé, on l'appellait « El Ferd », le solitaire De là le nom de Freda. D'autres donnent à ce nom une étymologie plus naïve. Si M'Hamed aurait eu un fils d'une intelligence bornée qu'il n'interpellait jamais que par ces mots : « Ya el Ferd ! » (le bœuf) !

Les Freda, les Ouled Si Lakhal et les Chouafa, sont marabouts de père en fils. En cette qualité, ils se considèrent, quoique portant le nom d'Ouled-Sellem, comme supérieurs aux autres membres de la tribu.

Les Turcs n'ont jamais exercé sur les Ouled-Sellem qu'un pouvoir nominal ; ils ne réussirent pas à leur faire payer l'impôt. Lorsque Salah Bey, à son retour de Touggourt, traversa leur pays en 1773, il y razzia quelques troupeaux et fit mettre à mort les gens de la tribu qui étaient tombés en son pouvoir. Mais cette sanction resta sans effet. Trente ans plus tard, en 1803, le Bey Mahmed ben Chakar entra en relations avec les Freda et les Ouled-bou-Saïd qui le conduisirent jusqu'au cœur des montagnes où il fit mettre à mort un grand nombre de prisonniers, sans arriver cependant à

obtenir la soumission, même apparente, des Ouled-Sellem ; ceux-ci, réfugiés dans le Djebel-Takhrempt, harcelèrent sa colonne dès qu'elle commença sa retraite. Les Freda, depuis leur trahison, sont détestés dans la tribu et ont perdu l'influence qu'ils exerçaient autrefois sur elle. Les Turcs tentèrent encore, avec le concours des Ouled-Saïd ben Selama, quelques razzias qui n'aboutirent qu'à des massacres inutiles.

En 1845, les Ouled-Sellem se sont soumis de leur plein gré à l'autorité française. Le Duc d'Aumale, se rendant à la poursuite d'Ahmed Bey réfugié chez les Ouled-Sultan, traversa la tribu, guidé par les nommés Khalfallah ben Ahmed, Khalef ben Tamen et Si Mokhtar ben Daïkha. C'est surtout à ce dernier qu'est due la soumission effective de cette région. Depuis cette époque, les Ouled-Sellem sont restés étrangers à tout mouvement insurrectionnel.

Les Ouled-Sellem qui ont donné le douar Beïda-Bordj à la Commune mixte des Eulma, sont des montagnards qui ont conservé des mœurs particulières. Détestés de leurs voisins, ils n'avaient de relations sociales avec aucune tribu et cette tendance à l'isolement était non seulement collective, mais aussi individuelle. Chaque famille en effet vivait concentrée à l'intérieur, sur des espaces restreints.

Le prix du sang ou « Ksas », qui rappelle la « Rakba » kabyle, est admis d'une manière générale et absolue. Tout homme tué, qu'il soit même voleur ou assassin, laisse à sa famille le droit de revendiquer le prix de son sang. Il y a des « ksas » non payées et revendiquées d'année en année ; les enfants se transmettent religieusement des reliques constituées par des débris d'ossements, des balles de plomb, et autres objets destinés à attester la valeur de la revendication On peut noter à ce sujet que les couverts du défunt paraissent à table, à chaque repas, jusqu'à ce que cette mort soit vengée.

Contrairement aux autres habitants de la Commune mixte, les Ouled-Sellem n'ont jamais quitté leur territoire. Restés à l'abri des invasions, ils ont vu leurs propriétés se morceler, à l'instar des terres en Kabylie, et l'occupation du sol revêtir de ce fait le caractère « melk » bien caractérisé. En effet les terres sont dites « djeddia », c'est-à-dire venant des ancêtres, et elles sont séparées les unes des autres par des bandes non

labourées. Mais les femmes prennent part aux successions et aux héritages et, depuis des siècles, le partage s'accomplit selon la loi musulmane.

Quant aux transactions immobilières elles sont assez rares. Les intéressés tiennent beaucoup à leurs terres et se résignent difficilement à les aliéner. Ils préfèrent les engager contre une somme d'argent ; la terre est dite alors « Ard Merhouna » et, par une disposition pleine de mansuétude, la « Rahnia », au bout de 50 ans, est frappée de prescription et le sol mis en gage retourne aux descendants de l'emprunteur.

Les actes étaient passés autrefois devant les « tolba ». Plusieurs familles possèdent encore des titres ayant cette origine et considérés comme parfaitement réguliers. Certaines transactions se faisaient aussi devant témoins. Les Djemâas jugeaient les litiges et les procès et leurs décisions, rarement écrites, demeuraient incontestées. Actuellement les transactions entre indigènes et Européens n'existent pas.

Démographie. — La population actuelle de la Commune mixte des Eulma comprend 53.535 habitants (recensement de 1936), répartis sur 180.743 hectares. La densité y est très faible : 29,6 habitants par kilomètre carré. Les Français sont 444 seulement, colons pour la plupart, et les étrangers 19.

Il est intéressant de signaler qu'une véritable petite colonie de Libanais est venue se fixer sur le territoire des Eulma. Originaires de Kousba (Liban) et venus par couples, ils firent l'acquisition de lots de terrain et s'adonnèrent à la culture. Certains travaillent comme fermiers, d'autres sont propriétaires. Ils ont fait souche sur place et cherchent à devenir Français par naturalisation. En général ces Libanais sont très travailleurs et économes. De caractère doux et sobre, ils apportent un concours efficace au développement de la colonisation.

La population éparse, répartie dans les 15 douars de la Commune mixte, est la plus importante. Elle comprend : 50.041 Indigènes, 177 Français et 19 Etrangers. La population agglomérée, répartie dans les sept centres de colonisation, comprend 3.031 Indigènes et 267 Français.

Parmi les indigènes, les 4/5 des Ouled-Sellem, et la moitié

des Eulma et des Ouled-Abd-en-Nour sont berbérophones. Tous les Ameur sont arabophones. Presque tous les berbérophones parlent également aujourd'hui l'arabe.

II. — NOTES SUR LA VIE ECONOMIQUE

La propriété. — Au moment de l'application du Sénatus-Consulte de 1863, la presque totalité du territoire de la Commune mixte des Eulma était sous le régime de la propriété collective de culture, c'est-à-dire, sous le régime « arch ». Il existait quelques exceptions pour les « Azel beylik » et les apanages des marabouts.

La Djemâa autorisait l'individu à défricher un terrain. Celui-ci en avait la jouissance et l'usufruit, droits qu'il transmettait à ses héritiers. S'il n'avait aucun descendant, ces biens retombaient dans la communauté. Ces droits, appelés « Melk-Arouchia », constituaient la possession individuelle, mais sans liberté de transaction ou d'aliénation.

Depuis la conquête française, alors que des lots de terrain étaient distribués à nos colons, les indigènes s'attachèrent, eux aussi, à acquérir des titres de propriété. La stabilisation s'établit peu à peu et la terre est devenue le bien collectif de la tribu d'abord, de la famille ensuite.

Au moment des opérations du Sénatus-Consulte de 1863, le territoire de la Commune mixte des Eulma était ainsi réparti :

Terres collectives ou « arch ».	112.425 ha. 61 ca.
Terrains « melk »	27.989 ha. 19 a. 61 ca.

Pour le reste, 33.385 hectares 28 a. 69 ca. formaient les terres communales et 13.319 ha. 93 a. 21 ca. les terrains domaniaux.

Au 31 décembre 1933, les superficies soumises aux enquêtes partielles s'élevaient à 19.702 ha. 94 a. 47 ca. à la requête d'Indigènes, et à 23.678 ha. 89 a. 15 ca., à la requête des Européens. Au total : 43.381 hectares étaient passés sous le régime de la propriété privée.

Depuis 1934, vingt-six enquêtes partielles, réunissant une superficie de : 671 ha. 82 a. 37 ca., ont été ouvertes dans la

Commune mixte, ainsi que deux enquêtes d'ensemble portant sur les douars Mekhencha et Medjounès.

Agriculture et élevage. — La culture des céréales est la ressource principale des indigènes de la Commune mixte des Eulma. Les récoltes sont assez irrégulières et dépendent pour une grande part des pluies de printemps. C'est ce qui fait dire « la pluie d'avril fait sortir l'épi, serait-il au fond d'un puits » (1).

Les exploitations se répartissent à peu près ainsi :

3.971	Indigènes cultivent	par an	moins de 10 hectares.
1.275	—	—	de 10 à 50 hectares.
327	—	—	de 50 à 100 hectares.
132	—	—	de 100 à 500 hectares.
38	—	—	de 500 à 1.000 hectares.

Sur les 53.072 indigènes peuplant la Commune mixte des Eulma, la population agricole peut être évaluée à 44.108, soit une proportion d'environ 82 %.

Cette population agricole est ainsi répartie :

Agriculteurs exploitants	456
Fermiers locataires	834
Métayers et Khamès	39.227
Gérants	34
Ouvriers agricoles	3.522
Artisans agricoles	35

(1) La mesure agraire est la « Djebda », c'est-à-dire l'étendue de terrain labourée pendant la saison par une charrue attelée de deux bêtes. Dans le Nord de la Commune mixte, la contenance de la Djebda est de 10 à 12 hectares tandis que dans les « Sebakh », elle atteint 15 à 20 hectares.

Par Djebda, on ensemence de 8 à 12 « saâ » (charges) de blé et 6 à 10 d'orge, environ. La capacité du Saâ est de 160 litres (8 doubles décalitres).

Les termes en usage pour désigner les terres sont : la « Djorra » : sillon fait par la charrue, et, par extension, tout le terrain labouré par un individu.

« Bour », terrain qui n'a jamais été labouré ou qui est resté inculte;
« Meskouk », terrain labouré autrefois, puis abandonné depuis 8 ou 10 ans ;
« Atil », terrain laissé en jachère, depuis moins de 4 ans ;
« Kçob », terrain labouré l'année précédente.

Cette statistique, on le voit, nous montre qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le sort des exploitants agricoles indigènes.

Au point de vue technique, le Centre d'Education professionnelle agricole de Bazer a déjà rendu de grands services aux fellahs. Etabli dans la grande plaine du douar Bazer, jouissant des conditions les plus favorables à une culture moderne, le centre permet d'offrir aux jeunes indigènes une instruction agricole assez complète. C'est une école pratique d'agriculture permettant l'enseignement et la propagation des méthodes rationnelles de culture.

L'Elevage est, après la culture des céréales, la principale richesse de la Commune mixte des Eulma.

Région de plaines étendues, comprenant une grande quantité de terrains de parcours, réservés au pacage, le pays se prête admirablement au développement de l'élevage. Ce dernier, d'ailleurs, était la règle autrefois, lorsque la culture n'avait que peu pénétré dans les habitudes des indigènes.

Mais, avec le développement de la colonisation, à mesure que les cultures s'étendaient grâce à une sécurité plus grande, l'élevage des animaux a dû être restreint.

Chaque indigène possède son troupeau et le plus pauvre ne saurait se passer des quelques chèvres qui lui donneront le lait nécessaire à sa subsistance.

Ovins	85.115
Caprins	2.500
Bovins	2.760
Chevaux	5.006
Mulets	4.160
Anes	5.480
Porcins	»
Caméliens	100

Les habitants de la Commune possèdent donc peu de bovins. Ces derniers se rencontrent surtout dans le Nord, dans la région des Seraouat. Nombreuses sont les volailles, dont seules les femmes indigènes s'occupent.

L'achaba. — La Commune mixte des Eulma est une des régions des Hautes plaines les plus fréquentées par les nomades des Territoires du Sud, qui viennent chaque année en transhumance pendant la saison chaude. Les Arab Cheraga, les Arab Gheraba et les Ouled Zekri, du Territoire de Touggourt et des Ziban, sont les grands nomades qui visitent régulièrement la région de Saint-Arnaud et des Eulma.

Dans le courant du mois de Mai, les caravanes atteignent les Hautes Plaines Constantinoises.

Cette migration annuelle, par son ancienneté et sa régularité, a créé au profit de ces grands nomades des droits de passage et de pacage dans la région. Quelquefois, mais rarement, ces droits sont de véritables droits de propriété, mais le plus souvent, ils ne sont que des droits de jouissance dont la réciprocité est la base. En fait, les nomades bénéficient surtout d'une simple tolérance. En général, ils négocient avec les colons ou les indigènes soit des accords amiables, soit de véritables contrats à titre onéreux.

Alors que, dans certaines régions des départements d'Alger et d'Oran, le développement intensif de la colonisation a opposé une barrière presque infranchissable au libre exercice de l'achaba, le problème, dans la région des Eulma, n'a soulevé aucune difficulté sérieuse et la migration des tribus des Ziban s'est toujours effectuée normalement. Cette situation tient à quatre causes principales : les troupeaux de ces tribus sont moins importants et moins nombreux que ceux de leurs voisins du Sud Algérois et du Sud Oranais ; les emplacements propices à l'achaba sont plus vastes et plus riches en chaumes ; la colonisation y est moins étendue ; aussi les droits d'usage des nomades ont-ils été plus facilement constatés, lors des opérations du Sénatus-Consulte de 1863, dans le Département de Constantine que dans les Départements voisins.

On sait que la question de la transhumance a fait l'objet, dès 1920, d'une réglementation spéciale de la part des pouvoirs publics (1).

(1) Capitaine L. Lehuraux, *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts plateaux de l'Algérie*, 1931, chapitre III.

Les nomades commencent à s'installer dans les vastes communaux des plaines de Bazer, de Sakra, de Tella. Ils sont parqués là provisoirement car bien souvent les récoltes ne sont pas encore complètement moissonnées et l'arrivée des caravanes dans les cultures soulèverait inévitablement des conflits sanglants entre nomades et sédentaires. Au fur et à mesure que les récoltes sont enlevées, les nomades sont canalisés et répartis vers les lieux qui leur sont régulièrement fixés.

Il découle en effet, de la présence des nomades, une source appréciable de gains pour la région, par les achats qu'ils font et dont la hausse profite aux cultivateurs. Les chaumes leur sont loués à des prix très intéressants. Les marchés retrouvent un regain d'activité et le commerce se développe ; de grandes quantités de blé, enlevées sur place par les acheteurs, sont vendues à des prix rémunérateurs. D'autre part les nomades ne manquent jamais d'apporter d'importantes provisions de dattes en vrac ou pilées, dont nos indigènes sont friands. Enfin, ils fournissent aux cultivateurs, pour les travaux agricoles, une main-d'œuvre précieuse et relativement peu coûteuse, en même temps que leurs chameaux permettent d'assurer le transport des récoltes à des conditions avantageuses.

En ce qui concerne l'élevage, il ne faut pas oublier que les Sahariens viennent — principalement dans la région des Eulma — faire pacager leurs animaux, non seulement sur les communaux ou les terres incultes, mais aussi chez les propriétaires. Gratuits dans le premier cas, les pâturages se trouvent être payants chez les particuliers avec lesquels se pratique un contrat d'achaba. Mais, souvent aussi, il s'établit une réciprocité par laquelle les troupeaux des Telliens peuvent aller hiverner dans les tribus qui ont estivé. En revenant tous les ans vers le Nord, les indigènes du Sud ramènent les troupeaux qu'ils avaient pris en charge. Cet arrangement, « l'azila », se conclut entre les intéressés, moyennant, pour l'azel (gardien chargé de cette opération), un bénéfice égal à la moitié des produits, du beurre et de la laine.

Cette pratique de « l'azila » ne peut qu'être profitable aux troupeaux qui peuvent, de ce fait, séjourner durant la mauvaise saison dans des régions plus chaudes. Et ce n'est pas là un des moindres avantages de l'achaba.

III. — ALIMENTATION ET NIVEAUX DE VIE

Les indigènes de la Commune mixte des Eulma effectuent trois repas par jour : le premier, vers 6 heures, le deuxième, vers 10 heures et le troisième après le coucher du soleil. Le repas le plus copieux et le plus substantiel est incontestablement le repas du soir.

Le menu ordinaire comprend, en principe, pour le premier repas, les aliments réchauffés de la veille ; pour le second, de la galette, du petit lait ou « leben » et des dattes. Enfin, le troisième repas comprend du couscous, avec ou sans viande, arrosé de sauce (*merga*) ou de petit lait.

La galette est rarement fabriquée avec de la farine de blé seule ; on y mélange souvent de la farine d'orge ; c'est ce que l'on appelle le « boumeghlout ». Quant aux pauvres, ils se contentent de galette d'orge. Le couscous est toujours fait avec du blé dur.

Au printemps, les indigènes mangent la galette, accompagnée de « leben », ou de lait caillé, de chèvre ou de brebis ; le couscous, le soir, est arrosé de lait. Le « leben » est fabriqué par les femmes dans chaque famille. Le lait est ramassé au fur et à mesure des traites, dans une jarre de terre. Puis, on le met dans une peau de bouc suspendue à l'aide de trois pieux. L'outre est secouée jusqu'à confection du produit. En temps normal, la galette est mangée seule ; le couscous est arrosé d'un bouillon dans lequel on a mis un peu de graisse sèche de mouton et un peu de poivre rouge.

Suivant sa situation sociale, chacun mange de la viande, deux fois par semaine chez les gens aisés ; une fois, chez les pauvres ; tous les quinze jours, chez les autres. La viande est donc un luxe.

Elle est achetée au marché, ou provient d'une bête abattue après accident. Dans ce cas, la viande est partagée entre les habitants de la mechta à un prix modique. Pendant les fêtes indigènes, Aïd el Kebir, Aïd es Seghir, Mouloud..., riches et pauvres mangent toujours de la viande à leurs repas.

Dans la région des Eulma, l'on ne prépare que très peu de viande séchée et salée. Aucune provision de nourriture

n'est faite, si ce n'est au moment des battages la quantité de blé ou d'orge mise de côté exclusivement pour la consommation.

Le couscous fin, dit « Mesfouf », est cuit au beurre et mélangé de raisins secs. Il se mange sucré, sans bouillon ; c'est un plat pour les jours de fête. L'on mange aussi du couscous à très gros grains, cuit dans du bouillon (Aïche). Dans la « chorba » on peut mettre également des grains de blé cueillis avant maturité et qui ont été préalablement grillés et salés ; c'est ce qu'on appelle le « frik », mets connu des riches seulement. Les riches varient aussi leurs repas en mangeant de la galette brisée avec des dattes pilées, dite « refis » ou de la pâte feuilletée arrosée d'une sauce épicée.

Quant aux pauvres, s'ils changent leur menu, c'est pour manger de la semoule bouillie.

En temps de misère, ils consomment également des côtes de cardons (Khorchef) et un tubercule sauvage riche en amidon, appelé « talghouda ». (*Bunium incrassatum* ou *mauritanicum*).

Ainsi l'alimentation varie beaucoup selon le niveau de vie des habitants.

Les 7.650 familles indigènes recensées dans la Commune mixte des Eulma peuvent se répartir socialement comme suit (chiffres de 1936) :

1° *Familles très aisées* dont les revenus annuels dépassent 6.000 francs : *448*, soit 5,86 % de la population.

2° *Familles aisées* dont les revenus sont compris entre 5 et 6.000 francs : *623*, soit 8 % de la population.

3° *Familles de condition moyenne* dont les revenus varient entre 2 et 4.000 francs : *934*, soit 12 % de la population.

4° *Familles pauvres* avec revenus annuels de 1 à 2.000 frs : *1.655*, soit 21,6 % de la population.

5° *Enfin, les familles très pauvres* qui accusent moins de 1.000 francs de revenu annuel, sont au nombre de *3.990*, soit 52 % de la population.

Les familles pauvres et très pauvres, on le voit, forment la grande majorité de la population : 74 %. Ce sont de très petits propriétaires, des *Khamès* (métayers au cinquième) ou de simples journaliers. Ces derniers se répartissent en plusieurs catégories.

A l'époque des moissons et des battages, un grand nombre partent à la recherche du travail. Ils vont d'abord vers le Sud où les moissons sont précoces, puis remontent peu à peu vers les zones du Tell. Ils s'emploient chez les colons ou chez des propriétaires indigènes aisés, moyennant un salaire variant entre 5 et 10 francs par jour. Très sobres et résistants, ils se contentent d'un court repos, vers midi, qui leur permet de manger un oignon, une tomate ou un poivron, avec un bout de galette d'orge trempée dans l'huile de qualité inférieure. Le total des salaires touchés annuellement par ces ouvriers agricoles dépasse un million et demi de francs.

Beaucoup de travailleurs ne trouvant pas à vivre sur place vont dans les grandes villes, principalement à Alger, Bône, Philippeville et Constantine, où ils s'emploient comme manœuvres ou dockers.

Deux cents travailleurs environ sont, d'autre part, employés sur les routes.

L'exode des travailleurs indigènes vers la Métropole prenait, chaque année, une extension de plus en plus grande. Les départs en France s'effectuaient en masse, principalement au printemps et à l'automne, malgré les formalités auxquelles sont soumis ces émigrants temporaires : certificat médical, carte d'identité, cautionnement de 125 francs en vue d'un rapatriement éventuel. Voici le nombre des départs enregistrés pendant ces dernières années par les Services de la Commune mixte des Eulma :

En 1932	258
En 1933	183
En 1934	162
En 1935	174
En 1936	504
En 1937	315
En 1938	598
En 1939	275

ce qui donne une moyenne annuelle de 310 départs. Les sommes envoyées ou rapportées par ces émigrants peuvent être évaluées à une moyenne annuelle de 770.000 francs.

IV. — L'HABITATION

A l'époque turque et même encore au début de la domination française, les populations de la Commune mixte des Eulma vivaient exclusivement sous la tente. Selon les saisons elles transportaient leurs campements vers le Nord afin d'ensemencer les sols du Tell, ou vers les Sebakh où étaient les terres de parcours de leurs troupeaux.

Mais les bienfaits de l'autorité française ne tardèrent pas à se faire sentir. L'établissement de la sécurité d'une part, le développement de l'agriculture d'autre part, modifièrent assez vite et d'une manière sensible la façon de vivre des tribus.

Dans la région du Tell ou des « Seraouat », chaque fraction commença, dès 1860, à construire des mechta ou gourbis d'hiver en branchages ou en pisé, couverts de chaume, afin d'abriter les quelques cultivateurs laissés auprès des cultures. Ces mechtas, dont l'utilité fut vite reconnue, se multiplièrent rapidement au sein de la tribu, et plusieurs familles renoncèrent peu à peu à la vie nomade pour se fixer définitivement sur le sol.

La première étape dans l'évolution de l'habitat rural était désormais franchie ; les populations devenaient plus stables en se fixant et en s'attachant au sol. La tente, pourtant, continuait à être employée. Elle servait d'habitation de complément au printemps. La famille reprenait alors pour un temps l'existence nomade, et le campement se transportait d'un point à un autre. Le douar ancien se reformait, les tentes étant plantées en cercle, de manière à ménager, au centre, un vaste enclos pour parquer les animaux pendant la nuit. Mais ce n'était déjà plus qu'une exception.

Aujourd'hui les tentes ne sont plus utilisées que par quelques bergers et les fellah habitent des gourbis.

Les gourbis. — Le critérium utilisé un peu arbitrairement pour distinguer le gourbi de la maison réside uniquement, en nos régions, dans le système de couverture de l'habitation : la couverture végétale (chaume, diss, etc.) indique le gourbi ; la couverture de tuiles (plates ou rondes), la maison rurale.

Nous pouvons distinguer 4 types de gourbis : le gourbi en branchages, facilement démontable, convenant aux semi-sédentaires et qui tend à disparaître complètement ; le gourbi en pierres sèches ; le gourbi en pisé et le gourbi en pierres maçonnées. Tous sont recouverts de toits en chaume ou en diss.

Le nombre très approximatif de gourbis dans la Commune mixte s'élève à 3.500 répartis en moyenne à raison de 15 à 20 par fraction. Les douars de la commune comprennent ensemble 200 fractions. Le nombre total d'indigènes habitant en gourbi varie autour de 26.300. Ces derniers sont, soit de petits cultivateurs, soit des khamès, soit des ouvriers agricoles.

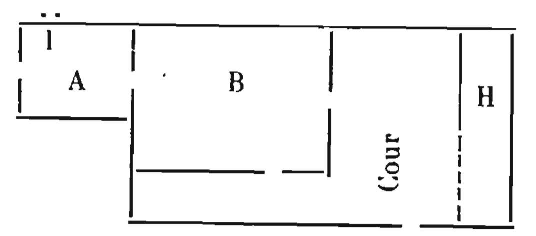


Fig. 2. — Type de gourbi.
A : pièce pour les étrangers ; l : lucarne ;
B : pièce commune ; H : hangar-écurie.

Pour la majorité des gourbis, existent des fondations creusées à un demi-mètre environ dans le sol. Le mur de fondations est en pierres. Quant au mur proprement dit il est construit soit en pierres, soit en « toub » (brique crue). Ils ont une trentaine de centimètres d'épaisseur et une hauteur de 2 mètres environ. Ils sont enduits de terre extérieurement et, intérieurement, de terre glaise lissée à l'aide d'une pierre plate.

Les murs terminés, l'indigène les recouvre de grosses branches ou de roseaux qui serviront d'armature pour le chaume ou le diss, élément essentiel du toit. Ces derniers sont simplement posés sur les branchages auxquels ils sont fixés par des cordes d'alfa et aussi du fil de fer. De grosses pierres sont enfin réparties sur la toiture pour en parfaire la solidité.

On entre dans le gourbi par une seule ouverture pratiquée au niveau du sol et haute de 1 m. 50 ; sa largeur dépasse rarement 80 centimètres. La porte, en planches ajustées

pivote sur des crochets en fer fixés au mur. Deux anneaux en fer et un cadenas en assurent la fermeture de l'extérieur ; de l'intérieur, la porte est maintenue fermée à l'aide d'un arc-boutant en bois. Certaines portes sont maintenant munies de serrures.

Une seule petite lucarne carrée de 35 centimètres de côté est pratiquée à hauteur d'homme. Bouchée la nuit à l'aide de chiffons, elle est l'unique moyen d'aération de l'habitation.

Il n'existe pas de cheminée dans le gourbi. Un simple trou pratiqué dans le sol et entouré de pierres sert de foyer pour la préparation des aliments. La fumée et l'air vicié séjournent donc à l'intérieur avant de pouvoir s'échapper à travers la toiture.

Le gourbi revêt l'aspect d'un rectangle de dimensions réduites : 4 mètres sur 3 mètres et le cubage de l'air peut être évalué, pour 6 à 8 personnes, à 24 mètres cubes, ce qui est notoirement insuffisant.

La lumière, le soir, est fournie par de petites lampes à pétrole en fer blanc et à mèche, sans verre. Les jours de fête, on allume des bougies.

Le sol est toujours en terre battue et de niveau.

Le gourbi moyen comprend en général 2 pièces dont l'une, plus petite, sert à l'usage des invités ou des visiteurs. Ces deux pièces communiquent par une porte. La pièce la plus vaste sert de salle commune aux membres de la famille, qui y mangent et qui y couchent.

Il n'existe pas de plafond, sauf dans les douars berbères de la montagne où l'on emploie, tendue au-dessous de la toiture, une grande natte, appelée « Iadni », tissée en tiges de diss, qui isole du froid en hiver et de la chaleur en été.

Le gourbi ouvre d'ordinaire sur une petite cour de 8 à 10 mètres carrés de surface, clôturée soit d'une murette en « toub », soit d'une haie morte en branchages dont la hauteur ne dépasse guère 1 m. 50. Une écurie occupe le fond de la cour et n'a jamais plus de 2 m. 50 de profondeur. Elle sert à abriter l'âne ou le mulet.

Le coût d'un gourbi est relativement peu élevé par suite du peu de valeur des matériaux employés, la pierre étant trouvée sur place ou aux environs. Sa construction, réalisée

par les futurs habitants eux-mêmes, aidés de parents ou d'amis réunis en touiza, n'exige aucune aptitude spéciale et ne revient guère, dans ces conditions, à plus de 300 francs. Trois à cinq journées de travail peuvent suffire à l'édification d'un gourbi moyen.

Six à huit personnes en moyenne y vivent. La nuit, les femmes couchent ensemble d'un côté, les hommes de l'autre. Aucune séparation n'existe entre les deux sexes.

Le mobilier des gourbis est des plus rudimentaires. Des nattes servent de lits. Une ou plusieurs malles font office d'armoires à linge et à bijoux. Chaque femme a son oreiller bourré de foin et sa couverture en laine — haïk ou henbel —. Les hommes s'enroulent dans leurs burnous. La vaisselle ne comprend qu'un ou plusieurs plats en bois, un keskès et une ou deux marmites en terre.

Les indigènes de nos régions, aujourd'hui tous cultivateurs, habitent leurs gourbis durant toute l'année.

Durant ces dernières années, le nombre des gourbis est nettement en régression au profit des maisons à toits de tuiles. Des progrès sensibles ont, par ailleurs, été réalisés : les pièces se sont un peu agrandies, les ouvertures élargies, l'emploi de moellons liés à la chaux et au plâtre s'est généralisé, la maçonnerie même du mur, par suite de l'usage d'outils plus modernes (truelle, fil à plomb, etc.), s'est améliorée très sensiblement.

En somme, rien ne distinguerait le gourbi actuel amélioré de la maison rurale, si ce n'est la toiture demeurée végétale et dont le prix est dérisoire par rapport à celui des tuiles. Seul, l'achat des tuiles fait hésiter encore les petits « fellah ». C'est là un des principaux obstacles à l'amélioration de l'habitat indigène qui est fonction de l'amélioration de sa condition sociale.

Les maisons. — L'on est frappé, lorsqu'on parcourt la région des Eulma, de rencontrer un nombre aussi important de maisons. Presque partout le toit rouge apparaît et la proportion des demeures recouvertes de tuiles peut être évaluée à la moitié, soit environ 3.000, réparties au nombre de 12 à 15 par mechta.

La maison voisine avec le gourbi et l'alternance, dans chaque mechta, des toits de chaume et du toit de tuiles apparaît sans règle fixe : le cultivateur pauvre voisine avec le plus aisé.

Le nombre total d'indigènes habitant des maisons peut être évalué à 22.500 environ. Ce sont déjà des propriétaires de plus de dix hectares, possédant deux ou plusieurs mulets, et un petit troupeau d'ovins.

La construction de la maison est plus soignée que celle du gourbi. Les murs, en bonne maçonnerie, sont construits à l'aide de pierres mieux taillées, liées avec du mortier, à la

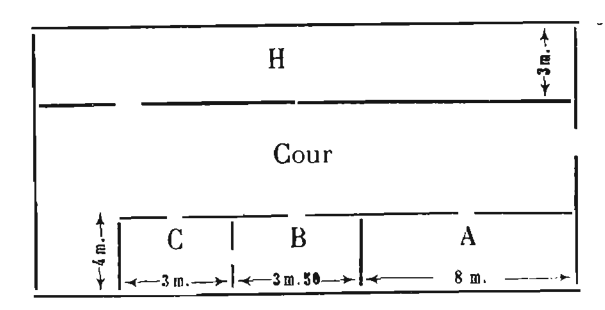


Fig. 3. — Type de maison.
A : salle commune ; B et C : chambres ;
H : hangar-écurie.

manière européenne. Ils sont également plus hauts et atteignent 3 m. 50 à 4 mètres. Les ouvertures sont plus grandes et les portes, en bois mieux ouvré, fabriquées par des menuisiers de métier, se trouvent fixées à l'aide de 3 charnières en fer et fermées par des serrures à clef. Elles mesurent 1 mètre sur 2 mètres. Il n'existe qu'une seule fenêtre par pièce, et cette ouverture demeure assez petite (0 m. 50 × 0 m. 65). Elle se ferme à l'aide d'un volet en bois plein, maintenu par un verrou ou une targette ; la fenêtre à vitres n'est pas employée.

La terrasse est inconnue. Le toit, incliné, est en tuiles plates de Marseille, dont le prix de revient est relativement bas. L'ensemble est soutenu par un système de poutre maîtresse et de poutres transversales. L'écoulement des eaux de pluie est assuré, comme dans les maisons européennes, par un système de gouttières et de chenaux. Toujours pas de plafond. Mais la plupart de ces maisons sont munies de cheminées. Les pièces sont plus vastes que dans les gourbis, mais le sol demeure en terre battue, les carrelages étant d'un prix encore trop élevé.

Les murs sont presque toujours blanchis à la chaux intérieurement. Quant à l'éclairage, il est fourni par des lampes à pétrole plus perfectionnées et munies de verres. Pas de W. C. ni de buanderie. Les pièces donnent toutes sur une cour intérieure entourée d'un mur en « toub », élevé d'au moins 2 mètres. Le fond de la cour est occupé par un hangar qui prend toute sa longueur. Ce hangar, profond de 3 mètres, loge le cheptel vif et mort. Il est le plus souvent recouvert d'une toiture végétale. Les dimensions de l'ensemble de l'habitation sont de 20 à 25 mètres sur 15 environ.

Le coût d'une maison est nettement plus élevé que celui d'un gourbi. Ce sont la toiture et les boiseries (portes, fenêtres, charpente) qui reviennent le plus cher. Mais il faut aussi faire appel à un maçon ; ce dernier a acquis une certaine expérience après avoir travaillé sur des chantiers européens. Il est aidé par les amis et les parents qui le nourrissent et lui payent un salaire de 10 francs par jour. Chaque pièce de la maison revient à 5 ou 6.000 francs et demande un mois environ de travail. La maison moyenne comprend au moins 3 pièces.

En plus du ménage, les frères du mari, les belles-sœurs et cousins, vivent généralement sous le même toit. Ainsi, plusieurs ménages sont logés dans la même habitation, et chacun d'eux a une pièce qui lui est spécialement affectée.

La pièce la plus large (8 m. × 4 m.) sert de salle commune où tout le monde se réunit pour manger. Elle possède presque toujours une cheminée. C'est dans cette pièce que femmes et enfants se tiennent généralement dans la journée puisque les hommes vivent au dehors.

Durant la nuit chaque ménage rejoint sa chambre propre, laquelle communique rarement avec la voisine. Ces chambres, placées les unes à la suite des autres, sont plus petites que la première et ne mesurent guère plus de 3 m. à 3 m. 50 sur 4 mètres.

Les pièces donnent toutes sur la cour ; à l'intérieur il n'existe aucune séparation et le gynécée est inconnu dans nos régions.

Le mobilier, quoique demeuré sommaire, est toutefois plus important que dans les gourbis. On y voit déjà apparaître des armoires ou bahuts dans lesquels sont enfermés linge et vaisselle. Cette dernière comprend une série de plats en bois, des cuillers en bois, plusieurs marmites en terre et une marmite en cuivre rouge. Le couchage s'améliore chaque jour et varie selon l'aisance du propriétaire. Les nattes ont fait place aux matelas et il n'est pas rare de rencontrer un ou plusieurs lits en fer, avec sommier.

Les animaux sont parqués dans la cour, mais les meilleures places, dans le hangar, sont réservées d'abord aux chevaux et mulets qui ont labouré durant le jour. Mais en général, même le troupeau, qui peut comprendre une cinquantaine d'ovins et de caprins, arrive, en se serrant, à trouver asile auprès des bêtes de trait.

Certaines fermes indigènes se distinguent par un plus grand nombre de pièces, de hangars et de magasins à grains. Elles traduisent avant tout une aisance plus grande du ou des propriétaires lesquels, vivant souvent dans l'indivision, occupent alors un nombre plus grand de locaux.

Autour de la ferme, les logements des khamès et des ouvriers agricoles sont des gourbis tout à fait indépendants.

Dans l'ensemble, ces fermes indigènes sont de construction récente. Certains propriétaires habitent même volontiers les maisons qu'ils ont rachetées à des colons européens ayant abandonné leurs exploitations. Du reste les fermes indigènes nouvelles se construisent à peu de choses près selon les méthodes européennes. Le nombre des grandes fermes oscille entre 5 à 600 ; elles abritent plus de 4.000 personnes.

Les habitations complètement isolées sont rares : 60 à 70 environ. L'habitat est normalement groupé auprès des points d'eau, sources dans le Nord et puits au Sud.

Chaque douar est divisé administrativement en plusieurs fractions (10 à 15 en moyenne par douar). Chaque fraction comprend à son tour plusieurs mechtas, dont le nombre varie de 2 à 5. Il existe, en moyenne, quarante mechtas par douar ; le nombre moyen d'habitations par mechta est 12 et le nombre moyen d'indigènes par mechta de 85.

Les espaces libres laissés entre les habitations varient suivant la région. Dans la partie Nord de la Commune, ils sont de 10 à 20 mètres, dans la partie Sud, plus plate, ils atteignent 100 mètres.

En somme l'habitat a évolué en fonction de la sécurité et des transformations de l'économie. Les habitants de la Commune mixte des Eulma, autrefois tous plus ou moins nomades et logeant sous des tentes, sont aujourd'hui des cultivateurs qui habitent des hameaux de gourbis ou de maisons.

ROGER TROUSSEL.

NOTES ET DOCUMENTS

Au sujet d'une Inscription libyque du Musée d'Alger

Les linguistes que la question du déchiffrement des inscriptions libyques intéresse n'auront pas été sans remarquer la parution récente à ce sujet d'un court article de M. l'abbé Chabot portant « sur une inscription libyque du Musée d'Alger » (*in* « Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », pp. 401-406 du n° de juillet-août 1939). L'article en question se termine par la conclusion suivante (p. 406) : « En résumé, j'ai voulu montrer que les rédacteurs des inscriptions libyques n'ignoraient pas le système d'écriture boustrophédon, et qu'ils coupaient parfois les mots : deux particularités qui, à ma connaissance, n'avaient pas encore été signalées (*sic*) ». Il s'agit évidemment ici d'une double défaillance de mémoire de M. l'abbé Chabot. Concernant tout d'abord l'emploi de l'écriture boustrophédon dans les inscriptions libyques, voici, en effet, ce qu'on peut lire p. 15 de mon ouvrage sur les bilingues (1) auquel, on s'en souvient, M. l'abbé Chabot a déjà consacré deux minutieux comptes rendus (2) : « Il convient encore, il est vrai, de tenir compte de la possibilité de la graphie boustrophédon, c'est-à-dire avec changement de sens d'une ligne à l'autre, qui s'observe effectivement dans quelques textes non bilingues à l'exemple de ce qui se passe pour l'écriture sud-arabique. Ce changement s'aperçoit facilement, le cas échéant, une fois les lettres mises en place et à la seule condition d'être disposé au préalable à s'en aviser. Il est assez curieux de constater que ce procédé d'écriture, d'ailleurs rare, et que les épigraphistes précédents, à notre connaissance, n'ont point relevé, n'est

(1) G. Marcy, *Les Inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord, in* « Cahiers de la Société Asiatique », n° V, 185 pp., Paris, 1936.

(2) Cf. J.-B. Chabot, *Une prétendue réforme de l'alphabet libyque, in* « Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », bulletin de janvier-mars 1937, pp. 71-82 ; et ma réponse : G. Marcy, *A propos du déchiffrement des inscriptions libyques*, 56 pp., Alger, Carbonel, 1938 ; — J.-B. Chabot, *Fantaisies libyques, in* « Revue Africaine », 2e trim. 1937, n° 371, pp. 129-141 ; et ma *Réponse* à la suite, pp. 142-158 de la même « Revue ».

pas le seul trait qui rapproche le libyque des divers alphabets sud-arabiques, etc... » (3). En ce qui concerne d'autre part, les mots libyques occasionnellement coupés entre deux lignes, on sait que j'avais déjà constaté également cette particularité dans mon livre à propos de la bilingue latino-libyque de Lixus (4). Voici la réflexion que suggérait alors à l'époque (début de 1937) à M. l'abbé Chabot ma constatation : « L'interprétation de la partie libyque proposée par M. Marcy (p. 158) paraît éminemment suspecte du fait que tous les mots (5) se trouvent coupés, alors que dans toutes nos inscriptions (*sic*) chaque colonne présente un mot complet » (6). On me permettra de signaler qu'entre temps, j'ai de plus relevé, dans un autre travail, trois nouveaux exemples, extraits des textes non bilingues de Dougga, de mots ainsi coupés (dont un en particulier portant sur le nom de fonction bien connu, et souvent mentionné par M. Chabot dans ses *Punica* (7) : :— | ⋈ = ⊐). Je suis donc personnellement très heureux que M. l'abbé Chabot ait pu modifier aussi radicalement sur ce point sa première manière de voir.

G. MARCY.

(3) *Inscript. bil.*, *cit.*, p. 15. On trouve également la graphie boustrophédon dans l'écriture *tifinâgh* (voir à ce sujet mon *Introduction à un déchiffrement méthodique des Inscriptions « tifinâgh » du Sahara central, in* « Hespéris », 1er-2e trim. 1937, p. 95).

(4) *Inscript. bil.*, *cit.*, p. 158.

(5) Affirmation inexacte : l'inscription de Lixus renferme cinq mots, desquels deux seulement apparaissent coupés dans mon interprétation.

(6) *Fantaisies libyques*, *cit.*, p. 136.

(7) J.-B. Chabot, *Punica, in* « Journal Asiatique », mars-avril 1918, pp. 259-302, et *id.*, *Mélanges épigraphiques, in ibid*, 1921, pp. 67-96.

Deux Sources d'al-Manfalûṭî

En publiant ses contes ou ses nouvelles, al-Manfalûṭî a pris soin d'avertir ses lecteurs toutes les fois que son œuvre était adaptée d'un texte étranger. On a eu confiance en sa sincérité et l'on se croit fondé à établir, en suivant ses indications, une liste où apparaît la part de l'invention qui lui revient, la part dont il est tributaire d'autrui (1). Mais il semble bien qu'al-Manfalûṭî se soit fait la part belle et qu'il faille apporter à cette liste quelques corrections.

En lisant le conte d'al-Manfalûṭî intitulé *Ġadr al-mar'a* « *La Trahison féminine* » (2), j'avais été frappé, dès le début, par l'analogie de cette histoire avec plusieurs autres similaires. Certes, al-Manfalûṭî ne pouvait connaître la Matrone d'Ephèse, ni dans le texte de Pétrone, ni dans le charmant conte en vers que La Fontaine a tiré du récit latin. Il n'en est pas de même de l'anecdote du nez, rapportée par Voltaire dans *Zadig* (3) et de l'histoire de la Dame à l'Eventail blanc que nous raconte A. France dans *La Vie Littéraire*, d'après une traduction du Chinois (4).

Ce qui plaît, dans le texte d'A. France, ce n'est pas surtout le fonds de l'histoire, mais l'humour léger qui la baigne, l'ironie amusée dont on ne se rassasie pas. Est-il besoin de dire que le traducteur d'al-Manfalûṭî a été incapable de lui faire saisir la fine gouaillerie du parisien, la fantaisie subtile et vaporeuse de l'écrivain français ? Traducteur et adaptateur n'ont été sensibles à rien de tout cela. Ils n'ont retenu que ce qui intéressait leurs tendances, leurs préjugés, leurs préventions contre la femme, tout

(1) Cf. H. Pérès : *Le Roman, le Conte et la Nouvelle dans la Littérature Arabe Moderne*, in *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, t. III, A. 1937, pp. 323-4.

(2) *An-Naḍarât*, 1re édit., Le Caire, 1330 = 1912, t. II, pp. 185-91.

(3) Van Tieghem, dans son édition critique des *Contes et Romans* de Voltaire (Les Textes Français, F. Roches, Paris, 1930, t. I, p. 219, note 5) indique que la source de Voltaire pour l'anecdote *Le Nez* est chinoise et il renvoie à Du Halde : *Description de la Chine*, 1735, t. III, p. 324. — Zadig, à cause de son caractère oriental et philosophique, devait particulièrement intéresser les Orientaux. Deux traductions de ce conte ont paru :

1° *Ṣadiq aw al-Qadar*, trad. par Muḥ. Ṣâdiq Rustam, Le Caire, Impr. *ar-Raḥmâniya*, sd., signalé par H. Pérès : *op. cit.*, p. 308.

2° *Salim*, trad. par ع.ع. dans la revue *al-Badr*, vol. II, fasc. 2, Safar 1340 = oct. 1921, en supplément 8 p. ; vol. II, fasc. 3, Rabî' I 1340, suppl. p. 9-16 ; vol. II, fasc. 4, Rabî' II 1340, suppl., p. 17, Tunis, Impr. *an-Nahda*.

(4) La 1re édition en librairie est de 1891. Je renvoie à l'éd. de 1921, (Calmann-Lévy), t. III, pp. 86-91.

simplement le schéma du conte. Sans se douter de la parenté intellectuelle et des affinités spirituelles qui rattachent A. France à Voltaire, al-Manfalûṭî se contenta de trouver dans l'anecdote du nez et dans l'histoire de la dame à l'éventail blanc un argument lui permettant de prouver l'inconstance féminine. Il lui suffit de noter la valeur morale des deux récits et il se hâta de fondre l'un et l'autre pour composer *Ġadr al-mar'a*.

Cette fusion fut mal faite. La première partie du conte d'al-Manfalûṭî suit d'assez près celui d'A. France.

A. France commence par dessiner le portrait du philosophe chinois dont le caractère est un mélange de scepticisme et de sérénité. Ce sage se trouve, un matin, dans un cimetière où il se prend à méditer sur la vanité humaine, lorsqu'il rencontre une jeune dame vêtue de deuil. « Assise près d'une tombe, elle agitait un éventail blanc sur la terre encore fraîche du tertre funéraire. » Intrigué, le philosophe lui pose en vain des questions. C'est une vieille suivante qui satisfait sa curiosité et lui raconte le serment de la veuve. Le récit de la vieille terminé, le sage s'en va sans se départir de la tranquillité d'âme qui convient à un philosophe.

Tel est le canevas fourni par son traducteur à al-Manfalûṭî et sur lequel il laissa son imagination broder avec assez peu de bonheur.

Tout d'abord al-Manfalûṭî se croit obligé de signaler le caractère fabuleux de son récit (5). Puis, ayant peut-être entendu parler des Sept Sages de la Grèce, et plus vraisemblablement parce que la philosophie grecque est connue des Arabes, il naturalise grec le sage chinois (6). Il effectue une transformation plus importante encore et dépouille ce personnage de toute sagesse. Il nous le montre attaché à la vie terrestre, souffrant à la pensée qu'il mourra et qu'un autre épousera sa femme, sur l'âge de laquelle l'auteur, ne se doutant pas de l'intérêt de ce détail, ne donne aucune indication. Le sage aide donc la veuve à éventer la terre fraîche et humide du tombeau et c'est la veuve elle-même qui lui conte son histoire. Al-Manfalûṭî ajoute par ailleurs à dessein des précisions que le bon sens admet difficilement et que la morale réprouve : la dame est veuve depuis trois jours seulement et elle convole en secondes noces le soir même (7). Comme nous sommes

(5) ***An-Naḍarât***, t. I, p. 185, l. I : «يقصون فى القصص الخرافية» = « *On raconte, entre autres récits légendaires...* ».

(6) « أن حكيما من حكماء اليونان » « *qu'un sage de la Grèce* », *Ibid.*

(7) « ... فحدثته أن هذا الدفين زوجها وأنه دفن منذ ثلاثة ايام وأن ... هذه الليلة هي موعد زواجها من زوجها الثاني. »
« *elle lui raconta alors que le mort était son mari, qu'il avait été enterré depuis trois jours... que cette nuit même était la date fixée pour ses noces avec son second mari.* » *Ibid.*, p. 186, l. 12-13, 15-16.

loin de la vraisemblance, comme nous sommes loin de la grâce du conte d'A. France ! Ici, le parti-pris apparaît trop visiblement. L'auteur oriental soutient une thèse.

Pour prix de son aide, le sage reçoit l'éventail (8). Rentré chez lui, ce sage commence par se mettre en colère et par faire à son épouse une grave injure. — « Une femme déloyale et perfide, lui dit-il, m'a fait présent de cet éventail que j'ai accepté pour te l'offrir, car c'est un instrument de perfidie et de trahison et tu le mérites plus que moi. » (9).

Ainsi le caractère de ce personnage est faussé : nulle modération, nulle douceur, nulle philosophie, mais de l'irritabilité, de la violence et de l'injustice. Bien plus, cet homme est contradictoire. Autant il se montre patient, doux, affable avec la veuve, autant il est grossier et emporté avec sa propre femme. Ou bien cet homme ne mérite pas le qualificatif de sage, ou bien, al-Manfalûṭî, mauvais psychologue et écrivain pressé, n'a pas fait attention à ces inconséquences.

L'histoire de la dame à l'éventail blanc se trouve ainsi prolongée par le don de l'éventail et al-Manfalûṭî se sert de cet objet pour rattacher ce conte à l'anecdote du nez dont il utilise la deuxième partie seulement. Ici encore, al-Manfalûṭî ne s'éloigne pas de la ligne générale du récit. Le même subterfuge est employé par Zadig et par le sage de l'auteur arabe. Zadig feint d'être malade, meurt pendant que sa femme est allée passer deux jours à la campagne, enfin est enterré. Sa femme Azora étant revenue, « pleura, s'arracha les cheveux et jura de mourir ». Mais sa douleur s'apaise très vite. Cador, le meilleur disciple de Zadig, que celui-ci avait mis dans la confidence, pleure d'abord avec Azora, puis lui fait « entendre qu'il mettrait son bonheur à partager sa fortune avec elle ». Comme Cador souffre de la rate et que ce mal exige qu'on lui « applique sur le côté le nez d'un homme qui soit mort la veille », Azora n'hésite pas un instant à se rendre au tombeau de son époux. « Zadig se relève en tenant son nez d'une main, et arrêtant le rasoir de l'autre. »

Al-Manfalûṭî juge nécessaire qu'une année entière s'écoule entre le premier épisode et le second, entre l'histoire de l'éventail et l'anecdote du nez (10). Un an donc après l'aventure du cimetière le sage tombe malade et meurt. La veuve se répand en lamentations et remplit la maison de ses cris lorsque sa servante vient lui annoncer qu'un adepte de son défunt époux a quitté sa ville natale en apprenant la maladie de son professeur, qu'il est arrivé, qu'informé de la mort du maître, il s'est trouvé mal et gît à la porte de la maison. La veuve donne l'ordre à sa servante de

(8) P. 186 *in fine* et début de p. 187.

(9) P. 187, l. 12, 13, 14.

(10) P. 188, l. 4 « مضى على ذلك عام » « *Sur ce, une année s'écoula* ».

conduire l'étranger à la chambre des hôtes et de le soigner. Au milieu de la nuit, la servante retourne auprès de sa maîtresse et lui déclare que l'état du malade ne cesse d'empirer. La veuve se rend alors au chevet du jeune homme qu'al-Manfalûṭî, dans un portrait écrit selon les règles de la rhétorique, se complaît à parer de toutes les séductions physiques (11). Attendrie, la veuve écoute avec intérêt le récit que le jeune homme lui fait de sa vie malheureuse. Lorsqu'elle apprend qu'il est célibataire, elle baisse la tête, puis, après un moment de silence, elle lui saisit la main et lui propose de refaire leur vie tous deux. Le jeune homme lui dit que sa maladie exige un remède qu'il est difficile de se procurer. Il lui faut, pour guérir, manger la cervelle d'un homme qui soit mort le jour même. La veuve le quitte aussitôt et, s'étant armée d'une hache, elle s'approche du lit de son époux défunt, le bras levé ; mais, avant qu'elle ait eu le temps d'exécuter son crime, le mort se redresse sur sa couche en ouvrant les yeux : « Elle se retourna et vit l'hôte et la servante, debout derrière elle, qui riaient et elle comprit tout. Puis elle poussa un grand cri dans lequel s'échappa son âme ».

Dès le début de son récit, conformément aux règles classiques de l'exposition et avec cette discrétion qui lui est propre, Voltaire nous prévient de la tournure que prendront les événements. Si nous oublions quelque peu Zadig durant les entretiens de Cador et d'Azora, nous ne sommes pas étonnés de le voir se redresser dans sa tombe devant sa femme interdite. Nous étions avertis. Nous savions que Zadig avait mis Cador « dans sa confidence » et nous rions aux dépens d'Azora. Le conte d'al-Manfalûṭî n'est pas amusant comme celui de Voltaire, mais tragique ou plutôt mélodramatique. Al-Manfalûṭî cherche et choisit un dénoûment horrible et, non seulement il nous laisse dans l'ignorance du stratagème imaginé par le sage pour prouver à son épouse la perfidie féminine, de sorte que, pendant la majeure partie du récit, nous sommes persuadés que le sage est véritablement mort, mais l'auteur arabe estime en outre que le fait de couper le nez du mort n'est pas aussi édifiant que celui de lui fracasser le crâne avec une hache. De même, il lui semble plus moral et plus conforme à la justice distributive de Dieu que la coupable meure sur-le-champ.

Au rebours de ce qui se passe chez Voltaire, dans le conte d'al-Manfalûṭî c'est la veuve qui demande au jeune homme de l'épouser. Cador est le légataire universel de Zadig. Voltaire sait quel appât constitue la fortune pour une veuve, quel rôle joue l'argent dans les mariages, qu'une jeune fille peut faire un mariage d'amour, qu'une femme d'expérience contracte presque toujours un mariage d'intérêt. Al-Manfalûṭî ignore toutes ces subtilités psychologiques. Il s'agit pour lui d'une démonstration, bien plus,

(11) P. 189, l. 2-5.

d'un réquisitoire contre la femme. A l'époque où il écrit, la campagne féministe est loin d'être terminée et al-Manfalûṭî prend rang parmi les adversaires de Qâsim Amîn et conserve tous les préjugés de l'Orient sur la femme (12). Pour lui toutes les femmes ressemblent à l'épouse de Putiphar dont le *Qur'ân* raconte l'histoire (13). C'est pourquoi, tandis que Voltaire nous montre Zadig faisant à Azora la leçon en souriant, al-Manfalûṭî nous présente une séductrice et nous fait assister au châtiment terrible et immédiat de la félonie. La veuve du conte arabe meurt de saisissement, punie comme l'est le traître dans le mélodrame.

E. Saussey a signalé les transformations qu'al-Manfalûṭî a fait subir à l'original dans son adaptation de *Paul et Virginie* et montré qu'il s'est attaché surtout à arabiser le roman de Bernardin de Saint-Pierre. La psychologie des personnages a été modifiée et rapprochée de la psychologie orientale. Néanmoins, al-Manfalûṭî a conservé de nombreux caractères occidentaux et chrétiens. Ainsi, dans la version arabe, les mœurs, la nature restent différentes des mœurs musulmanes et de la nature égyptienne (14). Al-Manfalûṭî a respecté, dans une assez large mesure, la couleur locale et la vérité historique. Ici, rien de semblable. La comparaison de *Ġadr al-mar'a* avec les textes français dont s'est inspiré l'auteur arabe démontre qu'il s'agit beaucoup moins d'une tentative d'arabisation, d'une simple naturalisation, que d'une complète dénaturation et, sans doute, est-ce là la raison pour laquelle al-Manfalûṭî n'a pas classé *Ġadr al-mar'a* parmi les œuvres étrangères qu'il a adaptées à l'arabe.

SAADEDDINE BEN CHENEB.

(12) Cf. la liste des passages où al-Manfalûṭî attaque Qâsim Amîn et le féminisme dans H.A.R. Gibb : *Studies in Contemporary Arabic Literature*, II, (1929), p. 317.

(13) *Qur'ân*, XII, 21-34.

(14) E. Saussey : *Une adaptation arabe de « Paul et Virginie »* dans le *Bulletin d'Etudes Orientales*, Institut français de Damas, t. I, A. 1931, pp. 49-80, *passim*.

COMPTES RENDUS

Gouvernement Général de l'Algérie. *Carte forestière de l'Algérie et de la Tunisie. Notice* par P. DE PEYERIMHOFF, Alger, 1941, 72 p. et 7 planches.

Une belle carte des « Essences forestières » a paru en 1931 dans le fascicule XI de l'*Atlas d'Algérie et de Tunisie*, de MM. Augustin Bernard et R. de Flotte de Roquevaire. C'est un commentaire de cette carte que vient d'apporter M. P. de Peyerimhoff, ancien Inspecteur général des Eaux et Forêts. Les événements actuels ont révélé au grand public de l'Afrique du Nord la richesse de boisements qui couvrent un peu plus de 11 % de la superficie du pays. On pourrait donc dire que ce commentaire vient à son heure.

En réalité, cette savante et très précieuse *Notice* s'adresse à un public un peu spécialisé. De nombreux travaux de valeur inégale, dont on trouvera la bibliographie à la fin des trois chapitres de cette *Notice*, ont déjà paru sur les forêts de l'Afrique du Nord. Mais jamais les problèmes qui les concernent du point de vue biologique n'avaient été exposés avec autant de science et de maîtrise.

L'auteur s'efforce d'abord de retracer les origines et le développement de la flore du Maghreb, en particulier de la flore forestière, puis de déterminer les éléments divers dont elle se compose. Il y a là des pages très fortes qui abordent les plus grands problèmes de la géologie, de la paléogéographie et de la paléoclimatologie des temps tertiaires et quaternaires (1). Puis il décrit et précise l'aspect actuel de cette forêt, son extension, la répartition des diverses associations, — les facteurs climatiques, édaphiques et humains qui les expliquent. Les quelques pages consacrées à « l'action humaine » intéresseront tout le monde : je ne crois pas qu'on puisse exposer aussi brièvement et aussi heureusement le problème complexe des rapports entre la forêt et les hommes, notamment le rôle des cultures et du surpeuplement sur la dégradation de la forêt, la question délicate du reboisement, les caractères particuliers de l'économie forestière nord-africaine. Un dernier chapitre donne la liste des arbres, arbustes et arbrisseaux notables de la Berbérie, soit environ

(1) Page 6, ligne 13, on corrigera facilement Aptien par Astien. — Page 70, note 1, l'auteur relève une erreur de la carte où, dans les Monts des Ksour, il faudrait remplacer le violet (thuya) par le bleu (genévrier) ; ajoutons que le vert foncé, qui indique les boisements de cèdres, est parfois confondu avec le vert clair des pins d'Alep, notamment dans l'Atlas mitidjien et dans le Djurdjura.

200 espèces ; chaque espèce est l'objet d'un développement qui constitue une véritable petite monographie. En hors texte : sept planches photographiques et la carte des « Essences forestières » antérieurement publiée.

Après la belle *Notice* de M. de Peyerimhoff, — qui est en quelque sorte le complément de celle que publia en 1926 le Docteur Maire sur la carte phytogéographique, — on peut estimer connue dans ses grandes lignes la biologie des forêts nord-africaines. Il reste maintenant à en étudier l'aspect humain : quel a été le rôle des forêts sur les populations qui se sont succédé depuis les temps préhistoriques ? quels sont les genres de vie qu'ont menés et que mènent aujourd'hui les tribus qui vivent dans la forêt et à son contact ? C'est aux historiens et surtout aux géographes à nous le dire.

J. DESPOIS.

Marguerite A. Bel. — *Les Arts indigènes féminins en Algérie.* — 1 vol., 73 feuilles, 48 planches, Alger, 1939. Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie.

Sous ce titre, Mme Bel, inspectrice de l'enseignement artistique et professionnel dans les écoles de filles indigènes de l'Algérie, présente, en d'excellentes photographies accompagnées d'excellents commentaires, des spécimens judicieusement choisis de tous les genres d'ouvrages artistiques usuellement exécutés par des femmes indigènes en ce pays. Parmi ces ouvrages, il en est qui datent du passé ; mais repris, recréés, d'après les modèles d'autrefois, dans les ateliers professionnels des écoles de filles indigènes, ils peuvent, ils doivent être considérés comme toujours vivants et actuels, puisqu'ils se font encore, en s'adaptant, lorsqu'il le faut, aux destinations nouvelles qu'exige l'existence moderne.

L'album ainsi formé groupe tous ces ouvrages sous deux grandes divisions : *Arts citadins*, *Arts ruraux*, les premiers étant des travaux de luxe : dentelles algériennes, broderies algéroises, broderies bônoises, broderies constantinoises (métal lamé sur tulle ou soie légère), broderies du Mzab ; les autres ayant en vue surtout l'utilité pratique : poteries, vanneries, sparterie (nattes de la vallée de la Tafna, de Bou-Tâleb, du Belezma), tissus pour les vêtements, pour le harnachement des montures, pour la tente. A vrai dire — Mme Bel l'indique elle-même —, parmi les travaux dits « citadins » parce qu'ils se font en ville, il en est qui, en réalité, sont des occupations de « campagnardes », comme les tissages de laine et la préparation de la laine pour ces tissages à Mascara par exemple, à Tlemcen, à Alger même et dans les villes du Mzab. De même aussi il est de ces ouvrages « féminins » qui, de fait, sont — ou plutôt étaient — « travail d'homme » ; ainsi les tapis à haute laine du

Djebel Amour, du Guergour, du Sud Constantinois. Seulement, à tort ou à raison, « nous avons changé tout cela » puisque, maintenant, dans les cours professionnels des écoles de filles indigènes, dans certains ouvroirs religieux, dans les ateliers de différents centres professionnels, dans les « manufactures » de Tlemcen et d'Alger, ce sont des jeunes filles et des femmes indigènes qui tissent tous les tapis. Dès lors tous les genres de tapis algériens ou presque auraient pu prendre place dans ce volume, si Mme Bel n'avait eu le scrupule de ne considérer comme féminins que les travaux qui, jadis, étaient effectivement œuvre de femme.

Aussi bien, dans le texte qui explique et complète les photographies, comme dans le choix de ces photographies elles-mêmes, l'une des préoccupations dominantes a été de rattacher chaque genre d'ouvrage à la vie indigène, en indiquant ou montrant les lieux — ou les régions — où il a fleuri, voire où il est né, les conditions dans lesquelles il est exécuté, sa destination exacte et, au besoin, la manière de s'en servir. De là des planches qui nous font voir non seulement des ateliers de cours professionnels des écoles de filles indigènes (Alger, Oran) et des Algéroises brodant chez elles ou sur la terrasse de leur maison, en face de la Méditerranée, mais aussi la mariée Bônoise en grande toilette, les fileuses Tlemcéniennes ou Kabyles, les potières de Grande Kabylie modelant, cuisant, puis utilisant leurs poteries, les femmes des Beni-Snous fabriquant leurs *tbaq* ou leurs nattes, et les femmes de Grande Kabylie revêtues des pièces d'étoffes qu'elles ont tissées, et les femmes nomades tissant les bandes étroites destinées à consolider la tente. Chaque ouvrage est en outre sobrement décrit, sans effusions lyriques superflues, en quelques lignes qui précisent ses traits caractéristiques, composition générale, ordonnance des motifs décoratifs, dimensions s'il y a lieu, couleurs. Sur ce dernier point, du reste, comment ne pas regretter que quelques-unes au moins de ces planches (broderies d'Alger notamment) n'aient pas pu reproduire ces couleurs ?

Telle quelle, cette belle publication est précieuse par sa valeur documentaire. Elle rétablit en pleine lumière les véritables œuvres artistiques indigènes ; elle en démontre l'originalité, la variété, la valeur. Elle met à même de les distinguer des imitations grossières ou, plus exactement, des déformations que le mercantilisme n'a cessé de multiplier en ces dernières années. Souhaitons, tout particulièrement pour cette raison, qu'elle soit très largement répandue. Mme Bel aura ainsi, comme elle le souhaite, apporté une contribution nouvelle — et efficace — à l'œuvre à laquelle, de par ses fonctions, elle se consacre depuis déjà tant d'années : le rétablissement, le maintien et le renouveau des authentiques techniques artistiques indigènes d'Algérie.

P. HORLUC.

Georges HARDY. — *Le problème religieux dans l'Empire Français.* 1 vol. in-12, VIII + 156 p. (Coll. Mythes et Religions), Libr. Ernest Leroux, Presses Universitaires de France, Paris, 1940.

Dans un de ses précédents ouvrages : *Nos Grands Problèmes Coloniaux*, publié en 1929 dans la Collection Armand Colin, M. Georges Hardy, examinant le rôle que peut jouer la religion dans l'amélioration morale de la vie indigène, écrivait : « Toutes ces sociétés (les sociétés indigènes) sont profondément religieuses » (p. 97) et : « La religion, on ne saurait trop le répéter, c'est l'atmosphère même de la plupart des populations coloniales ; elles ne conçoivent nulle institution, nulle coutume, nulle règle de leur vie politique, sociale ou familiale, sans la relier au monde surnaturel et, si l'on tient à les conduire au progrès sans briser inconsidérément leur cadre traditionnel, il est certain que l'armature religieuse est un des premiers éléments à préserver des changements brusques » (p. 107).

C'est à ce problème particulièrement important et, pour des raisons diverses, infiniment délicat, « le problème religieux », qu'est consacré le nouvel ouvrage de M. Hardy.

C'est dans l'Empire Français qu'il l'étudie. Il ne s'étend cependant pas, à vrai dire, à toutes, absolument toutes les parties de cet Empire. Sont laissées de côté, outre les Etats du Levant « sous mandat », les « vieilles Colonies », comme la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et aussi la Guyane. Les Etablissements Français de l'Inde font seulement l'objet d'une note, au reste fort substantielle (p. 146). L'auteur a jugé, avec raison, que son effort devait porter sur les régions « où les problèmes religieux se posent en termes originaux ». Ces régions qui, au surplus, comprennent presque tout l'Empire, il les a divisées — ou plutôt réunies — en « grands groupes coloniaux » qu'il étudie méthodiquement du point de vue religieux. De là, successivement, le problème *nord-africain* (p. 9-62), — *négro-africain* (p. 63-96), — *malgache* (p. 97-108), — *indochinois* (p. 109-133), *océanien* (p. 134-146). Pour chaque groupe sont d'abord posées, nettement, les données du problème : traits généraux du pays et des habitants, éléments « relativement permanents » des religions, regards sur le passé dans la mesure où il peut faire comprendre le présent et augurer de l'avenir, situation actuelle, ligne de conduite à suivre et solutions à envisager pour faire disparaître les difficultés surgies et assurer de nouveaux progrès.

Sans aller jusqu'à l'extrême détail, sans recourir à des termes techniques qui ne parleraient qu'à des initiés, M. Hardy sait présenter chaque région, chaque population, chaque religion avec une précision telle que toutes les questions qui les concernent du point de vue religieux apparaissent en pleine clarté. Qu'il s'agisse de l'Islam ou même du Christianisme, des multiples religions animistes ou du Bouddhisme, les variétés de croyances dissimulées sous une dénomination commune sont nettement distinguées et caractérisées : Islam « berbère » de l'Algérie par exemple, ou des montagnes du Maroc, Islam affiné des citadins Tunisiens ou Marocains, Islam « d'assez pauvre qualité » de quelques parties de l'Afrique noire, Islam « atténué » des Comores, Islam déformé des Chams Banis d'Indochine ; de même le Bouddhisme Cambodgien, le Bouddhisme et le Confucéisme Annamites sous lesquels transparaît partout l'animisme, le Bouddhisme — animiste aussi — des Laotiens, et le Cao-Daïsme qui, depuis 1920, s'est développé en Cochinchine. C'est avec la même attention exacte que sont mis en lumière les rapports de chaque système de croyances, non-seulement avec le tempérament des populations, mais aussi avec les événements extérieurs et « la vie ambiante » et que sont découvertes, quand il y a lieu, les agitations d'origine politique qui se masquent de prétextes religieux. Tout cela, toujours avec mesure, avec un souci d'équité scrupuleuse, sans rien cacher, mais aussi sans rien dramatiser. Je ne crois pas, en particulier, qu'il soit possible de présenter la situation morale de notre Nord-Africain, — Algérie, Tunisie, Maroc —, de manière plus pénétrante, plus juste et plus complète que ne le fait M. Hardy dans les 53 pages qu'il lui accorde.

Livre à lire et à méditer non seulement par tous les administrateurs coloniaux et les missionnaires, mais par tous ceux que les circonstances mettent au contact des indigènes.

P. HORLUC.

CHRONIQUE

ASSOCIATION GUILLAUME BUDE.

Une section de l'Association Guillaume Budé vient de se constituer à Oran, sous le titre de « *Section d'Oran de l'Association Guillaume Budé, les Amis du Musée et du Vieil Oran* ». Son but est triple : étudier l'Oranie en particulier et l'Afrique du Nord en général, dans les domaines de la Géographie, de l'Histoire, de l'Archéologie, des Arts et des Belles-Lettres, favoriser par tous les moyens la propagation de la culture classique et de la culture française dans l'Afrique du Nord et faire connaître l'Afrique du Nord en France et à l'étranger.

Le Bureau est composé de la façon suivante :

Mme M. VINCENT, Correspondant du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, Attachée au Musée d'Oran, Présidente.

M. MONNIOT, Agrégé de l'Université, Vice-Président.

M. DAUTRY, Agrégé de l'Université, Secrétaire.

M. RHORER, Trésorier.

M. TINTHOIN, Directeur du Musée Demaeght, Archiviste.

M. le Dr LABATUT et M. le Dr M. VINCENT, Assesseurs.

Le siège de la Société est à Oran, 14, Boulevard Sébastopol. Son insigne est la reproduction d'une pièce à l'effigie du roi Juba qui fut lui-même, en son temps et à sa manière, un bon propagateur de la culture grecque et de la culture latine en terre d'Afrique.

La *Revue Africaine* est heureuse de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Société qui porte à quatorze le nombre des Sociétés savantes de l'Algérie.

A L'INSTITUT.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le Prix Noël des Vergers, destiné à récompenser des travaux archéologiques et des fouilles, à M. Louis LESCHI, Directeur des Antiquités, membre du Bureau de la Société historique algérienne.

Ce prix, décerné pour la première fois, est un magnifique hommage rendu à la science profonde et à la grande activité de l'un des plus zélés collaborateurs de la *Revue Africaine.*

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1941)

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)